Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Rapport d’activité annuel consolidé 2023

European Agency for Safety and Health at Work

European Agency for Safety and Health at Work

Table des matières

Liste des acronymes 5

Analyse et évaluation du conseil d'administration 8

Résumé 10

Introduction 13

1 Partie I: Réalisations politiques de l'année 14

1.1 Contexte politique et principales réalisations de l'année 14

1.2 Coopération avec les institutions, agences et organes de l'UE 19

1.2.1 Coopération avec les institutions de l'UE 19
1.2.2 Coopération avec les agences de la DG EMPL 21
1.2.3 Coopération bilatérale avec d'autres agences et organismes de l'UE 22
1.2.4 Coopération avec le CHRIT, les organisations internationales et d'autres réseaux 24

1.3 Genre et activités de l'EU-OSHA 25

1.4 Anticipation des changements 26

1.4.1 Activité 1.3: Anticipation des défis futurs en matière de SST 26

1.5 Faits et chiffres 27

1.5.1 Activité 2.1: Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) 28
1.5.2 Activité 2.8: Enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer en Europe 29
1.5.3 Activité 2.9: Système d'informations sur la SST 30
1.5.4 Activité 2.10: Vue d'ensemble en matière de SST: numérisation 31
1.5.5 Activité 2.11: Vue d'ensemble en matière de SST: soutien à la mise en conformité 32
1.5.6 Activité 2.12 Risques psychosociaux 34
1.5.7 Activité 2.13 La SST et le secteur des soins de santé 35

1.6 Outils pour la gestion de la SST 36

1.6.1 Activité 3.1: OiRA 36

1.7 Sensibilisation 37

1.7.1 Activité 4.7: Activités et communications de sensibilisation 37
1.7.2 Activité 4.6 Campagne «Lieux de travail sains» sur les troubles musculo-squelettiques - «Allégez la charge!» 40
1.7.3 Activité 4.9 Campagne «Lieux de travail sains» sur la numérisation - «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique» 40
1.7.4 Activité 4.10 Campagne «Lieux de travail sains» «Mental health at work with a focus on new and overlooked areas and groups of workers» (la santé mentale au travail, axée sur des groupes, secteurs et domaines professionnels nouveaux et négligé) 42
1.7.5 Activité 4.8 Multilinguisme 42

1.8 Mise en réseau des connaissances 42

1.8.1 Activité 5.3: Actions de mise en réseau des connaissances 42

1.9 Mise en réseau 44

1.9.1 Activité 6.4: Mise en réseau stratégique et opérationnelle 44

Santiago de Compostela 12, 5e étage - 48003 Bilbao · Espagne
Tél. +34 944 358 400 · Télécopieur +34 944 358 401
information@osha.europa.eu · http://osha.europa.eu

1.10 Gestion institutionnelle 48
1.11 Soutien administratif 48
1.11.1 Technologies de l'information et de la communication 48
2 Partie II a) Gestion 50
2.1 Conseil d'administration 50
2.2 Principales évolutions 50
2.3 Gestion budgétaire et financière 50
2.4 Efficacité et efficience du contrôle 51
2.4.1 Processus de contrôle interne 52
2.4.2 Processus financiers et de passation de marchés publics 52
2.4.3 Processus de qualité 53
2.4.4 Processus de prévention de la fraude et des conflits d'intérêts 55
2.5 Délégation et subdélégation des pouvoirs d'exécution budgétaire au personnel de l'EU-OSHA 55
2.6 Gestion des ressources humaines 59
2.6.1 Principales évolutions en matière de ressources humaines 59
2.6.2 Changements dans le tableau des effectifs 61
2.6.3 Résultats de l'examen analytique 61
2.6.4 Politique de santé et de sécurité au travail 61
2.7 Stratégie relative aux gains d'efficacité 62
2.8 Évaluation des résultats de l'audit durant l'année de référence 63
2.8.1 Service d'audit interne 63
2.8.2 Cour des comptes européenne 63
2.9 Suivi des recommandations et des plans d'action concernant les audits 64
2.10 Suivi des recommandations à la suite des enquêtes de l'OLAF 64
2.11 Suivi des observations de l'autorité de décharge 64
2.12 Gestion de l'environnement 76
2.13 Évaluation par le groupe de gestion 77
Partie II b) Évaluations externes 78
Évaluation conjointe de l'EU-OSHA, d'Eurofound, de l'ETF et du Cedefop 78
3 Partie III. Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne 79
3.1 Efficacité des systèmes de contrôle interne 79
3.1.1 Adoption du CCI et élaboration d'ICP 79
3.1.2 Contrôle interne et gestion des risques de l'Agence 79
3.1.3 Gestion des risques dans les agences décentralisées 79
3.1.4 Procédure de non-conformité 80
3.1.5 Prévention et détection des fraudes 80
3.1.6 Transparence, responsabilité et intégrité 80
3.1.7 Protection des données 80
3.1.8 Coût et avantages des contrôles 81

3.2 Conclusions des évaluations de l'efficacité des systèmes de contrôle interne 81
3.3 Déclaration du responsable du contrôle interne et de la gestion des risques 81
4 Partie IV - Assurance de gestion 82
4.1 Analyse des éléments à l'appui de l'assurance 82
4.2 Réserves 82
4.3 Conclusions générales sur l'assurance 83
5 Partie V. Déclaration d'assurance 84
Annexes 85

Liste des acronymes

AC:	Agent contractuel
AELE:	Association européenne de libre-échange
AESM:	Agence européenne pour la sécurité maritime
AET:	Autorité européenne du travail
ANS:	Accord de niveau de service
AT:	agent temporaire
CA:	Conseil d'administration
CCE:	Cour des comptes européenne
CCI:	Cadre de contrôle interne
CE:	Commission européenne
Cedefop:	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEx:	Comité exécutif
CHRIT:	Comité des hauts responsables de l'inspection du travail
CPA:	Comptabilité par activité
CS/CC:	contrat spécifique/contrat-cadre
DG EMPL:	Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne
DG GROW:	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne
DG NEAR:	Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement
DOCUP:	Document unique de programmation
EBA:	Établissement du budget par activité
ECDC:	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies
ECHA:	Agence européenne des produits chimiques

EEE/AEE:	Agence européenne pour l'environnement
EEN:	Réseau Entreprise Europe
EIGE:	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
END:	expert national détaché
ESENER:	Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents
ETF:	Fondation européenne pour la formation
ETP:	équivalent temps plein
EUAN:	Réseau des agences de l'UE
EU-OSHA:	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
EUR:	Euro
Eurofound:	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
EWCS:	Enquête européenne sur les conditions de travail
FAST:	Outil d'aide aux points focaux
FOP:	Points focaux
FRA:	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
GF:	Groupe de fonctions
GFA:	Gestion fondée sur les activités
GPA:	Prix des bonnes pratiques
HWC:	Campagne «Lieux de travail sains»
IAP:	Instrument d'aide de préadhésion
ICP:	Indicateurs clés de performance
MPE:	Micro- et petites entreprises
OiRA:	Évaluation interactive des risques en ligne
OIT:	Organisation internationale du travail

OKAG:	Groupe consultatif sur les connaissances en matière de SST
OMS:	Organisation mondiale de la santé
OSHVET:	Réseau d'enseignement et de formation professionnels à la santé et à la sécurité au travail
PE:	Parlement européen
POC:	Partenaire officiel de la campagne
SAI:	Service d'audit interne
SST:	Santé et sécurité au travail
Statut:	Statut des fonctionnaires
TARAG:	Groupe consultatif sur les outils et la sensibilisation
TIC:	technologies de l'information et de la communication
TMS:	Troubles musculo-squelettiques
UE:	Union européenne
WES:	Enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer

European Agency for Safety and Health at Work

Analyse et évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'EU-OSHA,

vu:

- le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) nº 2062/94 du Conseil,
- le règlement financier de l'EU-OSHA du 27 septembre 2019, et notamment son article 48;
- le document unique de programmation 2022-2024 de l'EU-OSHA adopté par le conseil d'administration le 14 décembre 2022, et, en particulier, le programme de travail pour 2023, et
- le rapport d'activité annuel consolidé de l'ordonnateur de l'EU-OSHA pour l'année 2023,

reconnaît les résultats obtenus par l'EU-OSHA et prend note de l'analyse et de l'évaluation ci-après:

1. considère que le rapport d'activité annuel consolidé pour l'année 2023 donne une image exhaustive et transparente des activités de l'Agence et des résultats de l'exercice; prend note du fait que le directeur exécutif par intérim, en sa qualité d'ordonnateur, n'a émis aucune réserve quant au rapport;
2. félicite l'Agence pour sa contribution significative aux priorités politiques de l'UE en matière de SST, telles qu'elles sont inscrites dans le cadre stratégique de l'UE en matière de SST pour la période 2021-2027, par le biais de plusieurs actions qu'elle a menées seule ou en collaboration avec d'autres, à des lieux de travail plus sûrs et plus sains en Europe; félicite l'Agence pour les bons résultats obtenus; prend acte en particulier de la contribution de l'Agence à:
   - l'anticipation et la gestion de l'impact de la numérisation grâce à ses recherches thématiques sur la prévention, les politiques et les pratiques liées à la numérisation et à l'impact de la transition écologique dans le cadre de l'étude prospective sur l'économie circulaire;
   - la disponibilité de données officielles de l'Union en matière de SST grâce au baromètre de la SST, lequel fournit des données qualitatives et quantitatives qui constituent une base factuelle aux fins de l'élaboration des politiques;
   - la fourniture de données nouvelles et comparables par l'intermédiaire des deux enquêtes à grande échelle, l'enquête ESENER et l'enquête récemment finalisée sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer, qui permettent l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;
   - la facilitation de la réalisation d'évaluations des risques plus nombreuses et de meilleure qualité sur les lieux de travail européens, en mettant l'accent sur les TPE et les PME, grâce à l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA).
3. note avec satisfaction que les résultats des indicateurs de performance clés sont positifs pour l'ensemble des activités et que les valeurs cibles ambitieuses ont été atteintes dans presque tous les cas;
4. se félicite du taux d'exécution de 100 % du programme de travail annuel, ce qui s'est traduit par une exécution du budget de quasiment 100 %;
5. salue le fait que l'Agence a assuré la continuité de ses activités en procédant rapidement à une réorganisation, une redéfinition des priorités et une réaffectation des ressources en réponse au retard

pris dans la nomination d'un nouveau directeur exécutif; félicite M. William Cockburn Salazar pour sa nomination en tant que nouveau directeur exécutif.

6. souligne l'importance du tripartisme au niveau de l'Union et au niveau national afin de garantir le bon fonctionnement de l'Agence et de ses points focaux et encourage l'EU-OSHA à poursuivre ses efforts visant à diffuser ses activités et à collaborer avec les parties prenantes concernées;
7. reconnaît le rôle essentiel joué par les points focaux et leurs réseaux pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'EU-OSHA, grâce à la fourniture, par les échelons nationaux, d'informations et de données de haute qualité qui alimentent la planification et la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence, ainsi qu'aux efforts qu'ils déploient pour diffuser les travaux de l'Agence dans les États membres;
8. se félicite de la coopération mise en place avec d'autres agences de l'Union en vue de l'échange d'expertise et de méthodes ainsi que de la mise en œuvre conjointe; se félicite du fait que l'Agence a intégralement mis en œuvre le plan d'action adopté en réponse à l'évaluation 2019 de l'EU-OSHA, de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), de la Fondation européenne pour la formation et du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et attend avec impatience de prendre connaissance des résultats de la nouvelle évaluation en cours;
9. considère que les systèmes de contrôle interne établis par l'Agence sont adaptés, comme l'ont confirmé différents audits;
10. observe que la déclaration d'assurance du directeur exécutif se fonde sur un système de contrôle solide qui s'articule autour du cadre de contrôle interne. Cette solidité du système de contrôle est confirmée par l'absence d'observations significatives de la part du service d'audit interne et de la Cour des comptes européenne;
11. estime que les informations fournies dans le rapport d'activité annuel consolidé donnent au conseil d'administration une assurance raisonnable que les ressources dont disposait l'EU-OSHA en 2023 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière. En outre, les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Eu égard à ce qui précède, le conseil d'administration demande que le rapport d'activité annuel 2023 soit transmis, en même temps que la présente analyse et évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne et à la Cour des comptes.

20 juin 2024

(signé)

Marie Dalton
Présidence du conseil d'administration

European Agency for Safety and Health at Work

Résumé

L'Agence en bref

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) est une agence de l'Union européenne (UE). Créée en 1994, l'Agence fonctionne sur la base d'un règlement fondateur entré en vigueur au début de l'année 2019[1]. Ce règlement définit le mandat et les modalités de gouvernance de l'EU-OSHA.

La mission et la vision de l'EU-OSHA sont inscrites dans la stratégie 2022-2027 de l'EU-OSHA, adoptée par le conseil d'administration en juin 2022. L'EU-OSHA a pour mission de développer, rassembler et fournir des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents afin de faire progresser les connaissances, la sensibilisation et les échanges d'informations et de bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) qui répondront aux besoins des milieux intéressés.

Sa vision est d'être un leader reconnu de la promotion des lieux de travail sains et sécurisés en Europe, en s'appuyant sur le tripartisme, la participation et le développement d'une culture de prévention des risques liés à la SST, afin de créer une économie intelligente, durable, productive et inclusive. La stratégie de l'EU-OSHA définit six objectifs stratégiques à long terme et les domaines prioritaires associés. Les domaines prioritaires sont les suivants: Anticiper les changements; Faits et chiffres; Outils de gestion de la SST; Sensibilisation et communication; Mise en réseau des connaissances; et Mise en réseau stratégique et opérationnelle.

L'Agence s'articule autour d'une structure tripartite, ce qui est la norme dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales. Les acteurs clés dans le domaine de la SST en Europe sont représentés au sein du conseil d'administration de l'Agence: des représentants de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs des 27 États membres de l'Union et de la Commission européenne. Un expert nommé par la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen (PE) participe également aux travaux du conseil d'administration et, avec les représentants des pays de l'Espace économique européen et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et de l'Autorité européenne du travail (AET), a le statut d'observateur au sein du conseil d'administration. Alors que le conseil d'administration prend les principales décisions stratégiques, le comité exécutif supervise la préparation effective et le suivi des décisions du conseil d'administration[2].

Le dialogue tripartite fait partie intégrante non seulement du processus de prise de décision, mais également de la mise en œuvre du mandat de l'Agence, tant au niveau européen qu'au niveau des États membres, par l'intermédiaire des réseaux nationaux de points focaux tripartites. Les points focaux constituent le principal réseau opérationnel de l'Agence. Bien qu'ils ne participent pas directement à la gouvernance de l'Agence, ils jouent un rôle essentiel en contribuant à la mise en œuvre par l'Agence du programme de travail au niveau national. Ils sont des acteurs clés du développement et de la coordination du réseau tripartite dans les États membres. Seule la coopération avec les points focaux et leurs réseaux permettra à l'Agence d'atteindre ses objectifs, raison pour laquelle les partenaires du réseau doivent absolument être convaincus de la valeur ajoutée que l'Agence apporte à leur travail. Grâce à sa contribution,

[1] Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) nº 2062/94 du Conseil, voir https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32019R0126

[2] En vertu du règlement de 2019, le «conseil de direction» et le «bureau» deviennent respectivement le «conseil d'administration» et le «comité exécutif» et le «directeur» devient le «directeur exécutif». La terminologie issue du nouveau règlement est utilisée dans ce rapport, sauf s'il est fait référence à des mesures et à des décisions antérieures à l'entrée en vigueur dudit règlement, le 20 février 2019.

l'EU-OSHA peut s'appuyer sur des informations et des données de qualité au niveau national qui alimentent la mise en œuvre des activités de l'Agence et, grâce à leurs actions de mise en réseau et de diffusion associant les partenaires sociaux, les travaux de l'EU-OSHA touchent les publics cibles prévus dans les États membres.

En préparant des décisions pour le conseil d'administration, l'Agence consulte fréquemment ses trois groupes consultatifs, le premier sur les outils et la sensibilisation (TARAG), le deuxième sur les connaissances en matière de SST (OKAG) et le troisième sur l'enquête sur l'exposition des travailleurs (WES-AG), et elle organise des réunions de coordination régulières avec la direction C, unité 2, de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL), qui est le principal partenaire de l'Agence au sein de la Commission.

En interne, l'Agence est organisée en quatre unités, dont trois unités opérationnelles (unité «Prévention et recherche», unité «Communication et promotion» et secrétariat du réseau) et une unité administrative (centre de ressources et de services). Le directeur exécutif exerce également les fonctions de chef d'unité de l'une des unités opérationnelles (secrétariat du réseau). Il s'est vu déléguer le pouvoir de nomination du conseil d'administration, tandis que tous les chefs d'unité ainsi qu'un agent/administrateur temporaire du secrétariat du réseau jouissent de pouvoirs d'ordonnateur délégués.

Le directeur exécutif est assisté dans ses fonctions d'encadrement par les chefs d'unité. Des réunions régulières sont organisées au niveau de l'encadrement supérieur afin de surveiller les performances de l'Agence, l'exécution du programme de travail annuel et du budget, le suivi des recommandations des audits, les plans d'action relatifs au contrôle interne et au registre des risques, et les questions liées aux ressources humaines, ainsi que tout autre aspect pertinent pour le bon fonctionnement de l'Agence.

Les activités de l'Agence sont menées dans le cadre d'une gestion décentralisée directe.

L'année en bref

Principales conclusions concernant les activités opérationnelles

Les objectifs stratégiques à long terme de l'Agence sont définis dans la stratégie de l'EU-OSHA 2022-2027. La stratégie aborde les principaux défis en matière de SST dans l'Union, tels que recensés dans les principaux documents politiques de l'UE, en particulier le cadre stratégique de l'UE pour la SST 2021-2027. Durant l'année 2023, l'EU-OSHA a continué à progresser dans la réalisation des objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés dans ses six domaines prioritaires, ce qui lui a permis d'atteindre une exécution budgétaire de 98 % (objectif: 95 %) et une exécution du programme de travail de 100 % (objectif: 90 %).

En 2023, l'EU-OSHA a lancé une vue d'ensemble en matière de SST sur les soins de santé et l'aide sociale, un secteur qui était essentiel pendant la pandémie. Un autre thème, dont l'importance a été accentuée par la pandémie de COVID-19, et qui est clairement reconnue dans le cadre stratégique de l'UE en matière de SST, est la numérisation. L'EU-OSHA a finalisé une vue d'ensemble majeure en matière de SST sur la numérisation qui vise fournir aux décideurs politiques des connaissances sur la numérisation et la SST. Vers la fin de l'année, l'Agence a lancé sa grande campagne «Lieux de travail sains»: «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique», une contribution opportune à l'Année européenne des compétences, étant donné que la campagne vise à améliorer les compétences des lieux de travail de l'UE pour prospérer à l'ère numérique. Les travaux relatifs à une vue d'ensemble majeure en matière de SST sur les risques psychosociaux sont en cours.

Parmi les autres réalisations importantes de l'année 2023 figurent la publication des premières conclusions de l'enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer, des améliorations

significatives du baromètre de la SST et les résultats de l'activité de prospective sur l'économie circulaire et la SST.

En 2023, l'EU-OSHA a également publié la première édition de son rapport «Sécurité et santé au travail en Europe: état des lieux et tendances 2023» qui décrit l'état de la sécurité et de la santé au travail en Europe ainsi que les tendances et les développements. Le rapport a été publié dans le cadre de la conférence de la présidence suédoise sur l'état du cadre stratégique de l'UE en matière de SST.

En 2023, l'EU-OSHA a continué de collaborer étroitement avec d'autres agences de l'UE, travaillant dans le domaine de la politique de l'emploi et des affaires sociales et au-delà. Au cours du second semestre de 2023, un cadre de coopération a été formalisé avec le Cedefop, qui appuiera encore davantage l'ambition de l'EU-OSHA d'intégrer la SST dans la formation professionnelle.

À la suite du départ à la retraite de l'ancienne directrice exécutive de l'EU-OSHA Christa Sedlatschek, en septembre 2021, et de la décision du conseil d'administration, en janvier 2022, de clôturer la procédure de recrutement d'un nouveau directeur exécutif sans nommer aucun des candidats présélectionnés, la Commission a lancé en 2022 une nouvelle procédure de recrutement, qui s'est achevée par la sélection et la nomination de William Cockburn Salazar, qui a pris ses fonctions le 16 octobre 2023. M. William Cockburn avait exercé les fonctions de directeur exécutif par intérim à compter du lendemain du départ à la retraite du Dr Sedlatschek et jusqu'au jour de sa nomination en tant que directeur exécutif.

Principales conclusions relatives à la gestion, au contrôle interne et à l'assurance

Les systèmes de contrôle interne et la gestion des ressources de l'Agence reposent sur une analyse systématique des éléments probants disponibles.

Dans l'ensemble, le directeur exécutif par intérim a obtenu l'assurance raisonnable que les systèmes de contrôle interne de l'Agence avaient été adéquats, et que la conformité au cadre de contrôle interne et la mise en œuvre de ce dernier sont satisfaisantes. Les risques sont contrôlés et atténués de manière appropriée, et des améliorations et renforcements nécessaires sont mis en œuvre.

L'EU-OSHA peut se fonder sur diverses sources pour réaliser cette évaluation et sur différents processus et procédures pour garantir l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Le directeur exécutif fonde son appréciation sur les processus de contrôle en place et sur les résultats de ces contrôles; les ressources consacrées aux actions de sensibilisation à l'éthique, à l'intégrité et à la prévention de la fraude; l'évaluation annuelle des risques et les exercices d'autoévaluation concernant le cadre de contrôle interne; la qualité des quelques exceptions inscrites dans le registre pour 2023 et leur nombre; les déclarations d'assurance du coordinateur du contrôle interne, sans oublier les opinions généralement favorables exprimées par les auditeurs internes et externes dans les rapports finaux, et leurs recommandations au cours de ces dernières années.

Compte tenu de ce qui précède, dans sa déclaration d'assurance, le directeur exécutif n'a pas jugé nécessaire d'émettre des réserves.

Introduction

Le présent rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) a été élaboré conformément au règlement fondateur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et à son règlement financier ainsi qu'aux lignes directrices de la Commission européenne adoptées en avril 2020[3].

L'article 11, paragraphe 5, point g), du règlement fondateur de l'EU-OSHA dispose que le directeur exécutif est chargé de préparer le rapport annuel sur les activités de l'EU-OSHA et de le présenter au conseil d'administration pour examen et adoption. En outre, le règlement fondateur prévoit, à l'article 5, paragraphe 1, point d), que le conseil d'administration adopte le rapport d'activité en même temps qu'une évaluation des activités de l'Agence, transmet ces documents, le 1er juillet de chaque année au plus tard, au Parlement européen (PE), au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes, et rend public le rapport d'activité.

L'article 48 du règlement financier de l'EU-OSHA pour 2019 définit le contenu du RAAC, qui doit comporter des informations sur:

- la réalisation des objectifs définis dans le document unique de programmation (DOCUP);
- des plans d'action pour le suivi des évaluations et l'état d'avancement de leur mise en œuvre;
- la mise en œuvre du programme de travail annuel, des ressources budgétaires et des ressources humaines;
- la contribution de l'EU-OSHA aux priorités politiques de l'UE;
- la gestion de l'organisation et l'efficience et l'efficacité des systèmes de contrôle interne;
- les observations de la Cour des comptes et les suites données à celles-ci;
- les conventions de contribution et de subvention;
- les accords de niveau de service; et
- les actes de délégation ou de subdélégation de pouvoirs budgétaires.

Le RAAC doit également inclure une déclaration d'assurance du directeur exécutif.

Le RAAC poursuit plusieurs objectifs. Il rend compte de la réalisation des objectifs clés, en tenant compte des ressources correspondantes utilisées durant l'année. Le rapport (partie I) suit dès lors la structure du programme de travail[4], puisqu'il rend compte de la réalisation des objectifs et des activités clés définis dans le programme.

Le RAAC constitue également un rapport de gestion du directeur exécutif. Il couvre tous les aspects ayant trait à la gestion, notamment l'application de la politique de gestion des risques et le respect du cadre de contrôle interne (CCI).

Enfin, le RAAC inclut une déclaration d'assurance dans laquelle le directeur exécutif, en sa qualité d'ordonnateur, fournit des garanties quant à la sincérité et la véracité du rapport, à la légalité, la régularité et la gestion financière saine de toutes les opérations financières relevant de sa responsabilité, ainsi qu'à l'absence d'omission d'informations significatives.

[3] Principes directeurs des agences pour un rapport annuel d'activités consolidé: modèle et notes explicatives.

[4] Les informations liées à la mise en œuvre du programme de travail 2021 concernant la «gestion institutionnelle» (gestion et contrôle: GFA, contrôle interne et protection des données; programmation, surveillance et évaluation) et le «soutien administratif: gestion financière et ressources humaines» ne sont pas incluses dans la partie I car elles figurent dans la partie II et la partie III (le cas échéant) afin d'éviter les répétitions et les redondances.

1 Partie I: Réalisations politiques de l'année

1.1 Contexte politique et principales réalisations de l'année

En 2023, l'EU-OSHA s'est engagée à mettre en œuvre les priorités et les principes identifiés dans le **socle européen des droits sociaux** et le **cadre stratégique de l'UE en matière de SST** de différentes manières. La tenue à Stockholm, en mai 2023, d'un **sommet sur l'évaluation de la SST** organisée par la Commission a constitué une étape importante pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre stratégique. L'EU-OSHA a contribué à cet événement sur tous les thèmes. Elle a notamment présenté le rapport «**Occupational safety and health in Europe – State and trends 2023**» (Santé et sécurité au travail en Europe: état et tendances 2023), qui donne un aperçu complet de la situation en matière de SST dans l'UE. En outre, à la demande de la Commission, l'EU-OSHA a présenté un document d'orientation suivant: **Heat at work – Guidance for workplaces** (Chaleur au travail – Orientations pour les lieux de travail).

Les ***travaux prospectifs*** de l'Agence ***sur l'économie circulaire***, qui ont apporté des connaissances importantes aux décideurs politiques et aux chercheurs sur les questions de SST que cette part de la transition écologique implique, revêtent une importance particulière pour **l'objectif d'anticipation et de gestion du changement**. De même, les travaux sur **la SST et la numérisation** ont donné lieu à un large éventail de publications – allant de rapports de recherche à des notes d'orientation – et ont jeté les bases d'une campagne «Lieux de travail sains» sur le sujet, qui a été lancée vers la fin de 2023 et qui se poursuivra jusqu'en 2025, afin d'apporter une aide en matière de gestion des questions de sécurité et de santé au travail liées à la transition numérique et de susciter une prise de conscience et une compréhension de ces questions.

L'EU-OSHA a également contribué au ***deuxième objectif du cadre stratégique***, ***en améliorant la prévention sur le lieu de travail*** conformément à l'approche «Vision zéro» à l'égard des décès liés au travail. Les activités de recherche (sous la forme de «vues d'ensemble en matière de SST») sur **le soutien à la conformité, les risques psychosociaux** et la **SST dans le secteur de la santé et de l'aide sociale** fournissent des connaissances de recherche qualitatives qui peuvent être utilisées pour améliorer tant le suivi et que la prévention et la gestion des risques sur le lieu de travail.

Le baromètre de la SST de l'EU-OSHA fournit des informations faisant autorité sur l'état de la SST dans l'UE. Les enquêtes à grande échelle, **ESENER** et l'**enquête récemment finalisée sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer**, fournissent des données nouvelles et comparables qui permettent l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Le projet de l'EU-OSHA sur l'évaluation interactive des risques en ligne (**OiRA**) s'est poursuivi et a bien progressé s'agissant de faciliter des évaluations des risques plus nombreuses et de meilleure qualité sur les lieux de travail européens, l'accent étant mis sur les TPE et les PME. Ce projet concerne directement l'amélioration de la prévention sur le lieu de travail et le soutien aux petites entreprises.
Enfin, les activités de sensibilisation de l'Agence, en particulier la **campagne «Lieux de travail sains» sur le thème «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique»»**, ont constitué les principales actions de sensibilisation à la SST menées au niveau européen en 2023.

En ce qui concerne le ***troisième objectif qui a trait à l'amélioration de la préparation,*** l'EU-OSHA a poursuivi ses travaux sur les conséquences de la pandémie de COVID-19. L'Agence s'est notamment concentrée sur la préparation et la gestion des crises par le biais de sa **collaboration stratégique** avec d'autres agences, organes et institutions de l'UE.

L'EU-OSHA fournit des ressources basées sur l'information et offre une plateforme de débat, en apportant un soutien à la Commission, à d'autres institutions et aux principales parties prenantes lorsqu'elles en font la demande, afin de renforcer la base de données factuelles étayant leur prise de décision.

En collaboration avec les institutions de l'UE, l'EU-OSHA est fermement résolue à faire progresser le programme 2030 et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, à la fois par le biais de ses travaux de base et en tant qu'organisation. En respectant les principes ambitieux du socle européen des droits sociaux, les travaux de l'EU-OSHA ont été guidés par les objectifs principaux 3 («Bonne santé et bien-être») et 8 («Travail décent et croissance économique»), mais aussi par les objectif 4 («Une éducation de qualité»), 9 («Industrie, innovation et infrastructure») et 10 («Réduire les inégalités entre les pays»), et y ont contribué. En tant qu'organisation, l'EU-OSHA s'est engagée à garantir la durabilité de ses activités, y compris la durabilité sociale et environnementale. Les résultats de la première évaluation de la durabilité concernant l'année 2023 sont inclus dans l'indice d'information en matière de durabilité qui a été élaboré en référence aux normes de la Global Reporting Initiative (voir annexe XII).

Des évaluations ont confirmé à plusieurs reprises les performances et la pertinence de l'EU-OSHA au regard des priorités politiques européennes. Tel est le cas pour les évaluations d'activités commandées par l'Agence et pour l'évaluation de l'EU-OSHA et de trois autres agences relevant de la DG EMPLOI (Eurofound, Cedefop et ETF), commandée par la Commission européenne. À la fin de 2021, l'Agence avait mis en œuvre toutes les actions convenues par le conseil d'administration pour respecter les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des quatre agences. Une nouvelle étude d'évaluation a été lancée en 2022 par la Commission. L'EU-OSHA a contribué à cette étude d'évaluation qui, au moment de la rédaction du présent document, n'a pas encore été mise à disposition. Les nouvelles conclusions montrent toutefois une évaluation positive de la contribution de l'Agence aux objectifs politiques de l'UE, en général, et à la SST, en particulier. Les évaluations d'activités individuelles commandées par l'EU-OSHA confirment ces résultats positifs. En 2023, l'évaluation de l'ESENER-3, la vue d'ensemble en matière de SST sur les TMS, la campagne «Lieux de travail sains» sur les TMS et le cycle triennal de la campagne «Lieux de travail sains» ont été finalisés et des évaluations de l'étude prospective sur l'économie circulaire et les objectifs stratégiques de l'EU-OSHA étaient en cours.

En conclusion, les **résultats pour 2023 confirment l'importance qui est celle de l'EU-OSHA en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'UE** pour les années à venir.

L'annexe I présente un compte rendu complet des résultats attribués aux indicateurs clés de performance (ICP). Les données montrent que l'Agence a atteint presque tous ses objectifs. Le budget a été presque intégralement exécuté (97 %) et les postes ont été occupés à 98 %, ce qui signifie que l'EU-OSHA a pratiquement utilisé toutes les ressources disponibles. Le programme de travail a été mis en œuvre à hauteur de 100 %. Un certain nombre de réalisations ont été légèrement retardées d'une année civile à l'autre, ce qui a notamment affecté la phase de publication. Toutefois, ces légers retards ont été largement compensés par les travaux supplémentaires que l'EU-OSHA a pu entreprendre et réaliser au cours de l'année 2023 pour répondre à de nouveaux besoins et demandes ou pour exploiter des possibilités de coopération.

L'enquête des parties prenantes de l'EU-OSHA est une source essentielle de données qualitatives sur les ICP. Une nouvelle édition de l'enquête a été réalisée au cours du premier semestre de 2024; elle a montré que l'EU-OSHA parvient généralement à atteindre ses ambitieux objectifs. Il convient en particulier de souligner que l'EU-OSHA est considérée comme une organisation performante, que ses travaux répondent aux besoins en Europe, que ses travaux sont utiles et présentent une valeur ajoutée pour l'UE. L'EU-OSHA est particulièrement appréciée pour les informations qu'elle fournit et qui permettent d'identifier les défis

futurs et de favoriser la préparation en matière de SST, ainsi que pour sa contribution à une base factuelle solide grâce à ses recherches qualitatives et à ses données primaires, telles que ses enquêtes. En ce qui concerne les effets des travaux de l'EU-OSHA, ils sont perçus comme légèrement plus importants pour ce qui est des politiques qu'en ce qui concerne les pratiques sur le lieu de travail. Cela est très probablement dû au fait que les travaux de l'EU-OSHA passent par une série d'intermédiaires qui, s'ils sont importants pour atteindre les lieux de travail, échappent aussi au contrôle de l'EU-OSHA.

En ce qui concerne les valeurs cibles atteintes au regard des activités individuelles, les résultats sont, en général, également positifs. Les valeurs cibles sont très ambitieuses et atteintes ou quasiment atteintes dans tous les cas. Les résultats confirment la pertinence des activités, l'impact perçu, l'utilité et la valeur ajoutée européenne des activités. Les résultats non disponibles ou inférieurs aux valeurs cibles concernent généralement des activités toujours en cours et pour lesquelles on peut observer un nombre relativement élevé de réponses du type «Ne sait pas». L'EU-OSHA continuera par conséquent d'évaluer la situation une fois les activités clôturées. Les résultats seront également analysés plus en détail lors des prochaines évaluations.

Dans l'ensemble, l'enquête menée auprès des parties prenantes montre que les travaux de l'Agence sont largement utilisés et que l'Agence jouit d'une réputation positive.

L'une des spécificités de l'EU-OSHA qui lui permet d'atteindre ses objectifs est le réseau de points focaux. En 2023, les points focaux ont de nouveau joué un rôle clé dans l'exécution du programme de travail de l'EU-OSHA. Forts du soutien logistique de l'EU-OSHA, les points focaux ont mené 37 activités liées à la campagne «Lieux de travail sains» dans les États membres au cours de cette première année de la campagne sur la numérisation et près de 100 activités visant à promouvoir divers autres projets de l'Agence. Il s'agissait notamment de 28 activités liées au projet de recherche sur la numérisation et de 17 activités sur les maladies liées au travail. Une telle activité revêt généralement la forme d'un événement en ligne ou d'un événement hybride. Outre ces actions promotionnelles, les points focaux contribuent activement au développement des projets de recherche de l'Agence et gèrent les réseaux tripartites nationaux.

En conclusion, les résultats pour 2023 confirment l'importance qui est celle de l'EU-OSHA en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'UE pour les années à venir.

Indicateurs clés de performance 2023

MISSION

Nous développons, regroupons et fournissons des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents pour faire progresser les connaissances, sensibiliser et échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) qui répondront aux besoins des acteurs de la SST.

VISION

Nous voulons être un leader reconnu dans la promotion de lieux de travail sains et sûrs en Europe sur la base du tripartisme, de la participation et du développement d'une culture de prévention des risques en matière de SST, afin de garantir une économie intelligente, durable, productive et inclusive.

BONNE GOUVERNANCE

En tant qu'organe de l'UE, nous plaçons l'intérêt public au cœur de notre travail. Nous sommes responsables et transparents vis-à-vis des parties prenantes et des citoyens de l'UE tout en nous efforçant d'assurer l'utilisation la plus efficace des fonds publics.

OBJECTIF RÉEL

BONNE GOUVERNANCE

Exécution du programme de travail	Capacité en matière de personnel	Exécution des crédits de paiement	Exécution des crédits d'engagement
90% – 100%	95% – 98%	95% – 97.5%	95% – 97%

UTILISATION

94% des personnes interrogées utilisent le travail de l'AESST pour au moins un objectif

Objectif de l'utilisation

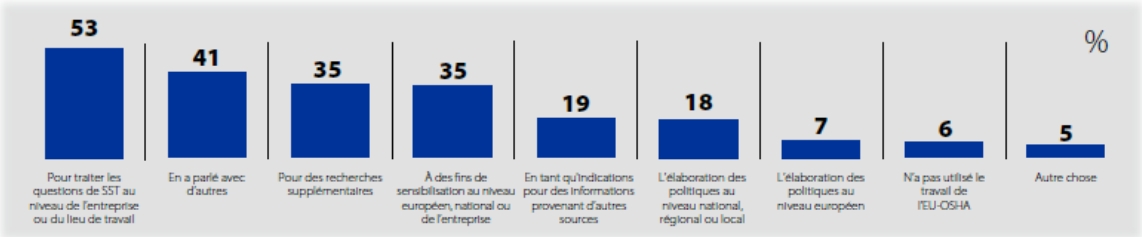

Source: Enquête auprès des parties prenantes de l'EU-OSHA 2024

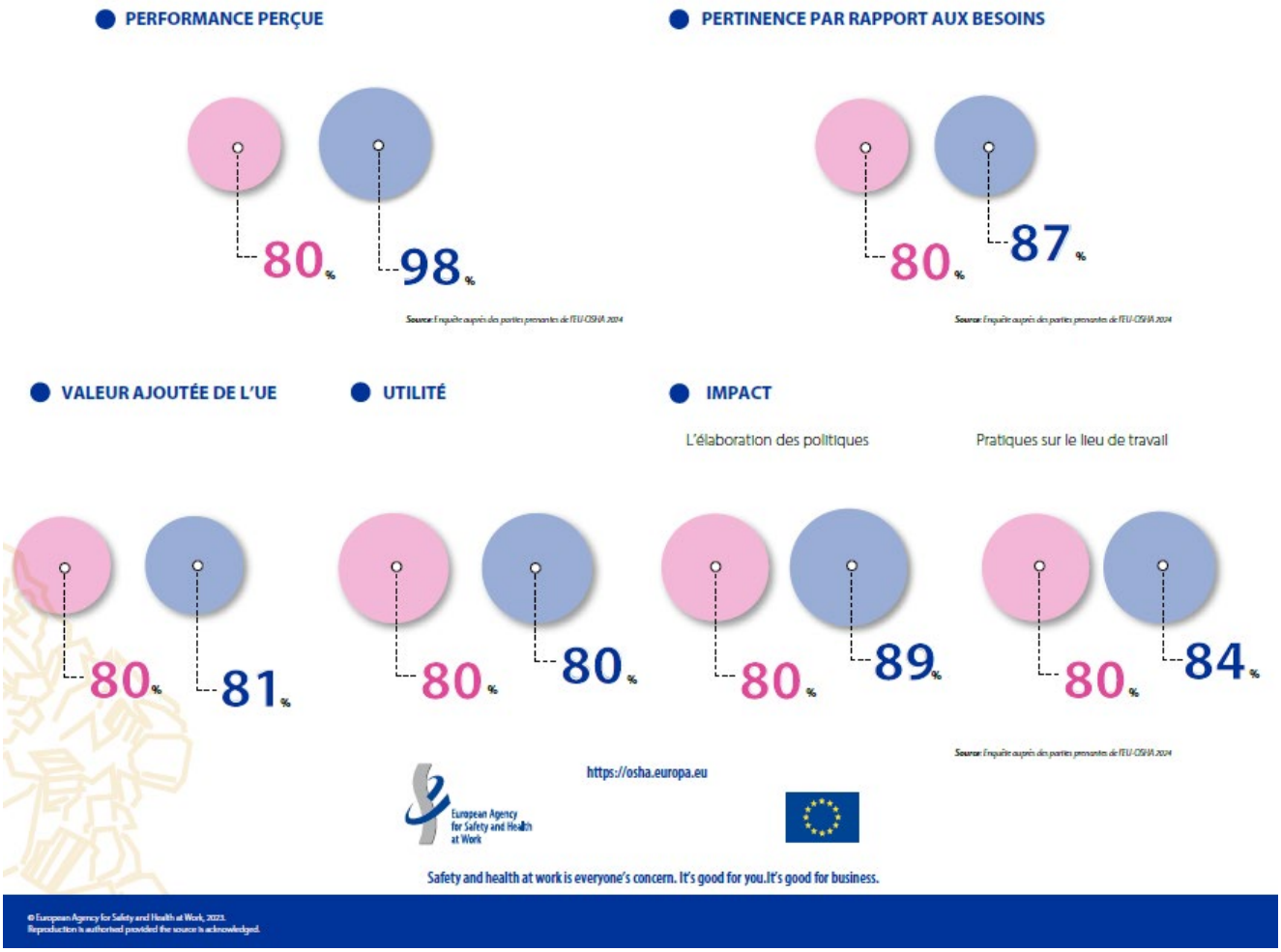
PERFORMANCE PERÇUE
80 %
98 %
Source: Enquête auprès des parties prenantes de l'EU-OSHA 2024
PERTINENCE PAR RAPPORT AUX BESOINS
80 %
87 %
Source: Enquête auprès des parties prenantes de l'EU-OSHA 2024
VALEUR AJOUTÉE DE L'UE
80 %
81 %
UTILITÉ
80 %
80 %
IMPACT
L'élaboration des politiques
80 %
89 %
Pratiques sur le lieu de travail
80 %
84 %
Source: Enquête auprès des parties prenantes de l'EU-OSHA 2024
https://osha.europa.eu
European Agency for Safety and Health at Work
Safety and health at work is everyone's concern. It's good for you. It's good for business.
© European Agency for Safety and Health at Work, 2023.
Reproduction is authorised provided the source is acknowledged.

1.2 Coopération avec les institutions, agences et organes de l'UE

1.2.1 Coopération avec les institutions de l'UE

Le dialogue et la coopération de l'EU-OSHA avec les institutions de l'UE revêtent une importance capitale pour l'Agence, en particulier pour son travail de soutien à l'élaboration des politiques. En ce qui concerne le **Parlement européen**, le directeur exécutif rencontre chaque année la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) pour un échange de vues, avec les autres agences relevant de la compétence de la DG EMPL. L'Agence contribue aussi régulièrement à d'autres initiatives de la commission, telles que des auditions ou d'autres échanges de vues sur des sujets spécifiques. Récemment, l'EU-OSHA a contribué par des contributions à des thèmes importants tels que: la directive 2004/37/CE sur l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou des substances reprotoxiques au travail; l'audition sur le cadre stratégique de l'UE en matière de SST 2021-2027; les études réalisées à la demande de la commission EMPL par le département politique des politiques économiques, scientifiques et de qualité de vie; et, en mars 2023, une audition sur les conditions de travail des sapeurs-pompiers. Sur le plan opérationnel, l'EU-OSHA collabore régulièrement avec le secrétariat de la commission EMPL, la direction générale des politiques internes de l'Union (DG IPOL) et le comité d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA). La commission EMPL organise également des missions régulières sur le terrain auprès de l'EU-OSHA, la dernière ayant eu lieu en septembre 2022.

En ce qui concerne la coopération avec la **Commission européenne**, l'EU-OSHA est engagée dans un dialogue et des **échanges réguliers et systématiques** avec l'unité C2 de la direction générale de l'emploi et des affaires sociales (DG EMPL). Dans ce contexte, l'assistance apportée par l'EU-OSHA à la Commission dans le cadre de la modernisation de l'*acquis* de l'UE en matière de SST a été particulièrement pertinente. Plus précisément, l'Agence a apporté son soutien au suivi de l'évaluation ex post de la législation de l'UE en matière de SST, en fournissant les informations pertinentes nécessaires à la préparation d'éventuelles initiatives législatives et actions de suivi. Il s'agissait notamment de soutenir l'élaboration d'orientations pour la gestion des médicaments dangereux, de modifications de la directive 2009/148/CE concernant l'exposition à l'amiante pendant le travail et de modifications de la directive susmentionnée sur l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou des substances reprotoxiques. L'EU-OSHA participe en tant qu'observateur à la consultation de la DG EMPL sur la mise en œuvre de deux directives en matière de SST, à savoir la directive 89/654/CEE concernant les prescriptions minimales applicables pour les lieux de travail et la directive 90/270/CEE concernant les prescriptions relatives au travail sur des équipements à écran de visualisation, et a participé à des réunions internes et à des ateliers de parties prenantes visant à contribuer à la définition d'options stratégiques pour la mise à jour/révision de ces directives.

L'EU-OSHA participe également aux travaux du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail (CCSS) de la Commission. L'Agence participe au groupe de travail sur les stratégies nationales et devrait également rejoindre le groupe de travail sur le changement climatique nouvellement créé. En outre, l'EU-OSHA a participé aux réunions des groupes de travail du CCSS sur la reconnaissance de la COVID-19 en tant que maladie professionnelle et du groupe de travail «Pandémies et SST», en fournissant des informations générales sur les groupes touchés par la COVID-19, sur la base d'informations nationales. Il importe de souligner la complémentarité entre le niveau décisionnel auquel le CCSS opère et les connaissances techniques et la sensibilisation assurées par l'EU-OSHA.

Toujours sous la direction de la DG EMPL, l'EU-OSHA a contribué à la promotion du train de mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées dans le cadre de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 – en soulignant les ressources de l'Agence sur ce thème – et à l'«Année européenne des compétences» tout au long de l'année 2023.

En vue d'intégrer la SST dans d'autres domaines politiques, l'EU-OSHA a, sur proposition de la DG EMPL, pris contact et soutenu des initiatives dépassant le cadre strict de l'emploi et des affaires sociales.

Avec la direction générale de la santé, l'EU-OSHA a contribué à l'approche globale en matière de santé mentale. Tant l'actuelle campagne «Lieux de travail sains» sur la sécurité au travail à l'ère numérique que la prochaine campagne sur la santé mentale au travail, qui débutera en 2026, constituent des initiatives phares dans le cadre de cette approche. L'EU-OSHA a participé à un groupe interservices lié à la prévention des maladies non transmissibles (MNT) et a contribué à la cartographie des initiatives de prévention des MNT. L'EU-OSHA a apporté sa contribution sur la base de ses travaux dans le cadre du projet pilote du Parlement sur la santé et la sécurité des travailleurs âgés[5] (en particulier en ce qui concerne les politiques et pratiques des États membres en matière de réadaptation) et dans le cadre de la vue d'ensemble en matière de SST sur les maladies liées au travail, finalisée en 2018 et visant à fournir une vue d'ensemble des politiques nationales pour le retour au travail après un cancer. Le retour au travail après un cancer constitue un problème majeur identifié dans le cadre du plan pour vaincre le cancer de la Commission. S'appuyant sur les résultats de l'enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer et les études de suivi basées sur les données de l'enquête, l'Agence vise à contribuer aux objectifs de cette importante initiative.

Ces dernières années, la biosurveillance a fait l'objet d'une attention particulière. L'EU-OSHA a été membre du comité consultatif d'une importante initiative européenne de biosurveillance (HBM4EU) et participe actuellement à son suivi, l'initiative PARC[6], en fournissant des conseils et des contributions sur l'inclusion de l'évaluation de l'exposition professionnelle, en particulier la biosurveillance dans les études d'évaluation de l'exposition (biosurveillance) et les développements de la capacité et des méthodologies des laboratoires. Répondant à la demande de la Commission et en étroite collaboration avec elle, l'EU-OSHA a entrepris un examen des politiques et pratiques nationales en matière de biosurveillance et a élaboré un document d'orientation sur la biosurveillance en milieu professionnel. Un projet a été présenté lors de la réunion du groupe de travail du CCSS sur les produits chimiques en mars 2023. Sa publication est prévue au cours de l'année 2024.

Dans le cadre du suivi de l'étude de faisabilité de l'EU-OSHA concernant la base de données pilote HazChem@Work de la Commission, l'Agence a contribué à l'IPCHEM, la plateforme d'information pour la surveillance des substances chimiques, qui constitue le point d'accès de référence de la Commission européenne pour la recherche, l'accès et la récupération des données sur les événements chimiques collectées et gérées en Europe. L'EU-OSHA a noué des contacts avec le Centre commun de recherche et les fournisseurs de données nationaux afin d'inclure des données sur l'exposition sur le lieu de travail dans la base de données IPChem.

L'EU-OSHA participe en tant qu'observateur à l'initiative PACT de la direction générale de l'environnement visant à coordonner l'évaluation des substances chimiques qui est actuellement réalisée de différentes manières par les agences et/ou les autorités compétentes des États membres. Il s'agit de ce qu'on appelle l'approche «Une substance, une évaluation». Les projets d'actes législatifs récemment publiés concernant une évaluation harmonisée de la sécurité des produits chimiques, la réattribution des tâches aux agences et la coopération entre ces agences, ainsi que la mise en place de répertoires d'informations (tels qu'une plateforme de données commune ou un répertoire de valeurs de référence) font référence à l'EU-OSHA[7]. Dans ce cadre, l'Agence a été invitée à devenir membre d'un groupe de travail connexe composé de représentants qui discutent d'une approche harmonisée dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'UE sur les produits chimiques.

[5] https://osha.europa.eu/en/themes/osh-management-context-ageing-workforce/ep-osh-project

[6] Le partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (#EU_PARC) est l'un des projets sélectionnés pour bénéficier d'un financement au titre du programme-cadre «Horizon Europe» de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Coordonné par l'ANSES, ce grand projet vise à développer l'évaluation des risques chimiques de nouvelle génération afin de protéger la santé et l'environnement. Il dispose d'un budget de 400 millions d'euros, financé à 50 % par l'Union européenne et à 50 % par les États membres. Le projet PARC a démarré le 1er mai 2022.

[7] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_6413

Dans ce contexte, l'EU-OSHA a contribué à la préparation du prochain cadre de recherche dans le cadre du programme Horizon 2020 de la direction générale de la recherche et de l'innovation, en ce qui concerne le pôle «Santé» et les produits chimiques et matériaux.

L'Agence a également contribué à une étude exploratoire commandée par la direction générale de l'agriculture et du développement rural pour l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du mécanisme de conditionnalité sociale dans la politique agricole commune, qui vise notamment à évaluer les conditions de travail des travailleurs agricoles et à identifier les indicateurs de suivi de sa mise en œuvre.

De par son activité sur la numérisation et la campagne «Lieux de travail sains» qui y est associée et qui a débuté l'année dernière, l'EU-OSHA contribue également à la réalisation des objectifs de la stratégie numérique européenne. Pour assurer une transition efficace et équitable, il est nécessaire d'être conscient des risques que cette transition comporte pour les travailleurs, mais aussi d'en recenser les opportunités.

L'Agence a apporté sa contribution au groupe des conseillers scientifiques en chef de la Commission dans la préparation d'un avis concernant les leçons tirées de la pandémie et la préparation, afin de sensibiliser aux aspects de la SST et aux références en matière de santé au travail. Plus récemment, une contribution a également été fournie pour l'élaboration d'un avis concernant la mise en place d'une approche «Une seule santé».

Dernier point, mais non des moindres, l'Agence a également officialisé la coopération avec le Centre commun de recherche de la Commission (CCR) et des travaux sont en cours dans plusieurs domaines, notamment la numérisation et la prospective.

À un niveau plus transversal, l'Agence entretient une coopération efficace avec la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME. L'EU-OSHA collabore avec l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA) ainsi qu'avec le réseau Entreprise Europe (EEN) afin d'intégrer les activités en matière de SST dans un plus grand nombre de domaines politiques de l'UE.

L'EU-OSHA collabore systématiquement aux activités du **Conseil de l'UE**, en particulier par l'intermédiaire de son réseau de points focaux nationaux et des membres du conseil d'administration tripartite. L'Agence fournit également une assistance aux pays qui accueillent la Présidence tournante du Conseil par le biais de ses réseaux nationaux et en collaboration avec les représentations permanentes auprès de l'UE basées à Bruxelles. L'EU-OSHA poursuit son travail en tant que partenaire de la feuille de route relative aux substances cancérigènes et dans le développement des initiatives de la feuille de route. En particulier, l'Agence a contribué à la conférence organisée sous la présidence espagnole à Madrid les 20 et 21 novembre 2023. Les contributions de l'EU-OSHA comprenaient un discours liminaire sur les premiers résultats de l'enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer sur le lieu de travail et la préparation d'une session plénière consacrée à la surveillance de l'exposition aux agents cancérigènes et à sa coopération avec IPChem sur les données relatives à l'exposition professionnelle.

1.2.2 Coopération avec les agences de la DG EMPL

La coopération avec les autres agences œuvrant dans le domaine des politiques de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) constitue une priorité pour l'EU-OSHA. Elle vise non seulement à éviter les chevauchements d'activités et la duplication des efforts, mais aussi à créer des synergies et à maximiser la valeur ajoutée de l'UE dans le domaine de la politique de l'emploi et des affaires sociales.

Un résultat tangible récent de cette coopération conjointe a été l'événement organisé le 20 septembre 2023 au Parlement européen à l'occasion de l'Année européenne des compétences, intitulé «Skills, skills, skills! Skills for people, skills for competitiveness, skills for sustainability» et auquel ont participé cinq agences [à savoir l'EU-OSHA, le Cedefop, Eurofound, l'Autorité européenne du travail (AET) et la Fondation européenne pour la formation (ETF)]. Cet événement a mis en lumière les données, les tendances et les

défis liés au développement des compétences de la main-d'œuvre qui sont nécessaires à la fois dans le présent et dans l'avenir.

Au niveau bilatéral, l'EU-OSHA coopère avec Eurofound sur la base d'un protocole d'accord qui est mis en œuvre dans le cadre de plans de travail annuels. Une coopération efficace est en place concernant un certain nombre de sujets, par exemple les méthodes d'enquête liées à l'ESENER et à l'enquête sur l'exposition des travailleurs et des thèmes politiques pertinents tels que les risques psychosociaux, la numérisation et le changement climatique.

L'Agence a également formalisé sa coopération avec l'AET et le Cedefop en établissant avec elles un cadre de coopération.

L'EU-OSHA participe aux réunions de la plateforme de l'AET sur le travail non déclaré et à un certain nombre de sous-groupes de travail. L'Agence a également fourni des conseils et un soutien à l'AET pour ses travaux dans le secteur de la construction.

L'Agence a coopéré avec le Cedefop dans le cadre du projet OSHVET, qui vise à sensibiliser les écoles professionnelles à l'importance de la sécurité et de la santé au travail. Le réseau des points focaux de l'Agence, qui comprend les pays de l'UE et de l'EEE/AELE, a uni ses forces à celles des réseaux nationaux de l'Association européenne des instituts de formation professionnelle (EVBB) et du Forum européen de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EfVET). De plus, dans le cadre des travaux sur le baromètre européen de la sécurité et de la santé au travail, l'EU-OSHA collabore avec le Cedefop en vue d'intégrer certaines données prévisionnelles relatives aux professions, aux secteurs et à l'emploi, sur la base des prévisions de compétences du Cedefop qui couvrent la période allant jusqu'à 2035.

En outre, des dispositions permettant une représentation mutuelle au sein des conseils d'administration sont en place avec Eurofound, et l'AET afin d'assurer une coordination adéquate au niveau de la gouvernance. Entre autres mesures, l'EU-OSHA échange des projets de documents de programmation avec l'Eurofound, l'AET et le Cedefop (ainsi qu'avec un certain nombre d'autres agences actives dans d'autres domaines politiques) afin de faciliter la coopération stratégique.

Les activités horizontales comprennent d'autres exemples de coopération, qui vont du partage de services à l'échange d'informations. Cette coopération couvre presque tous les sujets, qu'il s'agisse des examens d'évaluation des risques par les pairs dans le cadre du processus de gestion des risques, des actions communes de passation de marchés, du rétablissement après sinistre, ou encore du soutien mutuel. Une coopération étroite entre l'AET, l'ETF, le Cedefop, Eurofound et l'EU-OSHA a été établie dans le cadre de l'élaboration de mesures de performance et des domaines prioritaires ont été identifiés. L'Agence a également mis en place une fonction comptable partagée avec l'ETF. Un protocole d'accord a été signé entre les deux agences en juillet 2021.

1.2.3 Coopération bilatérale avec d'autres agences et organismes de l'UE

L'EU-OSHA participe activement aux réseaux formels établis entre les agences de l'UE. Il s'agit notamment des chefs d'agences et d'un certain nombre de réseaux spécialisés tels que le réseau des chefs de communication, le réseau des chefs des ressources, le réseau de développement des performances et le réseau des agences sur les avis scientifiques. Ces réseaux facilitent le développement d'approches communes, l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. L'Agence a joué un rôle de premier plan dans la coordination de la réponse collective des agences de l'UE à la directive sur la cybersécurité et aux négociations avec le CERT-UE.

L'EU-OSHA a continué de collaborer étroitement avec d'autres agences de l'UE en 2023, y compris celles qui ne relèvent pas du domaine de la politique de l'emploi et des affaires sociales. Sur le plan bilatéral, il existe un cadre de coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et un protocole d'accord avec l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). L'EU-OSHA

échange des projets de documents de programmation afin de faciliter la coopération stratégique. L'EIGE est également représenté au conseil d'administration de l'EU-OSHA.

Il existe une coopération efficace en ce qui concerne plusieurs activités opérationnelles, afin d'utiliser au mieux les ressources respectives de chaque agence. Une coopération a été établie avec l'Agence des droits fondamentaux (FRA) dans le cadre de l'enquête sur l'exposition des travailleurs – coopération qui impliquait également Eurostat et qui vise à optimiser les synergies en matière de méthodologies d'enquête. Dans le cadre de l'activité de mise en réseau des connaissances, l'EU-OSHA collabore avec l'ECHA, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Centre commun de recherche concernant l'approche «une substance, une évaluation». De la même manière, l'EU-OSHA a soutenu l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) dans l'élaboration d'orientations en matière de santé et de sécurité dans les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures («EU/EFTA States practical guidelines on health and safety of oil spill responders»).

Faisant suite à l'intense coopération avec l'ECDC dans les premiers jours de la pandémie de COVID-19, la coopération entre les agences en matière de préparation s'est poursuivie et a franchi une nouvelle étape en 2023. En mai, l'EU-OSHA a élaboré, en collaboration avec un groupe de travail du réseau scientifique des agences de l'Union sur les avis scientifiques (EU-ANSA), un cadre stratégique pour la coopération entre les agences de l'UE en cas de crise. L'EU-OSHA a organisé à la mi-2023 un exercice pratique sur la préparation aux crises afin de tester ce cadre. Douze agences ainsi que le JRC et plusieurs services de la Commission ont participé à cet exercice. Par ailleurs, l'EU-OSHA a contribué à élaborer et a publié des documents conjoints avec l'ECDC, l'EFSA et le laboratoire européen de référence pour l'influenza aviaire et la maladie de Newcastle sur les tests et la détection du virus de l'influenza et sur des mesures d'amélioration de la SST.

Dans le cadre du future pôle de l'EU-ANSA, l'EU-OSHA a apporté sa contribution au rapport de prospective stratégique 2023 de la Commission et a participé à l'atelier de prospective du système européen d'analyse stratégique et politique dans le cadre de la préparation de sa conférence annuelle «Construire l'avenir de l'Europe».

L'Agence collabore activement au partage des connaissances et à l'amélioration de l'efficacité dans le domaine des finances, des marchés publics, des ressources humaines et des processus administratifs. L'EU-OSHA partage son plan de passation de marchés avec d'autres agences (principalement d'autres agences basées en Espagne) en vue de procéder à une rotation des besoins communs en matière de produits et services. L'Agence a également eu la possibilité d'échanger ses listes de réserve de recrutement avec d'autres agences.

Enfin, l'EU-OSHA a entamé une coopération avec l'AEE afin d'inclure des informations relatives à la sécurité et la santé au travail dans les pages web de l'Observatoire du climat et de la santé gérées par l'AEE. Cette coopération devrait s'intensifier à la lumière de la nouvelle étude prospective sur la préparation aux crises climatiques menée en 2024 et compte tenu de la nouvelle activité de recherche sur le changement climatique qui débutera en 2025.

1.2.4 Coopération avec le CHRIT, les organisations internationales et d'autres réseaux

L'EU-OSHA continue de collaborer avec le Comité des hauts responsables de l'inspection du travail (CHRIT). L'EU-OSHA fournit régulièrement une expertise en matière de conception et de mise en œuvre d'enquêtes utilisées dans le cadre des campagnes du CHRIT et des journées thématiques. À la suite de l'enquête sur les professions à haut risque menée en collaboration avec le CHRIT, une coopération étroite s'est poursuivie en 2023, ce qui a débouché sur un rapport conjoint sur les principales conclusions de l'enquête. Plusieurs pays se sont déclarés intéressés par l'élaboration de nouvelles analyses des données européennes et nationales relatives aux secteurs à haut risque ainsi qu'aux risques psychosociaux. En outre, l'EU-OSHA participe au groupe de travail GEA (aspects généraux de l'application de la législation) du CHRIT, qui pourrait également utiliser les données de l'enquête pour cibler des inspections. La récente publication de l'EU-OSHA sur les inspections et les systèmes de sanctions en Europe dans le cadre de l'activité de soutien à mise en conformité a été présentée en détail au groupe de travail sur la stratégie du CHRIT et au groupe de travail GEA. L'Agence collabore avec les participants à l'échange d'informations et de méthodes en ce qui concerne les défis et les possibilités de mise en œuvre pour soutenir le respect des règles et le nouveau rôle dans le monde du travail en mutation. Enfin, l'EU-OSHA participe au sous-groupe de travail du groupe de travail MACHEX sur la robotique et a participé à l'élaboration d'un guide à l'intention des inspecteurs du travail qui comprend des études de cas, la législation et l'approche permettant notamment d'identifier et de gérer les risques pertinents.

Il existe des contacts réguliers avec les sous-groupes CHEMEX et BIOLEX du CHRIT, dont les travaux portent sur les agents chimiques et biologiques. L'EU-OSHA contribuera également à la journée thématique du CHRIT organisée dans le cadre de la présidence belge en 2024, qui sera axée sur les activités d'inspection du travail relatives aux substances cancérigènes.

L'Agence contribue régulièrement au dialogue social européen formel et à ses comités de dialogue social sectoriel, avec lesquels elle coopère.

L'EU-OSHA a participé à plusieurs initiatives européennes et internationales s'inscrivant dans le cadre Vision Zéro. Promouvoir l'approche «Vision zéro» fait désormais partie intégrante du cadre stratégique de l'UE en matière de SST. Ainsi, l'EU-OSHA a participé au groupe de travail du CCSS qui a rédigé l'avis sur la Vision zéro, au groupe de travail Vision zéro de la coalition mondiale de l'OIT, au comité scientifique du Fonds Vision zéro de l'OIT sur la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, a soutenu le sommet sur l'évaluation de la SST de la présidence suédoise de l'UE et a fait des présentations lors de plusieurs conférences Vision zéro.

L'EU-OSHA s'est engagée activement auprès de la communauté des chercheurs. L'EU-OSHA a été invitée à participer à la conférence PEROSH organisée en septembre 2023 et a présenté, entre autres, les résultats de la coopération avec le JRC concernant l'introduction de données sur l'exposition professionnelle dans l'IPChem. L'EU-OSHA coopérera également avec le réseau PEROSH et la communauté des chercheurs en matière de SST dans le cadre des consultations liées au prochain programme-cadre de recherche de l'UE, en tant que de besoin. L'EU-OSHA a continué de collaborer et d'échanger avec d'autres réseaux européens clés en matière de SST en 2023, tels que l'ENSHPO et l'ENETOSH.

L'Agence a participé activement au réseau «Health in the World of Work» (La santé dans le monde du travail) de l'Organisation mondiale de la santé, et a notamment fait une présentation sur le thème du télétravail. En novembre 2023, l'EU-OSHA a participé à un forum mondial organisé par l'OMS à Genève afin de contribuer à la stratégie mondiale en matière de santé des travailleurs prévue par l'OMS.

La précédente action de l'EU-OSHA au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) a expiré à la fin de l'année 2022 et un nouvel accord a été signé en 2023, ce qui a permis d'assurer la continuité des actions

de l'Agence dans les Balkans occidentaux et en Turquie. Dans le cadre de cet accord, l'EU OSHA a réussi à identifier un nouveau point focal pour la Bosnie-Herzégovine et à organiser des événements dans et pour les pays bénéficiaires de l'IAP.

En outre, l'Agence a eu des contacts préliminaires avec la Moldavie et l'Ukraine à la suite de l'octroi du statut de candidat. Toutefois, à l'heure actuelle, l'Agence ne dispose pas de dispositions spécifiques pour la coopération avec ces pays, qui ne relèvent pas du programme IAP. L'EU-OSHA a collaboré avec l'IOSH dans le cadre de ses travaux en dehors de l'UE, en particulier en ce qui concerne l'Ukraine, où la planification de la phase de reconstruction est déjà en cours. Cette action s'articule avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

L'EU-OSHA a contribué à des présentations vidéo lors du congrès mondial sur la SST qui s'est tenu à Sydney, les 27 et 30 novembre 2023. Il a été décidé qu'aucun membre du personnel de l'Agence ne participerait en présentiel aux réunions, compte tenu des ressources limitées disponibles.

L'EU-OSHA continue à entretenir un dialogue avec Taïwan et la Corée (KOSHA). Tout récemment, l'EU-OSHA a accueilli des experts de KOSHA en vue d'un échange sur les substances cancérigènes, les méthodologies de prospective et la sensibilisation.

En 2024, l'EU-OSHA devrait organiser deux sessions dans le cadre de la 34e conférence internationale sur la santé au travail (ICOH 2024): un symposium présentera les travaux de l'Agence dans différents domaines (rôle de l'EU-OSHA dans la mise en œuvre du cadre stratégique de l'UE en matière de SST; baromètre de la SST de l'UE; OiRA; stratégies nationales; orientations en matière de chaleur) tandis qu'une autre session spéciale portera spécifiquement sur les résultats de l'activité WES «Enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer – Discussion sur les conclusions».

1.3 Genre et activités de l'EU-OSHA

L'égalité des sexes est reconnue comme un aspect important en matière de SST, et l'EU-OSHA prend en compte cette dimension dans l'ensemble de ses activités. L'EU-OSHA et l'EIGE sont convenus d'une représentation mutuelle au sein de leurs conseils d'administration afin de garantir le lien entre SST et égalité des sexes. Dans le cadre des travaux opérationnels, les principales questions liées au genre abordées en 2023 sont les suivantes.

Plusieurs domaines ont été mis en évidence dans le système d'information européen sur la SST. Les statistiques disponibles montrent qu'une part croissante des taux d'emploi des femmes, et des données et considérations spécifiques au genre sont incluses dans le rapport complet, Occupational safety and health in Europe: state and trends 2023 (Sécurité et santé au travail en Europe: état et tendances 2023).

Pour une **vue d'ensemble de la transformation numérique**, les questions d'égalité des sexes ont été prises en compte de manière transversale dans tous les projets sur la transformation numérique et la SST.

Le document de discussion sur la diversité de la main-d'œuvre et les plateformes de travail numériques (avril 2023) met l'accent sur les femmes. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de l'atelier hybride sur le travail sur plateforme numérique et la SST le 21 mars 2023, où l'EIGE a été invité à présenter les résultats de son enquête sur les femmes dans le travail sur plateforme numérique.

Un document de discussion sur la dimension de genre dans le télétravail, visant à analyser plus en profondeur les implications en matière de SST pour les femmes télétravailleuses, y compris le cyberharcèlement, a été réalisé et publié en mars 2024.

Concernant les systèmes numériques intelligents pour la SST, une note d'orientation sur l'inclusion et la diversité a été publiée en juin 2023.

Dans le cadre de l'**activité de soutien à la mise en conformité**, les questions de genre ont été examinées de manière transversale dans tous les projets. L'article Well-being at work in the service voucher sector in Belgium (Le bien-être au travail dans le secteur des titres-services en Belgique) et le document de réflexion

«Enhancing Measuring and Monitoring Approaches of Sustainability and OSH within Supply Chains » (Améliorer les approches de mesure et de suivi de la durabilité et de la SST dans les chaînes d'approvisionnement) (en préparation, en vue d'une publication début 2024) soulignent également que la prise en compte de la diversité de genre est indispensable pour intégrer la SST dans les cadres de durabilité et, de manière générale, pour améliorer les objectifs en matière de SST dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement. Ainsi, la perspective de genre est incluse dans de nombreuses normes et cadres d'établissement de rapports ESG (environnement, social, gouvernance) qui sont appliqués en particulier par les entreprises multinationales.

Dans l'activité relative aux **risques psychosociaux**, toutes les spécifications techniques/de passation de marchés (liées aux différents projets dans le cadre de cette activité) mentionnent explicitement que la dimension de genre est à prendre en considération.

Dans le rapport de recherche sur la santé mentale au travail des travailleurs à faible statut socio-économique (2023), le genre apparaît comme une variable importante pour ce qui est des différences d'exposition aux facteurs de risque psychosociaux et les différences d'effet sur la santé et le bien-être.

L'article d'expert sur les risques psychosociaux dans le secteur de la santé et de l'aide sociale prend en considération les aspects de genre du secteur (2023). Des articles déjà publiés, par exemple sur les liens entre la violence domestique et la SST et sur les liens entre l'exposition aux facteurs de risque psychosociaux liés au travail et les maladies cardiovasculaires consacrent également une section aux questions de genre.

Toutes les spécifications techniques/de passation de marchés publics [liées aux différents projets dans le cadre du **secteur de la SST et de l'aide sociale et de la santé (HeSCare)]** mentionnent également explicitement que la dimension de genre doit être prise en considération. Les premiers résultats sont escomptés en 2024.

1.4 Anticipation des changements

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'EU-OSHA vise à fournir des données fiables sur les risques nouveaux et émergents en matière de SST aux décideurs politiques et aux chercheurs, afin de les aider à anticiper les tendances et à prendre des mesures efficaces et en temps utile.

1.4.1 Activité 1.3: Anticipation des défis futurs en matière de SST

But de l'activité: contribuer à la définition des priorités en matière de recherche et de politiques et éclairer l'élaboration des politiques et la recherche sur les risques liés à l'économie circulaire en développant les connaissances et en favorisant un débat de qualité.

La nature du travail, les relations de travail, les lieux de travail et les technologies utilisées pour le travail évoluent rapidement. Dans le même temps, la main-d'œuvre est plus diversifiée et dispersée. De telles tendances, conjuguées aux migrations, au changement climatique et aux récentes crises, s'accompagneront à l'avenir de nouveaux défis en matière de SST qu'il convient d'anticiper correctement pour permettre une prévention efficace. Tous les documents de stratégie de l'UE en matière de SST, antérieurs et actuels, ont fait de l'anticipation des risques une tâche essentielle de l'EU-OSHA et cet enjeu devrait continuer à constituer une priorité stratégique pour la SST au niveau de l'UE dans les années à venir.

L'EU-OSHA n'est pas novice en matière d'études prospectives, qui vont des emplois verts à la numérisation. L'étude sur l'économie circulaire s'appuie sur les résultats de l'évaluation ex post l'étude prévisionnelle précédente portant sur la numérisation. Une conclusion importante de l'évaluation était que l'EU-OSHA apporte clairement une valeur ajoutée au travail des autres acteurs par le biais de ce type d'activité.

L'enquête menée auprès des parties prenantes ainsi que les réactions d'autres parties prenantes montrent que la proportion de répondants indiquant qu'ils étaient (fortement) d'accord pour estimer que les informations fournies dans le cadre de cette activité apportaient une valeur ajoutée a fortement augmenté avec chaque enquête consécutive entre 2016 et 2020 et est restée stable à un niveau élevé entre 2020 et 2022. En outre, l'étude susmentionnée commandée par la commission des budgets du Parlement européen sur le coût des agences non européennes fait référence aux travaux de prospective menés par l'EU-OSHA dans le cadre de son analyse de la contribution de l'Agence à la gestion des crises et à la préparation à celles-ci, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le thème retenu pour cette étude prospective était l'incidence de l'économie circulaire sur la SST, qui est directement liée au pacte vert pour l'Europe. L'étude comportait une analyse bibliographique et une revue de la coopération avec d'autres organisations menant des travaux de prospective et axés sur l'avenir en vue d'orienter la définition des priorités et le développement stratégique au niveau de l'UE ou au niveau national (tels que STOA, EU-ANSA, PEROSH, JRC, etc.) et a nécessité une vaste consultation des parties prenantes de l'Agence. En particulier, l'Agence a collaboré avec l'Institut national français de recherche et de sécurité (INRS) afin de bénéficier des travaux de l'institut français sur ce thème.

Les résultats de l'étude ont été présentés et diffusés lors d'événements de haut niveau dans toute l'Europe. Les premières mesures ont été prises en vue de l'organisation d'une conférence internationale conjointe «FOSH Foresight on OSH Foresight on OSH», organisée en collaboration avec l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), qui se tiendra à Paris le 14 novembre 2024.

Dans le cadre de cette activité, l'EU-OSHA a également l'intention de susciter, par le biais des articles sur l'avenir du travail, un débat de haute qualité entre certains groupes de parties prenantes sur de nouvelles questions relatives à la SST. En 2023, deux articles d'experts ont été publiés, l'un sur le thème des «Véhicules aériens sans pilote (UAV) ou drones» et l'autre sur les «Travailleurs souffrant de problèmes de santé mentale dans un monde numérisé». Trois nouveaux articles sont en cours d'élaboration pour l'année à venir et portent sur les thèmes suivants: anxiété écologique, transition énergétique et champs magnétiques électriques et SST.

L'enquête de 2024 auprès des parties prenantes a mis en évidence la forte utilisation des travaux réalisés dans le cadre de cette activité auprès des publics cibles visés, des décideurs politiques et des chercheurs (87 %), ainsi que la perception d'une forte valeur ajoutée (79 %). L'évaluation ex post de la prospective sur l'économie circulaire est en cours et devrait permettre de mieux comprendre comment et dans quelle mesure l'Agence a réussi à atteindre les publics cibles et à obtenir les résultats souhaités grâce à cette activité. Cette évaluation sera également utile pour élaborer la prochaine prospective sur la préparation aux crises climatiques.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.osha.europa.eu/en/emerging-risks/circular-economy

1.5 Faits et chiffres

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'EU-OSHA vise à fournir un aperçu précis et complet des risques actuels en matière de SST, de leurs effets sur la santé et de la manière de les prévenir et de les gérer, afin de permettre aux décideurs politiques et aux chercheurs de mieux appréhender ces questions.

1.5.1 Activité 2.1: Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER)

But de l'activité: contribuer à la formulation de politiques fondées sur des données probantes en fournissant des informations de qualité sur la SST (participation des travailleurs, gestion pratique de la SST et gestion des risques psychosociaux) et des données comparables dans toute l'Europe.

L'enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) est une enquête représentative menée auprès d'établissements, qui examine comment les risques pour la santé et de sécurité sont gérés sur les lieux de travail européens.

Avec cette activité, l'EU-OSHA entend contribuer à améliorer les données statistiques et à développer les informations nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, ce qui constitue l'un des principaux défis identifiés dans le cadre stratégique de l'UE en matière de SST et dans d'autres documents ultérieurs.

La troisième enquête quinquennale a été menée en 2019 et une quatrième édition (pour laquelle les travaux préparatoires sont en cours) est prévue pour 2024. L'enquête permet d'identifier les facteurs qui encouragent la mise en place de mesures préventives et ceux qui la découragent ou l'entravent, et de définir les besoins des entreprises en fonction de leurs caractéristiques (taille, secteur, emplacement et âge). L'enquête ESENER-2019 établit une série chronologique, permettant ainsi de suivre les tendances depuis l'édition précédente en 2014. Pour la première fois, les pays qui ont opté pour un renforcement de la taille de l'échantillon national ont eu la possibilité de formuler jusqu'à trois questions supplémentaires qui seraient incluses dans les entretiens menés dans leur pays.

L'ensemble de données ESENER-2019 est disponible depuis 2020. Sur la base de ces données, l'Agence a entrepris une série d'études de suivi, qui complètent les analyses statistiques avec des méthodes de recherches qualitatives, telles que des entretiens avec des participants à l'enquête ESENER, des travailleurs et des informateurs clés, afin de refléter l'incidence de la crise de la COVID-19 sur la gestion de la SST.

À la suite de la publication en 2022 du rapport de synthèse de l'ESENER, de l'étude qualitative sur la gestion des risques psychosociaux dans les MPE et de deux études sectorielles sur la santé humaine et le travail social et l'éducation, deux études sectorielles supplémentaires sur les activités d'hébergement et de restauration et sur le transport et le stockage ont été publiées en 2023. L'évaluation ex post d'ESENER-3 a également été achevée, après consultation d'un large éventail de parties prenantes.

Depuis sa première édition en 2009, l'ESENER joue un rôle clé en aidant l'EU-OSHA à communiquer des informations comparables sur le plan transnational, susceptibles de contribuer à l'élaboration de politiques en matière de SST. En 2024, 79 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête 2022 auprès des parties prenantes de l'EU-OSHA considéraient l'ESENER comme une source précieuse pour l'élaboration des politiques au niveau européen (74 % au niveau national). 78 % des répondants étaient également d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que les données de l'ESENER apportaient une valeur ajoutée aux informations fournies par d'autres organisations ou instituts et une majorité (68 %) ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de la manière dont l'EU-OSHA exploite les données ESENER pour produire des études de suivi.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante:
https://visualisation.osha.europa.eu/esener/en

1.5.2 Activité 2.8: Enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer en Europe

But de l'activité: contribuer à la réduction des cancers liés au travail en fournissant des données et des informations visant à améliorer la compréhension de l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer chez les décideurs politiques, les chercheurs et les intermédiaires, afin que ceux-ci puissent cibler et établir l'ordre de priorité des actions appropriées.

L'objectif principal de cette activité est de contribuer à la réduction des cancers liés au travail en fournissant des données et des informations visant à améliorer la compréhension de l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer chez les décideurs politiques, les chercheurs et les intermédiaires, afin que ceux-ci puissent cibler et établir l'ordre de priorité des actions appropriées. Plus précisément, l'EU-OSHA vise à relever le défi d'améliorer la collecte de données statistiques et de développer les informations nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

L'enquête s'appuie sur les conclusions de l'étude de faisabilité de 2017 et sur les contributions d'experts; elle se fonde également sur l'expérience de l'étude australienne sur les expositions sur le lieu de travail (AWES). L'activité propose de combler le manque significatif d'informations qui a été largement mis en évidence, plus récemment dans le contexte de la révision de la directive sur les agents cancérigènes ou mutagènes et les substances reprotoxiques (CMRD), mais aussi dans la communication de la Commission européenne de janvier 2017 intitulée «Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail». L'enquête fournit un tableau précis et exhaustif des risques actuels résultant de l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer. Elle fournit également des informations susceptibles de contribuer aux travaux du groupe de travail du CCSS sur les produits chimiques, le cas échéant, afin d'améliorer la protection contre les substances dangereuses et de lutter contre les cancers professionnels, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'éventuelles propositions de modification futures de la directive CMRD et la révision de la directive «Amiante au travail». En outre, cette activité contribue aux actions SST du plan européen pour vaincre le cancer et soutient l'un des objectifs clés du cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027, à savoir améliorer la prévention des maladies d'origine professionnelle, et plus particulièrement le cancer. L'EU-OSHA assure la liaison, en particulier, avec la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG Santé) et le JRC, et a commencé à discuter de la diffusion éventuelle des résultats WES par le biais du registre européen des inégalités face au cancer.

Des experts internationaux, y compris des chercheurs dans le domaine de l'exposition aux facteurs de risque de cancer, des épidémiologistes, des experts en SST, des hygiénistes du travail et des experts en enquêtes d'autres agences (Eurofound, Eurostat et FRA), ainsi que des groupes consultatifs représentant les trois groupes d'intérêt du conseil d'administration et de la Commission européenne, ont conseillé l'EU-OSHA sur la mise en œuvre du projet et fourni un retour d'information sur l'enquête.

Le travail sur le terrain a été effectué en 2023 dans six pays (Allemagne, Irlande, Espagne, France, Hongrie et Finlande) et les premiers résultats de l'enquête ont été publiés le 20 novembre 2023 et présentés lors d'un événement organisé dans le cadre de la présidence espagnole et de la feuille de route relative aux substances cancérigènes, ainsi qu'un résumé de la méthodologie. L'enquête fournit une évaluation fiable de l'exposition liée aux emplois et aux tâches qui complète les sources de données existantes sur l'exposition aux cancérigènes sur le lieu de travail, les enquêtes nationales et les informations disponibles auprès des sources administratives nationales. La principale valeur ajoutée de cette enquête par rapport aux sources existantes de données relatives à l'exposition est la fourniture d'informations sur les expositions combinées et sur des travailleurs rarement couverts par d'autres systèmes (travailleurs indépendants, secteurs et professions spécifiques et travailleurs de micro et petites entreprises). La réception des résultats de ces travaux de recherche a été très positive.

L'EU-OSHA a présenté l'enquête lors du 29e symposium sur l'épidémiologie en matière de santé au travail (EPICOH 2023). Une session spéciale sera organisée dans le cadre de la 34e conférence internationale sur la santé au travail (ICOH 2024): «Enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer – Discussion sur les résultats», qui aura lieu en mai 2024.

L'EU-OSHA poursuivra les analyses approfondies de l'enquête en 2024. L'EU-OSHA encouragera l'adoption des conclusions par les acteurs de la réglementation des substances couvertes par l'enquête WES, notamment l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), le Parlement européen, la Commission européenne, y compris le CCSS. Dans l'attente de la finalisation et de la diffusion des études de suivi et de l'évaluation de l'impact de cette activité en termes d'adoption par les publics visés, l'enquête auprès des parties prenantes de 2024 donne un aperçu encourageant de sa pertinence et de son utilité. 85 % des décideurs politiques et des chercheurs estiment que l'enquête est pertinente et 86 % l'estiment utile pour leur travail.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://osha.europa.eu/en/facts-and-figures/workers-exposure-survey-cancer-risk-factors-europe

1.5.3 Activité 2.9: Système d'informations sur la SST

But de l'activité: contribuer à améliorer l'élaboration de politiques et la recherche fondées sur des données probantes en fournissant des données de qualité, comparables et à jour sur les indicateurs pertinents de SST.

Avec cette activité, l'EU-OSHA vise à contribuer à améliorer les données probantes pour l'élaboration des politiques et la recherche en fournissant des données de qualité, comparables et à jour sur les indicateurs pertinents de SST. En particulier, l'Agence a l'intention de concevoir, de développer et de maintenir un système d'information fiable sur la SST en Europe, fondé sur les données des fournisseurs de données nationaux et européens concernés, apportant ainsi une contribution précieuse pour soutenir l'élaboration des politiques et la recherche au moyen d'un outil de suivi stable et de rapports périodiques. Cela passe par l'élaboration et la mise en place d'un tableau de bord, le «baromètre de la SST», qui fournit une vue d'ensemble actualisée et complète des données clés sur des indicateurs importants qui décrivent la situation en matière de SST en Europe. Grâce aux informations développées dans le cadre de cette activité, l'Agence était en bonne position pour épauler la Commission européenne lors de l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de SST et est bien placée pour suivre sa mise en œuvre.

À la suite du lancement en 2020 du système d'information européen en matière de SST de la Commission, élaboré par le biais d'une collaboration entre l'EU-OSHA et la DG EMPL, cette activité a progressivement complété la collecte des indicateurs et a amélioré leur présentation en ligne grâce à la visualisation des données. Le baromètre de la SST sert de source officielle d'information sur la SST; il contient des données quantitatives et qualitatives issues de sources gouvernementales, d'autorités statistiques, d'organisations internationales, d'enquêtes et de recherches européennes. Il utilise largement des visualisations pour les données quantitatives et des descriptions harmonisées pour les données qualitatives, par exemple pour les stratégies en matière de SST ou le dialogue social. Il offre un filtrage et une adaptation aux besoins d'information des utilisateurs. Pour toutes les données quantitatives, il permet une comparaison entre les États membres et entre les États membres et la moyenne de l'UE. Par ailleurs, les utilisateurs peuvent télécharger l'ensemble des données et des schémas par pays sous la forme de «rapports nationaux». En 2023, le baromètre SST a été consulté par environ 16 000 visiteurs (trois fois plus qu'en 2022) provenant de 157 pays, et leur durée moyenne de visite était d'environ 5 minutes.

En 2023, des ajouts significatifs ont été mis en œuvre, comme l'inclusion d'un indicateur pour les accidents graves non mortels ainsi que des données de la CIST décrivant la charge que représentent les maladies liées au travail. Ces indicateurs comprennent notamment plusieurs prévisions relatives aux professions,

aux secteurs et à l'emploi, basées sur les prévisions de compétences du Cedefop qui couvrent la période allant jusqu'à 2035. L'Agence a commencé à travailler en étroite collaboration avec le Cedefop sur ces questions, étant donné que cela pourrait permettre d'identifier les tendances futures et les sujets de préoccupation, tandis que les nouvelles données seront régulièrement mises à jour. Ces informations ainsi que l'inclusion d'indicateurs spécifiques pourraient permettre de cibler efficacement les secteurs et d'identifier les besoins de formation. En outre, il est prévu de renforcer la section relative à l'application de la législation en ajoutant plusieurs indicateurs supplémentaires fournissant des informations sur les capacités et les activités des inspections du travail. Ces informations proviendront de données accessibles au public telles que fournies par le CHRIT et les inspections nationales du travail. Enfin, la section sur le dialogue social sera améliorée grâce à l'ajout d'un indicateur composite étayé par la méthodologie correspondante.

Le deuxième élément du système d'information européen sur la SST est le rapport analytique interprétant et analysant les données collectées. Comme indiqué précédemment, la première édition du rapport intitulé «Occupational Safety and Health in Europe – State and trends» (La sécurité et la santé au travail en Europe – État et tendances) a été présentée à l'occasion du sommet européen sur l'évaluation de la SST qui s'est tenu en mai 2023. D'autres éditions du rapport analytique seront publiées à intervalles réguliers de façon à pouvoir présenter les changements au fil du temps et les tendances d'une manière compatible avec le cycle politique; en particulier, la rédaction de documents stratégiques au niveau national et de l'UE sur la SST.

Selon les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes, 88 % des décideurs politiques et des chercheurs interrogés estiment que les travaux menés dans le cadre de cette activité sont utiles et 77 % reconnaissent leur valeur ajoutée par rapport aux sources d'information et de données existantes. 77 % des décideurs politiques et des chercheurs interrogés ont également déclaré en avoir fait un certain usage.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://osha.europa.eu/en/facts-and-figures/data-visualisation/osh-barometer-data-visualisation-tool

1.5.4 Activité 2.10: Vue d'ensemble en matière de SST: numérisation

But de l'activité: contribuer à l'élaboration de politiques et de travaux de recherche liés à la numérisation et à ses conséquences sur la SST en fournissant un aperçu complet des nouvelles technologies et de leur application au travail, des politiques et des pratiques existantes et une analyse des principaux thèmes transversaux, en mettant l'accent sur des professions spécifiques.

L'un des domaines d'action du nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de SST pour la période 2021-2027 s'articule autour des nouveaux risques, des défis et des possibilités liés à la numérisation et aux nouvelles technologies. La pandémie de COVID-19 a provoqué l'accélération de changements brutaux et considérables dans le monde du travail, tels que l'augmentation sans précédent du travail à distance, du travail sur plateforme numérique et de la surveillance des travailleurs. C'est pourquoi il est essentiel d'engager des discussions autour des évolutions technologiques, notamment de la numérisation, la robotisation ou l'intelligence artificielle. S'appuyant sur une activité de recherche axée sur ce sujet, l'EU-OSHA s'est efforcée de contribuer à l'élaboration de politiques et de travaux de recherche liés à la numérisation et à ses conséquences sur la SST en fournissant un aperçu complet des nouvelles technologies et de leur application au travail, des politiques et des pratiques existantes et une analyse des principaux thèmes transversaux, en mettant l'accent sur des professions spécifiques.

Ces travaux de recherche ont notamment permis d'apporter un éclairage sur les conséquences de la numérisation sur la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que sur les défis qu'elle pose en matière de prévention, de politique et de pratique, et les possibilités qu'elle offre.

Une coopération solide a été mise en place avec les principales organisations travaillant sur ce thème, en particulier avec Eurofound et le JRC (échange d'informations, participation aux projets des autres organisations et souci de complémentarité). Faisant suite à la publication d'un rapport conjoint[8] en octobre 2022, une autre publication conjointe sur les effets psychosociaux de la numérisation est en cours d'élaboration, en vue de sa publication en 2024.

Les résultats de cette activité ont été présentés lors de plusieurs événements de haut niveau dans toute l'Europe. Plus récemment, l'EU-OSHA a été approchée et interrogée par des membres du Comité français pour l'intelligence artificielle générative, qui a été mis en place par le premier ministre français en septembre 2023 et dont l'objectif de fournir des recommandations concrètes pour la stratégie française en matière d'IA.

S'inspirant du travail de cadrage et de la réunion d'experts qui ont eu lieu en 2019, ainsi que des recherches antérieures menées par l'EU-OSHA sur ce sujet, la vue d'ensemble en matière de SST s'articule autour de cinq grands domaines de travail:

- la robotique avancée et les systèmes basés sur l'IA pour l'automatisation des tâches (physiques et cognitives) ainsi que pour la sécurité et la santé au travail;
- les nouvelles formes de gestion des travailleurs grâce aux systèmes basés sur l'IA et la SST;
- le travail sur plateforme numérique et la SST;
- les nouveaux systèmes intelligents de surveillance de la SST;
- Le travail à distance/télétravail.

Cette activité de recherche a établi la base de connaissances pour la campagne «Lieux de travail sains» «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique» et les domaines thématiques et projets susmentionnés définissent les cinq domaines prioritaires de la campagne. Fonder la campagne sur les recherches précédentes offre de grandes possibilités de synergies et permet de renforcer l'impact des travaux de l'Agence grâce à une diffusion plus large et une promotion accrue.

L'importance de cette activité est confirmée par les très bons résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes en 2024, dans laquelle 96 % des répondants ont reconnu son utilité et 83 % sa valeur ajoutée. 87 % d'entre eux ont par ailleurs indiqué avoir activement utilisé les informations fournies.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://osha.europa.eu/en/themes/digitalisation-work

1.5.5 Activité 2.11: Vue d'ensemble en matière de SST: soutien à la mise en conformité

But de l'activité: contribuer à la formulation de politiques visant à créer un environnement ou un «contexte» qui encourage et aide les entreprises, y compris les petites et les micro-entreprises, à remplir leurs obligations au titre de la réglementation en matière de SST.

L'amélioration de l'étendue et de la qualité du respect de la réglementation en matière de SST et de l'action préventive en général constitue un objectif de longue date à l'échelle européenne et nationale. Toutefois, la réalisation de cet objectif représente un défi de plus en plus aigu compte tenu de l'évolution rapide du

[8] Comment la technologie numérique redéfinit-elle l'art de la gestion? novembre 2022

monde du travail, notamment en ce qui concerne les mutations de la société et des marchés, les nouvelles formes d'emploi, les modèles d'entreprise et la nature du travail.

Des recherches antérieures, telles que la vue d'ensemble en matière de SST de l'EU-OSHA sur les micro- et petites entreprises, finalisée en 2018, ont souligné l'importance non seulement des facteurs internes à l'entreprise (engagement en matière de gestion, participation des travailleurs, etc.), mais aussi des facteurs externes à l'entreprise. Le contexte dans lequel une entreprise exerce ses activités a une forte incidence sur le respect ou non de la réglementation en matière de SST et, dans l'affirmative, sur la mesure dans laquelle l'entreprise respecte la réglementation et prend des mesures de prévention efficaces et efficientes. Ces facteurs externes comprennent l'application de la législation, les chaînes d'approvisionnement, les services de prévention, les normes et attentes sociétales, la disponibilité d'un soutien financier, etc.

Pour donner suite à ces conclusions importantes, l'EU-OSHA a mené une nouvelle activité de recherche visant à fournir un aperçu de l'environnement ou du «contexte» qui encourage et aide les entreprises, y compris les petites et les micro-entreprises, à remplir leurs obligations au titre de la réglementation en matière de SST. Ce faisant, l'Agence traite de l'un des principaux défis en matière de SST identifiés dans la communication de la Commission européenne intitulée «Moderniser la législation et la politique de l'Union européenne en matière de sécurité et de santé au travail». Les cinq thèmes identifiés dans le cadre de cette vue d'ensemble en matière de SST sont les suivants: 1) l'innovation en matière d'application de la législation, 2) les services de prévention, 3) les rapports sociaux, 4) les chaînes d'approvisionnement et 5) les mesures d'incitation des entreprises.

Outre les principaux résultats axés sur les politiques, l'Agence recherche des activités qui aideraient les entreprises à atteindre leurs objectifs en matière de SST, telles que l'échange de bonnes pratiques, de politiques et d'outils.

Se fondant sur les résultats d'un examen global publié en 2021, l'EU-OSHA poursuit deux volets de recherche avec des projets approfondis.

D'une part, les travaux de recherche se sont concentrés sur les influences du marché sur le respect de la SST, notamment en ce qui concerne l'impact des relations dans la chaîne d'approvisionnement, les rapports sociaux et les mesures d'incitation des entreprises. Le projet LIFT-OSH (Leverage Instruments for OSH / Mobiliser des instruments pour améliorer la SST) est axé sur l'influence de la chaîne d'approvisionnement sur la SST dans le secteur de la construction et de l'agroalimentaire. Le projet a tiré parti d'exemples d'études de cas partagés par des points focaux nationaux et les retour d'informations des experts a contribué à affiner l'approche adoptée pour les travaux de recherche et les résultats du projet, ce qui permet d'en accroître pour les parties prenantes. En juillet 2023, l'EU-OSHA a publié les premiers résultats, une analyse bibliographique, une synthèse et deux notes d'orientation. L'article d'expert intitulé «Enhancing Measuring and Monitoring Approaches of Sustainability and OSH within Supply Chains» (Améliorer les approches de mesure et de suivi de la durabilité et de la SST dans les chaînes d'approvisionnement) sera publié début 2024.

D'autre part, l'activité a également examiné les influences de la réglementation et analysé le rôle des pratiques innovantes en matière d'inspection et d'application de la loi, ainsi que le rôle des services de prévention dans la promotion de la conformité. Les deux premiers projets d'études de cas nationales (Allemagne et Norvège) ont été lancés à la fin de 2022 (et devraient être publiés lors du deuxième trimestre 2024). Trois autres études de cas nationales approfondies ont débuté en 2023 concernant la Pologne (publication de l'étude prévue au quatrième trimestre 2024), le Portugal et l'Irlande (publication des études prévue au deuxième trimestre 2025). En outre, une analyse comparative globale des cinq études de cas nationales sera lancée à la fin de l'année 2024.

En outre, plusieurs articles d'experts sont en cours de rédaction ou déjà publiés, tels que «Well-being at work in the service voucher sector in Belgium» (Le bien-être au travail dans le secteur des titres-services en Belgique) ainsi que des articles sur l'efficacité des différents systèmes de sanctions dans les inspections

du travail ou sur les professionnels de la SST qui fournissent des services de prévention en Europe. L'activité approchant de son terme (2025), l'Agence prévoit de travailler sur quatre autres articles d'experts en 2024 afin de couvrir les lacunes de la recherche et les domaines qui n'ont pas été suffisamment abordés dans les projets jusqu'à présent.

Alors que les travaux sur cette activité sont toujours en cours, les parties prenantes, s'exprimant dans le cadre de l'édition 2014, ont en ont reconnu la pertinence (83 %) et, en particulier, l'utilité (88 %).

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://osha.europa.eu/en/themes/good-osh-is-good-for-business/improving-compliance-osh-regulations

1.5.6 Activité 2.12 Risques psychosociaux

But de l'activité: contribuer à une meilleure connaissance des risques psychosociaux sur le lieu de travail et de leur prévention parmi les décideurs politiques et les chercheurs en fournissant un aperçu complet du phénomène; et parmi les intermédiaires travaillant en relation étroite avec les lieux de travail, en matière de fourniture de méthodes d'identification des risques psychosociaux et de mise en œuvre de mesures de prévention efficaces.

Cette activité s'appuie sur les travaux antérieurs de l'Agence en matière de risques psychosociaux et complète les activités actuelles ou en cours qui incluent des questions psychosociales (telles que les vues d'ensemble en matière de SST sur les troubles musculo-squelettiques, la numérisation et la santé et l'aide sociale, ainsi que l'enquête ESENER). Elle tient compte des références aux risques psychosociaux et à la santé mentale figurant dans le cadre stratégique de l'UE, et des activités menées par d'autres institutions et agences de l'UE telles qu'Eurofound, ainsi que par l'OIT, l'OMS et la communauté de la recherche au sens large. L'importance du sujet a également été reconnue au niveau national, et plusieurs pays mettent en œuvre des modifications de leur législation soulignant plus clairement la nécessité de recenser et de prévenir les risques psychosociaux dans le cadre de la gestion de la SST sur le lieu de travail. Par son travail dans ce domaine, l'EU-OSHA entend également contribuer à l'initiative de l'UE en matière de santé mentale. L'EU-OSHA a collaboré avec la Commission en ce qui concerne les aspects SST de la communication de la Commission concernant l'action relative à l'approche globale de la santé mentale et a participé à l'atelier de suivi «Bilan de la SST» sur la santé mentale organisé par la Commission. L'EU-OSHA a soutenu l'événement sur la santé mentale et le travail précaire organisé par la présidence espagnole en septembre 2023 et a contribué à la planification de l'événement sur la santé mentale organisé par la présidence belge janvier 2024.

L'activité contribue à traiter cette problématique complexe en fournissant un tableau complet des défis actuels liés aux risques psychosociaux et à la santé mentale au travail dans les pays de l'UE et une vue d'ensemble des nouvelles recherches et des bonnes pratiques en matière de politiques et d'interventions sur le lieu de travail. Elle permettra également de générer de nouvelles connaissances et d'améliorer la compréhension des moyens de protéger, mais aussi de renforcer, la santé mentale des travailleurs sur les lieux de travail modernes, y compris dans les micro- et petites entreprises. Elle tiendra également dûment compte des risques émergents dans des secteurs spécifiques, tels que les soins de santé, et des changements dans le monde du travail provoqués par la numérisation et la pandémie de COVID-19.

Les tâches de recherche plus importantes ont débuté en 2023 et plusieurs produits devraient être publiés en 2024, notamment un rapport sur le retour au travail/le travail en cas de problèmes de santé mentale ainsi que des rapports sur les risques psychosociaux dans les secteurs de la construction et de l'agriculture. Des travaux de recherche qualitative sur les politiques nationales en matière de risques psychosociaux sont également en cours.

Certaines analyses à plus petite échelle et certains articles d'experts ont déjà été mis au jour et comprennent une analyse de la santé mentale au travail pour les travailleurs ayant un faible statut socio-

économique et un article d'expert sur les risques psychosociaux dans le secteur de la santé et de l'aide sociale. Un article d'expert sur la santé mentale et le travail après la COVID-19, fondé sur une analyse plus approfondie des données issues du «pouls de la SST» de l'EU-OSHA, est attendu pour début 2024.

Le conseil d'administration de l'EU-OSHA a décidé que la campagne «Lieux de travail sains» 2026-2028 aurait pour thème (intitulé provisoire) «Mental health at work with a focus on new and overlooked areas and groups of workers» (la santé mentale au travail, axée sur des groupes, secteurs et domaines professionnels nouveaux et négligé). La terminologie et les concepts spécifiques qui seront utilisés dans la campagne seront développés en collaboration avec les parties prenantes au cours de la phase de préparation de la campagne. Tout en continuant à aborder les domaines à risque traditionnels, la campagne se concentrera sur les groupes professionnels, les secteurs et les nouveaux domaines dans lesquels des défis particuliers se posent. Les détails de l'orientation, du contenu et des priorités de la campagne seront définis dans la stratégie de campagne décidée en collaboration avec le conseil d'administration. La campagne reposera sur les travaux de recherche menés dans le cadre de la vue d'ensemble en matière de SST sur les risques psychosociaux et d'autres travaux préexistants et en cours, tels que la vue d'ensemble en matière de SST sur le secteur des soins de santé. Cela aura l'avantage d'assurer une solide base de connaissances pour la campagne tout en faisant bon usage des ressources de l'Agence. Le fait de lier la campagne et une vue d'ensemble de la SST s'inscrit dans le droit fin des exemples réussis donnés par la campagne en faveur des travailleurs âgés, la campagne sur les TMS et la campagne sur le numérique.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://osha.europa.eu/en/themes/psychosocial-risks-and-mental-health

1.5.7 Activité 2.13 La SST et le secteur des soins de santé

But de l'activité: contribuer à la prévention des problèmes de SST et à la promotion d'une bonne santé physique et mentale au travail auprès des travailleurs du secteur des soins de santé et de l'aide sociale en fournissant aux responsables politiques et aux partenaires sociaux une meilleure compréhension et une présentation globale et multinationale de l'état de la technique du secteur des soins de santé et de l'aide sociale en matière de SST.

Grâce aux travaux sur ce sujet qui ont débuté en 2022, l'EU-OSHA entend dresser un portrait exhaustif, fiable et fondé sur des éléments probants, des défis qui se posent actuellement dans le secteur des soins de santé en Europe, en explorant de nouvelles recherches et statistiques, et en étudiant l'efficacité des politiques, des stratégies et des approches européennes et nationales en matière de prévention et de pratiques sur le lieu de travail. Elle aura pour objectif de recenser les principaux défis et besoins des lieux de travail, en tenant compte de la diversité des activités liés à la santé (les soins hospitaliers et résidentiels par exemple). Sur un plan plus stratégique, l'Agence entend contribuer à d'importants objectifs politiques de l'UE qui sont définis dans des documents stratégiques clés, tels que le cadre stratégique de l'UE, en améliorant la prévention des maladies d'origine professionnelle dans le secteur; en contribuant à résoudre les problèmes liés au vieillissement de la main-d'œuvre dans le secteur; en collectant des données statistiques fiables, opportunes et comparables; en favorisant l'identification et l'échange de bonnes pratiques sur les moyens d'améliorer les conditions des professionnels de la santé dans le domaine de la SST.

L'amélioration des conditions de travail dans le secteur et du bien-être des travailleurs de la santé contribuera également à atteindre d'autres objectifs définis par d'autres domaines politiques de l'UE: améliorer la qualité des services de santé et de soins fournis dans l'UE et garantir le bon fonctionnement d'un secteur (services) qui est essentiel à l'ensemble de la société. Avec cette activité, l'EU-OSHA vise également à contribuer aux objectifs de la stratégie européenne en matière de soins.

Lors de la phase de définition du champ d'application en 2022, des consultations approfondies ont été menées auprès d'un large éventail de parties prenantes. Des représentants du conseil d'administration, des experts universitaires, des partenaires sociaux et des représentants d'ONG impliquées dans le secteur ont participé à des discussions afin de recueillir les informations nécessaires et d'identifier les besoins existants en termes de recherche et de connaissances. Un examen approfondi de l'analyse secondaire des données ESENER sur les activités NACE Q (secteur de la santé humaine et de l'action sociale) a également été effectué. L'exercice de délimitation du champ d'application a permis de recenser les principaux domaines de recherche, notamment la santé musculo-squelettique et mentale, l'incidence de la numérisation, l'exposition/protection à l'égard des produits médicaux dangereux, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur et l'interaction entre la SST et la sécurité des patients, entre autres. La recherche portera également sur des groupes spécifiques de travailleurs dans le secteur de la santé humaine et traitera de la SST dans le secteur des soins de longue durée. En 2023, des travaux de recherche ont été commandés dans les premiers domaines recensés et les travaux restant à réaliser seront commandés en 2024. L'Agence travaille en étroite collaboration avec les partenaires sociaux sectoriels de l'UE et d'autres partenaires au niveau de l'UE. Une section du site web consacrée à l'activité a été créée, dans laquelle figureront les résultats des travaux de recherche

Les premiers résultats sont attendus pour le début de l'année 2024.

1.6 Outils pour la gestion de la SST

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'EU-OSHA vise à offrir des outils pertinents destinés à gérer la santé et la sécurité dans les structures plus réduites, et à impliquer les intermédiaires dans le développement et la diffusion de ces outils.

1.6.1 Activité 3.1: OiRA

But de l'activité: contribuer à relever le défi consistant à aider les entreprises à mieux respecter la SST en augmentant le nombre des entreprises effectuant leur propre évaluation des risques, actualisée et de qualité, par l'intermédiaire d'outils en ligne.

Avec l'OiRA, l'EU-OSHA vise à relever le défi consistant à aider les entreprises — en particulier les microentreprises et les petites entreprises — à se conformer aux règles en matière de sécurité et de santé au travail en fournissant gratuitement des outils en ligne de pointe d'évaluation des risques. L'EU-OSHA collabore avec les partenaires nationaux et sociaux de l'UE pour développer et promouvoir les outils OiRA afin de répondre aux besoins des groupes cibles et de s'adapter aux contextes nationaux.

L'OiRA est spécifiquement mentionnée dans le cadre stratégique de l'UE pour la SST, ainsi que d'autres documents politiques pertinents de l'UE en matière de SST et dans un certain nombre de stratégies nationales en matière de SST. À l'heure actuelle, 18 pays sont membres de la communauté OiRA, dont neuf ont spécifiquement fait référence à l'OiRA dans leur stratégie en matière de SST, trois autres ont mentionné les outils en ligne d'évaluation des risques en ligne et un (Italie) a inclus l'OiRA dans sa législation. Il existe d'autres approches obligatoires en ce qui concerne l'OiRA dans plusieurs pays. En Grèce, l'OiRA est obligatoire pour la formation de techniciens de sécurité ainsi que dans les écoles professionnelles; à Chypre, OiRA a été introduit dans un code de pratique; et, en Croatie, la législation reconnaît officiellement la validité de l'OiRA comme outil d'évaluation des risques.

La communauté OiRA ne cesse de s'agrandir et le logiciel est désormais disponible en 19 langues.

Au total, 354 outils sont disponibles en ligne et plus de 50 sont en cours de développement. En 2023, près de 50 000 nouveaux utilisateurs ont rejoint l'application et plus de 86 600 nouvelles évaluations des risques ont été réalisées.

L'EU-OSHA a continué à développer des outils européens et à coopérer étroitement avec les partenaires sociaux et à les soutenir à leur demande. Les points forts pour 2023 comprennent le développement d'outils pour le télétravail et la violence émanant de tiers. L'Agence a soutenu le comité DSS de l'UE du secteur de l'éducation (EFEE et CSEE) dans le développement d'un outil pour les établissements d'enseignement supérieur. L'outil devrait être finalisé et publié d'ici la fin de l'année 2024. En outre, chaque année, l'EU-OSHA a soutenu le développement d'outils dans les pays partenaires de l'OiRA. Étant donné que les partenaires travaillent depuis plusieurs années à la mise en place d'un nombre critique d'outils sectoriels, la base de données OiRA comprend désormais un large éventail d'outils pour de nombreux secteurs. Dans le même temps, l'Agence a mis au point une fonctionnalité permettant le téléchargement facile d'outils automatiquement traduits, dont les partenaires font usage. En conséquence, à partir de 2023, le soutien au développement des outils nationaux est principalement destiné à soutenir de nouveaux partenaires qui n'ont que peu ou pas d'outils en ligne.

Afin de renforcer la promotion de l'OiRA et des outils développés, l'EU-OSHA appuie un programme de soutien promotionnel depuis 2018. Ce programme se fonde sur des activités promotionnelles spécifiques pour certains outils nationaux et vise à accroître l'adoption par les entreprises. En 2023, l'EU-OSHA a publié une étude de cas sur les activités promotionnelles menées à Chypre afin d'identifier les facteurs clés de succès – Chypre est l'un des pays partenaires de l'OiRA présentant le plus grand potentiel de diffusion (si l'on considère le nombre total d'entreprises cibles dans le pays rapporté au nombre d'utilisateurs d'OiRA).

L'EU-OSHA a par ailleurs adapté et amélioré le logiciel OiRA afin de garantir une application de qualité, ce qui est considérée comme une condition préalable à toute activité promotionnelle et à une bonne adoption des outils. De nouvelles fonctionnalités sont constamment développées et publiées. Une nouvelle fonction de formation est en place dans tous les outils de l'UE et est disponible pour les outils nationaux si le partenaire national le souhaite. Elle permet de mieux promouvoir les outils, en particulier parmi les parties prenantes actives en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP). La fonction multi-utilisateurs est également opérationnelle et permet désormais à tous les utilisateurs d'OiRA de faire participer le personnel plus activement au processus d'évaluation des risques.

Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des utilisateurs finaux et de mieux cibler la promotion et les outils qui leur sont destinés, l'EU-OSHA a mené plusieurs projets de recherche qualitative.

L'Agence a finalisé le projet français de recherche qualitative en janvier 2023 et a étendu l'exercice à d'autres pays, à savoir la Lituanie, Chypre, la Lettonie et la Slovénie.

L'enquête 2024 auprès des parties prenantes indique que l'OiRA répond à un besoin clair en matière d'évaluation des risques au niveau des PME/TPE (88 % des répondants sont d'accord ou tout à fait d'accord pour en approuver la pertinence) et 84 % considèrent les travaux de l'EU-OSHA dans ce domaine constituent une valeur ajoutée.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://oira.osha.europa.eu/en

1.7 Sensibilisation

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'EU-OSHA vise à faire passer le message relatif à la SST auprès des multiples bénéficiaires en menant des actions de sensibilisation au sujet des risques et de leur prévention, avec l'aide des intermédiaires de l'Agence.

1.7.1 Activité 4.7: Activités et communications de sensibilisation

But de l'activité: sensibiliser la communauté de la SST et un plus vaste échantillon de bénéficiaires et d'intermédiaires, au-delà de l'audience habituelle de l'Agence, à l'importance de la SST et du travail de l'Agence.

Cette activité se concentre sur les actions de communication et de sensibilisation concernant la SST, l'Agence et ses projets, produits et services, principalement au sein de la communauté de la SST, mais aussi auprès des décideurs politiques et des citoyens de l'UE en général. À cette fin, les activités de communication et de promotion utilisent à la fois les moyens et outils traditionnels (site web, publications, service de presse) et des médias plus innovants (tels que les outils de visualisation de données, Napo, les réseaux sociaux et les projections de films ainsi que les débats). L'EU-OSHA collabore activement avec les autres agences de l'UE (la DG EMPL et d'autres), ainsi qu'avec la Commission européenne et d'autres institutions dans le cadre d'actions de promotion conjointe pour des sujets d'intérêt commun, par l'intermédiaire de notre (nos) site(s) web, de publications communes et des réseaux sociaux.

Dans le cadre du **programme de publications 2023**, des dépliants d'information sur les projets suivants ont été publiés dans 23 langues: EU-OSHA, baromètre de la SST, enquête ESENER et soutien à la conformité. Un dépliant de prospective sur les risques émergents est en cours de production et devrait être publié au début de 2024.

Dans le cadre du projet de convergence web, les lignes directrices en matière de conception graphique pour les sites et d'autres produits en ligne ont été révisées. Le programme de distribution 2023, y compris la distribution et diffusion de cadeaux promotionnels de campagne des points focaux, de matériel d'exposition et de publications, a été achevé avant le lancement de la campagne au niveau national. Des demandes de distribution ad hoc ont également été mises en œuvre.

Dans le cadre du **projet Napo**, le 25e anniversaire de Napo a été célébré du 11 au 21 avril avec une campagne sur les médias sociaux et la publication d'une version remastérisée du premier film Napo produit en 1998, Napo dans... Best signs story, qui propose une introduction à la signalisation et aux symboles de sécurité sur le lieu de travail. Le court clip Napo dans… Trop chaud pour travailler a été produit et promu en mai, c'est-à-dire à temps pour le sommet sur la sécurité et la santé au travail (SST) organisé dans le cadre de la présidence suédoise de l'UE, sommet durant lequel le changement climatique, les vagues de chaleur et la SST ont constitué un point fort de l'ordre du jour. Fin novembre, le film Napo dans... Au feu!, qui met l'accent sur les risques d'incendie et d'explosion sur le lieu de travail et sur les mesures à prendre pour réduire les risques, avait été diffusé. Le **contrat de mise en œuvre FAST 2023** a été lancé à la mi-février. Cent neuf activités de sensibilisation FAST (FAST/AR) (événements et relations publiques/médias) ont été commandées par les points focaux dans 26 pays. Un large éventail de projets de l'EU-OSHA ont été promus au cours de l'année, notamment: vue d'ensemble en matière de SST/numérisation (28); maladies liées au travail (17); OiRA (14); Réseau Entreprise Europe (7), projections du prix du film «Lieux de travail sains» (HWFA) (9); éducation et formation professionnelles en matière de SST (OSHVET) (8); soutien à la conformité (5); économie circulaire (4); ESENER (4); baromètre de la SST (2); et Napo pour les enseignants et Napo sur le lieu de travail (1). À la fin de l'année, 99 activités avaient été mises en œuvre et 10 activités annulées par les points focaux.

L'édition **prix du film «Lieux de travail sains» 2022 (HWFA) avec DocLisboa** a été lancée et promue en avril. La liste restreinte des candidatures éligibles pour l'édition 2023 a été présentée au début du mois d'octobre, et le festival du film s'est déroulé du 19 au 29 octobre. Cette année encore, le programme du «Body of Work» consacré à l'EU-OSHA a pris la forme d'un événement axé sur la santé mentale et les risques psychologiques au travail. Des ateliers pour enfants ou adolescents, ainsi que des projections suivies de débats sur les films sélectionnés cette année pour le prix du film «Lieux de travail sains», ont également eu lieu. Le jury prix du film «Lieux de travail sains» – y compris le point focal slovène – a récompensé le film «Perplexed Ants», de Mercedes Moncada Rodrigues et a décerné une mention spéciale à «Human, not Human», de Natan Castay.

Le film lauréat 2022 «The Beach of Enchaquirados» d'Iván Mora Manzano a été sous-titré en néerlandais, français, portugais et slovène.

Le **service de presse de l'EU-OSHA** a activement répondu à plus de 70 demandes de renseignements émanant des médias, telles que des demandes d'information, des articles et des entretiens. En outre, onze

articles d'actualité ont été envoyés à des listes de presse personnalisées afin d'atteindre et de promouvoir les projets et les événements phares de l'agence, tels que la vue d'ensemble en matière de SST sur la numérisation, le lancement de la SST en Europe: rapport phare «État et tendances 2023» et lancement de la campagne «Lieux de travail sains» 2023-25, ainsi que les premières conclusions de l'enquête de l'EU-OSHA sur les facteurs de risque de cancer.

La couverture médiatique s'est traduite par plus de 1 900 coupures de presse en ligne et plus de 6 200 messages sur les médias sociaux. Les activités de l'EU-OSHA ont été mentionnées par les médias dans plus de 30 pays, l'Espagne et l'Italie représentant la majeure partie de la couverture mondiale. À titre d'exemple, les recherches de l'EU-OSHA sont référencées dans ces articles de grande portée: article sur Science Direct concernant les troubles des membres supérieurs et article sur la surdité.

Le partenariat avec les médias de l'EU-OSHA réunit en 2023 24 partenaires issus de 13 États membres. Un programme d'activités complet a été mis en place au cours de l'année, y compris une réunion exclusive en ligne avec le directeur exécutif qui s'est tenue le 17 octobre. À la fin de l'année, les partenaires médiatiques ont publié plus de 200 articles en ligne et publié plus de 240 publications sur les médias sociaux.

En ce qui concerne la **promotion en ligne sur le site web de l'Agence**, les activités et projets phares de l'EU-OSHA ont été largement annoncés par du contenu en ligne multilingue, ainsi que par les réseaux de médias sociaux de l'Agence. Douze éditions d'OSHmail ont été publiées et envoyées à un nombre croissant d'abonnés (plus de 24 500 abonnés au début du mois de décembre). Compte tenu de la pertinence des activités de l'agence, nous avons promu en août les versions linguistiques du document d'orientation Heat at Work Guidance for Workplaces (Chaleur au travail – Orientations pour les lieux de travail).

Des copromotions et des collaborations avec les institutions, agences, points focaux et autres partenaires de l'UE ont été menées régulièrement. En voici quelques exemples: participation active, couverture sur l'internet et les réseaux sociaux de l'événement des cinq agences de l'UE:Skills for people, skills for competitiveness, skills for sustainability (Compétences pour les personnes, compétences pour la compétitivité, compétences pour la durabilité), organisé le 20 septembre dans le cadre de l'Année européenne des compétences; Mental Health and Precarious Work (santé mentale et travail précaire) – événement organisé par la présidence espagnole du Conseil de l'UE les 26 et 27 septembre; consultation publique de la Commission sur les performances et l'impact de l'EU-OSHA, d'Eurofound, du Cedefop et de l'ETF; guide pour la gestion sûre des médicaments dangereux au travail; et Festival international des médias pour la prévention.

Plusieurs campagnes sur les médias sociaux ont été menées pour promouvoir la semaine européenne du sport (septembre), le mois européen de la diversité (mai), la semaine européenne de la santé mentale (22-28 mai), etc.

ESENER a constitué un point fort de ces activités intensives de promotion, avec la publication du nouveau rapport sur la gestion de la SST dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration et la création de la nouvelle section web Protéger ceux qui nous protègent: donner la priorité aux travailleurs dans les domaines de la santé et de l'aide sociale.

Les outils nationaux et sectoriels de l'OiRA, ainsi que les activités des partenaires, y compris un nouvel outil OiRA sur la violence émanant de tiers, un outil sur le télétravail, l'adhésion de la Hongrie au projet OiRA et une étude de recherche qualitative sur le projet OiRA en France, ont été promus par le biais de faits marquants, d'actualités et de publications sur les médias sociaux multilingues.

Un certain nombre de publications sur la numérisation du travail, dans le cadre du projet de vue d'ensemble en matière de SST, ont également été promues, telles que la publication Unmanned aerial vehicles:

implications for occupational safety and health (Véhicules aériens sans équipage: implications pour la sécurité et la santé au travail).

En ce qui concerne d'autres **développements de sites web/en ligne**, le projet de convergence, qui vise à développer une convergence fonctionnelle, visuelle et technique des sites web de l'Agence, est en cours. L'approche consistant à placer tous les sites web sous osha.europa.eu afin de gagner en visibilité et de renforcer la marque de l'agence en tant qu'organe de l'Union européenne (en reliant tous les sites de l'agence) a déjà été mise en œuvre sur le site web de l'Agence, et cette démarche se poursuivra site par site. Un exercice de convivialité visant à harmoniser les en-têtes et les pieds de page a été réalisé et sa mise en œuvre est désormais en cours.

Les représentants de l'Agence ont participé activement, tant en ligne qu'en personne, à 91 **événements en matière de SST** dans toute l'Europe, dont beaucoup ont fait l'objet d'une promotion sur le site web de l'Agence. Pour la Journée de l'Europe (le 9 mai), l'Agence a soutenu la Commission européenne dans la promotion du lancement de l'Année européenne des compétences et a contribué à la diffusion d'un message de paix et de solidarité par le biais d'actions sur les médias sociaux.

L'enquête de 2024 auprès des parties prenantes indique que la grande majorité des répondants ont estimé que les actions de sensibilisation de l'EU-OSHA étaient assez ou très pertinentes pour répondre aux besoins au niveau national (79 %) et pour différents groupes d'intermédiaires (75 %).

1.7.2 Activité 4.6 Campagne «Lieux de travail sains» sur les troubles musculo-squelettiques - «Allégez la charge!»

But de l'activité: contribuer à réduire la charge que représentent les troubles musculo-squelettiques liés au travail grâce à une meilleure action préventive sur les lieux de travail européens, en particulier les micro- et petites entreprises.

La campagne «Lieux de travail sains» 2020-22 «Allégez la charge!», qui s'est achevée à la fin de l'année 2022, a bénéficié d'un niveau de soutien et d'engagement sans précédent, alors même que son déroulement a coïncidé avec les phases les plus aiguës de la pandémie de COVID-19, ce qui aurait pu fortement l'enrayer. Il convient de souligner que cette campagne était très particulière à de nombreux égards, notamment parce qu'il s'agissait de la première campagne «Lieux de travail sains» prévue pour 25 mois et menée sur un cycle de campagne de trois ans, et parce qu'il s'agissait de la première campagne «Lieux de travail sains» basée sur une précédente vue d'ensemble de la SST consacrée aux TMS. Son succès est très bien documenté dans les différents rapports de projet de la campagne «Lieux de travail sains» et dans le rapport général final de la campagne, qui ont été achevés au premier trimestre 2023. Ces rapports ont alimenté l'évaluation et le suivi de la campagne. L'évaluation de la campagne, qui couvrait également l'évaluation du cycle de trois ans, a été réalisée par un contractant externe. Le rapport a été finalisé en mai 2023.

Se fondant sur les conclusions de ce rapport, le conseil d'administration de l'EU-OSHA a pris, lors de sa réunion de juin 2023, la décision de conserver le cycle de trois ans de la campagne «Lieux de travail sains» sur la santé mentale à partir de 2026, étant entendu qu'il existe une certaine flexibilité en ce qui concerne la durée de la campagne au niveau des États membres. Une décision à long terme doit être prise sur la base de l'évaluation de la campagne 2023-2025 «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique».

1.7.3 Activité 4.9 Campagne «Lieux de travail sains» sur la numérisation - «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique»

But de l'activité: contribuer à assurer une prévention efficace de la SST dans le monde du travail numérique.

La campagne a été officiellement lancée le 25 octobre 2023 lors d'une conférence de presse de haut niveau présidée par Nicolas Schmit, commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, par le secrétaire d'État Joaquin Pérez-Rey, représentant la présidence espagnole du Conseil de l'UE et par le directeur exécutif de l'EU-OSHA, William Cockburn.

L'objectif de cette campagne, qui se déroulera sur une période de 25 mois entre 2023 et 2025, est de stimuler la collaboration en vue d'une transformation numérique sûre du travail. Il convient également de souligner que la campagne est conforme à l'**approche Vision zéro** de la Commission européenne visant à éliminer les décès liés au travail inscrite dans le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027, ainsi qu'aux objectifs de la stratégie numérique européenne.

Afin de maintenir la dynamique et de mettre clairement l'accent sur la campagne, cinq **domaines prioritaires** ont été définis pour la campagne «Lieux de travail sains» 2023-2025, qui reflètent et sont en lien avec les cinq domaines de recherche correspondants de la vue d'ensemble en matière de SST sur la numérisation (activité 2.10):

- Travail sur plateformes numériques
- Automatisation des tâches
- Travail à distance et hybride
- Gestion des travailleurs au moyen de l'intelligence artificielle (IA)
- Systèmes numériques intelligents

Le canal de communication le plus apprécié et le plus efficace de la campagne, à savoir le site web multilingue de la campagne, a été lancé avec toutes les principales ressources de la campagne disponibles en 25 langues.

Le programme FAST/campagne «Lieux de travail sains», par lequel l'Agence soutient son réseau de points focaux nationaux dans l'organisation des activités de la campagne, joue également un rôle clé dans le succès de la campagne. Dans le cadre de ce programme, les points focaux nationaux peuvent organiser des activités de campagne dans les 27 États membres de l'UE et dans les trois pays de l'EEE/AELE.

L'offre de partenariat de la campagne permettant aux organisations et entreprises européennes et internationales de premier plan de participer à la campagne a été lancée au cours du premier semestre de 2023 et s'est poursuivie avec la réunion de partenariat de l'UE du 21 septembre 2023, à laquelle ont participé de très nombreux acteurs politiques de la Commission européenne et du Parlement européen.

Le concours des prix des bonnes pratiques a également été lancé en octobre 2023 et la présentation finale des bonnes pratiques par les points focaux est attendue en novembre 2024. Parallèlement, le projet connexe d'échange de bonnes pratiques des partenaires officiels de la campagne (POC) a été développé et la composition de son groupe de pilotage des POC a été revue afin de donner à de nouvelles organisations la possibilité de s'y associer, l'objectif étant de parvenir à une représentation équilibrée des partenaires sociaux, des organisations professionnelles et des entreprises.

Alors que la campagne est actuellement en plein essor et qu'il est donc trop tôt pour évaluer ses effets et sa perception auprès des publics cibles, l'enquête auprès des parties prenantes permet d'avoir une indication de sa pertinence. La grande majorité des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord (92 %) sur le fait que la campagne répondait à un besoin manifeste en termes de politiques à mener sur le lieu de travail.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://healthy-workplaces.osha.europa.eu/en

1.7.4 Activité 4.10 Campagne «Lieux de travail sains» «Mental health at work with a focus on new and overlooked areas and groups of workers» (la santé mentale au travail, axée sur des groupes, secteurs et domaines professionnels nouveaux et négligé)

But de l'activité: À définir dans le cadre de la stratégie «Lieux de travail sains».

En 2023, l'élaboration d'une stratégie de campagne a été lancée. La stratégie est en cours d'élaboration en étroite coopération avec le conseil d'administration et une version finale sera soumise pour adoption au conseil d'administration en juin 2024.

1.7.5 Activité 4.8 Multilinguisme

But de l'activité: contribuer à atteindre plus aisément les groupes cibles visés par les travaux de l'Agence en donnant accès aux versions linguistiques des documents de l'Agence et en tenant compte des besoins et des priorités des points focaux nationaux.

Cette activité prévoit l'aménagement et la mise en œuvre de l'aspect multilingue de la stratégie de communication de l'EU-OSHA. La traduction des travaux de l'Agence est essentielle pour faire parvenir les messages en matière de SST aux groupes cibles dans les États membres européens.

L'Agence entend optimiser l'efficacité du budget qu'elle alloue à la traduction en faisant participer ses points focaux nationaux à l'établissement des priorités pour les textes à traduire (approche «portefeuille») et en collaborant à la fois avec le Centre de traduction (CdT) et les points focaux pour livrer des traductions de qualité et gérer ses sites web et contenus multilingues.

En 2023, l'Agence et les points focaux ont reçu et vérifié les traductions de l'offre de portefeuille régulière. L'offre comprenait 46 publications différentes (795 pages au total). L'Agence avait finalisé la mise en page et la production de ces versions linguistiques afin de les mettre à disposition en ligne avant la fin de l'année. En octobre 2023, l'Agence a lancé l'offre de portefeuille pour les traductions pour 2024. Les points focaux ont envoyé leurs demandes et celles-ci seront mises en œuvre au cours de l'année 2024.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: https://osha.europa.eu/en/tools-and-resources/multilingualism

1.8 Mise en réseau des connaissances

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'EU-OSHA entend soutenir la communauté de la SST grâce à de nouveaux outils afin de promouvoir et de faciliter la production et la gestion d'un ensemble de connaissances de grande qualité.

1.8.1 Activité 5.3: Actions de mise en réseau des connaissances

But de l'activité: favoriser un débat éclairé et des discussions sur les thèmes pertinents de la SST en fournissant des ressources basées sur l'information et en offrant une tribune qui facilite l'échange d'informations sur la recherche, les politiques et les pratiques en matière de SST.

Cette activité complète les actions sur l'échange d'informations et de bonnes pratiques au niveau de l'élaboration des politiques et concernant les stratégies, les programmes et autres interventions et vise à faciliter un débat éclairé sur la SST. Dans le cadre de cette activité, l'Agence a continué à soutenir, le cas échéant, la Commission, d'autres institutions et les principales parties prenantes, afin de renforcer la base de connaissances nécessaire à leur processus décisionnel et de leur apporter l'aide requise pour

l'élaboration de leurs politiques.

Dans une très large mesure, les actions entreprises dans le cadre de cette activité sont couvertes dans la section «Coopération avec d'autres institutions, organes et organismes de l'UE» au début de la partie 1. En outre, l'Agence mène des actions supplémentaires dans le cadre desquelles la mise en réseau est un élément clé.

OSHwiki

Le nouveau site web OSHwiki a été lancé en février 2023, ce qui a donné à OSHwiki une image entièrement nouvelle et l'a doté d'un nouveau menu de navigation. L'ensemble du contenu de l'ancien site web OSHwiki a fait l'objet d'une migration vers le nouveau site web et des articles issus des archives de l'outil de veille scientifique sur la sécurité ont été mis à disposition.

35 articles OSHwiki ont été mis à jour et deux nouveaux articles OSHwiki ont été publiés (l'un portant sur les médicaments dangereux et l'autre sur les emplois verts).

Stratégies et législations nationales

Suite à l'adoption du nouveau cadre stratégique de l'UE, 21 États membres ont déjà adopté une stratégie nationale ou un document stratégique. Les résultats de la cartographie des stratégies nationales en matière de SST ont été présentés lors du sommet de l'UE sur l'évaluation de la SST organisé en mai, au cours duquel l'Agence a organisé une session spécifique sur les stratégies nationales en matière de SST, qui a donné lieu à la présentation de trois stratégies nationales par des experts nationaux de Belgique, de Finlande et d'Espagne. Au total, 20 articles OSHwiki sur les nouvelles stratégies nationales (validées par les points de contact sur les stratégies avec l'aide de la Commission européenne) sont désormais disponibles sur l'OSHwiki. Un projet de suivi relatif à la cartographie des nouveaux documents stratégiques nationaux restants, qui ont été adoptés ou qui seront publiés, a débuté à l'automne.

La section - «Législation» du site web de l'EU-OSHA a été mise à jour régulièrement.

Programme d'échange

Le programme d'échange a dû être annulé pour 2023, mais des discussions sont en cours pour en assurer la reprise en 2024.

Coordination de la recherche

L'EU-OSHA s'est engagée activement auprès de la communauté des chercheurs. L'EU-OSHA a été invitée à participer à la conférence PEROSH en septembre 2023 et a présentée, entre autres, la coopération avec le JRC concernant l'introduction de données sur l'exposition professionnelle dans l'IPChem. L'EU-OSHA associera également PEROSH et la communauté des chercheurs en matière de SST à toute consultation concernant le prochain programme-cadre de recherche de l'UE, le cas échéant.

Outils pour la gestion de la SST

Séminaire sur les outils électroniques

Le séminaire sur les outils électroniques pour 2023 s'est tenu à Bilbao les 4 et 5 octobre, sous le titre «Évaluation et prévention des risques professionnels dans le secteur de la construction et d'autres travaux en extérieur». Une fois de plus, nous avons eu droit à 5 présentations très intéressantes sur les pratiques des outils électroniques en matière de SST en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Pologne et en Irlande, ainsi qu'à une session de discussion approfondie avec les participants et les intervenants (nominés FOP et représentants du secteur), qui ont partagé leurs expériences et leurs informations sur le développement, l'adoption, l'utilisation, la promotion et la maintenance d'outils électroniques en matière de SST.

Mise à jour des bases de données et des outils électroniques relatifs aux substances dangereuses

L'EU-OSHA tient à jour la base de données des outils et orientations pratiques, y compris les supports visuels, et l'outil d'évaluation des risques sur le lieu de travail mis au point dans le cadre de la campagne «Lieux de travail sains» 2018-2019. D'autres mises à jour ont été commandées afin d'actualiser les éléments de la base de données pour les pays du nord-est et du sud-est et de l'Europe centrale. Un accord contractuel à long terme a été mis en place. Le contractant inclut également de nouveaux outils et documents d'orientation fournis par les points focaux nationaux dans le cadre d'une demande de FOP.

Actuellement, l'EU-OSHA propose neuf versions nationales de l'outil électronique interactif «Substances dangereuses», à savoir l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Estonie, l'Islande, la Norvège, le Portugal, la Roumanie et la Slovénie. De son lancement au printemps 2019 à octobre 2022, plus de 58 000 utilisateurs ont consulté cet outil. Toutes les versions nationales sont adaptées au contexte et à la législation du pays concerné. Plusieurs améliorations ont été mises en œuvre et des dispositions sont en place pour en assurer la maintenance.

Guide électronique VeSafe

Après la refonte de 2021 et 2022 en ce qui concerne son intelligence web et sa facilité d'utilisation, le guide électronique Vesafe est régulièrement tenu à jour.

1.9 Mise en réseau

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'EU-OSHA vise à développer et à mettre en œuvre des activités de mise en réseau pour s'assurer que l'action de l'Agence réponde aux besoins de ses principales parties prenantes, à promouvoir le tripartisme au niveau européen et au niveau des États membres, et à permettre aux réseaux de participer activement aux activités de l'Agence.

1.9.1 Activité 6.4: Mise en réseau stratégique et opérationnelle

But de l'activité: mettre en place des structures de gouvernance efficaces pour veiller à ce que les orientations stratégiques et les travaux de l'Agence correspondent aux priorités politiques européennes et aux priorités des parties prenantes de l'Agence; renforcer les structures de mise en œuvre efficaces, de telle sorte que les parties prenantes (intermédiaires en particulier) puissent soutenir activement les travaux de l'Agence et y participer.

Cette activité comprend certaines des principales activités de mise en réseau de l'EU-OSHA, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Les actions de mise en réseau européennes et internationales menées dans le cadre de cette activité sont couvertes dans la section intitulée «Coopération avec les institutions, agences et autres organes de l'UE».

Gouvernance

Le conseil d'administration, le bureau exécutif et les groupes consultatifs de l'EU-OSHA ont mis en œuvre leur programme de travail comme prévu.

Le conseil d'administration s'est réuni comme prévu en janvier pour examiner et approuver le projet de document unique de programmation 2024-2026 et le projet de budget 2024. Lors de la même réunion, le conseil d'administration a reçu un aperçu des résultats de l'enquête Eurobaromètre Flash «Le pouls de la SST». La discussion sur les futurs vues d'ensemble et sujets de prospective en matière de SST a constitué un autre point clé de l'ordre du jour, l'objectif étant de lancer un processus inclusif permettant de sélectionner et de choisir les domaines dans lesquels l'EU-OSHA devrait concentrer ses efforts de recherche dans les années à venir.

En février, l'EU-OSHA a organisé un séminaire à destination du conseil d'administration et des points focaux afin de présenter le prochain rapport sur la situation de la SST en Europe, ce qui a constitué une contribution essentielle au sommet sur la SST organisé en mai (voir également le point 2.9).

Le mandat des membres du conseil d'administration a pris fin le 31 mars 2023. Le Conseil, qui est l'autorité investie du pouvoir de nomination pour les membres des groupes, a nommé de nouveaux membres. Les membres du conseil d'administration nouvellement nommés ont reçu un «kit de bienvenue» contenant des informations générales sur l'Agence et ses travaux et décrivant leurs tâches et responsabilités en tant que membres du conseil d'administration de l'EU-OSHA. Comme chaque année, l'EU-OSHA a organisé une session d'initiation/de mise à niveau pour les nouveaux membres ou les membres déjà en fonction afin de présenter plus en détails les travaux de l'Agence et d'expliquer quelques aspects pratiques ainsi que le rôle des membres du conseil d'administration.

Un séminaire visant à présenter les résultats de l'évaluation de la campagne 2020-2022 «Pour un travail sain: allégez la charge!» et du cycle de trois ans a eu lieu le 1er juin afin de fournir au conseil d'administration un niveau adéquat de preuves et d'informations lui permettant de prendre une décision quant à la durée du cycle de campagne à l'avenir.

Le conseil d'administration s'est à nouveau retrouvé lors d'une réunion hybride organisée les 27 et 28 juin à Bilbao. Il y a pris les principales décisions suivantes: adoption du rapport d'activité annuel pour 2022, avec analyse et évaluation de ce rapport; adoption des comptes; décision d'adopter un cycle de trois ans pour la campagne «Lieux de travail sains» sur les risques psychosociaux; décision de consacrer la prochaine prospective au changement climatique; et décision de faire figurer le changement climatique, les facteurs de risque de cancer professionnel et les accidents dans la liste restreinte de thématiques susceptibles d'être retenues dans le cadre des vues d'ensemble en matière de SST. Les vues d'ensemble présélectionnées ont fait l'objet d'évaluations ex ante et le conseil d'administration a décidé en décembre de les inclure dans le DOCUP 2025-2027.

Un séminaire a été organisé le 10 novembre pour présenter les premières conclusions de l'enquête sur l'exposition des travailleurs, qui ont donné lieu à des réactions très constructives de la part du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 novembre pour préparer la réunion du conseil d'administration de décembre (document unique de programmation final 2024-2026, évaluations ex ante de deux nouvelles vues d'ensemble en matière de SST qui débuteront en 2025 – sur le changement climatique et la SST et sur les facteurs de risque du cancer professionnel).

La dernière réunion du conseil d'administration en 2023 s'est tenue le 14 décembre, précédée d'une réunion des groupes d'intérêt les 12 et 13 décembre. Le conseil d'administration a adopté le DOCUP final 2024-2026 ainsi que le budget final 2024 et a décidé, sur la base des évaluations ex ante, d'inclure dans le document de programmation les vues d'ensemble sur le changement climatique et les facteurs de risque de cancer professionnel, qui débuteront en 2025. En outre, il a été décidé d'organiser deux réunions annuelles hybrides du conseil d'administration.

Le 26 juin, le conseil d'administration a choisi son candidat au poste de directeur exécutif de l'EU-OSHA. Le candidat a participé à une audition devant la commission EMPL du Parlement européen le 18 juillet. Le 2 octobre, le conseil d'administration a décidé de nommer le candidat sélectionné au poste de directeur exécutif de l'EU-OSHA. William Cockburn Salazar a pris ses fonctions le 16 octobre 2023.

L'EU-OSHA continue de publier sa lettre d'information trimestrielle à l'intention des membres du conseil d'administration et des points focaux, afin de leur fournir des informations actualisées sur les publications, les réunions et d'autres questions pertinentes.

Le groupe consultatif sur les outils et la sensibilisation (TARAG) s'est réuni les 27 et 28 février 2023 à Bilbao. Il s'agissait de la première réunion organisée en présentiel depuis le début de la pandémie. Les

membres ont reçu des explications sur les points suivants: approche suivie en matière de communication concernant le rapport sur la SST en Europe, état et tendances 2023; sommet sur l'évaluation de la SST organisée en Suède; et liste des produits et des actions prévus. Ils ont également été informés de l'évaluation du cycle de campagne de trois ans et ont reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement des préparatifs concernant les principaux produits et le site web de la prochaine campagne «Lieux de travail sains». Dans le cadre de l'exposé des principales actions de communication et de sensibilisation, des informations concernant l'OiRA, l'ESENER et l'enquête sur l'exposition des travailleurs leur ont par ailleurs été transmises . L'Agence a également informé les membres du TARAG de la manière dont l'Agence appuiera deux initiatives de la Commission européenne, à savoir l'Année européenne des compétences et la campagne sur le socle européen des droits sociaux. Les points focaux espagnols et belges ont été invités à présenter quelques exemples de projets nationaux OSHVET qui ont été couronnés de succès.

La deuxième réunion du groupe TARAG a eu lieu le 31 octobre et s'est déroulée entièrement en ligne. Les membres de TARAG se sont vu présenter des informations actualisées sur les campagne «Lieux de travail sains» passées, présente et à venir, y compris un plan d'élaboration de la stratégie applicable à la prochaine campagne. Ils ont également reçu des informations sur les nouveaux outils OiRA et l'OiRA en tant matériel didactique, ainsi que sur les actions de promotion et de diffusion des premières conclusions de l'enquête sur l'exposition des travailleurs, qui seront présentées lors d'un événement organisé dans le cadre de la présidence espagnole et de la feuille de route relative aux substances cancérigènes, les 20 et 21 novembre 2023 à Madrid. L'Agence a également fait le point sur les futures actions de promotion, y compris en ce qui concerne NAPO. Les points focaux représentant les présidences du Conseil de l'UE (ES, BE et HU) ont donné des informations sur les événements prévus dans le cadre de leurs présidences respectives.

La première réunion du groupe consultatif sur les connaissances en matière de SST (OKAG) s'est tenue les 16 et 17 mars 2023. Elle a été axée sur la discussion sur des propositions thématiques à retenir pour de nouvelles vues d'ensemble et perspectives en matière de SST. Les points suivants ont également fait l'objet de mises à jour et de discussions: vue d'ensemble en matière de SST sur les risques psychosociaux (RPS) et future campagne «Lieux de travail sains»; vue d'ensemble en matière de SST sur la numérisation et campagne «Lieux de travail sains» 2023-2025; baromètre de la SST (y compris rapport sur le statut et les tendances en matière de SST); enquête ESENER; refonte du contenu d'OSHwiki; et coopération avec la CE et les agences de l'UE.

La deuxième réunion de l'OKAG s'est tenue les 6 et 7 novembre 2023. Elle a donné lieu à des discussions sur les évaluations ex ante des propositions de thèmes à retenir pour les nouvelles vues d'ensemble en matière de SST. Les points suivants ont également fait l'objet de mises à jour et de discussions: enquête sur l'exposition des travailleurs; soutien à la conformité; secteurs de la santé et des soins sociaux; mise en réseau des connaissances; et coopération avec la CE et les agences de l'UE. Des mises à jour émanant de la DG EMPL, d'Eurofound et d'Eurostat ont également été présentées lors de cette réunion.

Points focaux

Les points focaux constituent le principal réseau opérationnel de l'Agence. Bien qu'ils ne participent pas directement à la gouvernance de l'Agence, ils jouent un rôle essentiel en contribuant à la planification de l'Agence et en mettant en œuvre le programme de travail au niveau national. Ils sont des acteurs clés du développement et de la coordination du réseau tripartite dans les États membres. Seule la coopération avec les points focaux et leurs réseaux permettra à l'Agence d'atteindre ses objectifs, raison pour laquelle les partenaires du réseau doivent absolument être convaincus de la valeur ajoutée que l'Agence apporte à leur travail. Grâce à son travail, l'EU-OSHA peut s'appuyer sur des informations et des données de qualité au niveau national qui alimentent la mise en œuvre des activités de l'Agence et, grâce à leurs actions de mise en réseau et de diffusion associant les partenaires sociaux, l'EU-OSHA parvient à toucher les publics cibles prévus dans les États membres.

En 2023, les points focaux ont mené les travaux de l'Agence dans les États membres conformément au plan de travail convenu. De nombreux efforts ont été déployés pour préparer les activités qui se dérouleront plus tard dans l'année et au-delà. Il s'agissait notamment de vérifier les traductions des documents liés à la campagne, ainsi que de désigner des experts pour participer aux événements et activités de l'EU-OSHA. En outre, les points focaux ont organisé des événements nationaux dans le cadre du programme FAST.

Les gestionnaires de points focaux ont participé à la première réunion des points focaux de l'année, organisée à la fin du mois de janvier 2023, qui s'est tenue parallèlement à un séminaire sur les «articles d'experts» (concernant les drones et sur la santé mentale au travail). Ils ont ensuite pris part à la deuxième réunion des points focaux en juin 2023, au cours de laquelle ils ont été informés des projets prévus pour les années à venir. La troisième réunion des points focaux s'est tenue en septembre 2023 à Tolède, à l'invitation de la présidence espagnole de l'UE. Cet événement a permis aux gestionnaires de points focaux d'assister à la conférence sur la santé mentale organisée par la présidence. À l'occasion du sommet sur l'évaluation de la SST qui s'est tenu en mai, le directeur exécutif par intérim a rendu visite au point focal suédois. Le directeur exécutif a par ailleurs accueilli à Bilbao une délégation du point focal belge et a rendu visite aux points focaux néerlandais et irlandais.

Reconnaissant que la nature du travail a changé à la suite de la pandémie, l'Agence a entamé un examen majeur du travail avec le réseau des points focaux. Les premières discussions avec le réseau ont eu lieu lors de la première réunion de 2023 et l'Agence continue de mettre en œuvre des changements pour améliorer son travail avec les points focaux. Au nombre des actions à mener figurent les points suivants: optimisation de la communication (par exemple, envoi de lettres individualisées à chaque organisation hôte de point focal fin 2023 avec copie aux membres du conseil d'administration); soutien au point focal et au gestionnaire de point focal, en particulier dans leur engagement avec les membres du conseil d'administration et d'autres membres du réseau national tripartite; amélioration du flux de travail de l'Agence avec les points focaux; et clarification des rôles et des responsabilités des points focaux et des gestionnaires de points focaux.

Réseau Entreprise Europe

L'Agence continue à promouvoir la coopération entre le réseau Entreprise Europe de la DG GROW et son propre réseau de points focaux nationaux dans le cadre du projet de partenariat en matière de communication (EEN/CPP). Il existe aujourd'hui 32 ambassadeurs SST du Réseau Entreprise Europe (EEN) qui aident l'Agence à diffuser des informations sur l'importance de la SST dans leur pays, et en particulier auprès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, qui sont leurs principaux utilisateurs.

Alors que les ambassadeurs SST du Réseau Entreprise Europe se sont régulièrement réunis pour discuter de la meilleure façon d'atteindre les PME et les TPE et de diffuser les travaux réalisés par l'Agence dans le cadre de ses différentes activités et pour évoquer l'importance de la communication et de l'échange d'informations avec les gestionnaires de points focaux nationaux, l'un des faits marquants de 2023 a été la semaine des PME et la conférence annuelle de l'EEN qui s'est tenue à Bilbao du 13 au 17 novembre 2023, dans le cadre la présidence espagnole du Conseil de l'UE. L'EU-OSHA a participé et contribué à cet événement important en tenant un stand et en participant à des ateliers.

OSHVET:

Le projet OSHVET vise à sensibiliser les écoles professionnelles de l'UE, de l'EEE et des pays candidats ou en voie d'adhésion à l'UE à l'importance de la SST en associant les forces du réseau de points focaux de l'Agence à celles des réseaux nationaux de l'Association européenne des instituts de formation professionnelle (EVBB), à celles du Forum européen de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EfVET) et, depuis octobre 2023, à celles de l'Association européenne pour la formation professionnelle (EVTA).

Grâce aux efforts déployés depuis 2019, la communauté OSHVET s'est développée et est opérationnelle dans 21 pays: Autriche, Albanie, Belgique, Bulgarie, , Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kosovo [9], Lituanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovénie, Slovaquie et Suède.

Un nouveau comité de pilotage du projet a été créé en 2023 avec des représentants de l'EFVET, de l'EVBB, de l'EVTA, des points focaux et de l'EU-OSHA.

L'Agence vise toujours à une collaboration plus étroite avec la Commission et ENETOSH. Le Cedefop a été contacté en 2022 et est tenu informé du projet.

En 2023, une réunion en face à face a été prévue pour rassembler la communauté OSHVET. Toutefois, en raison de la diversité des contextes nationaux des partenaires de l'OSHVET et de leur disponibilité, elle a été remplacée par une série de réunions virtuelles et de communications régulières. C'est ce même mode de fonctionnement que nous continuerons d'appliquer en 2024.

En 2023, l'Agence a participé activement aux conférences annuelles 2023 de l'EVBB, de l'EfVET et de l'EVTA, en menant des actions de sensibilisation cocnernant le projet OSHVET et les projets de l'Agence (campagne «Lieux de travail sains», OiRA, Napo, etc.).

1.10 Gestion institutionnelle

Pour plus d'informations sur la gestion et le contrôle, la programmation, le suivi et l'évaluation, voir les sections pertinentes de la partie II, la partie III a) et la partie III b).

1.11 Soutien administratif

Pour la gestion financière et les ressources humaines (RH), voir partie II 2.3 et 2.4

1.11.1 Technologies de l'information et de la communication

L'Agence a mis en œuvre la feuille de route sur les TIC pour 2023:

- Accroissement de la cybersécurité afin de commencer à mettre l'Agence en conformité avec le futur règlement sur la cybersécurité.
    - plusieurs audits ont été effectués et l'Agence met en œuvre ses recommandations;
    - l'EU-OSHA joue un rôle de premier plan dans la coordination de la réponse collective des agences de l'UE à la future réglementation en matière de cybersécurité et aux négociations avec le CERT-UE.
- Plusieurs développements web liés aux activités opérationnelles sont en cours de mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la convergence des sites web, le nouveau site web de la campagne et le nouveau site web OSHWiki.
- Le plan de continuité des activités a été réexaminé.
- Les salles de réunion ont été dotées de nouveaux équipements audiovisuels, y compris un studio vidéo.
- Un processus DevSecOps portant sur les développements web est en cours d'élaboration. Il améliorera la qualité et la stabilité de nos sites web.

[9] Cette désignation est utilisée sans préjudice des positions sur le statut du Kosovo et se conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

- Un projet pilote sur l'outil d'intelligence artificielle est en cours d'élaboration, l'objectif étant de déterminer de quelle manière un tel outil pourrait aider le personnel de l'Agence dans la réalisation de ses tâches.
- La procédure de passation de marché et la sélection ultérieure du contractant chargé du développement Microsoft ont été finalisées.

2 Partie II a) Gestion

2.1 Conseil d'administration

L'EU-OSHA n'a relevé aucun risque critique pour 2023. De la même manière, aucun risque significatif ni problème de contrôle conséquent devant faire l'objet d'un rapport au conseil d'administration n'est apparu durant l'année.

Un nouveau directeur exécutif est en fonction depuis le 16 octobre 2023. En ce qui concerne le retard qu'a pris ce processus de recrutement crucial, il est important de noter que le conseil d'administration a veillé à ce qu'un directeur exécutif par intérim soit en place à partir du 16 septembre 2021, c'est-à-dire le premier jour suivant le départ en retraite de la précédente directrice exécutive. Cela a permis d'assurer la continuité des activités, car les mesures organisationnelles ont pu être mises en œuvre immédiatement et les plans ont été adaptés en conséquence. Cette transition a été rendue possible principalement en allongeant la période de mise en œuvre de deux projets de recherche, à savoir la vue d'ensemble en matière de SST sur le soutien à la conformité et la vue d'ensemble en matière de SST sur les risques psychosociaux.

Lors des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif, le directeur exécutif a fait rapport sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs et sur l'obtention des résultats prévus, y compris sur les écarts par rapport aux plans, les résultats des évaluations et le suivi des recommandations acceptées, l'issue et le suivi des audits internes et externes effectués au sein de l'EU-OSHA, ainsi que sur la décision de décharge du Parlement européen.

Pour plus de détails sur les travaux du conseil d'administration au cours de l'année 2023, voir la partie I 1.6 Mise en réseau, sous la section Activité 6.4 Mise en réseau stratégique et opérationnelle. La liste des membres du conseil d'administration au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des décisions adoptées en 2022, sont disponibles aux annexes IX et X, respectivement.

2.2 Principales évolutions

En septembre 2021, Mme Christa Sedlatschek, qui a occupé le poste de directrice exécutive de l'EU-OSHA pendant 10 ans, a pris sa retraite. En janvier 2022, le conseil d'administration a finalement décidé de ne nommer aucun des candidats figurant sur la liste de présélection adoptée par la Commission en mars 2021 et la procédure a donc été clôturée. En 2022, une nouvelle procédure a été lancée par la Commission. Le 23 juin 2023, le conseil d'administration a sélectionné M. William Cockburn comme candidat parmi les candidats présélectionnés par la Commission. À la suite d'une audition devant la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen, le conseil d'administration a nommé M. William Cockburn Salazar au poste de directeur exécutif le 2 octobre. M. Cockburn Salazar a pris ses fonctions le 16 octobre 2023.

2.3 Gestion budgétaire et financière

Le budget 2023 adopté pour l'Agence s'élevait à 17 038 950 EUR en 2023 (+4 % par rapport à 2022). L'exécution du budget adopté a été de 97 % pour les crédits d'engagement et de 69 % pour les crédits de paiement.

Les indexations de prix appliquées aux produits et services, ainsi que l'augmentation annuelle des salaires, ont été plus faibles que prévu en 2023. Cela a permis de maximiser l'exécution du budget dans d'autres domaines grâce à six virements budgétaires entre titres ou à l'intérieur des chapitres du budget (voir annexe II). Ces virements ont été effectués pour couvrir les besoins dans les domaines suivants:

- les activités opérationnelles ESENER, OiRA et multilinguisme, pour un montant total de 368 000 EUR, au titre, respectivement, des postes budgétaires 3020, 3030 et 3040
- le développement de projets TIC (y compris la cybersécurité) pour un montant total de 162 000 EUR.

Hormis les virements susmentionnés, aucun budget rectificatif n'a été adopté en 2023.

La convention de contribution IPA/2022/440-372, signée avec la Commission en 2022 pour un nouvel instrument de programme d'aide de préadhésion, a continué à être mise en œuvre en 2023. La contribution a été reçue intégralement fin 2022 pour un montant total de 598 078 EUR, aux fins de sa mise en œuvre au cours de la période 2023-2025. En ce qui concerne la convention de contribution IAP/2019/412-828 prenant fin en 2022, les derniers paiements ont été effectués en 2023. Cet accord est en attente de son évaluation finale par la DG NEAR de la Commission européenne.

Au final et compte tenu de l'ensemble des sources de financement[1], le budget total des crédits d'engagement en 2023 s'élevait à 17 719 386 EUR, dont 96 % ont été engagés. Le montant total des crédits de paiement s'élevait à 22 086 831 EUR, dont 72 % ont été payés.

Pour de plus amples informations complémentaires, veuillez consulter les annexes financières.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage des différents types de procédures de passation de marchés utilisées en 2023:

Type de procédure/Description de la base juridique	Pourcentage d'utilisation (sur la base du nombre de procédures)	Pourcentage d'utilisation (sur la base du volume économique)
Procédure négociée pour marché de faible valeur (annexe 1 - 14.3)	12,12 %	2,32 %
Procédure négociée pour marché de valeur moyenne (annexe 1 - 14.2)	6,06 %	2,94 %
Procédure négociée pour marché de très faible valeur (annexe 1 - 14.4)	51,52 %	2,94 %
Procédure négociée sans publication préalable (annexe 1 - 11.1)	9,09 %	1,00 %
Procédure ouverte [FR 164 (1)(a)]	21,21 %	90,80 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

Des informations détaillées sur les nouveaux protocoles d'accord ayant des implications financières et les accords de niveau de service/autres accords en cours en 2023 figurent à l'annexe VI, (b).

2.4 Efficacité et efficience du contrôle

En tant qu'agence de l'UE, l'EU-OSHA est tenue de rendre des comptes sur les plans politique, financier et judiciaire aux institutions de l'UE, y compris le Parlement, le Conseil et la Commission, et plusieurs organes de l'UE exercent une surveillance à différents titres, tels que la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne (SAI), l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Médiateur européen.

Au sein du Parlement, la commission des budgets, la commission du contrôle budgétaire et la commission de l'emploi et des affaires sociales évaluent et supervisent régulièrement les travaux de l'EU-OSHA. Ils jouent un rôle essentiel dans la détermination du budget annuel de l'EU-OSHA et apportent une contribution essentielle à la procédure de décharge.

Le règlement fondateur de l'Agence établit l'EU-OSHA en tant qu'organe autonome, son conseil d'administration ayant deux rôles principaux: i) définir l'orientation stratégique de l'Agence et ii) demander

[1] En plus du budget annuel, l'EU-OSHA a également géré d'autres fonds pour des projets spéciaux (IAP) et des crédits de paiement pour les obligations juridiques levés en 2022 et payés en 2023.

des comptes au directeur exécutif. Le directeur exécutif veille à la transparence et à la responsabilité en tenant le conseil d'administration régulièrement informé des principales questions de gestion.

Au niveau de la gestion, l'Agence peut s'appuyer sur un ensemble de processus de contrôle qui permettent de surveiller ses performances et le respect des procédures et plans établis.

Les processus de contrôle au sein de l'EU-OSHA sont fondés sur l'exigence de «légalité et régularité» des opérations sous-jacentes et sur les quatre objectifs de contrôle: i) la bonne gestion financière, ii) la prévention/détection/correction et le suivi des irrégularités et des fraudes, iii) la fiabilité des rapports et iv) la préservation des actifs et des informations. Les processus comprennent:

- des processus de contrôle interne;
- des processus financiers et de passation de marchés publics;
- des processus de qualité, et
- des processus de prévention de la fraude et des conflits d'intérêts.

Dans une large mesure, les contrôles sont fondés sur des exigences réglementaires et ces exigences sont soigneusement analysées avant que des décisions visant à les réduire à des fins d'efficacité ne soient prises. L'EU-OSHA adopte une approche des contrôles fondée sur les risques: plus un domaine est perçu comme risqué sur la base de preuves documentaires et d'évaluations, plus le nombre de contrôles et de mesures d'atténuation mis en place est élevé.

2.4.1 Processus de contrôle interne

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'EU-OSHA est chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre des processus de contrôle interne. La fonction du contrôle interne joue également un rôle essentiel dans plusieurs procédures du domaine financier.

Conformément à la procédure de non-conformité de l'Agence, les événements ex ante (exceptions) et les événements ex post (non-conformités) sont à la fois enregistrés et évalués. Cela contribue à l'amélioration des procédures existantes et à la détection des faiblesses du contrôle interne à un stade plus précoce. Les cas de non-conformité constatés en 2023 n'ont pas révélé de faiblesses significatives en ce qui concerne les contrôles existants.

D'autres processus de contrôle interne pertinents sont prévus dans le cadre du CCI et dans la gestion des risques, laquelle fait également partie du nouveau CCI.

Parmi les autres processus de contrôle figurent la procédure relative aux fonctions sensibles (mise à jour en 2020), la politique et les procédures de continuité des activités, la politique de sécurité informatique, la politique de gouvernance de l'information, la stratégie et le plan d'action antifraude, ainsi que les flux de travail opérationnels et financiers.

2.4.2 Processus financiers et de passation de marchés publics

L'EU-OSHA dispose d'un règlement financier fondé sur le règlement délégué de la Commission portant règlement financier-cadre des organismes visés à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046, dont elle ne s'écarte pas, sauf lorsque ses besoins spécifiques l'exigent et avec l'accord préalable de la Commission. Le règlement financier de l'Agence constitue la base juridique qui sous-tend chaque opération financière réalisée par l'Agence.

L'EU-OSHA a instauré des processus financiers visant à assurer une gestion adéquate des risques liés à la légalité et la régularité des opérations, conformément au principe de bonne gestion financière. Ces processus tiennent compte de la nature pluriannuelle des activités ainsi que du type d'opérations. L'EU-OSHA peut s'appuyer sur une procédure d'établissement de rapports financiers et budgétaires, qui permet un suivi étroit de l'utilisation du budget.

L'Agence fonctionne selon une procédure claire et formalisée en ce qui concerne les circuits financiers, les acteurs et les délégations, ce qui se reflète dans la structure organisationnelle. Les tâches et responsabilités sont affectées conformément aux délégations financières et selon le principe de séparation des attributions entre l'ordonnateur et le comptable. Des listes de contrôle claires et concises dans un cahier des charges sont à la base de chaque opération financière et fournissent une piste d'audit des actions réalisées par chaque acteur concerné. Des listes de contrôle financier sont créées et font l'objet d'une révision si nécessaire. Afin d'assurer l'harmonisation et l'alignement sur les risques et les besoins réels, une fonction de coordination financière a été mise en place et est devenue pleinement opérationnelle dans le courant de l'année 2022 grâce au nouveau modèle opérationnel en matière de finances et d'achats de l'EU-OSHA, le groupe d'acteurs financiers se réunissant régulièrement.

Alors que la vérification ex ante couvre la grande majorité des opérations financières, des flux de travail financiers en deux étapes sont en place pour les paiements inférieurs à 2 000 EUR, les engagements provisionnels et les opérations de dégagement. Comme le prévoit le règlement financier, et en tant que source d'assurance supplémentaire, l'EU-OSHA a mis en place une procédure de contrôle ex post dans le but de procéder à une vérification ex post trimestrielle sur un échantillon d'opérations.

En ce qui concerne les procédures de passation de marchés, l'Agence peut s'appuyer sur une procédure complète qui renvoie au vade-mecum de la Commission européenne. Dans le cadre du modèle opérationnel actuel, une fonction de coordination des passations de marchés est pleinement opérationnelle pour assurer, entre autres, l'harmonisation des activités de passation de marchés publics dans l'ensemble de l'Agence. Toutes les procédures de passation de marchés publics menées à l'Agence sont soumises à des mesures de supervision et à des contrôles d'atténuation, depuis la conception jusqu'à la clôture. Ces derniers couvrent tant les processus officiels de lancement et d'évaluation que les déclarations d'absence de conflits d'intérêts par les membres des comités d'évaluation, l'évaluation des critères d'exclusion, de sélection et d'attribution documentés par écrit.

Poursuivant ses efforts de modernisation, l'Agence a fonctionné au cours de l'année 2023 grâce à des procédures de passation de marchés entièrement numérisées avec le soutien de l'outil de gestion des marchés publics de la Commission.

2.4.3 Processus de qualité

L'EU-OSHA continue d'appliquer une gestion fondée sur les activités dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité de la gestion interne, de la planification et de l'utilisation des ressources. Depuis sa première adoption en 2014, l'EU-OSHA a mis en place des processus clés pour faciliter la mise en œuvre de l'approche.

L'objectif est de veiller à ce que l'Agence s'acquitte de sa mission conformément à son mandat et aux orientations de son conseil d'administration, et qu'elle atteigne les objectifs de performance qui ont été fixés. Ces processus de qualité ont pour but de soutenir la déclaration d'assurance de l'ordonnateur concernant l'utilisation des ressources pour les finalités prévues; ils constituent l'épine dorsale du cadre de suivi des performances de l'EU-OSHA.

Le cadre de suivi des performances de l'Agence se compose de plusieurs éléments complémentaires en ce qu'ils traitent de dimensions différentes, mais importantes.

L'une de ces dimensions consiste à faire en sorte que l'utilisation des ressources soit conforme aux principes de la mission de l'Agence et aux indications du conseil d'administration. À cette fin, l'Agence a mis au point des processus internes pour planifier son travail conformément aux exigences des règlements fondateur et financier, ainsi qu'un système de supervision adéquat pour contrôler régulièrement la mise en œuvre du programme de travail et des ressources. Les résultats consolidés de cet exercice de suivi régulier sont transmis au conseil d'administration/comité exécutif trois fois par an au moyen d'un rapport d'avancement, et lorsque des rapports supplémentaires s'avèrent nécessaires. Le conseil d'administration

reçoit régulièrement des mises à jour concernant les audits internes et externes, y compris la présentation des principales conclusions et recommandations et la mise en œuvre des plans d'action, le cas échéant.

Lorsqu'il est nécessaire d'apporter des modifications substantielles au programme de travail et au budget, il est fait appel au conseil d'administration. En 2019, le conseil d'administration a adopté une décision visant à déléguer l'adoption de modifications non substantielles au directeur exécutif. Cette décision comporte une définition des modifications non substantielles et prévoit l'obligation d'informer régulièrement le conseil d'administration de ces modifications. Pour 2023, le conseil d'administration n'a pas eu à adopter de modification substantielle du programme de travail. Le directeur exécutif a néanmoins adopté une série de modifications non substantielles (la liste complète est disponible à l'annexe I).

L'adoption du RAAC, ainsi que son analyse et son évaluation par le conseil d'administration, constituent une étape cruciale en matière de responsabilité. Le rapport d'activité est une exigence du règlement financier. Il donne un aperçu complet des activités, de la performance, des résultats des contrôles et de la consommation des ressources au cours d'un exercice donné et constitue un document clé pour la procédure de décharge pour l'exercice concerné.

Les critères de réussite relatifs aux travaux de l'Agence sont définis dans la logique d'intervention qui sous-tend le programme stratégique de l'EU-OSHA. En conséquence, une autre dimension importante consiste à évaluer dans quelle mesure les travaux de l'Agence ont permis d'atteindre les résultats escomptés, et à évaluer la nécessité de futures améliorations/modifications. À cette fin, l'Agence effectue des évaluations spécifiques régulières de ses activités, en fonction des besoins et conformément aux exigences réglementaires. Les évaluations sont réalisées conformément à la politique et à la procédure d'évaluation qui définissent les critères par rapport auxquels les activités doivent être évaluées et les acteurs concernés. La politique et la procédure d'évaluation de l'Agence sont fondées sur les lignes directrices de la Commission européenne pour une meilleure réglementation[10]. Si les résultats des évaluations constituent un élément important de l'apprentissage organisationnel, ils contribuent également à accroître la transparence et la responsabilité concernant les dépenses de l'Union. Le conseil d'administration est régulièrement informé de tous les résultats d'évaluation les plus importants.

Des indicateurs de performance globaux portant sur la mission et la vision sont définis, ainsi que des indicateurs spécifiques aux différentes activités, sur la base de la logique d'intervention développée pour les activités. Le conseil d'administration a par ailleurs défini et adopté des objectifs et des moyens ambitieux, et a fixé une fréquence importante d'utilisation de ces moyens. La finalité première des indicateurs est d'évaluer la progression de l'Agence vers la réalisation des objectifs fixés. Les indicateurs sont utilisés à des fins de responsabilisation et d'apprentissage. Un rapport présentant les données relatives aux indicateurs pour l'année précédente est inclus dans le RAAC (à des fins de responsabilisation) ainsi que dans le DOCUP (à titre de référence).

Il est vital de garantir que les résultats escomptés aux niveaux stratégique et opérationnel correspondent bien aux effets obtenus durant la réalisation des activités. À partir de 2019, un nouveau cadre d'indicateurs de performance s'applique, qui est en grande partie de nature qualitative et reflète la nature des travaux de l'Agence.

L'Agence a défini un tel cadre en tenant compte de la nécessité de veiller à la qualité des données, à la fois en collectant un volume considérable de retours d'informations avisés et en diminuant la charge administrative quant à la collecte de données. La communication est également un facteur clé, comme l'a fait remarquer le Parlement dans son rapport transversal sur la décharge vis-à-vis des agences. Selon cette observation, il est nécessaire que les parties prenantes et le public puissent accéder aux informations

[10] Voir: https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/planning-and-proposing-law/better-regulation-why-and-how/better-regulation-guidelines-and-toolbox/better-regulation-toolbox_en

en matière de performances et que celles-ci soient intelligibles[11]. Les indicateurs ont dès lors été formulés de façon à répondre à cette exigence.

Consciente de l'importance de mesurer l'impact – et les défis qui y sont liés –, l'EU-OSHA travaille en étroite collaboration avec d'autres agences de l'UE, y compris les agences relevant du domaine politique de la DG EMPL, afin d'œuvrer à une compréhension commune et à des principes communs. L'EU-OSHA est un membre actif du réseau interagences de développement des performances établi en vertu du réseau des agences de l'Union européenne (EUAN) et participe aux initiatives et aux opérations interagences dans le domaine de la gestion de la performance, ou en est à tout le moins bien informée. Au sein du réseau EU-ANSA, l'EU-OSHA est membre du groupe sur l'impact scientifique.

2.4.4 Processus de prévention de la fraude et des conflits d'intérêts

Au début de l'année 2022, le conseil d'administration a adopté la nouvelle stratégie antifraude de l'EU-OSHA pour la période 2022-2026. Se fondant sur la stratégie antifraude 2022-2026, l'EU-OSHA a élaboré un plan d'action antifraude 2022-2026, qui a été adopté par le conseil d'administration de l'EU-OSHA et a été examiné par l'OLAF. Ce plan d'action antifraude est actuellement mis en œuvre et un document de suivi trimestriel est présenté au directeur exécutif de l'EU-OSHA. La mise en œuvre de la stratégie antifraude est surveillée par le conseil d'administration dans le cadre d'un suivi annuel du plan d'action.

En ce qui concerne la **prévention et la gestion des conflits d'intérêts**, l'Agence disposait depuis 2014 d'une politique portant principalement sur les membres du conseil d'administration. Les nouveaux règlements fondateur et financier introduits en 2019 comportaient des exigences supplémentaires qui ont conduit à l'adoption, en juin 2019, d'une nouvelle politique qui a été légèrement révisée en janvier 2020 par le conseil d'administration. L'Agence a procédé à une évaluation des risques de conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration en rapport avec la mission et les tâches de l'Agence. Les résultats ont été communiqués au conseil d'administration avant l'adoption de la politique. L'évaluation des risques a conclu que le niveau de risque était globalement faible, notamment en raison du rôle et du mandat de l'EU-OSHA, qui n'incluent pas la réglementation ou l'inspection. La structure de gouvernance de l'Agence (conseil d'administration et comité exécutif tripartite) représente également un mécanisme solide garantissant l'équilibre et le contrôle. En vertu de cette politique, lors de leur nomination, les membres du conseil d'administration sont tenus de fournir une déclaration d'intérêts et d'absence de conflit d'intérêts ainsi qu'un résumé de leur CV. Les informations sont disponibles sur le site web de l'EU-OSHA. Au sein du conseil d'administration, l'organe compétent pour assurer la mise en œuvre de la politique se compose du président du conseil d'administration, assisté par les trois vice-présidents. La politique comporte des dispositions relatives aux experts nationaux détachés (END) et aux autres membres du personnel qui ne sont pas employés par l'EU-OSHA, comme prévu dans le règlement fondateur. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts concernant le personnel de l'Agence sont abordées sur la base des dispositions incluses dans le statut et les règles de mise en œuvre pertinentes.

Pour de plus amples informations sur les modalités de mise en œuvre de ces processus, voir partie III, section 3.1.

2.5 Délégation et subdélégation des pouvoirs d'exécution budgétaire au personnel de l'EU-OSHA

La délégation des pouvoirs d'exécution budgétaire est régie par une charte des missions et responsabilités adoptée par le directeur exécutif, sur la base des dispositions pertinentes du règlement financier. Les délégations sont accordées pour une durée indéterminée.

[11] Résolution du Parlement européen du 28 avril 2016 concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2014: performance, gestion financière et contrôle [2015/2205 (DEC)], http://www.europarl.europa.eu/committees/en/cont/discharge-2014.html?id=20151015CPU06061, point 31.

Le directeur exécutif de l'EU-OSHA délègue ses pouvoirs d'exécution budgétaire à chaque chef d'unité pour les transactions et les lignes budgétaires relatives à l'activité de leur unité, et à un gestionnaire de réseau pour les dépenses liées aux activités de mise en réseau et au soutien opérationnel. Il n'existe pas de subdélégation à l'EU-OSHA.

Ordonnateurs délégués 2023

Ordonnateur délégué	**Lignes budgétaires**
Chef d'unité par intérim et Chef de l'unité «Centre de ressources et de services»[12]	tous les titres, tous les «Hors Budget» et autres opérations (revenus, opérations de crédit)
Chef de l'unité «Communication et promotion»[13]	tous les titres, tous les «Hors Budget» et autres opérations (revenus, opérations de crédit)
Chef par intérim de l'unité «Prévention et recherche»[14]	titres 3 et 4 des dépenses et tous les «Hors Budget»
Gestionnaire de réseau	lignes budgétaires BL 3060, 3100 et «Hors Budget»

Les ordonnateurs délégués rendent compte régulièrement au directeur exécutif de la mise en œuvre des programmes, des opérations ou des mesures pour lesquels ils ont reçu délégation de pouvoirs.

[12] Le chef de l'unité «Centre de ressources et de services» a pris ses fonctions le 16 septembre 2023.
[13] Un nouveau chef d'unité pour l'unité «Communication et recherche» est entré en fonction le 16 mai 2024.
[14] Un nouveau chef d'unité pour l'unité Prévention et recherche est entré en fonction le 16 avril 2024.

European Agency for Safety and Health at Work

Déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués

Déclaration du chef du Centre de ressources et de services

Je soussignée, Donianzu Murgiondo,

en ma qualité de chef du Centre de ressources et de services et d'ordonnateur délégué en ce qui concerne les engagements juridiques et budgétaires et les paiements (tous les titres, tous les «hors budget») et les autres opérations (revenus, opérations de crédit),

déclare que les informations contenues dans le présent rapport donnent une image fidèle de la situation;

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'Agence.

(signé)

Donianzu Murgiondo

Déclaration du chef de l'unité «Communication et promotion»

Je soussigné, Rory Harrington,

en ma qualité de chef de l'unité «Communication et promotion» et d'ordonnateur délégué en ce qui concerne les engagements juridiques et budgétaires et les paiements (tous les titres, tous les «hors budget») et les autres opérations (revenus, opérations de crédit),

déclare que les informations contenues dans le présent rapport donnent une image fidèle de la situation;

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'Agence.

(signé)

Rory Harrington

European Agency for Safety and Health at Work

Déclaration du chef de l'unité «Prévention et recherche»

Je soussignée, Vibe Westh,

en ma qualité de chef de l'unité «Prévention et recherche» et d'ordonnateur délégué en ce qui concerne les engagements juridiques et budgétaires et les paiements (tous les titres, tous les «Hors-Budget») et les autres opérations (revenus, opérations de crédit),

déclare que les informations contenues dans le présent rapport donnent une image fidèle de la situation;

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'Agence.

(signé)

Vibe Westh

Déclaration relative aux engagements juridiques et budgétaires et aux paiements au titre des lignes budgétaires 3060, 3100 et «Hors Budget»

Je soussigné, Jesper Bejer,

en ma qualité de gestionnaire de réseau et d'ordonnateur délégué en ce qui concerne les engagements juridiques et budgétaires et les paiements relatifs aux lignes budgétaires 3060, 3100 et «Hors Budget»,

déclare que les informations contenues dans le présent rapport donnent une image fidèle de la situation;

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'Agence.

(signé)

Jesper Bejer

2.6 Gestion des ressources humaines

2.6.1 Principales évolutions en matière de ressources humaines

L'exercice d'évaluation des performances du personnel en 2022 et de la fixation des objectifs pour 2023 a été lancé en janvier 2023 et clôturé en avril 2023. L'Agence a ensuite lancé et conclu l'exercice de reclassement conformément au calendrier prévu. La décision de reclassement pour 2023 a été prise le 23 mai 2023.

En ce qui concerne le recrutement:

1) à la suite de procédures de sélection conclues avec succès **lors de l'année ou des année écoulées**:
   - un AC (GF III) a débuté en janvier 2023;
   - un AC (GF IV) a commencé un contrat de courte durée de 35 mois en février 2023 (projet IAP III);
   - un AT (AD 6) a débuté en mars 2023;
   - un AC (GF IV) a débuté en juin 2023;
   - Sept stagiaires ont débuté entre janvier et mars 2023 et un autre a débuté en septembre 2023.
2) les procédures de sélection suivantes ont été lancées et conclues:
   - Chef d'unité – Centre de ressources et de services (AD 10) – prise de fonctions le 16/9/2023
   - Responsable senior des TIC (AC GF IV) – prise de fonctions le 1/10/2023
3) les procédures de sélection suivantes ont été lancées et ont été conclues entre fin 2023 et janvier 2024;
   - Chef de l'unité «Communication et promotion» (AD 9)
   - Chef de l'unité «Prévention et recherche» (AD 9)
   - Chargé de communication principal (AC GF IV)

En ce qui concerne la gestion des talents, le plan d'apprentissage et de développement (L&D) pour 2023, qui intègre le coaching individuel et le coaching d'équipe, a été élaboré après consultation interne et a été communiqué à l'ensemble du personnel au début de l'année 2023. Ce plan a été actualisé au cours de l'année en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles priorités. Toutes les formations ont continué d'être proposées à distance, à l'exception de la formation en matière de premiers secours et d'évacuation ainsi que des orientations à l'intention des membres potentiels du comité de sélection, activités qui se sont déroulées en présentiel dans les locaux de l'EU-OSHA. Une nouvelle initiative («visites d'observation en situation de travail» ou «job shadowing») a été lancée au cours de l'année 2022 afin de favoriser l'apprentissage et le développement du personnel ainsi que la coopération entre les unités. Compte tenu de son incidence positive et de son utilité, le programme pilote s'est achevé et l'initiative «Job Shadowing» est désormais pleinement mise en œuvre au sein de l'Agence depuis le début de l'année 2023. Début 2023, une nouvelle bibliothèque d'intitulés de poste a été adoptée. Cette adoption a été suivie de la révision de la bibliothèque de compétences et ce processus se conclura par la refonte des descriptions de postes génériques, qui devrait être achevée d'ici la fin de 2024. Une stratégie d'apprentissage et de développement a également été adoptée.

En ce qui concerne le bien-être, l'Agence a déployé beaucoup d'efforts pour offrir un large éventail de mesures de soutien à son personnel, qu'il s'agisse de formations, de sessions d'information, de coaching individuel ou encore d'autres initiatives de bien-être.

L'Agence continue de veiller à la mise en œuvre efficace et en temps utile des règles et procédures en matière de ressources humaines, conformément à la mission et aux objectifs de l'Agence [voir les lignes directrices en matière de sélection des membres du comité de sélection, le remboursement des lunettes pour le travail sur ordinateur, la politique en matière de contrats d'emploi) et au statut du personnel (article 110 du statut du personnel). Les règles d'exécution suivantes ont été révisées ou sont en cours de révision sous la direction de la DG HR et une adoption potentielle par analogie ou un modèle de décision plus adaptée aux spécificités des agences sera soumis pour adoption par le conseil d'administration de l'EU-OSHA dans les mois à venir:

- nouvelles règles en matière de lutte contre le harcèlement;
- nouvelles règles en matière d'engagement et d'emploi des agents temporaires (2a, b et d)
- nouveau guide pour les missions

L'Agence est fermement résolue à poursuivre la promotion de l'égalité, de la diversité et d'un comportement respectueux dans le cadre de sa culture du lieu de travail. L'EU-OSHA mène une politique de tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement et de la discrimination/de la violence au travail. Des cours de remise à niveau et des sessions de sensibilisation sont régulièrement proposés, notamment en ce qui concerne l'éthique et l'intégrité, la prévention de la fraude et la prévention du harcèlement psychologique et sexuel. Un coordinateur pour la diversité et le handicap a été désigné en 2022 et la charte de l'EUAN sur la diversité et l'inclusion a été adoptée.

Dans le domaine du dialogue social, un nouveau comité du personnel a été mis en place et est opérationnel depuis avril 2023. Le comité mixte de l'EU-OSHA est également nommé chaque année (il s'agit d'un organe consultatif rendant compte au directeur exécutif et dont la tâche essentielle est de contribuer à garantir que les dispositions/règles en vigueur dans le domaine des ressources humaines sont appliquées de manière équitable et impartiale) . Le dernier rapport a été publié fin 2023 avec pour unique recommandation de tenir une nouvelle séance d'information à l'intention du personnel (elle avait été présentée pour la première fois, en 2023, par les ressources humaines) afin de s'assurer que le personnel comprenne pleinement la complexité des règles de reclassement et de la façon dont celles-ci s'articulent avec un déroulement de carrière classique. Les deux comités continuent de s'acquitter de leurs fonctions respectives de manière très professionnelle et constructive, contribuant ainsi à une amélioration continue des carrières au sein de l'Agence.

Une enquête sur l'engagement du personnel, lancée en 2022 et achevée au début de l'année 2023, fait apparaître de grandes améliorations par rapport à la précédente. Une enquête sur l'évaluation des risques psychosociaux a par ailleurs été lancée à la mi-2023 et ses résultats ont été présentés au personnel. Un plan d'action commun aux deux rapports finaux et aux conclusions sera élaboré d'ici la fin du mois de juin afin de continuer à s'appuyer sur les points forts de l'EU-OSHA et de les renforcer dans la mesure du possible.

Le directeur exécutif a prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 la validité d'une décision visant à soutenir financièrement l'achat d'équipements ergonomiques pour les télétravailleurs, sous certaines conditions. Une nouvelle décision sur le sujet a été adoptée; elle apporte quelques clarifications et améliorations dans la forme et le contenu et fournit le même soutien financier que les années précédentes.

Dans le droit fil de ses efforts de numérisation, l'Agence a commencé à utiliser le logiciel de gestion des ressources humaines SYSPER II de la Commission européenne et continue à tester et à mettre en œuvre les modules les plus récents. Un nouvel outil de recrutement en ligne est désormais en place et a été utilisé avec succès lors de la première procédure de sélection lancée en 2023.

Enfin, entre la fin de l'année 2021 et la mi-2022, conformément au programme SIAP 2021-2023, l'Agence a fait l'objet d'un audit du SAI portant sur les ressources humaines et l'éthique. Le rapport d'audit ne comporte aucun conclusion critique ou d'importance majeure. L'Agence s'est engagée à s'améliorer en permanence et a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du SAI,

principalement en renforçant la documentation de ses processus existants. 21 des 25 actions ont été mises en œuvre avant la fin de l'année 2023.

2.6.2 Changements dans le tableau des effectifs

Aucun changement n'a été apporté au tableau des effectifs au cours de l'année 2023.

2.6.3 Résultats de l'examen analytique

Comme le montre l'annexe IV et conformément à la méthodologie adoptée par toutes les agences de l'UE, l'EU-OSHA a fonctionné avec 70,2 % de personnel opérationnel, 20,9 % de personnel de soutien administratif et de coordination et 8,9 % de personnel neutre.

2.6.4 Politique de santé et de sécurité au travail

L'EU-OSHA s'engage à veiller à ce que son personnel bénéficie des meilleures conditions possibles en matière de santé et de sécurité au travail. Cela inclut la prévention des risques professionnels pour le personnel et la promotion de la santé sur le lieu de travail dans le cadre des actions de l'Agence visant à faire de l'EU-OSHA un bon exemple en matière de responsabilité sociale.

L'EU-OSHA peut s'appuyer sur une politique globale en matière de santé et de sécurité au travail. Cette politique, qui fait l'objet d'un réexamen régulier et a été mise à jour la dernière fois en 2022, couvre le personnel travaillant au siège de l'Agence à Bilbao ainsi qu'au bureau de liaison de Bruxelles. Il s'agit du personnel employé directement, du personnel recruté par les agences pour l'emploi (personnel intérimaire), du personnel détaché par d'autres employeurs (experts nationaux détachés) et des stagiaires. Elle vise également à protéger les contractants, les parties prenantes et les partenaires du réseau, ainsi que les visiteurs dans les locaux de l'Agence, tout en respectant pleinement les obligations respectives des employeurs concernés.

Les principaux objectifs de l'action sont les suivants:

- prévenir et contrôler l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité résultant des activités professionnelles de l'EU-OSHA. Cet objectif est atteint en éliminant les risques dans la mesure du possible, puis en atténuant et en contrôlant les risques qui ne peuvent être éliminés en suivant la hiérarchie des mesures de prévention qui commence par le contrôle des risques à la source, et des mesures collectives au lieu de mesures individuelles;
- consulter les employés sur les questions touchant à leur santé et à leur sécurité;
- maintenir des conditions de travail sûres et saines;
- mettre à disposition des locaux et des équipements sûrs et assurer leur entretien;
- collaborer avec les membres du personnel travaillant à distance pour veiller à ce que les risques en matière de SST sur leur lieu de travail soient réduits au minimum et que leur environnement de travail soit approprié;
- veiller à ce que la passation de marchés en matière d'équipements de travail et de matériel tienne compte des risques susceptibles d'être ensuite encourus par les travailleurs;
- veiller à la sécurité de la manipulation et de l'utilisation des substances, le cas échéant;
- veiller à ce que tous les employés disposent des compétences nécessaires à l'exécution de leurs tâches et leur fournir les informations, les instructions, les formations et le suivi adéquates;
- encourager les sous-traitants effectuant des tâches pour l'EU-OSHA dans ses locaux ou ailleurs, tels que les agents d'entretien ou les travailleurs engagés pour des réunions ou des conférences, à exercer leurs activités de manière sûre et saine;
- œuvrer à la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Si le directeur exécutif assume la responsabilité générale de la santé et de la sécurité au travail au sein de l'EU-OSHA, la coordination de la gestion de la santé et de la sécurité, quant à elle, relève du Centre de ressources et de services. Le comité de santé et de sécurité est composé de deux membres du personnel élus en tant que représentants de la santé et de la sécurité, du chef du Centre de ressources et de services et du chef de l'unité de prévention et de recherche.

Ce comité a pour rôle principal de veiller à l'application de la législation pertinente (espagnole et belge) et européenne en matière de santé et de sécurité au travail et de proposer les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail.

En 2024, le comité de santé et de sécurité a assuré la coordination de l'examen et de la mise à jour du plan d'urgence; il a organisé plusieurs exercices d'incendie ainsi que la formation régulière aux premiers secours. Il a en outre mis en œuvre des mesures de prévention importantes, telles qu'une enquête auprès du personnel relative à la détection, à la gestion et surtout à la prévention des risques psychosociaux et une évaluation des risques liés au télétravail.

Depuis 2017, l'Agence s'appuie également sur une politique actualisée de prévention et de gestion du stress au travail ainsi que sur une politique de protection de la dignité de la personne et de prévention du harcèlement moral et sexuel, qui mettent en avant tant des mesures préventives et que des procédures applicables au traitement de cas spécifiques.

2.7 Stratégie relative aux gains d'efficacité

En 2023, l'EU-OSHA a continué à s'efforcer d'accroître l'efficacité de toutes les procédures liées à l'administration, tout en préservant les ressources de l'Agence et en continuant à respecter ses obligations légales en la matière (statut financier et statut du personnel, entre autres).

- L'EU-OSHA a entre autres objectifs celui de continuer à tirer parti des gains d'efficacité qu'elle a obtenus en adoptant la feuille de route de la Commission et plus particulièrement en intégrant les systèmes informatiques institutionnels existants de cette dernière (SUMMA, modules de passation électronique de marchés publics pour les phases préalables et postérieures à l'adjudication, MIPS, AGM, modules Sysper, PPMT, etc.). Outre les avantages constatés après l'intégration entre tous ces systèmes de certaines fonctions, l'Agence bénéficie également de ceux qu'entraînent la réduction des coûts de maintenance résultant de la prise en compte de modifications et de mises à jour.
- Dans la mesure du possible et cela correspond à ses besoins, l'Agence accepte les invitations à participer aux appels d'offres interinstitutionnels que lui transmettent la Commission et d'autres agences. Il en résulte notamment une rotation entre agences du rôle de chef de file, ce qui optimise l'efficacité des efforts déployés par les agences en matière de passation de marchés dans leur ensemble. L'agence étudie également la possibilité de synchroniser son plan de passation de marchés avec ceux des autres agences, afin d'accroître l'efficacité de ce rôle tournant de chef de file.
- La centralisation des tâches administratives communes a également permis de parvenir à des gains d'efficacité et à une optimisation des ressources. Le contrôle des transactions s'en trouve renforcé, ce qui entraîne une convergence des méthodes et un regroupement des connaissances dans ces domaines.
- Le partage avec d'autres agences des listes de réserve existantes pour les procédures de recrutement constitue également un gain d'efficacité en matière de ressources humaines. Cette pratique permet à une agence donnée de sélectionner dans la liste de réserve d'une autre agence un profil qui corresponde à ses besoins, ce qui lui évite de devoir organiser une procédure de recrutement coûteuse en ressources.

Dans le domaine opérationnel, des gains d'efficacité significatifs ont été réalisés en assurant un lien étroit entre la recherche et les activités menés dans le cadre de la campagne. L'actuelle campagne «Lieux de travail sains» sur la numérisation s'appuie sur des travaux de recherche qualitatifs antérieurs, à savoir la vue d'ensemble en matière de SST sur la numérisation et une étude prospective sur la numérisation précédemment réalisée. Cette méthode permet d'accroître la communication sur les travaux de recherche et de déployer un effort minimal pour générer du contenu pour la campagne.

Recourir, lorsque cela est possible, à des réunions en ligne afin de diminuer les frais d'hôtel et de déplacement est une autre mesure qui a permis d'accroître l'efficacité dans le domaine opérationnel. Cela est particulièrement important pour une agence telle que l'EU-OSHA, qui travaille en réseau.

2.8 Évaluation des résultats de l'audit durant l'année de référence

Chaque année, l'EU-OSHA fait l'objet d'audits indépendants menés par le SAI de la Commission européenne et par la Cour des comptes.

Un audit externe indépendant des comptes financiers est également réalisé par un cabinet d'audit privé, engagé par l'Agence par le biais d'un contrat-cadre conclu par la Commission européenne.

Des informations relatives à l'évaluation et au suivi des évaluations sont fournies dans la partie II, b).

2.8.1 Service d'audit interne

Le SAI soumet régulièrement l'EU-OSHA à des audits afin de veiller à ce que l'Agence maintienne un niveau élevé de contrôle interne et de gestion des risques et l'améliore.

Le SAI procède à un audit de l'EU-OSHA sur la base d'un plan stratégique d'audit interne pluriannuel (SIAP). Le SIAP 2021-2023 a fait ressortir les deux thèmes d'audit ci-après: 1) gestion des RH et éthique, 2) enquête ESENER et vues d'ensemble en matière de SST. Le SAI a terminé son audit de la gestion des ressources humaines et de l'éthique en 2022. En 2023, le SAI a démarré l'audit de l'enquête ESENER et de son analyse secondaire[15]. Alors que cet audit devait commencer plus tôt dans l'année, l'Agence a tout mis en œuvre pour répondre à la demande de report formulée par le SAI.

De plus amples détails sur le statut des recommandations sont disponibles à la section 2.8.

2.8.2 Cour des comptes européenne

La Cour des comptes procède à un examen annuel des comptes de l'EU-OSHA, ainsi que des recettes et paiements sous-jacents. En 2023, l'audit des comptes annuels 2022 de l'EU-OSHA réalisé par la Cour des comptes a conclu que les comptes de l'EU-OSHA présentent fidèlement la situation financière de l'EU-OSHA au 31 décembre 2022, le résultat de ses opérations, ses flux de trésorerie, ainsi que l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission. Par ailleurs, les recettes et paiements sous-jacents aux comptes pour l'exercice de référence ont été considérés, dans tous leurs aspects significatifs, légaux et réguliers. Aucune observation finale n'a été formulée à cet égard. L'observation relative à la gestion budgétaire et à report excessif a fait l'objet d'une réponse appropriée de de la part de l'EU-OSHA et donnera lieu à un suivi lors des prochains exercices budgétaires. Toutes ces conclusions ont été publiées dans le rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2022 (rapport final 2022). Le rapport incluait également un aperçu des mesures prises en réponse aux observations formulées par la Cour des comptes européenne les années précédentes.

[15] Le champ d'application initial de l'audit, tel qu'il est défini dans le SIAP, était le suivant: «ESENER et les vues d'ensemble en matière de SST». Après la phase exploratoire menée par le SAI, le champ d'application a été modifié.

En septembre 2023, la Cour des comptes a procédé à un audit de l'examen sur dossiers des opérations financières pour la première partie de l'exercice 2023. La deuxième et dernière partie de l'audit sur les opérations restantes de l'exercice 2023 a eu lieu en février 2024.

2.9 Suivi des recommandations et des plans d'action concernant les audits

En 2023, l'EU-OSHA a assuré le suivi du plan d'action résultant de l'audit mené par le SAI en 2022 sur la gestion des ressources humaines et l'éthique. Le rapport du SAI a conclu que *«le système de contrôle interne de l'EU-OSHA pour la gestion des ressources humaines et de l'éthique est globalement conçu de manière adéquate et mis en œuvre de manière efficiente et efficace pour aider l'Agence à atteindre ses objectifs opérationnels»*. L'EU-OSHA a élaboré et approuvé avec le SAI un plan d'action comportant plusieurs actions recensées pour améliorer encore: i) la sélection et le recrutement, la gestion des performances, le développement du personnel et le bien-être du personnel; ii) la gestion des outils RH; et iii) la politique en matière de protection des données, d'éthique et de conservation. Le plan d'action est en cours de mise en œuvre.

2.10 Suivi des recommandations à la suite des enquêtes de l'OLAF

Au cours de l'année 2023, aucun dossier n'a été transmis à l'OLAF et aucune action n'était en attente de mise en œuvre à la suite des conclusions et des recommandations des enquêtes de l'OLAF concernant l'EU-OSHA.

2.11 Suivi des observations de l'autorité de décharge

La décision de décharge portant sur 2021 a été adoptée durant la séance plénière du Parlement européen du 10 mai 2023. Par cette décision, le Parlement a donné décharge au directeur exécutif par interim de l'Agence sur l'exécution du budget pour l'exercice 2021 et approuvé la clôture des comptes pour 2021.

Le tableau ci-dessous reprend les observations et les commentaires formulés par le Parlement en ce qui concerne l'exécution du budget 2021 nécessitant des actions de suivi de la part de l'Agence, le détail de la mesure prise et son statut. En septembre 2023, l'EU-OSHA a rendu compte des observations et remarques figurant dans le rapport horizontal sur la décharge pour les agences décentralisées par le biais d'une contribution à la coordination de l'EUAN (voir le tableau ci-dessous). Toute mise à jour pertinente effectuée depuis lors est indiquée en italique.

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
1 Gestion budgétaire et financière	prend acte du fait que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2021 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours de 97,26 %, ce qui représente une légère augmentation de 0,46 % par rapport à 2020; regrette que le taux d'exécution des crédits de paiement pour l'exercice en cours s'élevait à 63,53 %, soit une légère augmentation de 1,38 % par rapport à 2020;	Les efforts continus de l'EU-OSHA en matière de planification et de suivi ont abouti à un taux d'exécution budgétaire définitif de 98,65 % pour les crédits d'engagement en 2022. Cela représente une hausse de 1,39 % par rapport à 2021. En ce qui concerne les crédits de paiement, 8,54 % ont été payés en plus en termes relatifs par rapport à 2021, le taux d'exécution des crédits de paiement pour 2022 s'établissant à 72,07 %.	En cours

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
		En 2023, 97,2 % des crédits d'engagement ont été exécutés et 68,8 % des crédits de paiement.	
2 Gestion budgétaire et financière	salue cependant le fait que l'Agence ait terminé toutes les actions menées à l'égard des observations de la Cour relatives à l'exécution du budget pour les exercices 2018 et 2019;	Pris en considération.	Mise en œuvre
3 Gestion budgétaire et financière	relève que l'Agence dispose d'une planification trimestrielle des crédits d'engagement et de paiement sous le titre 3 du budget pour le programme de travail annuel correspondant, ainsi que, durant la phase d'exécution, d'une planification mensuelle des crédits d'engagement et de paiement qui est réexaminée périodiquement; constate en outre qu'en 2021, l'Agence a centralisé les ressources administratives et l'expertise nécessaires à la gestion de tous ses marchés publics, y compris la planification, les appels d'offres, l'attribution des marchés et le suivi; invite l'Agence à faire savoir à l'autorité de décharge si les résultats escomptés en matière d'harmonisation et d'efficacité ont été obtenus, notamment en ce qui concerne la gestion des reports;	L'EU-OSHA inclut dans l'annexe du document unique de programmation la planification trimestrielle des crédits d'engagement et des crédits de paiement pour le programme de travail annuel correspondant (titre 3). Le DOCUP inclut également une liste des dépenses éventuelles en matière de TIC (titre 2) dans le cas où certains crédits sont rendus disponibles en fin d'année et font donc l'objet d'un report. Durant la phase de mise en œuvre, l'EU-OSHA dispose d'une planification mensuelle des crédits d'engagement et de paiement afin de disposer d'une estimation précoce du report sur le prochain exercice budgétaire. La planification fait l'objet d'un examen trimestriel (mensuel au dernier trimestre) pour les mesures correctrices (si nécessaire). Il convient également de noter que l'EU-OSHA satisfait aux exigences de la DG BUDG en ce qui concerne les indicateurs annuels d'exécution du budget, tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de paiement. Le taux d'annulation du report au cours de l'exercice suivant a également été très faible, ce qui témoigne d'une utilisation quasi intégrale des ressources budgétaires, malgré des retards de paiement au cours de l'année suivante. Le pourcentage de report s'explique aussi principalement par le niveau des crédits engagés aux troisième et quatrième trimestres, lié également au	Partiellement mises en œuvre

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
		fait que l'EU-OSHA n'effectue pas beaucoup de préfinancements en raison de la nature des dépenses (contrats de service) pour lesquelles le(s) paiement(s) intervien(nen)t après la première et/ou la dernière livraison. En 2021, l'EU-OSHA a centralisé les ressources administratives et l'expertise pour la gestion de tous les marchés publics de l'Agence. Cela comprend la planification, l'appel d'offres, l'attribution des marchés et le suivi. Les premiers résultats obtenus en 2022 sont l'harmonisation des processus/procédures, de nouvelles normes de qualité et des gains d'efficacité, ce qui a une incidence positive sur le lancement précoce de certains appels d'offres et, par conséquent, sur les engagements pris plus tôt dans l'année. Cela contribuera également à limiter l'ampleur du report, ce qui demeure une priorité pour l'EU-OSHA.	
4 Niveau de performance	prend acte avec satisfaction du travail accompli par l'Agence, qui s'emploie à développer, à collecter et à mettre à disposition des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents sur la sécurité et la santé au travail qui contribuent à la politique de l'Union visant à promouvoir des lieux de travail sains et sûrs dans l'Union;	Pris en considération.	Sans objet
5 Niveau de performance	constate que l'Agence utilise certaines mesures comme indicateurs de performance clés (IPC) pour évaluer la valeur ajoutée de ses activités ainsi que d'autres mesures, comme l'exécution du programme de travail, l'annulation de crédits de paiement et la capacité d'information des intermédiaires par la mise en réseau, pour améliorer sa gestion budgétaire; relève, en particulier, que l'Agence utilise un IPC pour mesurer l'exécution des	Pris en considération.	Sans objet

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
	crédits d'engagement; constate que l'Agence a atteint la quasi-totalité de ses objectifs et que six des objectifs prévus dans le programme de travail ont été annulés en raison de l'incidence de la pandémie sur les déplacements et les manifestations;		
6 Niveau de performance	relève qu'en 2021, l'Agence a publié les résultats d'une vue d'ensemble en matière de santé et de sécurité au travail qu'elle a dressée sur le télétravail et le rôle des facteurs de risque psychosociaux et de la participation des travailleurs dans la prévention et à la gestion des troubles musculo-squelettiques, qui a servi de base à la campagne «Pour un travail sain: allégez la charge!» lancée en octobre 2020 pour une période de 24 mois; prend acte, en outre, des activités et des vues d'ensemble de l'Agence axées sur la numérisation, les risques psychologiques et le secteur des soins de santé; se félicite de la participation de l'Agence aux mesures mises en place par l'Union en réaction à la crise de la COVID-19; prend acte, par ailleurs, de l'adoption, en juin 2021, du cadre stratégique de l'Agence en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027;	Pris en considération.	Sans objet
7 Niveau de performance	prend acte en outre du rôle que l'Agence peut jouer en soutenant les travaux des institutions de l'Union sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante pendant le travail ainsi que sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail, conformément à la directive 2004/37/CE du Parlement	Pris en considération. En particulier, l'Agence entend tirer pleinement parti des résultats de son enquête sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer, qui sera disponible en 2023. *Les résultats de l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer ont été publiés en 2023 et une analyse plus approfondie sera publiée en 2024. De plus amples informations sur le soutien apporté par l'EU-OSHA aux travaux des institutions en ce qui concerne l'exposition à l'amiante, aux agents cancérigènes ou mutagènes ou*	Sans objet

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
	européen[16] et du Conseil et à la révision de la directive 98/24/CE du Conseil[17];	*aux substances reprotoxiques pendant le travail sont disponibles à la section 1, sous le titre «Coopération avec les institutions, agences et organes de l'UE».*	
8 Niveau de performance	prend acte du rôle de premier plan que l'Agence a joué lors de la mise en œuvre des principes inscrits dans le socle européen des droits sociaux et de la réalisation des objectifs du programme de Porto; se félicite de l'engagement ferme pris par l'Agence de veiller à ce que tous les travailleurs bénéficient des mêmes droits en matière de santé et de sécurité au travail, indépendamment de la taille de l'entreprise, du type de contrat ou de la relation de travail, et de mettre en œuvre l'approche «vision zéro» en matière de décès liés au travail;	Pris en considération.	Sans objet
9 Niveau de performance	souligne qu'il est nécessaire de garantir des ressources humaines et financières suffisantes pour que l'Agence puisse continuer à mettre en œuvre son programme de travail avec un taux d'exécution des activités très élevé, compte tenu notamment de la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique de l'Union en matière de santé et de sécurité au travail (2021-2027);	L'EU-OSHA poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins les plus importants en matière de sécurité et de santé au travail, tout en cherchant à réaliser de nouveaux gains d'efficacité. Le conseil d'administration de l'Agence, en collaboration avec le directeur exécutif par intérim, continue de planifier les travaux de l'Agence conformément aux principales priorités, en particulier celles énoncées dans le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail (2021-2027), dans les limites des ressources mises à la disposition de l'Agence. Le conseil d'administration s'est dit préoccupé par le fait que les ressources de l'Agence doivent être suffisantes pour lui permettre de contribuer en temps utile aux priorités fixés.	Sans objet

[16] Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail (sixième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 158 du 30.4.2004, p. 50)

[17] Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
10 Niveau de performance	note que l'Agence collabore étroitement avec d'autres agences, telles que la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), l'Agence des droits fondamentaux, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et le Centre commun de recherche, sur des sujets d'intérêt commun tels que la politique de l'emploi et des affaires sociales, et qu'elle formalise la coopération avec l'Autorité européenne du travail (AET); note que, pour l'élaboration du baromètre SST, l'Agence a coopéré avec Eurostat; prend acte, en outre, du soutien apporté par l'Agence à l'Agence européenne pour la sécurité maritime dans l'élaboration d'orientations en matière de santé et de sécurité dans les opérations de nettoyage des marées noires, ainsi qu'au Bureau européen d'appui en matière d'asile dans ses travaux sur un guide détaillé de l'évaluation des risques, axé sur la charge psychosociale des agents de première ligne, et de la contribution à l'initiative EU4BorderSecurity de Frontex; relève que l'Agence a continué de fournir un soutien logistique aux points focaux nationaux et à leurs réseaux	Pris en considération. *En 2023, la coopération avec le Cedefop a été formalisée via un cadre de coopération.*	Sans objet
11 Politique du personnel	note qu'au 31 décembre 2021, 97,5 % du tableau des effectifs étaient pourvus (avec 39 postes d'agents temporaires pourvus sur les 40 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union); constate en outre que 25 agents contractuels travaillaient pour l'Agence en 2021;	Pris en considération.	Sans objet

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
12 Politique du personnel	prend acte des proportions relatives d'hommes et de femmes constatées en 2021, à savoir trois hommes (75 %) et une femme (25 %) au niveau de l'encadrement supérieur, 65 hommes (66 %) et 34 femmes (34 %) au niveau du conseil d'administration et, au niveau de l'ensemble du personnel de l'Agence, 21 hommes (33 %) et 43 femmes (67 %); invite l'Agence à améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein de l'ensemble de son personnel, et à informer l'autorité de décharge de toute évolution à cet égard; invite de nouveau la Commission et le Conseil à veiller à ce que l'équilibre hommes-femmes soit pris en considération lors de la nomination de membres au conseil d'administration de l'Agence;	L'EU-OSHA prend note de cette recommandation et tient à souligner que les statistiques doivent être lues à la lumière du très faible nombre de postes de direction (quatre au total). À la mi-2023, dans l'attente de la conclusion d'une procédure de sélection pour le directeur exécutif, la situation intérimaire est la suivante: deux hommes et deux femmes. En ce qui concerne le personnel, l'EU-OSHA prend note de la recommandation et réassure que, lors du recrutement de nouveaux membres du personnel, en cas d'égalité des mérites entre des candidats de sexe différent, l'offre d'emploi est faite au candidat dont le sexe est sous-représenté à l'Agence. *En juin 2024, l'encadrement supérieur comptait deux femmes et deux hommes.*	En cours
13 Politique du personnel	constate que l'Agence emploie 64 personnes originaires de 15 États membres; est vivement préoccupé par la sous-représentation du personnel des 12 États membres restants; demande instamment à l'Agence d'accorder la plus grande priorité à l'équilibre géographique dans ses procédures de recrutement et de rendre compte à l'autorité de décharge de toute évolution à cet égard;	L'EU-OSHA prend note de cette recommandation. L'Agence tient à souligner que son taux de rotation est très faible et qu'il est donc difficile de modifier la représentation des États membres au sein de son personnel. La répartition actuelle est en grande partie due aux premières années de l'agence, lorsque de nombreux agents locaux ont été recrutés et sont ensuite devenus agents contractuels conformément à l'annexe du statut de 2004. En effet, entre 2021 et la mi-2023, seules six personnes sous contrat de longue durée ont quitté l'Agence et cinq d'entre eux ont été remplacées, par un Français, un Allemand, un Grec et deux Espagnols. De plus, depuis la mi-2023, au-delà de la diffusion habituelle des avis de vacance par l'intermédiaire de l'EPSO, du site web de l'EU-OSHA, des réseaux sociaux, du conseil d'administration et des représentations de l'UE, des demandes	En cours

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
		spécifiques ont été adressées aux points focaux nationaux des États membres sous-représentés afin qu'ils diffusent ces avis de vacance.	
14 Politique du personnel	se félicite du fait qu'aucun cas de harcèlement n'ait été signalé en 2021 et que l'Agence s'engage fermement à promouvoir des politiques de lutte contre le harcèlement, à organiser régulièrement des séances de sensibilisation à l'intention de son personnel et à mettre à jour une page intranet spécifique sur le sujet;	Pris en considération.	Sans objet
15 Passation de marchés	note que l'Agence a mis en œuvre une stratégie pour sa fonction financière et de passation de marchés visant à optimiser l'utilisation des ressources, à harmoniser les processus, à mieux définir les rôles et les responsabilités et à réaliser des gains d'efficacité; note en outre que la mise en œuvre de cette stratégie a permis de mettre en place un modèle opérationnel optimal en matière de finances et de passation de marchés pour l'Agence;	Pris en considération.	Sans objet
16 Passation de marchés	relève avec inquiétude que, selon le rapport de la Cour, dans une procédure de marché public ouverte scindée en plusieurs lots, pour l'un d'entre eux, les membres du comité d'évaluation n'avaient signé la déclaration d'absence de conflits d'intérêts qu'après l'attribution du marché, ce qui constitue une faiblesse dans la procédure de passation de marché et est contraire aux exigences énoncées aux articles 61 et 150 du règlement financier; invite l'Agence à se conformer au règlement financier lors de futures procédures;	L'EU-OSHA a pris note des conclusions de la Cour et tient l'assurer à nouveau que, depuis la fin de 2021, l'EU-OSHA utilise, pour les procédures de passation de marchés pour lesquelles un comité d'évaluation est nommé, un outil de passation électronique de marchés publics qui garantit automatiquement que les déclarations d'absence de conflit d'intérêts sont signées en temps utile.	Mise en œuvre

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
17 Prévention et gestion des conflits d'intérêts et transparence	prend acte des mesures prises par l'Agence et des efforts qu'elle déploie actuellement pour garantir la transparence ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts; relève que la décision prévoyant des règles relatives à l'acceptation de cadeaux et d'invitations privées par le personnel de l'Agence a été adoptée en décembre 2021; note que les membres du conseil d'administration sont invités à fournir, en plus d'une déclaration d'intérêts, une déclaration d'absence de conflits d'intérêts; se félicite que les deux déclarations soient disponibles sur le site internet de l'Agence; constate avec satisfaction qu'aucun cas de conflit d'intérêts n'a été signalé en 2021	Pris en considération.	Sans objet
18 Contrôle interne	se félicite du fait que l'Agence ait recours à une stratégie de non-conformité qui enregistre non seulement les exceptions ex ante, mais aussi les événements ex post, dans le but d'améliorer les procédures existantes et de détecter les faiblesses du contrôle interne plus en amont; relève qu'en 2021, les non-conformités constatées n'ont pas révélé de faiblesses significatives en ce qui concerne les contrôles existants; se félicite du fait qu'en 2021, l'Agence ait de nouveau participé à l'exercice d'évaluation par les pairs sur la gestion des risques dans les agences décentralisées lancé par la Commission, par un partage de ses connaissances, de ses méthodes et des risques critiques avec les autres agences participant au groupe de travail;	Pris en considération.	Sans objet
19 Contrôle interne	rappelle que le cadre de contrôle interne (CCI) a été adopté par le conseil d'administration en 2019, sur	Pris en considération.	Sans objet

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
	la base du cadre de contrôle interne de la Commission européenne; relève que l'évaluation du CCI pour l'année de référence 2021 a conclu que la conformité et la mise en œuvre du cadre étaient satisfaisantes		
20 Contrôle interne	note que le registre des risques institutionnels de l'Agence est lié au CCI et que tous deux font l'objet d'examens réguliers de la part de l'encadrement supérieur; relève que quatre risques contrôlés en 2021 ont été considérés comme liés à l'«environnement extérieur», que deux risques ont été considérés comme liés à l'«environnement intérieur», et qu'aucun d'entre eux n'est considéré comme une menace potentielle pour la réputation ou la réalisation stratégique de l'Agence	Pris en considération. Sur la base du registre institutionnel des risques de l'Agence, l'Agence élabore chaque année un plan d'action relatif au registre des risques. Le registre des risques institutionnels et le plan d'action relatif au registre des risques sont mis à jour par les membres du personnel responsables et examinés par l'encadrement supérieur chaque trimestre. Le registre des risques institutionnels de 2023 comporte neuf risques. Tous les risques figurant dans le registre des risques institutionnels de 2023 présentent une criticité «modérée». *Tous les risques figurant dans le registre des risques institutionnels de 2023 ont été dûment atténués et aucun des risques ne s'est concrétisé en 2023.*	Sans objet
21 Contrôle interne	relève qu'en 2021, l'Agence a élaboré et achevé sa nouvelle stratégie antifraude pour la période 2022-2026; se félicite du fait que la procédure d'identification et de gestion des emplois sensibles ait été mise en œuvre en 2021	Pris en considération. Conformément à la stratégie antifraude pour la période2022-2026, l'Agence élabore chaque année un plan d'action antifraude. Le plan d'action antifraude est mis à jour par les membres du personnel responsables et revu par l'encadrement supérieur tous les trimestres.	Sans objet
22 Transitions numérique et écologique	rappelle les modalités de travail à distance et le système de gestion des documents adoptés les années précédentes et constate que l'Agence a lancé et appliqué un certain nombre de nouvelles procédures internes électroniques; prend acte, en outre, de l'utilisation répandue d'outils électroniques tels que les réunions en ligne et les marchés publics électroniques	Pris en considération	Sans objet

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
	(appels d'offres et soumissions électroniques et outil de gestion des marchés publics) ainsi que de l'adoption de la signature électronique et des flux de travail électroniques; se félicite, à cet égard, de la simplification et de la numérisation progressives de l'administration de l'Agence;		
23 Transitions numérique et écologique	prend acte de la contribution de l'Agence à une étude prospective sur l'économie circulaire afin de recenser les risques nouveaux et émergents pour la santé et la sécurité au travail liés à la transition écologique, qui présentent un intérêt pour les décideurs politiques et les chercheurs;	Pris en considération. Outre l'étude prospective de l'Agence sur l'économie circulaire, son activité de recherche sur la SST et la numérisation, lancée en 2019, sera suivie d'une grande campagne de sensibilisation d'une durée de trois ans à compter de 2023, intitulée «La sécurité et la santé au travail à l'ère numérique».	Sans objet
24 Transitions numérique et écologique	note que l'Agence a engagé une coopération avec la CERT-UE au moyen d'un accord de niveau de service afin d'assurer la cyberprotection de l'Agence; relève qu'en 2021, plusieurs audits de sécurité ont été lancés afin d'évaluer le niveau de sécurité des applications et des sites internet de l'Agence; constate que l'Agence a commencé à coordonner la mise en œuvre d'une solution commune aux agences pour fournir des services de cybersécurité aux petites agences de l'Union; invite l'Agence à informer l'autorité de décharge de toute évolution à cet égard;	L'Agence a entamé des discussions au sein du réseau des gestionnaires de TIC des agences sur la meilleure manière de répondre à la future directive de l'UE sur la cybersécurité (directive SRI). Des négociations sont en cours avec la CERT-UE et l'ENISA afin de déterminer si elles pourraient fournir des services de conseil LISO et CISO aux agences, de sorte qu'elles n'auraient pas à acquérir de tels services. L'Agence participe également aux discussions engagées avec la DG DIGIT sur un nouveau contrat-cadre pour la cybersécurité. L'Agence a lancé le recrutement d'un agent principal chargé de la cybersécurité et de l'administration de Microsoft 365 en remplacement de son administrateur de système. *En juin 2024, le recrutement de l'agent principal chargé de la cybersécurité et de l'administration de Microsoft 365 a été finalisé. Outre la mesure susmentionnée, l'EU-OSHA étudie la possibilité de partager des services avec les autres agences relevant de la DG EMPL.*	En cours

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
25 Continuité des activités durant la crise de la COVID-19	relève qu'en raison de la crise de la COVID-19, une part importante du budget 2021 consacré aux missions et aux réunions n'a pas été utilisée et a été partiellement transférée au moyen d'opérations de crédit entre titres, chapitres, postes et activités;	Pris en considération.	Sans objet
26 Continuité des activités durant la crise de la COVID-19	constate avec satisfaction que l'Agence a organisé des discussions d'experts sur la préparation aux pandémies sur le lieu de travail; relève que l'Agence a réalisé la quasi-totalité (soit 96 %) des activités prévues de son programme de travail, tout en assumant et en exécutant des tâches imprévues liées à la COVID-19	Pris en considération.	Sans objet
27 Continuité des activités durant la crise de la COVID-19	relève qu'afin de soutenir les modalités de travail à distance du personnel, en vigueur depuis 2020, l'Agence a lancé et mis en œuvre, en 2021, de nouvelles procédures internes électroniques afin de faciliter la continuité des activités;	Pris en considération.	Sans objet
28 Continuité des activités durant la crise de la COVID-19	relève qu'en 2021, l'Agence a continué de diffuser et de promouvoir efficacement la santé et la sécurité au travail, soit directement, soit par l'intermédiaire de son réseau, presque exclusivement en ligne en raison des restrictions liées à la pandémie;	Pris en considération.	Sans objet
29 Autres observations	se félicite de la coopération de l'Agence au niveau de la gouvernance avec Eurofound, l'AET et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ainsi que de l'échange de projets de programmes de travail avec Eurofound, l'Agence européenne des produits chimiques et l'EIGE afin de créer des synergies entre les programmes de travail respectifs de ces organes; prie instamment l'Agence d'étudier	L'EU-OSHA participe activement à la coopération entre les agences. L'examen d'une éventuelle coopération avec d'autres agences fait partie intégrante de la planification du travail de l'EU-OSHA. Des accords de coopération ont été formalisés avec un certain nombre d'agences, telles que Eurofound, la Cour des comptes, l'EIGE et l'AET, ainsi qu'avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne; en fonction de l'étendue de la coopération,	En cours

Numéro de l'observation	Observation de l'autorité de décharge	Réponse et mesures prises par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Statut/référence
	davantage les synergies et les possibilités d'étendre ses activités et ses accords de travail avec d'autres organes de l'Union; invite instamment l'Agence à étudier les possibilités de partage des ressources pour les tâches qui se recoupent avec d'autres organes de l'Union	ces accords sont complétés par des plans d'action annuels. *En 2023, la coopération avec le Cedefop a été formalisée via un cadre de coopération.*	
30 Autres observations	invite l'Agence à redoubler d'efforts pour publier des informations pertinentes sur ses résultats à l'intention des citoyens de l'Union et du grand public dans un langage clair et accessible; prie instamment l'Agence d'assurer une plus grande transparence et de faire preuve de plus de responsabilité à l'égard de la population en faisant un meilleur usage des médias et des réseaux sociaux;	L'EU-OSHA publie chaque année son rapport d'activité annuel consolidé sur son site web. En outre, l'EU-OSHA fait montre d'une présence très active sur diverses plateformes de médias sociaux. L'EU-OSHA présente très activement les résultats de ses travaux au niveau des États membres, en collaboration avec les points focaux nationaux.	En cours
31 Autres observations	renvoie, pour d'autres observations de nature horizontale accompagnant la décision de décharge, à sa résolution du 10 mai 2023 sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences	Pris en considération.	Sans objet

2.12 Gestion de l'environnement

En 2023, et comme première étape vers un système d'éco-gestion dans un avenir proche, l'Agence a adopté un document d'engagement environnemental qui fixe des engagements et des actions clairs pour réduire autant que possible l'impact des opérations de l'Agence sur l'environnement, ainsi qu'un tableau de bord environnemental pour mesurer certains indicateurs de ces opérations et rendre compte de leur impact sur l'environnement.

Pour l'heure, l'EU-OSHA continue d'agir et de mettre en place des mesures pratiques afin de rendre ses opérations plus neutres pour le climat et de suivre le résultat de ses actions de manière appropriée.

Ces dernières années, l'EU-OSHA a mis en œuvre plusieurs mesures visant à réduire son empreinte carbone en lançant de nouvelles initiatives axées sur l'environnement, en sensibilisant le public et en contrôlant les données afin de fixer des objectifs d'amélioration en vue d'une utilisation plus intelligente, plus verte et plus efficace de ses locaux, et une administration moderne, agile et numérique.

Pour de plus amples informations, voir l'annexe VII sur la «Gestion de l'environnement».

2.13 Évaluation par le groupe de gestion

L'assurance de l'équipe de direction repose sur l'examen des preuves de l'efficacité des procédures et des contrôles mis en place. Ces preuves sont fournies tant par des sources internes qu'externes.

Au niveau interne, le directeur exécutif par intérim est chargé de garantir la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne, qui sont contrôlés et évalués régulièrement conformément aux mécanismes et procédures établis, comme décrit dans les sections précédentes. Les résultats de la mise en œuvre de ces processus sont exposés dans la partie III. Une autre source d'assurance est l'issue des audits internes effectués par le SAI de la Commission européenne, qui est l'auditeur interne de l'Agence.

Au niveau externe, l'assurance repose sur un examen des preuves découlant des observations et des recommandations figurant dans le rapport de la Cour des comptes (voir la section 2.6.2.), ainsi que des observations du Parlement européen incluses dans le rapport de décharge du directeur exécutif pour l'exercice 2021 (voir la section 2.8).

Sur la base des informations fournies et à la suite d'une analyse et d'une évaluation des éléments d'assurance internes et externes liés aux processus et aux procédures en place, il est considéré que l'EU-OSHA réalise pleinement les cinq objectifs de contrôle interne en matière de gestion (voir article 30, paragraphe 2, du règlement financier de 2019), à savoir:

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations;
- la fiabilité de l'établissement de rapports;
- la préservation des actifs et des informations;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités; et
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements concernés.

Partie II b) Évaluations externes

L'EU-OSHA dispose d'un système de surveillance et d'évaluation des performances bien établi qui fournit des informations précieuses à des fins de responsabilisation, de gestion et d'apprentissage.

L'EU-OSHA dispose d'une politique et d'une procédure d'évaluation lui permettant de s'assurer que ses travaux d'évaluation répondent aux besoins d'une manière efficace et efficiente. Un plan d'évaluation pluriannuel concrétise la politique d'évaluation et les exigences du règlement financier de l'EU-OSHA. Presque toutes les activités reprises dans les DOCUP ont fait l'objet d'une évaluation ex post ou à mi-parcours depuis 2016. En outre, toute activité majeure fait l'objet d'une évaluation ex ante, qui est examinée avec le comité exécutif et le conseil d'administration avant que ce dernier ne décide d'intégrer ou non la nouvelle activité dans le DOCUP.

Un élément important de la politique et de la procédure d'évaluation consiste à établir une approche harmonisée du suivi des conclusions des évaluations. Le conseil d'administration et la Commission européenne sont régulièrement informés des résultats des évaluations ex post et à mi-parcours et du suivi des éventuelles recommandations.

Évaluation conjointe de l'EU-OSHA, d'Eurofound, de l'ETF et du Cedefop

La Commission européenne a lancé fin 2016 une évaluation conjointe des quatre Agences spécialisées dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, à savoir l'EU-OSHA, le Cedefop, Eurofound et l'ETF. Cette évaluation avait pour objectif d'examiner la pertinence, l'efficacité et l'efficience de ces agences, et de recenser les éventuels chevauchements dans leurs mandats et leurs activités. En avril 2019, la Commission a publié un document de travail des services de la Commission sur l'évaluation[18].

Le conseil d'administration de l'EU-OSHA a examiné attentivement les résultats de l'évaluation et, en particulier, le document de travail des services de la Commission. Cet examen a abouti à l'adoption d'un plan d'action de suivi en janvier 2020, sur la base d'un séminaire dédié à la discussion du document de travail des services de la Commission et de ses implications. Le plan d'action et l'état de sa mise en œuvre figurent à l'annexe VIII.

Comme le résume le document de travail des services de la Commission, les agences ont fonctionné efficacement, ont produit les résultats escomptés, ont atteint les objectifs spécifiques fixés dans leurs programmes de travail, ont fait preuve d'un haut niveau d'efficience (par exemple grâce à des passations de marchés publics communes, à la révision des processus de travail et à la redistribution de postes de missions administratives à des missions opérationnelles) et ont contribué à la réalisation des objectifs généraux de l'Union. En conclusion, ces agences réagissent bien aux nouvelles priorités et aux nouveaux besoins de l'Union. Ces conclusions traitent des quatre agences ensemble et de l'EU-OSHA séparément.

Même si les résultats sont positifs, plusieurs points pouvant être améliorés ont également été mis en lumière dans le document de travail des services de la Commission, à savoir l'efficacité, l'efficience, la gouvernance, le renforcement de la coopération et l'assistance administrative pour l'Union et les États membres. Ces recommandations d'améliorations ont été évaluées par le conseil d'administration avant l'adoption du plan d'action (voir ci-dessus). D'ici la fin de l'année 2021, le plan d'action avait été entièrement mis en œuvre et il ne restait aucune action en suspens.

Une nouvelle étude d'évaluation et un nouveau document de travail des services de la Commission sur les quatre agences (EU-OSHA, Eurofound, ETF et Cedefop) sont attendus vers l'été 2024.

[18] Pour l'évaluation et le document de travail des services de la Commission [SWD(2019)159 final], veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=85&furtherNews=yes&newsId=9348

3 Partie III. Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

3.1 Efficacité des systèmes de contrôle interne

3.1.1 Adoption du CCI et élaboration d'ICP

Le CCI a été adopté par le conseil d'administration et est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Ce nouveau cadre comporte cinq composantes de contrôle interne et 17 principes, et se fonde sur le CCI de la Commission européenne[19]. En 2019, l'Agence a mis au point des IPC (indicateurs clés de performance) pour contrôler la validité et l'efficacité de son CCI.

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'EU-OSHA est chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre du contrôle interne et de la gestion des risques au sein de l'EU-OSHA. Le directeur exécutif arrête la liste des actions prioritaires pour l'année de référence et affecte les coordonnateurs aux plans d'action. La présentation trimestrielle de rapports de situation permet d'assurer un suivi régulier et de faire rapport au directeur exécutif ainsi qu'au personnel de direction.

Au cours du premier trimestre 2024, une évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CCI en 2023 a été réalisée sur la base des indicateurs clés de performance. Les résultats de l'évaluation attestent la présence et le bon fonctionnement de toutes les composantes de contrôle interne pour l'année de référence.

3.1.2 Contrôle interne et gestion des risques de l'Agence

Le «registre des risques» de l'EU-OSHA fait l'objet d'examens réguliers par le personnel de direction. L'EU-OSHA procède chaque année à une évaluation des risques qui tient compte de l'environnement de risque intrinsèque dans lequel travaille l'Agence, ainsi que des activités et processus spécifiques. Au niveau de l'Agence, l'exercice d'évaluation concerne le directeur exécutif et le personnel de direction, avec l'appui du contrôle interne.

Pour chacun des risques identifiés, un coordinateur est désigné pour rédiger une action et en coordonner la mise en œuvre. Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'EU-OSHA assure le suivi et rend compte à l'encadrement supérieur tous les trimestres par le biais du plan d'action relatif au registre des risques.

En 2023, le plan d'action relatif au registre des risques comportait sept risques liés à l'«environnement externe» et deux risques liés à l'«environnement interne». Aucun de ces risques n'a été jugé critique. En 2023, le plan d'action relatif au registre des risques a fait l'objet d'un examen trimestriel et d'un retour d'information à l'encadrement supérieur. Tous les risques figurant dans le registre des risques de 2023 ont été dûment atténués et aucun des risques ne s'est concrétisé en 2023.

3.1.3 Gestion des risques dans les agences décentralisées

En 2023, l'EU-OSHA a participé, comme les années précédentes, à l'exercice d'évaluation par les pairs lancé par la Commission européenne concernant la gestion des risques dans les agences décentralisées. Dans le cadre de cet exercice, l'EU-OSHA a rejoint et coordonné un groupe de travail d'agences appartenant à la DG partenaire et au même pôle, à savoir: l'Eurofound, le Cedefop, l'ETF et l'AET (qui relèvent la même DG partenaire) et le CdT.

Dans le cadre de cet exercice annuel, les membres du groupe partagent des informations en termes de connaissances, méthodologie et contenu de leurs risques. Les informations et analyses consolidées de ce pôle ont été mises à la disposition de la DG et de l'EUAN.

[19] Voir: https://ec.europa.eu/budget/library/biblio/documents/control/C_2017_2373_Revision_ICF_en.pdf

3.1.4 Procédure de non-conformité

L'EU-OSHA tient un registre central dans lequel sont consignées toutes les non-conformités. Au début de l'année 2024, le directeur exécutif a adopté le «rapport de non-conformité» pour l'année 2023 et a conclu: i) que la procédure a été mise en œuvre de manière satisfaisante; ii) qu'aucun événement majeur ou critique ne s'était produit; iii) que les mesures proposées pour atténuer les risques résultant étaient adéquates; et iv) que la sensibilisation à la procédure de non-conformité se poursuivrait dans le cadre des réunions des unités.

3.1.5 Prévention et détection des fraudes

Au début de l'année 2022, le conseil d'administration a adopté la nouvelle stratégie antifraude de l'EU-OSHA pour la période 2022-2026. Sur la base de cette stratégie antifraude 2022-2026, l'EU-OSHA a élaboré un plan d'action antifraude 2022-2026, qui a été adopté par le conseil d'administration de l'EU-OSHA et examiné par l'OLAF. Actuellement, ce plan d'action antifraude est en cours de mise en œuvre et un document de suivi trimestriel est présenté au directeur exécutif de l'EU-OSHA. La mise en œuvre de la stratégie antifraude est surveillée par le conseil d'administration dans le cadre d'un suivi régulier du plan d'action, le dernier cycle de suivi portant sur 2023 ayant eu lieu lors de la réunion du conseil d'administration de janvier 2024.

La sensibilisation à l'éthique, à l'intégrité, et à la prévention et la détection de la fraude parmi les effectifs est une priorité constante de l'Agence. Les informations à cet égard sont fournies dans le cadre de séances de formation régulières destinées à l'ensemble du personnel et à tous les nouveaux arrivants, systématiquement.

3.1.6 Transparence, responsabilité et intégrité

L'engagement de l'EU-OSHA en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité se reflète tout d'abord dans son approche de la prévention et de la gestion des conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration.

Depuis l'adoption d'une politique formalisée en 2014, l'EU-OSHA s'est appuyée sur un cadre clair pour évaluer et résoudre tout conflit d'intérêts éventuel de manière à préserver l'intégrité des décisions de l'Agence. En ce qui concerne la procédure relative à la nomination du nouveau directeur exécutif, les membres du conseil d'administration ont été invités à produire une déclaration spécifique d'absence de conflit d'intérêts et de confidentialité. Seuls ceux qui ont soumis ladite déclaration ont participé aux discussions et aux décisions sur le sujet.

En 2022, le conseil d'administration a adopté à l'intention de ses membres un ensemble de bonnes pratiques. Le présent document vise à fournir des orientations sur le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et de ses membres, en clarifiant les normes en matière d'éthique et d'intégrité ainsi que les critères de référence pour le conseil d'administration et ses membres.

Dans le cadre de son engagement à l'égard de la transparence, l'EU-OSHA publie ses documents clés sur son site web, notamment la stratégie de l'EU-OSHA, les DOCUP et les RAAC, les principaux résultats d'évaluation et de performances, les procès-verbaux et les délibérations du conseil d'administration et du comité exécutif, en veillant, le cas échéant, à respecter les exigences en matière de protection des données et de confidentialité.

3.1.7 Protection des données

Toutes les données à caractère personnel recueillies par l'EU-OSHA sont traitées conformément aux dispositions du nouveau règlement (UE) 2018/1725 du 23 octobre 2018 relatif à la protection des

personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

Afin de sensibiliser davantage le personnel à la protection des données et de l'informer des développements actuels en la matière, l'EU-OSHA a organisé deux sessions de formation pour le personnel, intitulées «La protection des données dans vos tâches quotidiennes», dispensées par des membres du personnel du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) en mars et en avril 2023.

3.1.8 Coût et avantages des contrôles

L'EU-OSHA est parfaitement consciente de la nécessité d'équilibrer les coûts et les avantages de son système de contrôle interne et associe donc clairement ses efforts de contrôle à une évaluation des risques. Lors de la conception des contrôles, comme elle l'a fait lors de la mise en œuvre de son nouveau CCI en 2019, l'Agence a accordé et continue d'accorder une attention particulière au contexte global dans lequel elle opère et continue de maintenir un bon équilibre entre les coûts et les avantages de ses contrôles.

3.2 Conclusions des évaluations de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

Il ressort de l'évaluation annuelle des ICP que les systèmes de contrôle interne de l'Agence peuvent être considérés comme pleinement efficaces, rentables et efficients, y compris en ce qui concerne les contrôles associés à la gestion du financement, du budget et de la passation des marchés publics. Aucun besoin d'amélioration majeure n'a été identifié.

3.3 Déclaration du responsable du contrôle interne et de la gestion des risques

Je soussigné,

responsable du contrôle interne et de la gestion des risques au sein de l'EU-OSHA,

déclare que, conformément au cadre de contrôle interne de l'EU-OSHA, j'ai transmis au directeur exécutif mes conseils et recommandations sur l'état général du contrôle interne au sein de l'Agence.

Je certifie par la présente que les informations fournies dans le présent rapport d'activité annuel consolidé et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes, fiables et complètes.

(signé)

Donianzu Murgiondo

4 Partie IV - Assurance de gestion

4.1 Analyse des éléments à l'appui de l'assurance

Le directeur exécutif peut s'appuyer sur les éléments constitutifs de l'assurance énumérés ci-après:

- les mesures existantes pour garantir la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de l'Agence, y compris la vérification ex ante et les contrôles ex post, les contrôles réguliers de la séparation des tâches et les mesures spécifiques de prévention et de détection de la fraude et des conflits d'intérêts;
- les travaux du service d'audit interne et le suivi des recommandations de l'audit par l'Agence;
- les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne durant les années antérieures à l'année de la présente déclaration;
- l'évaluation de la nature quantitative et qualitative des non-conformités incluses dans le registre de 2022;
- le cadre de gestion des performances de l'Agence, qui inclut la surveillance régulière de la mise en œuvre du programme de travail, des indicateurs de performance et la planification et le suivi des évaluations;
- la déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'EU-OSHA, fondée sur son suivi régulier de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne à l'Agence, y compris l'évaluation du CCI au regard de ses indicateurs, ainsi que la politique de gestion des risques de l'Agence; et
- les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués.

Les parties II et III sont basées sur l'analyse systématique des preuves disponibles au sujet des éléments constitutifs de l'assurance.

4.2 Réserves

La notion d'importance relative est à la base de la définition des faiblesses significatives, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. La question de savoir si une faiblesse doit être signalée sous la forme d'une réserve dans le RAAC est laissée à l'appréciation de l'ordonnateur (le directeur exécutif). Ce dernier doit identifier l'incidence globale d'une faiblesse donnée et déterminer si elle est susceptible d'entraîner une réserve ou d'influencer les conclusions en matière d'assurance. Les critères d'importance relative constituent la base de cette évaluation par l'ordonnateur.

Les critères d'importance relative utilisés par l'EU-OSHA et la méthode retenue pour en évaluer l'impact sont présentés ci-dessous.

Les faiblesses susceptibles de donner lieu à une réserve relèvent du champ d'application de la déclaration d'assurance et se rapportent à (l'absence de) l'assurance raisonnable de:

- l'emploi des ressources;
- la bonne gestion financière; et
- la légalité et la régularité des opérations[20].

[20] Exemples d'éventuelles faiblesses susceptibles de faire l'objet d'une réserve (liste non exhaustive):
- une occurrence significative d'erreurs dans les opérations sous-jacentes (légalité et régularité) détectées pendant les contrôles ou les exercices de supervision;
- des faiblesses significatives du système de contrôle;
- une couverture insuffisante de l'audit et/ou une information inadéquate des systèmes de contrôle interne;

La question de savoir si une certaine faiblesse est significative suppose d'exercer un jugement qualitatif et quantitatif.

D'un point de vue qualitatif, l'importance d'une faiblesse est jugée sur la base de:

- la nature et la portée de la faiblesse;
- la durée de la faiblesse;
- l'existence de mesures compensatoires satisfaisantes (contrôles d'atténuation); et
- l'existence de mesures correctives dont l'efficacité peut être démontrée (plans d'action).

D'un point de vue quantitatif, une faiblesse est considérée comme significative si l'impact financier (valeur monétaire du problème identifié, montant jugé erroné, montant considéré comme présentant un risque) est supérieur à 2 % des engagements autorisés pour l'année de référence.

Lorsqu'une faiblesse est considérée comme significative d'un point de vue qualitatif et/ou quantitatif, il faut formuler une réserve et en rendre compte dans le RAAC.

Compte tenu de l'examen des éléments d'assurance et des critères d'importance relative exposés ci-dessus, il est considéré qu'aucune réserve ne doit être formulée par rapport à l'exercice 2023.

4.3 Conclusions générales sur l'assurance

Le directeur exécutif a l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu, que les risques ont été recensés, suivis et atténués de manière adéquate, et que les améliorations et renforcements nécessaires ont été réalisés. En conséquence, aucun élément ne justifie d'émettre des réserves pour l'exercice financier 2023.

- des problèmes critiques exposés par la Cour des comptes européenne, le service d'audit interne et l'Office européen de lutte antifraude;
- des événements significatifs pour la réputation de l'Agence.

5 Partie V. Déclaration d'assurance

Je soussigné, William Cockburn, directeur exécutif de l'EU-OSHA, en ma qualité d'ordonnateur,

déclare que les informations contenues dans le présent rapport donnent une image fidèle de la situation;

affirme avoir l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes;

Cette assurance raisonnable se fonde sur ma propre appréciation, laquelle repose sur les informations en ma possession, telles que les résultats de l'autoévaluation, les déclarations d'assurance des ordonnateurs délégués, les travaux du service d'audit interne et les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à l'année de la présente déclaration.

confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'Agence.

(signé)

William Cockburn

Annexes (Disponible en anglais seulement)

European Agency for Safety and Health at Work

Annex I. Core business statistics

Key performance indicators

a) Mission and vision

Indicator	Type	Target	Measurement and frequency	Means	Results
Implementation of commitments appropriations	input/output	95%	Final committed amount aggregated across all three titles as percentage of total budget/Annually	Budgetary report	97%
Fulfilment of payments appropriations	input/output	95%	Total of cancellation of payment appropriations in the budget as percentage of total budget/Annually	Budgetary report	96,5%
Staff capacity	input/output	95%	Posts occupied converted into Full Time Equivalents for the reference period as a percentage of available posts in budget/Annually	Budgetary report	98%
Work programme delivery	input/output	90%	Share of outputs delivered in the planning year vs planned outputs, calculated on the basis of completion status/Annually	Monitoring table	100%
Outreach capacity of intermediaries through networking	input/output	350	Events count across all activities across all priority areas where work of the Agency has been actively presented (policy and workplace practice oriented), either organised by the Agency or organised by others/Annually	Monitoring table	227
Perceived performance	input/output	80%	Stakeholders' assessment: survey to Board and Focal Point members – share of respondents who find that the Agency is performing well/Annually	Surveys to Board and FOPs	98%
Relevance to needs	quality	80%	Stakeholders' assessment: Agency's work is relevant	Surveys	87%
EU added value	quality	80%	Stakeholders' assessment: Agency's work provide information not available at the national level or developed by others	Surveys	81%

Indicator	Type	Target	Measurement and frequency	Means	Results
Usefulness	quality	80%	Stakeholders' assessment: Agency's work is useful	Surveys	80%
Impact on policy	quality	80%	Stakeholders' assessment: Agency's work has been actively used at least for one purpose by policymakers and researchers	Surveys	89%
Impact on workplace practice	quality	80%	Stakeholders' assessment: Agency's work has been actively used at least for one purpose by workplace intermediaries	Surveys	84%

b) Activities

Activity	Indicators	Target	Means	Results
1.3 Anticipating change	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	85%
1.3 Anticipating change	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	70%
1.3 Anticipating change	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	79%
1.3 Anticipating change	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	87%
2.1 ESENER	Relevance to needs: Number of countries that boosted samples sizes with own resources	2-3 per wave	Internal monitoring	3
2.1 ESENER	Usefulness: Number of downloads of ESENER data	10% increase from average of the first three years of previous wave	Internal monitoring	15%
2.1 ESENER	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	99%
2.1 ESENER	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	85%

Activity	Indicators	Target	Means	Results
2.1 ESENER	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	81%
2.1 ESENER	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	84%
2.8 Workers' Exposure Survey	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	85%
2.8 Workers' Exposure Survey	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	86%
2.8 Workers' Exposure Survey	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	75%
2.8 Workers' Exposure Survey	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	N/A*
2.9 EU-OSH info systems	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	88%
2.9 EU-OSH info systems	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	73%
2.9 EU-OSH info systems	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	77%
2.9 EU-OSH info systems	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	77%
2.10 OSH and digitalisation	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	92% (2022)
2.10 OSH and digitalisation	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	96%
2.10 OSH and digitalisation	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	83%
2.10 OSH and digitalisation	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	87%
2.11 Support to compliance to SMEs	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	83%
2.11 Support to compliance to SMEs	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	88%
2.11 Support to compliance to SMEs	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	N/A*

Activity	Indicators	Target	Means	Results
2.11 Support to compliance to SMEs	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	N/A*
3.1 OiRA	Usefulness - Number of new tools created per year	20-25	Internal monitoring	29
3.1 OiRA	Impact - Number of new risk assessments performed	30,000	Internal monitoring	68,660
3.1 OiRA	Relevance	80%	stakeholders' survey (only workplace intermediaries from countries where OiRA tools exist)	81%
3.1 OiRA	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only workplace intermediaries from countries where OiRA tools exist)	88%
3.1 OiRA	EU added value	80%	stakeholders' survey (only workplace intermediaries from countries where OiRA tools exist)	84%
4.7 Awareness-raising actions	Promotion - Number of promotion and dissemination activities per year	600	Internal monitoring	897
4.7 Awareness raising actions	Promotion - Number of events organised by the Agency (under the activity and under FAST)	140	Internal monitoring	203
4.7 Awareness-raising actions	Reach via websites	2,5 million visits	Internal monitoring	3,013,718
4.7 Awareness-raising actions	Usefulness - FAST events	80%	surveys carried out after events organised by the Agency under FAST	99% (2022)
4.7 Awareness-raising actions	Usefulness of communication products and services	80%	stakeholders' survey	90%
4.8 Multilingualism	Relevance to needs: FOPs who participate in the portfolio scheme	22 out of 27	Internal monitoring	23

Activity	Indicators	Target	Means	Results
4.8 Multilingualism	Usefulness: Agency's translated products are key to get the OSH messages across in their countries	80%	FOPs annual survey	76%
5.3 Networking knowledge	Usefulness (OSHwiki)	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	94% (2022)
5.3 Networking knowledge	Relevance	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	100% (2022)
5.3 Networking knowledge	Usefulness	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	N/A*
5.3 Networking knowledge	EU added value	80%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	N/A*
5.3 Networking knowledge	Impact	70%	stakeholders' survey (only policymakers and researchers)	N/A*
6.4 Strategic and operational networking	Engagement in planning, monitoring and implementation of Agency's work programme	80%	Board and FOP annual survey	94%
6.4 Strategic and operational networking	Quality of meetings	80%	Surveys after network meetings (Management Board and FOPs)	100%

*indicators results are not available because surveys could not be launched either due to the implementation stage of the activity or for other reasons it was not possible to survey relevant and informed stakeholders.

Programming Document 2022-2024 - 2022 work programme implementation report – status at 31.12.2023

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
1.3 Anticipating future challenges to OSH					
2022 Expert Article on Unmanned aerial vehicles (UAV) or drones	Publication	Discussion paper/article	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
2022 Expert article on Workers with mental health condition in a digitalised world	Publication	Discussion paper/article	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
2022 OSH wiki Foresight 3 – phase 2 (2023)	Publication	OSHwiki article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
2022 Policy brief 1 Process and key findings – Foresight 3 2023	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2022 Policy brief 2 Policy Pointers – Foresight 3 2023	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2022 Policy brief 3 Vulnerable workers - Foresight 3 2023	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2022 Policy brief 4 OSH prospects affected sectors – Foresight 3 2023	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2023 Evaluation foresight 3 (2024)	Publication	Report: methodology	2024 Q2	To be delivered	2024 Q2
2023 Expert article on new energy careers in European mobility (2024)	Publication	Discussion paper/article	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
2023 Expert article Electro Magnetic Fields (EMF) and OSH (2024)	Publication	Discussion paper/article	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
2023 Expert meeting Foresight – phase 3 (2023)	Events	Expert meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
2023 FOP seminar on 2022 articles (2023)	Events	Conference	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2023 Foresight 3 – phase 3 (2023)	Publication	Report: methodology	2024 Q1	To be delivered	2024 Q1
2024 FOP seminar on 2023 articles	Events	Conference	2024 Q1	To be delivered	2024 Q4
Foresight 3 – report phase 2 (2022)	Publication	Report: methodology	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2024 Foresight 4 – phase 1	Events	Conference	2024 Q1	To be delivered	2024 Q4
2.1 ESENER					
ESENER-3 Accommodation and food service sector study – main overview report	Publication	Report: literature review	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
ESENER-3 ex post evaluation	Publication	Report: technical analysis	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
ESENER-3 Transportation and storage – main overview report	Publication	Report: literature review	2023 Q3	Delivered	2023 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
MEETING – WEBINAR – ESENER education online 26/Apr/23	Events	Conference	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
ESENER-4 Dataset	Publication	Database	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
2.8 Workers' Exposure Survey					
WESAG meeting (4th)	Events	Network meeting	2023 Q3	Delivered	2023 Q2
Workers' Exposure Survey on cancer risk factors in Europe – First findings	Publication	Report: technical analysis	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Workers' Exposure Survey on cancer risk factors in Europe – summary of the methodology	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Launch event under Spanish presidency (2023)	Events	Conference	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Publication of methodological report	Publication	Report: methodology	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
Publication of dataset	Publication	Database	2024 Q1	To be delivered	2024 Q3
Special session on WES at ICOH conference 2024	Events	Conference	2024 Q2	To be delivered	2024 Q2
Overview report – WES key findings	Publication	Report: technical analysis	2024 Q1	To be delivered	2024 Q4
Final report	Publication	Report: technical analysis	2024 Q3	To be delivered	2024 Q3
Final report (secondary analysis)	Publication	Report: technical analysis	2024 Q4	To be delivered	2025 Q2
Visualisation of data: infographics and/or infosheets (format to be confirmed)	Publication	Infographic/PPTs for publication	2024 Q1	To be delivered	2024 Q4
2.9 EU OSH Information System					
Additional indicators/features	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q2
Additional indicators/features	Communication output	Website	2024 Q1	To be delivered	2024 Q1
Analytical overview report – State of OSH	Publication	Report: technical analysis	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Feasibility study for new indicators	Publication	Report: technical analysis	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Improved visualisation tool	Publication	Data visualisation/data set	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Policy brief: State of OSH	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
2.10 OSH and Digitalisation					
5 Short examples of good practices Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Case study/good practice example	2023 Q1	Delivered	2023 Q2

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Article on hybrid work and OSH	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Article/follow-up research on worker management, digital technologies and worker participation	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delayed	2024 Q3
Article/ follow-up research VR/AR and remote work	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delayed	2024 Q2
Article/research on technologies for the management of workers	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	To be delivered	2023 Q1
Article/research OSH and automatised management in practice	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delayed	2024 Q4
Remote work and digital monitoring	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Regulating telework in a post-COVID-19 Europe: recent developments	Publication	Report: technical analysis	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Article/comparative research on use cases of algorithmic management of workers (joint project with the JRC)	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delayed	2024 Q3
Comparative report case studies Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Report: technical analysis	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Expert article on platform work and workforce diversity	Publication	Discussion paper/article	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Expert article on tools for platform work	Publication	Discussion paper/article	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Final workshop New monitoring systems for OSH	Events	Expert meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Final workshop OSH and Advanced robotics and automation	Events	Expert meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q1
Info sheet 1 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Info sheet 2 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Info sheet 3 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Info sheet 4 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delivered	2023 Q2
Info sheet 5 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delivered	2023 Q2
Info sheet 6 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delayed	2024 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Info sheet 7 New monitoring systems for worker safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delayed	2024 Q4
Policy brief 10 Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Policy brief 11 Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Policy brief 7 Case studies Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Policy brief 8 Case studies Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Policy brief 9 Case studies Advanced robotics and automation of tasks in the workplace WP2T2	Publication	Report: infosheets	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Review on workplace level resources WP 1 T3	Publication	Report: literature review	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
Workshop on OSH in the digital platform economy	Events	Expert meeting	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
WP1 Workplace Resources Implementation Guide New monitoring systems for workers' safety and health	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delayed	2024 Q4
WP2 Comparative report case studies on new monitoring systems for workers' safety and health	Publication	Report: literature review	2023 Q4	Delayed	2024 Q4
10 case studies reports Advanced robotics and automation of tasks in the workplace	Publication	Case study/good practice example	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
10 case studies reports New monitoring systems for workers' safety and health	Publication	Case study/good practice example	2023 Q3	Delayed	2024 Q4
Policy Brief – Recommendations for design and developments	Publication	policy brief	2023 Q4	Delayed	2024 Q4
Policy Brief – Recommendations for Implementation and use	Publication	policy brief	2023 Q4	Delayed	2024 Q4
2.11 Supporting Compliance					
Discussion paper on the 'Systems of sanctions'	Publication	Discussion paper/article	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
ESENER data analysis and Discussion paper on OSH Preventive Services / experts in Europe	Publication	Discussion paper/article	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
Expert meeting 3 market influence	Events	Expert meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q2

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Market influence Comparative analysis of supply chain relations in the construction and agri-food sector	Publication	Report: literature review	2024 Q2	To be delivered	2024 Q3
Market influence Literature review	Publication	Report: literature review	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Market influence OSHwiki article Comparative analysis of supply chain relations in the construction and agri-food sector	Publication	OSHwiki article	2024 Q2	To be delivered	2024 Q2
Market influence Policy brief 1: The use of certification and standards in supply chain governance	Publication	Report: infosheets	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Market influence Policy brief 2: Clients in the construction industry as a new dynamic actor in OSH supply chains	Publication	Report: infosheets	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Market influence Policy brief 3: Supply chain management for safety, health and working conditions in agri-food	Publication	Report: infosheets	2024 Q2	To be delivered	2024 Q3
Market influence Policy brief 4: Creating safety culture in construction supplier networks in Europe	Publication	Report: infosheets	2024 Q2	To be delivered	2024 Q3
Market influence Policy brief 5: Orchestrating safety in European supply chains – Consonance and dissonance between relational and contractual leverage practices	Publication	Report: infosheets	2024 Q2	To be delivered	2024 Q3
Review article on enhancing measuring and monitoring approaches of sustainability and OSH within supply chains	Publication	Discussion paper/article	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
State influence (Poland): In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies	Publication	Case study/good practice example	2024 Q3	To be delivered	2024 Q4
6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Poland)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q3	To be delivered	2024 Q4
Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Poland)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q3	To be delivered	2024 Q4
Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Poland)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q3	To be delivered	2024 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
State influence discussion paper – Occupational Safety and Health professionals / preventive services in Europe	Publication	Discussion paper/article	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
State influence Ireland: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies	Publication	Case study/good practice example	2024 Q3	Delayed	2025 Q1
6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Ireland)	Publication	Case study/good practice example	2025 Q1	To be delivered	2025 Q1
Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Ireland)	Publication	Case study/good practice example	2025 Q1	To be delivered	2025 Q1
Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Ireland)	Publication	Case study/good practice example	2025 Q1	To be delivered	2025 Q1
State influence Portugal: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies	Publication	Case study/good practice example	2024 Q3	Delayed	2025 Q1
6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Portugal)	Publication	Case study/good practice example	2025 Q1	To be delivered	2025 Q1
Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Portugal)	Publication	Case study/good practice example	2025 Q1	To be delivered	2025 Q1
Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Portugal)	Publication	Case study/good practice example	2025 Q1	To be delivered	2025 Q1
State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Germany)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Germany)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Germany)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Germany)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Norway)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Norway)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Norway)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Norway)	Publication	Case study/good practice example	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
2.12 Psychosocial risks					
Agriculture report	Publication	Report: literature review	2025 Q2	To be delivered	2024 Q3
Construction report	Publication	Report: literature review	2025 Q2	To be delivered	2025 Q3
Expert article Cardiovascular diseases and PSR	Publication	Discussion paper/article	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Expert article on domestic violence at work	Publication	Discussion paper/article	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Expert article on Health and Social care sector and PSR	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Expert article on mental health after COVID – EU figures	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delayed	2024 Q1
Expert article Psychosocial risks and digitalisation: EU-OSHA findings	Publication	Discussion paper/article	2024 Q2	To be delivered	2024 Q4
6 national reports	Publication	Report: literature review	2025 Q2	To be delivered	2025 Q2
National policies report	Publication	Report: literature review	2025 Q2	To be delivered	2026 Q2
Research review on low economic status workers	Publication	Report: literature review	2024 Q1	Delivered	2023 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Working with Mental Health conditions report	Publication	Report: literature review	2024 Q3	To be delivered	2024 Q3
2.13 OSH and Health & Social Care sector					
Expert article on platform work	Publication	Discussion paper/article	2024 Q1	To be delivered	2024 Q2
Facts & Figures report	Publication	Report: literature review	2024 Q1	To be delivered	2024 Q4
Impact of COVID	Publication	Report: literature review	2024 Q1	To be delivered	2024 Q3
Report on automatization of tasks	Publication	Report: literature review	2024 Q1	To be delivered	2024 Q3
3.1 OiRA					
20 new/updated OiRA tools	Publication	e-tools	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Case study for OiRA – Cyprus	Publication	Case study/good practice example	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
Eu tools development output from 2022	Publication	e-tools	2023 Q4	Delivered	2023 Q3
EU tools development output from 2023	Publication	e-tools	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
OiRA website revamp	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Publication report qualitative OiRA/risk assessment research	Publication	Report: technical analysis	2024 Q4	To be delivered	2025 Q1
National reports qualitative OiRA/risk assessment research	Publication	Report: technical analysis	2024 Q3	To be delivered	2024 Q3
Report qualitative OiRA/risk assessment research	Publication	Report: technical analysis	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
Tool software improvements	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
4.6 HWC 2020-2022 on musculoskeletal disorders					
Final Campaign overview report	Publication	Report: summary	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
HWC Evaluation Report	Publication	Report: technical analysis	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
4.7 Awareness-raising actions & Communications					
15 news releases/short messages	Communication output	Online promotion	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
50 media requests/articles	Communication output	Online promotion	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
50-80 events over Europe with Agency participation	Events	External event	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Europe Day: info stand or other communication actions	Events	Other agency events	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Agency's distribution programme	Communication output	Promotional material	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Agency's publications programme	Publication	Corporate	2023 Q4	Delivered	2023 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Film Award ceremony and Body of Work programme	Events	Other agency events	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Implementation of FAST/AR activities	Events	Other agency events	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Napo film 'fire' – initiated in 2022 – delivered in 2023	Communication output	Videos and other visuals	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Napo film 'topic TBD' – initiated in 2023 – delivered in 2024	Communication output	Videos and other visuals	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
Online programme management, maintenance and hosting	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Overall promotion programme	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Stakeholders' newsroom for FAST/AR activities – online items	Communication output	Online promotion	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
4.8 Multilingualism					
Implementation of Agency's translation plan year 2023	Publication	Corporate	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
4.9 HWC 2023-2025 – Digitalisation					
FAST/HWC: Report on implemented activities (Annual report 2022)	Events	Other Agency events	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
FAST/HWC implementation 2023	Events	Other Agency events	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Campaign launch event	Events	External event	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
EU Campaign Partnership meeting	Events	External event	2023 Q3	Delivered	2023 Q3
European Week for Safety and Health (1st year)	Events	External event	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Info stand at EC premises (European Council)	Events	External event	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Internal Campaign Kick-off meeting	Events	Network meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Campaign partnership offer – call for applications	Publication	Corporate	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Servicing of OCPs (2023)	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Production of the Campaign video and teaser	Communication output	Videos and other visuals	2023 Q4	Delivered	2023 Q3
3 Campaign Infosheets (1st)	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Core HWC promotional material (campaign guide, flyer, GPA leaflet)	Publication	Corporate	2023 Q3	Delivered	2023 Q3
Final HWC website (website and back-end)	Communication output	Website	2023 Q3	Delivered	2023 Q3
Updated Campaign Toolkit	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q3

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Case studies	Publication	Case study/good practice example	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Updated OSHwiki articles	Publication	OSHwiki article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
2 OCP Steering Group Meetings (2023)	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q3
2 OCP Steering Group Meetings (2024)	Events	Network meeting	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
2 FOP Campaign Group Meetings (2023)	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
4.10 HWC 2026-2028 Mental Health					
HWC 26 – 28 Campaign strategy	Publication	Report: summary	2024 Q2	To be delivered	2024 Q2
5.3 Networking Knowledge					
Ad hoc Support to Commission	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Biomonitoring Review – expert exchange	Events	Expert meeting	2023 Q2	Delayed	2024 Q4
Biomonitoring review – follow-up	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	To be delivered	2024 Q4
Biomonitoring review – follow-up	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
Biomonitoring Review practice in the EU	Publication	Report: literature review	2023 Q1	Delayed	2024 Q3
Guideline in the area of occupational biomonitoring	Publication	Report: technical analysis	2023 Q3	Delayed	2024 Q3
CMRD, chemical agents and asbestos Directives – contribution to working groups at the Commission	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Cooperation with ECDC, in particular regarding avian influenza	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Cooperation with EEA – climate and health observatory	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Cooperation with EU-ANSA on preparedness – follow-up to COVID-19 pandemic	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Crisis preparedness exercise with EU agencies and Commission services (SANTÉ, EMPL, HERA)	Events	Other Agency events	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
COVID-19 – contribution to working groups at the Commission	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
COVID-19 and biological agents Directive – expert meeting	Events	Expert meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
DS resources updating database	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
DS resources updating E-tools	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q3
E-tools SEMINAR (2023)	Events	Conference	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Expert Exchange program Visits (2023)	Events	Visit	2023 Q4	Cancelled	2023 Q4
HazChem@Work – cooperation with IPCHEM/JRC (2023)	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Heat at work – Guidance for workplaces	Publication	Discussion paper/article	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
OSHwiki articles (30 reviewed or new articles)	Publication	OSHwiki article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Rehabilitation after COVID – OSH wiki article	Publication	OSHwiki article	2023 Q4	Delayed	2024 Q3
Rehabilitation after COVID – overview of state of the art	Publication	Discussion paper/article	2023 Q4	Delayed	2024 Q3
Rehabilitation of workers affected by Long Covid – short document for the workplace level	Publication	Discussion paper/article	2024 Q1	To be delivered	2024 Q3
Research Coordination	Events	Expert meeting	2023 Q3	Delivered	2023 Q4
Roadmap on carcinogens – collaboration with the Presidency countries	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Roadmap on carcinogens – collaboration with the roadmap partners	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Roadmap on carcinogens event	Events	Other agency events	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
SLIC/EU-OSHA cooperation – follow-up (2023)	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
SLIC/EU-OSHA labour inspectors survey – high risk occupations – report (2022)	Publication	Report: infosheets	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Update of VeSafe	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Updated information on national strategies (2023)	Publication	OSHwiki article	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Updated WEB SECTION on EU legislation (2023)	Communication output	Website	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
OSH Funding Guide	Publication	Report	2023 Q2	To be delivered	2024 Q2
6.4 Strategic and Operational Networking					
Active engagement in the Heads of Agencies' network	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Active participation in EEN annual conference	Events	External event	2023 Q4	Delivered	2023 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
Coordination of relations with EfVET, EVBB and EVTA	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Annual EEN OSH Ambassador meeting	Events	Other agency events	2023 Q2	Delivered	2023 Q1
Director or other staff's visit 1	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q1	Delivered	2023 Q2
Director or other staff's visit 2 – Visit to Sweden	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Director or other staff's visit 3 – Visit to the Netherlands	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Director or other staff's visit 4 - Visit to Cyprus	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
EB meeting III	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
EB meeting I	Events	Network meeting	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
EB meeting II	Events	Network meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
FOP-01	Events	Network meeting	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
FOP-02	Events	Network meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
FOP-03	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q3
MB meeting – ad hoc (ED)	Events	Network meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
MB meeting I	Events	Network meeting	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
MB meeting I	Events	Network meeting	2024 Q1	To be delivered	2024 Q1
MB meeting II	Events	Network meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
MB meeting III (SPD and Budget)	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
MB webinar – OSH info system	Events	Event	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
MB webinar – Evaluation of HWC 2020-2022	Events	Event	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
MB webinar – Workers' Exposure Survey	Events	Event	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
OKAG I	Events	Network meeting	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
OKAG II	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Ongoing coordination and liaison with European Institutions and social partners	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
OSHVET meeting	Events	Network meeting	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
TARAG I	Events	Network meeting	2023 Q1	Delivered	2023 Q1
TARAG II	Events	Network meeting	2023 Q4	Delivered	2023 Q4
Visits to Agency 1-5 – general issues (Three in-person visits received from social partners and WHO)	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Visits to Agency 6-10 – general issues Visits from Belgian Government Delegation, ETUI (EWC), and Swedish social partners, and KOSHA	Actions	Coordination of relations with key stakeholders	2023 Q4	Delivered	2023 Q4

Title	Output Type	Output Subtype	Planned end date	Output Status	Revised end date
C.3 Programming and Evaluation					
Consolidated Annual Activity Report	Publication	Corporate	2023 Q2	Delivered	2023 Q2
Programming Document N+1-N+3	Publication	Corporate	2024 Q4	To be delivered	2024 Q4
Programming Document N+1-N+3	Publication	Corporate	2023 Q4	Delivered	2023 Q4

European Agency for Safety and Health at Work

2023 Work programme non-substantial amendments

Background

The founding regulation (2019/126) of EU-OSHA provides in article 6 (5) that the Management Board can delegate power to make non-substantial amendments to the annual work programme to the Executive Director. With decision 2019/04 the Management Board decided in June 2019 to delegate power to the Executive Director to make non-substantial amendments to the annual work programme.

According to the above-mentioned decision, for an amendment to be considered as substantial, three criteria shall be met:

1. The nature of the activity or activities and the objective of the work programme are affected, such as the inclusion of a new activity, the withdrawal of an activity, changing the objective of an activity significantly.
2. The amendments since adoption of the work programme, or the last Management Board decision on amendment, lead to accumulated increases of more than 20% in the title 3 budget for the different operational activities.
3. The total amount available for procurements in title 3 increases by more than 20% of the adopted title 3 budget.

Throughout 2023, via its monitoring actions, EU-OSHA monitored the deviations from the plans and assessed these against the above-mentioned criteria. None of the amendments qualified as substantial and therefore they could be adopted by the Executive Director. The Management/Executive Boards were kept informed of any such amendment.

Overview

In the work programme 2023 adopted by the Management Board in December 2022, EU-OSHA planned to work on 194 outputs (committed to the work programme), with 156 due in 2023. However, two outputs under 2.11 were erroneously marked as due in 2023 whereas they will be delivered in Q1 2024 so the correct baseline is 154.

Finally, there were **231 outputs committed to the work programme, 168 of which were planned to be finalised within 2023**.

New outputs

Since the beginning of the year, the Agency started and where applicable even delivered work on almost 40 additional outputs.

Ref.	Output	Output type	Status	Due Q
1.3 Anticipating change	OSHwiki Foresight 3 – phase 2	OSHwiki article	Delivered	Q4 2023
1.3 Anticipating change	2024 FOP seminar on 2023 articles	Events: Conference	To be delivered	Q4 2024
1.3 Anticipating change	Expert article 3 Eco anxiety and OSH	Publication: Discussion paper/article	To be delivered	Q4 2024

Ref.	Output	Output type	Status	Due Q
2.1 ESENER	MEETING – WEBINAR – ESENER education online	Events: Conference	Delivered	Q2 2023
2.8 WES	Special session on WES at ICOH conference 2024	Conference	To be delivered	Q2 2024
2.9 OSH info systems	Feasibility study for new indicators	Report: technical analysis	Delivered	Q4 2023
2.9 OSH info systems	Additional indicators/features II	Communication output: data visualisation	To be delivered	Q2 2024
2.10 OSH and digitalisation	Remote work and digital monitoring	Publication: Article	Delivered	Q4 2023
2.10 OSH and digitalisation	'Regulating telework in a post-COVID-19 Europe: recent developments'	Report: technical analysis	Delivered	Q4 2023
2.11 Supporting Compliance	6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Poland)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Poland)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Poland)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Ireland)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q1 2025
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q1 2025

Ref.	Output	Output type	Status	Due Q
	prevention services – national studies (Ireland)			
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Ireland)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q1 2025
2.11 Supporting Compliance	6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Portugal)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q2 2025
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Portugal)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q2 2025
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Portugal)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q2 2025
2.11 Supporting Compliance	6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Germany)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Germany)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024

Ref.	Output	Output type	Status	Due Q
	prevention services – national studies (Germany)			
2.11 Supporting Compliance	6 case studies: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Norway)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 1: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services – national studies (Norway)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.11 Supporting Compliance	Policy Brief 2: State influence: In-depth reports on innovative enforcement and prevention services - national studies (Norway)	Publication: Case study/good practice example	To be delivered	Q4 2024
2.12 Psychosocial risks	Six national reports	Report: Literature review	To be delivered	Q2 2025
3.1 OiRA	Communication output: website	OiRA website revamp	Delivered	Q4 2023
3.1 OiRA	National reports qualitative OiRA/risk assessment research	Report: technical analysis	Delivered	Q3 2024
4.9 HWC 2023-2025	Official Campaign Partners Good practices exchange event	Events: External events	To be delivered	Q2 2024
4.10 HWC 2026-2028	HWC Strategy 2026-2028	Report: Summary	To be delivered	Q2 2024
5.3 Networking knowledge	SLIC/EU-OSHA labour inspectors survey - high risk occupations - report	Report: infosheets	Delivered	Q4 2023
5.3 Networking knowledge	Rehabilitation of workers affected by Long Covid – short document for employers	Discussion paper/article	To be delivered	Q1 2024

Ref.	Output	Output type	Status	Due Q
5.3 Networking knowledge	OSH funding guide	Report	To be delivered	Q2 2024
5.3 Networking knowledge	Crisis preparedness exercise with EU agencies and Commission services (SANTÉ, EMPL, HERA)	Events: Other Agency's events	Delivered	Q2 2023
6.4 Strategic and operational networking	MB webinar – OSH info system	Events: Other Agency's events	Delivered	Q1 2023
6.4 Strategic and operational networking	MB webinar – Evaluation HWC 2020-2022	Events: Other Agency's events	Delivered	Q2 2023
6.4 Strategic and operational networking	MB webinar – Workers' Exposure Survey	Events: Other Agency's events	Delivered	Q4 2023
6.4 Strategic and operational networking	MB info session	Event	Delivered	Q2 2023
C.3 Programming and Evaluation	Cross-cutting evaluation on strategic objectives under current strategy	Corporate	To be delivered	Q1 2024

Under 2.8, an output has been included as a result of the organisation of a special session for the 34th International Conference on Occupational Health (ICOH 2024): Workers' Exposure Survey on cancer risk factors – Discussion on findings, which took in May 2024.

Under 2.9, available financial resources were used to develop further indicators apart from the ones already planned, an output has been added to that regard.

Under 2.10, an expert article on Remote work and digital monitoring and a report on regulating telework after COVID-19 based on OSH Pulse results have been included.

Under 2.11, for every country case, a broad range of outputs has been defined.

Under 2.12, specific national reports will be delivered. In addition, the Research review on low economic status workers was delivered earlier than expected – in December 2023 instead of March 2024.

Under 3.1, after the finalisation of the French qualitative research project in January 2023 and the decision to broaden that research by repeating the exercise for other countries, the contract for research in Lithuania, Slovenia and Cyprus and possibly Latvia and Slovenia was signed in May.

Under 5.3, as per the Commission's request included in the opinion to the draft SPD 2024-2026, the funding guide has been included.

Under 6.4, visibility has been given to the various actions that have been undertaken to engage the Management Board in the programming and dissemination of the Agency's activities – in particular the three Management Board seminars.

Finally, under C.3, the Agency has commissioned a cross-cutting evaluation to assess the achievement of the strategic objectives under the current strategy.

Delays to 2024

Nineteen outputs due in 2023 are delayed to 2024. Delays affect in particular **activity 2.10** – more specifically, project 2 'New forms of worker management through AI-based systems and OSH' and project 4 'Smart Digital systems for OSH'. Under project 2, the delays are due to a bottleneck of publications awaiting to be laid-out for publication and also due to some delays in kicking off the project. For project 4, the delay is manly linked to the collection process of case studies (for details, cf. under 2.10). The work on biomonitoring under activity 5.3 is delayed to 2024, as well as the articles on rehabilitation after COVID. One article is also slightly delayed to 2024 for activity 2.12.

It should be noted, however, that out of 19 delayed outputs, nine are delayed to the first quarter of 2024 and mainly affect the publication phase (in some cases, the delay is in the order of a few weeks).

The list of the outputs delayed from 2023 to 2024 is available below. The outputs that are affected by a slight delay (i.e. delivery estimated within Q1 2024) are shaded in orange.

Ref.	Output	Output type	Planned Delivery	Estimated Delivery
2.10 OSH and Digitalisation – project 2	Article/ follow-up research on worker management, digital technologies and worker participation	Discussion paper/article	Q4 2023	Q3 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 2	Article/ follow-up research VR/AR and remote work	Discussion paper/article	Q4 2023	Q2 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 2	Article/research OSH and algorithmic management in practice	Discussion paper/article	Q4 2023	Q3 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 2	Article/comparative research on use cases of algorithmic management of workers (joint project with the JRC)	Discussion paper/article	Q4 2023	Q3 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 2	Article/research on technologies for the management of workers	Discussion paper/article	Q4 2023	Q1 2024
2.10 OSH and Digitalisation- project 4	**Info sheet 6 New monitoring systems for worker safety and health**	**Report: infosheets**	**Q4 2023**	**Q2 2024**
2.10 OSH and Digitalisation – project 4	Info sheet 7 New monitoring systems for worker safety and health	Report: infosheets	Q4 2023	Q2 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 4	WP1 Workplace Resources Implementation Guide New monitoring systems for workers' safety and health	Infographic/PPTs for publication	Q4 2023	Q1 2024

Ref.	Output	Output type	Planned Delivery	Estimated Delivery
2.10 OSH and Digitalisation – project 4	WP2 Comparative report case studies on new monitoring systems for workers' safety and health	Report: literature review	Q4 2023	Q1 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 4	10 case studies reports New monitoring systems for workers' safety and health	Case study/good practice example	Q3 2023	Q2 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 4	Policy Brief – Recommendations for design and developments	Report: infosheets	Q4 2023	Q1 2024
2.10 OSH and Digitalisation – project 4	Policy Brief – Recommendations for Implementation and use	Report: infosheets	Q4 2023	Q1 2024
2.12 Psychosocial risks	Expert article on mental health after COVID – EU figures	Discussion paper/article	Q4 2023	Q1 2024
5.3 Networking Knowledge	Biomonitoring Review – expert exchange	Expert meeting	Q2 2023	Q4 2024
5.3 Networking Knowledge	Biomonitoring Review practice in the EU	Report: literature review	Q1 2023	Q1 2024
5.3 Networking Knowledge	Biomonitoring Review – follow-up	Coordination of relations with key stakeholders	Q4 2023	Q4 2024
5.3 Networking Knowledge	Guideline in the area of occupational biomonitoring	Report: technical analysis	Q3 2023	Q3 2024
5.3 Networking Knowledge	Rehabilitation after COVID – OSH wiki article	OSHwiki article	Q4 2023	Q1 2024
5.3 Networking Knowledge	Rehabilitation after COVID – overview of state of the art	Discussion paper/article	Q4 2023	Q1 2024

Cancellations

One output was **cancelled**.

Ref.	Output	Output type
5.3 Networking knowledge	Expert Exchange programme Visits	Event: Other Agency's events

Status of implementation of the 2023 work programme

The status of the work programme implementation for 2023 is calculated based on the implementation rate of the outputs committed to the work programme with a due date in 2023. As at the end of December 2023, 168 outputs are committed to the work programme with a planned end date in 2023.

STATUS	AWP OUTPUTS
Cancelled	1
Delivered	146
Delayed to 2024	**19**
Delayed to 2024 due by Q1 2024	**9**
TOTAL	**168**

The implementation score at the end of the year – based on output implementation monitoring and taking into account additional outputs and the advanced status of the outputs slightly delayed to 2024 – is 100% – **against a target of 90%**. This is based on the baseline amount of outputs as they were defined at SPD adoption stage = 154.

European Agency for Safety and Health at Work

Annex II. Statistics on financial management

Budget outturn

1. Calculation budget outturn

Title	Revenue	2023	2022
100	EUROPEAN COMMISSION	16,065,899	15,600,328
101	EUROPEAN COMMISSION	154,655	252,175
102	EUROPEAN COMMISSION	470,731	391,568
200	OTHER SUBSIDIES	40,000	40,000
202	OTHER SUBSIDIES	60,100	60,100
226	OTHER SUBSIDY FOR SPECIFIC PROJECTS	598,078 -	7,271
540	MISCELLANEOUS REVENU	945	-
	Total revenue (a)	**17,390,408**	**16,336,900**
	Expenditure		
1	Payments	7,569,094	7,400,695
1	Appropriations carried over to the following year	153,788	65,023
2	Payments	937,829	927,614
2	Appropriations carried over to the following year	693,437	663,785
3	Payments	3,222,623	3,494,105
3	Appropriations carried over to the following year	3,985,882	3,633,224
4	Payments	152,626	122,088
4	Appropriations carried over to the following year	532,278	86,826
	Total expenditure (b)	**17,247,557**	**16,393,359**
	Outturn for the financial year (a)-(b)	**142,851 -**	**56,459**
	Cancellation of unused payment appropriations carried over from previous year	261,040	129,529
	Adjustment for carry-over from the prev. year of appropriations available at 31.12 arising from assigned revenue	86,826	216,184
	Exchange rate differences	14 -	1
	BALANCE OF THE OUTTURN ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR	**490,731**	**289,254**

2. Budget implementation and carry-over

Title	Type of cost	Fund Source	CD/CND	Commitment appropriations	Commitments made	%	Payment appropriations	Payments made	%	Automatic Carryover of Commitment Appropriations to following year	Automatic Carryover of Payment Appropriations to following year	%
				(1)	(2)	(2)/(1)	(3)	(4)	(4)/(3)	(5)	(6)	(6)/(1)
1	Staff	C1	CND	8,047,000	7,722,881	96.0%	8,047,000	7,569,094	94.1%	-	153,788	1.9%
2	Building, ICT & equipment	C1	CND	1,700,450	1,630,321	95.9%	1,700,450	936,884	55.1%	-	693,437	40.8%
3	Operational expenditure	C1	CND	7,291,500	7,208,505	98.9%	7,291,500	3,222,623	44.2%	-	3,985,882	54.7%
			Sum:	**17,038,950**	**16,561,708**	**97.2%**	**17,038,950**	**11,728,601**	**68.8%**	**-**	**4,833,106**	**28.4%**
2	Building, ICT & equipment	C4	CND	945	945	100.0%	945	945	100.0%	-	-	0.0%
			Sum:	**945**	**945**	**100.0%**	**945**	**945**	**100.0%**	**-**	**-**	**0.0%**
1	Staff	C8	CND	-	-	n/a	65,023	54,734	n/a	-	-	n/a
2	Building, ICT & equipment	C8	CND	-	-	n/a	663,785	647,170	n/a	-	-	n/a
3	Operational expenditure	C8	CND	-	-	n/a	3,633,224	3,399,088	n/a	-	-	n/a
			Sum:	**-**	**-**	**n/a**	**4,362,032**	**4,100,992**	**94.0%**	**-**	**-**	**n/a**
4	IPA programmes	R0	CD	679,491	485,913	71.5%	684,904	152,626	22.3%	193,578	532,278	78.3%
			SUM:	**17,719,386**	**17,048,566**	**96.2%**	**22,086,831**	**15,983,164**	**72.4%**	**193,578**	**5,365,385**	**30.3%**

3. Cancellation of appropriations

a. Cancellation of commitment appropriations

Final budget implementation for the commitment appropriations of the year 2023 (C1) is 97.2% whereas the final execution (payment appropriations) is 68.8%, this leading to an implementation rate for the AWP 2023 of 100.0%. Remaining payments are to be made in 2024.

b. Cancellation of payment appropriations for the year

Out of the total payment appropriations for 2023 (earmarked appropriations R0 for IPA programmes excluded) of EUR 21,401,927, the amount of EUR 738,223 was cancelled. It represents a percentage of 3.5%.

c. Cancellation of payment appropriations carried over

Out of a total appropriation carried over from 2022 (earmarked appropriations R0 for IPA programmes excluded) of EUR 4,362,032, the amount of EUR 261,040 was cancelled. It represents a percentage of 6.0%.

4. Justification

a. Budget outturn

The calculation of the budget outturn is based on the budgetary revenues cashed in 2023, the commitments made in the year and cancellation from 2022 obligations. Overall, the budget outturn for 2023 is EUR 490,731.

In 2023, EU-OSHA started a new instrument for a Pre-accession Assistance programme following the signature in 2022 of the contribution agreement IPA/2022/440-372 with the European Commission – DG NEAR. The contribution is for a total of EUR 598,078 and for the period 2023-2025. Former contribution agreement IPA/2019/412-828 ended in 2022. Last payments were made in 2023. Revenue and expenditure related to the remaining and running IPA programme (Contribution IPA/20191412-828) are earmarked and subject to automatic carry-over. Therefore, the impact on the budget outturn is null.

b. Cancellation of appropriations

Final budget implementation for the commitment appropriations of the year 2023 (C1) is 97.2%. The cancellation rate is therefore 2.8% and below the 5.0% threshold.

In the same line, the general level of cancellation for payments appropriations is 3.5% and below the 5.0% threshold.

Payment time statistics

Financial Year	2023
Days Authorising Officer	16
Days Authorising Officer (w. Susp)	13
Days Horizontal Services	4
Days Total (without Susp.)	20
Days Total (with Susp.)	18
Number of Payment Requests	**1,127**
Number of Late Payments	**144**
Late Payments (Target)	-
Amount of all Payment Requests (EUR)	**8,818,805**
Late Payments Amount	**267,078**

European Agency for Safety and Health at Work

Interest charged for late supplier payments

No late interests were due in 2023.

Budgetary revenues

Title	Description	Income appropriations final budget	Entitlements established	Revenue	Outstanding at the end of the year
100	EUROPEAN COMMISSION	16,306,443	16,065,899	16,065,899	-
101	EUROPEAN COMMISSION	154,655	154,655	154,655	-
102	EUROPEAN COMMISSION	477,752	470,731	470,731	-
200	OSALAN	40,000	40,000	40,000	-
202	INSST	60,100	60,100	60,100	-
226	OTHER SUBSIDY FOR SPECIFIC PROJECTS	p.m.	598,078	598,078	-
540	MISCELLANEOUS REVENUE	p.m.	213,849	945	212,904
	Sum:	**17,038,950**	**17,603,312**	**17,390,408**	**212,904**

European Agency for Safety and Health at Work

Number and value of Budget transfers

In 2023, six transfers of appropriations were carried out for a total amount of EUR 789,000

#	Title	from to	item	Current appropriations		Transfer	New appropriations	Total transfer	FR Check Art. 26 10% limit		Cumulated amount	%	Date of decision	Decision
TR/01/23	Title 2	from:	2050	102,000	-	30,000	72,000	40,000	n/a		n/a	n/a	21/04/2023	Ares(2023)2866609
			2330	10,000		30,000	40,000							
TR/02/23	Title 1	from:	1100	4,110,800	-	52,000	4,058,800	52,000	n/a		n/a	n/a	26/05/2023	Ares(2023)4233837
		to:	1175	154,000		34,000	188,000							
			1180	15,000		18,000	33,000							
TR/03/23	Title 1	from:	1100	4,058,800	-	47,000	4,011,800	47,000	n/a		n/a	n/a	14/08/2023	Ares(2023)5592027
		to:	1120	110,000		25,000	135,000							
			1175	184,000		22,000	206,000							
TR/04/23	Title 1	from:	1113	1,961,000	-	6,000	1,955,000	6,000	n/a		n/a	n/a	20/09/2023	Ares(2023)6373571
		to:	1175	206,000		6,000	212,000							
TR/05/23	Title 1	from:	1100	4,011,800	-	65,000	3,946,800	421,000	Y	-	55,000	-1.3%	17/11/2023	Ares(2023)7842329
			1113	1,955,000	-	155,000	1,800,000		Y	-	155,000	-7.9%		
	Title 2	from:	2030	100,000	-	61,000	39,000							
			2100	350,000	-	45,000	305,000							
	Title 3	from:	3010	143,500	-	25,000	118,500							
			3050	187,300	-	40,000	147,300							
			3060	408,000	-	30,000	378,000							
	Title 1	to:	1175	212,000		10,000	222,000							
	Title 2	to:	2120	350,000		45,000	395,000							
			2130	90,000		61,000	151,000							
	Title 3	to:	3020	2,684,600		282,600	2,967,200							
			3030	297,600		22,400	320,000							
TR/06/23	Title 2	from:	2040	36,000	-	26,000	10,000	223,000					13/12/2023	Ares(2023)8558272
			2050	72,000	-	40,000	32,000							
			2100	305,000	-	16,000	289,000		Y	-	16,000	-4.6%		
			2130	151,000	-	20,000	131,000							
			2210	18,000	-	17,000	1,000							
			2332	48,000	-	29,000	19,000							
			2400	6,500	-	5,000	1,500							
	Title 3	from:	3020	2,967,200	-	23,000	2,944,200							
			3060	378,000	-	43,000	335,000							
			3100	61,100	-	4,000	57,100							
	Title 2	to:	2120	395,000		137,000	532,000							
	Title 3	to:	3040	3,283,400		86,000	3,369,400							

European Agency for Safety and Health at Work

Annex III. Organisational chart as of 31 December 2023

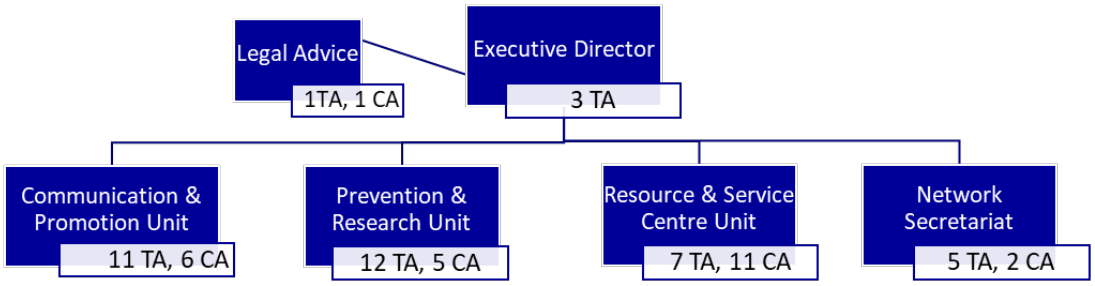

Santiago de Compostela 12, 5th floor - 48003 Bilbao - Spain
Tel. +34 944 358 400 - Fax +34 944 358 401
information@osha.europa.eu · http://osha.europa.eu

European Agency for Safety and Health at Work

Annex IV. Establishment plan and additional information on Human Resources management

Function group and grade	Year N-1 (2023)			
	Authorised budget		Actually filled as of 31/12/2023	
	Permanent posts	Temporary posts	Permanent posts	Temporary posts
AD 16	-	-	-	-
AD 15		-		-
AD 14	-	3	-	3
AD 13	-		-	
AD 12	-	4	-	1
AD 11	-	2	-	3
AD 10	-	6	-	6
AD 9	-	5	-	5
AD 8	-	2	-	2
AD 7	-	2	-	2
AD 6	-	-	-	1
AD 5	-	-	-	-
AD TOTAL	0	24	0	23
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	-	-
AST 9	-	1	-	1
AST 8	-	1	-	-
AST 7	-	6	-	3
AST 6	-	4	-	7
AST 5	-	4	-	5
AST 4	-	-	-	-
AST 3	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-
AST TOTAL	0	16	0	16
AST/SC 6	-	-	-	-
AST/SC 5	-	-	-	-
AST/SC 4	-	-	-	-
AST/SC 3	-	-	-	-
AST/SC 2	-	-	-	-
AST/SC 1	-	-	-	-
AST/SC TOTAL	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**40**	**0**	**39**
GRAND TOTAL	**40**		**39**	

European Agency for Safety and Health at Work

Indicative table – Information on recruitment grade/function group for each type of post

Key functions	***Type of contract at EU-OSHA (official, TA or CA)***	***Function group, grade of recruitment***	***Indication whether the function is dedicated to administrative support and coordination, operational or neutral***		
Head of Unit (Level 2 in the structure taking the Executive Director as level 1)	*TA*	*AD9*	*Operational*		
Head of Administration (Head of Resources Unit) *(Level 2 in the structure taking the Executive Director as level 1)*			*TA*	*AD10*	*Administrative support*
Senior Officer	*CA*	*FGIV*	*Neutral, Administrative support*		
Officer, Specialist (Project Manager)	*TA, CA*	*AD6, FG IV*	*Operational*		
Officer, Specialist (Project Officer, HR Officer, Communications Officer, etc.)	*TA, CA*	*AST 4, FG III*	*Operational, Neutral or Administrative support*		
Junior Officer	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Senior Assistant	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Junior Assistant (Project Assistant, HR Assistant, Communications Assistant, etc.)	*TA, CA*	*AST 1, FG II*	*Operational, Neutral or Administrative support*		
Head of Human Resources Section (HR Manager)	*TA*	*AD7*	*Administrative support*		
Head of Finance	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Head of IT Section (ICT Manager)	*TA*	*AD6*	*Administrative support and Operational*		
Secretaries	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Mail Clerk	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Webmaster – Editor	*CA*	*FG III*	*Operational and coordination*		
Data Protection Officer	*CA*	*FGIV*	*Operational, Administrative support and coordination*		
Accounting Officer	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Internal Auditor	*N/A*	*N/A*	*N/A*		
Secretary to the Executive Director (Executive Assistant to the Executive Director)	*TA*	*AST4*	*Operational*		

Santiago de Compostela 12, 5th floor - 48003 Bilbao - Spain
Tel. +34 944 358 400 - Fax +34 944 358 401
information@osha.europa.eu · http://osha.europa.eu

European Agency for Safety and Health at Work

Job screening / benchmarking against previous year results

Job Type (sub) category	Year N-1 (%)	Year N (%)
Administrative support and Coordination	**19.4%**	**20.9%**
Administrative Support	13.2%	14.2%
Coordination	6.2%	6.8%
Operational	**69.2%**	**70.2%**
Top level Operational Coordination	5.2%	5.5%
Programme management and Implementation	56.9%	55.7%
Evaluation & Impact assessment	0.9%	0.6%
General operational	6.2%	8.3%
Neutral	**11.4%**	**8.9%**
Finance/ Control	10.9%	8.0%
Linguistics	0.5%	0.9%

Implementing Rules

During 2023, no new Implementing Rules were adopted by the Management Board.

European Agency for Safety and Health at Work

Annex V. Human and financial resources by activity

Activity	FTE	Cost (ABB)	Cost (ABC)
1.3. Anticipating future challenges to OSH	1.5	378,690	329,841
2.1. ESENER	2.1	1,828,833	2,193,376
2.8. Worker exposure survey	3.1	584,069	456,107
2.9. EU OSH Information System	3.0	571,407	538,477
2.10. OSH overview: Digitalisation	3.6	663,596	630,166
2.11. OSH overview: Supporting compliance	3.1	745,216	713,226
2.12. OSH overview: Psycho-social risks and mental health at work	4.1	981,793	918,789
2.13 OSH overview: Healthcare	2.3	654,027	617,269
3.1. Online interactive Risk Assessment (OiRA) tool	4.0	893,984	869,357
4.6. HWC 2020-2022: Work-related MSD	0.3	47,413	41,760
4.7. Awareness raising and communication	10.6	3,366,793	3,274,543
4.8. Multilingualism	2.7	1,030,666	1,149,340
4.9. HWC 2023-2024/2025: OSH and Digitalisation	8.9	2,119,836	1,941,143
4.10. HWC 2025/6-2027/8	0.1	16,221	15,178
5.3. Networking knowledge actions	2.9	652,593	571,095
6.4. Strategic & operational networking	12.5	2,503,813	2,302,041
Total operational activities	65.0	17,038,950	16,561,708

Santiago de Compostela 12, 5th floor - 48003 Bilbao - Spain
Tel. +34 944 358 400 - Fax +34 944 358 401
information@osha.europa.eu · http://osha.europa.eu

European Agency for Safety and Health at Work

Annex VI. Contribution, grant and service level agreements

	General information					Financial and HR Impact		
	Actual or expected date of signature	Total amount	Duration	Counterpart	Short description		2022	2023
Grant agreements								
None						Amount		
						Number of TA		
						Number of CA/SNE		
Total grant agreements						**Amount**		
						Number of TA		
						Number of CA/SNE		
Contribution agreements								
1. IPA/2019/412-828	17-Dec-19	399,584 €	36 months	European Commission DG NEAR - DG for Neighbourhood and Enlargement Negotiations	Preparatory measures for the future participation of IPA II beneficiaries in the network of the European agency for safety and health at work	Amount	122,088	5,412
						Number of TA	-	-
						Number of CA/SNE	0.8	-
2. IPA III agreement	1-Jan-23	598,078 €	36 months	European Commission DG NEAR - DG for Neighbourhood and Enlargement Negotiations	Preparatory measures for the future participation of the IPA III beneficiaries in the networks and activities of the European Agency for Safety and Health at Work.	Amount		147,213
						Number of TA		
						Number of CA/SNE	0.8	1.0
Total contribution agreements		**997,662 €**				**Amount**	**122,088**	**152,626**
						Number of TA	**-**	**-**
						Number of CA/SNE	**0.8**	**0.9**
Service-level agreements								
None						Amount		
						Number of TA		
						Number of CA/SNE		
						Amount		
Total service-level agreements						**Number of TA**		
						Number of CA/SNE		
TOTAL						**Amount**	**122,088**	**152,626**
						Number of TA	**-**	**-**
						Number of CA/SNE	**0.8**	**0.9**

122

Annex VII. Environmental management

EU-OSHA is aware that environmental management starts with mitigating the impact of its activities in the workplace and by extension in the environment.

In 2023, EU-OSHA adopted an Environmental Commitment Paper and its Environmental Dashboard as first steps towards a more comprehensive eco-management system.

This Paper establishes:

Seven main environmental commitments:

1. To make a responsible and efficient use of all the resources it uses;
2. To purchase sustainable supplies, services and works;
3. To manage waste in a responsible, efficient and green 'way';
4. To implement tools and means to reduce greenhouse / polluting gas emissions resulting from EU-OSHA-related travels;
5. To further progress towards e-Culture;
6. To consider 'green options' for all its activities; and
7. To progress towards meeting the European Green Deal principles and the Sustainability Development Goals and targets within EU-OSHA's available resources.

Actions to meet these commitments:

5. Raising awareness among staff and personnel in the Agency, monitoring related data and continuing the swift towards greener and more energy saving solutions;
6. Including clear and verifiable environmental criteria and (minimum) requirements in the frame of green procurement;
7. Switching from traditional stationery supplies to sustainable solutions and promoting paperless culture;
8. Encouraging online events / meetings and limiting missions and travels or finding green solutions where travels are necessary;
9. Developing technical solutions that facilitate the online or hybrid working and meeting model; and
10. Taking the first steps towards the establishment of an environmental management system.

The environmental Dashboard reports key aspects of EU-OSHA's CO_2 emissions in kgs and its consumption of electricity in kWh and (recycled) paper consumption in kgs.

In this line, EU-OSHA is committed to the EU approach on environment and aims at improving its performance, lowering the impact of its operations on the environment, and limiting its footprint towards a smarter, greener and more efficient use of its facilities; a greener implementation of its work programme and a modern, agile and digital administration.

Some relevant actions taken in 2023:

In 2023, continuing from the previous years, several actions and measures have been and/or continue to be taken, here below a list of the major ones.

- Raising awareness: EU-OSHA continues to raise awareness via emails among its population (e.g. staff, contractors, visitors, among others) on the measures developed and implemented, and the practices adopted for the purpose (e.g. efficient use of EU-OSHA equipment and supplies (lighting system, air conditioning system, doors, windows, toilet cisterns, stationery, among others).

- Reducing the impact from events: EU-OSHA organises events online where feasible to reduce the number of event participants travelling. Similarly, EU-OSHA has reduced the number of staff missions.
- Eliminating single use plastic items at the premises for office and meetings use.
- Green procurement: in particular, with the inclusion of green measures and technical specifications for the supply of goods, services and works for EU-OSHA and continuous use of environmental requirements / criteria at procurement level to ensure green solutions as far as possible (e.g. cleaning products, stationery, supplies, electrical equipment (towards LED technology), elimination of single-use plastic items for events, among others).
- Hybrid working: taking benefit of the rules on working time and hybrid working, contributing to a substantial reduction of commuting.
- Promoting an e-culture awareness in its staff and stakeholders: with the continuous development and implementation of e-tools for a quick progress towards the e-culture allowing a drastic reduction of documents printing, shipping and delivery costs, stationery and supplies consumption, among other aspects. It has been translated into a progressive simplification and digitalisation of EU-OSHA's administration.EU-OSHA is also making a wide use of e-Procurement (e-Tendering, e-Submission, PPMT), e-Signature, MIPS+, among others. All these aspects deeply contribute to improve administration agility and bring about higher efficiency in terms of costs and time.
- The continuous contribution to the circular economy: by giving as many uses as possible to its assets through, among other aspects:
    - regular donation exercises;
    - repair and reuse of pieces of furniture in spare parts, to the extent possible; and
    - regular waste recycling exercises foreseen in the Framework Contract for cleaning services.
- The responsible and efficient use of resources: in particular in 2023, progressing in the shift to LED lighting technology in part of the common areas and continuing in the elimination of single-use plastics, among other aspects.
- The active participation of EU-OSHA in the EU Greening Network (GN) of the European agencies and bodies:

  The Agency continues to be an active member of the GN where environmental issues are discussed and related experience and best practices shared. It is also a place where views are shared on how to deploy environmental awareness and responsibility, as well as present issues and practical cases related to EMAS implementation.

2023 Environmental Dashboard results:

Nr	Area	Indicator	Description	Measurement	2023
1	HR & FIN-PROC	Total CO2 emissions in kgs	Kilograms of CO2 emissions managed through the travel agency and travel expenses reimbursed by EU-OSHA and by Events Contractor	kgs/year	96,465.52
2	FM	Electricity consumption in kWh	kWh Electricity consumption	kWh/year	151,253.00
3	FM	Paper consumption in kgs	Sustainable sourced paper consumed in offices	kgs/year	1,065.20
4	DOC	Recycled paper in kgs	Archive Documents in paper destroyed and recycled	kgs/year	1,477.10

-

DATA SOURCES	
Total CO_2 emissions in kgs	Sum of: For missions: MIPS+ report Travel expenses reimbursed by EU-OSHA: average CO_2 emissions in kgs per round trip x number of trips. Travel expenses reimbursed by events organisation contractor: average CO_2 emissions in kgs per round trip x number of trips or kgs, depending on how we receive the data. To obtain the average CO_2 kgs we will calculate it with the data from our travel agency contractor's invoices.
Electricity consumption in kWh	Electricity contractor's invoices – not from renewable sources
Paper consumption in the premises	Number of sheets printed in the premises
Recycled paper in kgs	Custody, loan and destruction services contractor's invoices (destruction of documents)

- **Current CO2 Kg: 232,5**

Annex VIII. Follow up to evaluation recommendations

This annex includes information on the follow-up on findings from the overall, general evaluations of EU-OSHA commissioned by DG EMPL.

1. Follow-up on the Commission's evaluation of the four agencies in the employment and social policy field

In January 2020, following a seminar on the topic, EU-OSHA's Management Board adopted an action plan for the follow-up on the recommendations in the Commission's Staff Working Document, Evaluation of the EU Commission agencies in the employment and social affairs policy field: Eurofound, Cedefop, ETF and EU-OSHA (SWD (2019) 159 final, 9 April 2019). By the end of 2021, EU-OSHA had finalised the implementation of all agreed actions.

A new evaluation has been commissioned by the Commission and the evaluation study has been carried out in 2023. The publication of the evaluation study, together with the Staff Working Document by the Commission, is expected by mid-2024.

European Agency for Safety and Health at Work

EU-OSHA specific recommendations

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
24	EU-OSHA's practical approach, e.g. in developing tools for risk assessment or for tackling specific risks, could be emphasised over the general academic/policy research approach.	EU-OSHA distinguishes between its workplace-facing work and its policy/research-facing work. Its Founding Regulation makes clear it is supposed to address both. In addition, the 2016 evaluation of EU-OSHA's strategy confirmed that its strategic goals continued to be relevant which was later confirmed in the 2018 stakeholder survey concluding that EU-OSHA has got the balance between different priorities right. This opinion is also confirmed in the Commission's feedback on the EU-OSHA 2020-2022 Programming Document which 'recommends keeping such [current] prioritisation over the whole 2020-2022 programming period'.	No further action suggested		

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
25	To effectively reach employers at workplace level, especially in SMEs, the Agency is advised to continue to provide tools for information and communication so as to support national Focal Points in reaching relevant intermediaries.	EU-OSHA will continue the HWC and OiRA – both highly successful in reaching towards the workplaces, including SMEs.	No further action suggested		
		Focal Points will continue to receive support via the EEN – the EC's largest initiative aimed at providing support to SMEs in the EU. Further products specifically targeted at the needs of SMEs are and will continue to be provided.			
26	A specific strategy, including adapted tools, could be developed to better reach SMEs as these are not always covered by intermediaries such as industry associations.	EU-OSHA has a number of approaches to better reach SMEs covering dissemination, OCPs communication to their supply chains; e-guides; the EEN partnership.	1/ Develop a specific SME strategy	1/ 31/12/2020	Finalised. MSE strategic approach presented to MB in January 2021.

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
27	To improve the EU added value of its specific thematic knowledge, the Agency could explore further opportunities for collaboration with the ILO and national OSH research institutes.	EU-OSHA is committed to the Global Coalition on OSH and has collaborated recently with WHO/ILO on development of the estimation methodology for economic costs of OSH.	1a/ EU-OSHA is Steering Committee member of the Global Occupational Safety and Health Coalition launched in 2017 at the XXI World Congress on Occupational Safety and Health at Work in Singapore.	1a/ Ongoing	Ongoing. The Agency helped disseminate the new WHO/ILO joint estimates on burden of work-related injury and disease.
		The collaboration with national OSH research institutes will continue – including with PEROSH.	Task Group leader OSH and the future of work.		Ongoing.
		The Agency has launched an expert exchange programme open to OSH experts in Europe, including from national OSH institutes.	Joint leader with the EC and ICOH on Task Group for a Multiregional OSH Information system.		
		The possibility of signing memoranda with Eurostat and the JRC is being explored.	1b/ Meeting with ISSA Section on trade, examining synergies particularly on global supply chains and EU OSHA project on 'supporting compliance'.	1b/ April 2020	Finalised. Cooperation established with ISSA.

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
			1c/ Participation in OSH World Congress, supporting ILO and ISSA in the dissemination of EU information in a global framework.	1c/ October 2020	Finalised. World Congress 2020 cancelled. EU-OSHA actively participated in the 2021 edition online.
			1d/ Cooperation with ILO and WHO on a joint project to develop a costing model for the estimation of burden from work-related injury and disease (pending approval from the Management Board and EC).	1d/ Pending decision	Cancelled. Following investigation it has been concluded that EU-OSHA cannot commit resources to this project. However, in the framework of the global coalition, EU-OSHA collaborates with ILO and WHO on the topic.
			1e/ Annual review of strategy for international collaboration (annex to Programming Document).	1e/ Recurrent	Finalised. This is a recurrent annual exercise.
			2/ EU-OSHA will continue collaborating with national OSH research institutes where synergies are possible.	2/ Ongoing	Ongoing. EU-OSHA continues to collaborate actively with PEROS and national research institutes.

European Agency for Safety and Health at Work

Common recommendation for the four agencies

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
	Service-level innovation (effectiveness and impact)				
1-2	1/ Improve the quality and relevance of research/monitoring reports and activities by:	1/ EU-OSHA's products score high on readability and focus, and the quality (including the relevance) of EU-OSHA's research and monitoring reports has been confirmed on several occasions via evaluations and stakeholder surveys.	1/ Develop quality procedure for development of knowledge.	1/ 30/06/2021	Finalised – knowledge development framework and procedure adopted.
	Improving the readability and policy focus of publications, in particular for non-academic users and policymakers; and basing the activities on a robust quality assurance process.				
	2/ Improve the research/monitoring reports and activities by making use of the most effective means of communication/ dissemination. In particular:	2/ EU-OSHA has invested in the development of innovative data visualisations and dashboards. The key group for the Agency's communication efforts at the national level is the focal point group. EU-OSHA is among the leading agencies on social media activities and the social media efforts were evaluated in 2018.	2a/ Review the Agency's social media approach and develop a policy for EU-OSHA's social media actions.	2a/ 31/07/2020	Finalised – social media policy in place.

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
	Continue to explore and utilise innovative communication channels; further adapt communication activities to different target groups, and identify intermediaries who could support the dissemination of outputs, and better disseminate and use results at national level, in particular by encouraging Management Board members to take a more proactive role in disseminating and using results.		2b/ Strengthen communication efforts on OSH overview activities during the 3-year pilot Healthy Workplaces Campaign.	2b/ 31/12/2020	Finalised. The 3-year pilot is under implementation, including the strengthened communication efforts on OSH overview activities.
			2c/ Encourage close relations between the focal points and the national Management Board members	2c/ Ongoing	To be seen together with the follow-up to recommendation 7.
	Agency-level innovation (efficiency)				
3-5	3/ Revisit internal structures to better balance operational and administrative functions within the organisation.	3/ EU-OSHA is continuously looking into its internal structure and work processes to identify efficiency gains.	3/ EU-OSHA will continue to look for efficiency measures, in particular paperless workflows, e-processes, business process re-engineering and simplification which will be part of the efficiency strategy.	3/ 31/12/2020 (efficiency strategy).	Finalised. A number of measures – incl. e-signature – has been implemented and an efficiency strategy was included in the final version of the SPD 2021-2023.
	4/ Transparency in decision-making based on results of performance measuring systems could be introduced.	4/ Results against performance indicators adopted by the Management Board are provided to the Management Board as input to decisions. Results are also included in annual activity reports and communicated via the website.	4/ No further action suggested.		

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
	5/ The agencies' performance measuring systems can be further aligned and made more comparable. They are advised to consider developing a more systematic approach to measuring use of their outputs at national level.	5/ The four agencies have launched a joint project to explore the possibilities for aligning performance indicators.	5/ Take decision on proposal on common indicators.	5/ 31/12/2020	Finalised.
	Governance				
6-8	6/ In cooperation with the Commission, to clarify the roles of the various institutional actors involved and provide training to Management Board members on the more technical issues within the Board's remit, such as the programming cycle.	6/ EU-OSHA has a well-established practice of providing training once every year to new (and anyone else interested) Management Board members.	6/ Update EU-OSHA governance paper from 2017.	6/ 31/12/2020	Finalised. Governance paper adopted at January 2021 Management Board meeting.
	7/ Management Board members could brief national stakeholder networks about the agencies' work, and the feedback received could inform members' work in the board.	7/ The Management Board discussed how to take this recommendation forward at the Management Board meeting 23-24 January 2020. It should be recalled that EU-OSHA has focal points in Member States running national networks.	7/ The Management Board will decide whether to recommend Management Board members to be part of national Focal Point networks.	7/ 30/06/2021	Finalised at 2021 Management Board June meeting.
	8/ Electronic decision-making and, where appropriate, virtual meetings of the Management Boards could be further explored as a way to achieve more efficient and quicker decision-making.	8/ Good conditions for an informed dialogue is essential for good decisions. Therefore, the general rule will continue to be that decisions are taken in physical meetings. However, when necessary, written procedures will continue to be an option.	8/ Management Board to decide on the use of virtual meetings as a complement to physical meetings.	8/ 30/06/2021	Finalised at 2021 Management Board June meeting.

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
	Reinforced cooperation				
9-14	9/ Corporate functions, such as strategy, human resources, legal and financial management, coordination and support services such as ICT could be shared. Logistical arrangements could also be shared as regards the Brussels Liaison Offices.	9/ Shared framework contracts and services is one of the key efficiency measures in the area of horizontal functions, e.g. the shared evaluation framework contract. EU-OSHA also greatly benefits from sharing experiences and good practices with other agencies through the EUAN and its sub-networks.	9 and 10/ Together with the other agencies, EU-OSHA will continue to explore possibilities for sharing corporate services and expertise, where it makes sense.	9 and 10/ Ongoing.	Ongoing collaboration with EUAN and other agencies to share contracts, expertise and services where feasible and economically advantageous.
	10/ On performance management, common or coordinated systems among the agencies would lead to cost savings, as detailed in 2, while respecting each agency's specific objectives.	10/ The most resource-intensive elements of performance management are provided via shared services (framework contracts, ICT systems, networks). However, some other elements are not feasible to share – e.g. stakeholder surveys as the stakeholders are different.			
	11/ Mutual learning and sharing of services with decentralised agencies outside DG EMPL or with the Commission, and other forms of cooperation through the EUAN.	11/ EU-OSHA participates actively in – and benefits from – the EUAN and its sub-networks. This is an important source of good practice for corporate functions.	11 and 12/ No further action suggested.		
	12/ Joint delivery where common tools and approaches exist, for example, managing expert networks and running surveys. Agencies may join efforts and resources without substituting specific targeted surveys carried out by the EMPL agencies.	12/ EU-OSHA has collaborated closely with Eurofound and Cedefop on enterprise survey methods and with Eurofound on the OSH content of the EWCS. This collaboration will continue.			

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
	13/ Joint programming and planning could be put in place, but focused exclusively on areas suitable for cooperation and/or joint delivery.	13 and 14/ So far cooperation in the programming phase has focused on the annual work programmes.	13 and 14/ Agree with the other agencies and the Commission on the way forward.	13 and 14/ 31/12/2020	Finalised. Agencies discussed further cooperation on this topic and outcome was presented to Management Board at meeting in January 2021.
	14/ In practical terms, such reinforced inter-agency cooperation could be reflected by broadening and aligning the time frames of the agencies' multiannual programming documents, since the annual work programmes will continue to be agency-specific.				
	Policy support for the EU				
15-17	15/ The four agencies could aim to better align with and support EU policymaking. Work programmes must be flexible enough to allow for changes in the case of sudden reconfigurations of EU priorities.	15/ EU-OSHA will continue to aim at bringing its activities in line with EU policy priorities. However, the requirements regarding planning limit flexibility. EU-OSHA and the Commission have a well-established structure for communication and identification of upcoming priorities.	15, 16 and 17/ No further action suggested.		
		That this is effective has been confirmed on several occasions, most recently with the Commission's opinion on EU-OSHA's 2020-2022 Programming Document.			

Recommendation number	Recommendation in Staff Working Document	Response by EU-OSHA	NEW actions by EU-OSHA	Time frame	Status
	16/ Negative priorities could continue to be a tool for addressing ad hoc requests. The agencies may consider introducing a more structured and formalised reprioritisation mechanism and embedding a certain room for manoeuvre in its programming document to allow for unforeseen activities of high policy relevance.	16/ Negative priorities cannot be identified in advance. EU-OSHA identifies necessary resources when requests come up taking into account the stage in the activity cycle of the different activities. The experience with these measures has been positive and has up to now allowed the Agency to accommodate new requests from the institutions.			
	17/ Other adaptability instruments could be used, such as: a. adjusting the aims of tasks or projects at the implementation stage; b. designing intermediate project outputs to feed into policy discussions rather than waiting until the project ends; c. producing short-term deliverables and updates and further recalibrating ad hoc procedures so that they can be deployed relatively quickly.	17/ The main flexibility measure EU-OSHA has available is stretching the time over which activities are implemented. EU-OSHA has adapted its OSH Overview approach so that deliverables are provided faster and in new formats.			
	Policy support for Member States				
18	18/ Cedefop, Eurofound and EU-OSHA could broaden the scope of demand-driven support to the Member States on policy issues and initiatives high on the EU agenda, while striving to maintain the balance with their research function, which is a prerequisite for successful delivery of the direct support.	18/ EU-OSHA will continue to support Member States within the areas of competence to the extent resources allow. Since 2011, the support to Member States has been mainly demand-driven through EU-OSHA's portfolio programme.	18/ No further action suggested.		
		Via its Focal Point network the Agency has an ongoing and effective dialogue with the Member States about needs and priorities.			

European Agency for Safety and Health at Work

Annex IX. List of Management Board members as of 31 December 2023

Governments

Members	Country	Alternates
Véronique CRUTZEN	Belgium	Aurore MASSART
Darina KONOVA	Bulgaria	Nikolay ARNAUDOV
Marina PRELEC	Croatia	Žanna JANČIEV
Jaroslav HLAVÍN	Czech Republic	Lucie KYSELOVÁ
Annemarie KNUDSEN	Denmark	Anne-Marie VON BENZON
Kai SCHÄFER	Germany	Sebastian HAUS-RYBICKY
Silja SOON	Estonia	Marika LIIV
Marie DALTON Coordinator	Ireland	Stephen CURRAN
Ioannis KONSTANTAKOPOULOS	Greece	Aggeliki MOIROU
Carlos ARRANZ	Spain	Mercedes TEJEDOR
Lucie MEDIAVILLA	France	Anne AUDIC
Antonio VALENTI	Italy	Laura TOMASSINI
Aristodemos ECONOMIDES	Cyprus	Chrysanthos SAAVIDES
Renārs LŪSIS Vice-Chairperson	Latvia	Jolanta GEDUŠA
Aldona SABAITIENĖ	Lithuania	Gintarė BUŽINSKAITĖ
Marco BOLY	Luxembourg	Patrice FURLANI
Attila LUMNICZKY	Hungary	Gyula MADARÁSZ
Melhino MERCIECA	Malta	Silvio FARRUGIA
Tanja WESSELIUS	Netherlands	Martin DEN HELD
Gertrud BREINDL	Austria	Anna RITZBERGER-MOSER
Agnieszka WOLSKA	Poland	Agnieszka GAJEK

Members	Country	Alternates
Nelson FERREIRA	Portugal	Paula SOUSA
Elena PERJU	Romania	Veronica HAŞ
Nikolaj PETRIŠIČ	Slovenia	Vladka KOMEL
Martina KOSTURÁKOVÁ	Slovakia	Adam SULIK
Raimo ANTILA	Finland	Liisa HAKALA
Magnus FALK	Sweden	Johanna BENGTSSON RYBERG
Hanna Sigríður GUNNSTEINSDÓTTIR (Observer)	Iceland	Björn Þ. RÖGNVALDSSON (Observer)
Robert HASSLER (Observer)	Liechtenstein	Joachim BATLINER (Observer)
Yogindra SAMANT (Observer)	Norway	Monica SEEM (Observer)

Employers

Members	Country	Alternates
Kris DE MEESTER	Belgium	Marc DE WILDE
Georgi STOEV	Bulgaria	Petya GEOREVA
Nenad SEIFERT	Croatia	Nuša ŽUNEC
Martin RÖHRICH	Czech Republic	Martina KROUPOVÁ
Clemens Ørnstrup ETZERODT	Denmark	Jens SKOVGAARD LAURITSEN
Eckhard METZE	Germany	Stefan ENGEL
Marju PEÄRNBERG	Estonia	Evelin ORG
Michael GILLEN Vice-Chairperson	Ireland	Katharine MURRAY
Katerina DASKALAKI	Greece	Natascha AVLONITOU
Miriam PINTO LOMEÑA	Spain	Laura CASTRILLO NÚÑEZ
Franck GAMBELLI	France	Patrick LÉVY
Fabiola LEUZZI	Italy	Pietro MASCIOCCHI

Members	Country	Alternates
Emilios MICHAEL	Cyprus	Polyvios POLYVIOU
Jānis PUMPIŅŠ	Latvia	Inese STEPIŅA
Rūta JASIENĖ	Lithuania	Awaiting new name
Thierry GRIMEE	Luxembourg	Marc KIEFFER
István KOMORÓCZKI	Hungary	Sára FELSZEGHI
Martin BONDIN	Malta	Joseph DELIA
Mario VAN MIERLO	Netherlands	R. VAN BEEK
Clemens ROSENMAYR	Austria	Tobias SONNWEBER
Rafal HRYNYK	Poland	Edyta DEFANSKA-CZUJKO
Marcelino PENA COSTA	Portugal	Luis HENRIQUE
Cristian OLTEANU	Romania	Marius OLARIU
Jože SMOLE	Slovenia	Karmen FORTUNA
Róbert MEITNER	Slovakia	Silvia SUROVÁ
Auli RYTIVAARA	Finland	Anne SALOMAA
Cecilia ANDERSSON	Sweden	Anders WESTLUND
Jón Rúnar PÁLSSON (Observer)	Iceland	Heiðrún Björk GÍSLADÓTTIR (Obs)
Jürgen NIGG (Observer)	Liechtenstein	Brigitte HAAS (Observer)
Arnfinn BJØRSHOL (Observer)	Norway	Ann Torill BENONISEN (Observer)

Workers

Members	Country	Alternates
Caroline VERDOOT	Belgium	Kris VAN EYCK
Aleksandar ZAGOROV	Bulgaria	Ognyan ATANASOV
Ivana ŠEPAK-ROBIĆ	Croatia	Katarina RUMORA
Václav PROCHÁZKA	Czech Republic	Radka SOKOLOVÁ

Members	Country	Alternates
Ulrik SPANNOW	Denmark	Can SARIALTUN
Sebastian SCHNEIDER	Germany	Moriz-Boje TIEDEMANN
Argo SOON	Estonia	Evelin TOMSON
Dessie ROBINSON	Ireland	Sylvester CRONIN
Andreas STOIMENIDIS Chairperson	Greece	Markos KONTIZAS
Ana GARCIA DE LA TORRE	Spain	Rubén PINEL BALLESTEROS
Abderrafik ZAIGOUCHE	France	Edwina LAMOUREUX
Awaiting new name	Italy	Cinzia FRASCHERI
Evangelos EVANGELOU	Cyprus	Stelios CHRISTODOULOU
Mārtiņš PUŽULS	Latvia	Gita OŠKĀJA
Inga RUGINIENĖ	Lithuania	Ričardas GARUOLIS
Hernani GOMES	Luxembourg	Christophe KNEBELER
Sára FELSZEGHI	Hungary	László MISKÉRI
Victor CARACHI	Malta	Anthony CASARU
Wim VAN VEELEN	Netherlands	Marike SCHOONEVELDT
Julia NEDJELIK-LISCHKA	Austria	Petra STREITHOFER
Tomasz NAGÓRKA	Poland	Paulina BARAŃSKA
Luis Alberto PINHO DUPONT	Portugal	Vanda CRUZ
Nicolae BĂICAN	Romania	Dan NĂSTASE
Lučka BÖHM	Slovenia	Martina VUK
Peter RAMPASEK	Slovakia	Vladimír KMEC
Erkki AUVINEN	Finland	Lotta SAVINKO
Karin FRISTEDT	Sweden	Cyrene MARTINSSON WAERN
Björn Ágúst SIGURJÓNSSON (Obs)	Iceland	Helga JÓNSDÓTTIR (Observer)

Members	Country	Alternates
Sigi LANGENBAHN (Observer)	Liechtenstein	Fredy LITSCHER (Observer)
Bergljot Fuhr LUNDE (Observer)	Norway	Geir Lyngstad STRØM (Observer)

European Commission

Member	Alternate
Mr Stefan OLSSON Employment, Social Affairs and Inclusion DG	Ms Charlotte GREVFORS ERNOULT Employment, Social Affairs and Inclusion DG
Mr Jesús ALVAREZ Vice-Chairperson Employment, Social Affairs and Inclusion DG	Ms Teresa MOITINHO DE ALMEIDA Employment, Social Affairs and Inclusion DG
Mr Giacomo MATTINÓ Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs DG	Awaiting new name

Observers other than EAA/EFTA observers

Member
Mr Ivailo KALFIN, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions
Ms Carlien SCHEELE, European Institute for Gender Equality
Mr Cosmin BOIANGIU, European Labour Authority
Ms Stefania ROSSI, Chairperson of the Management Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions
Ms Isaline OSSIEUR, Coordinator BusinessEurope
Mr Ignacio DORESTE, Coordinator European Trade Union Confederation (ETUC)

Expert nominated by the European Parliament

Johan DANIELSSON, Landsorganisationen i Sverige

European Agency for Safety and Health at Work

Annex X. Decisions taken by the Management Board in 2023

Date	Decision	Written Procedure / Meeting
26/06/2023	Decision on the selection of the Management Board's candidate to the function as Executive Director	Meeting
28/06/2023	Opinion on annual accounts of EU-OSHA for 2022	Meeting
10/08/2023	Decision of the Executive Board on behalf of the Management Board on the appointment of the Interim Accounting Officer of the European Agency for Safety and Health at Work (suspending Decision 2022/09 of the Management Board	Written procedure
02/10/2023	Decision on the appointment of the Executive Director	Written procedure
20/10/2023	Decision on confirmation of the Executive Board's decision on the appointment of the Interim Accounting Officer of the European Agency for Safety and Health at Work (suspending decision 2022/09 of the Management Board)	Written procedure
14/12/2023	EU-OSHA's Single Programming Document 2024-2026	Meeting
14/12/2023	EU-OSHA's Budget and establishment plan 2024	Meeting

European Agency for Safety and Health at Work

Annex XI: Final accounts 2023

Santiago de Compostela 12, 5th floor - 48003 Bilbao · Spain
Tel. +34 944 358 400 · Fax +34 944 358 401
information@osha.europa.eu · http://osha.europa.eu

European Agency for Safety and Health at Work

ANNUAL ACCOUNTS

European Agency for Safety and Health at Work Annual accounts 2023 accompanied by the 2023 Report on Budgetary and Financial Management

European Agency for Safety and Health at Work

Unreserved certification of the annual accounts of EU-OSHA

I acknowledge my responsibility for the preparation and presentation of the annual accounts of EU-OSHA, the European Agency for Safety and Health at work, in accordance with Article 102 of the Framework Financial Regulation ('FFR') and I hereby certify that the annual accounts of EU-OSHA for the year 2023 have been prepared in accordance with Title IX of the FFR and the accounting rules adopted by the Commission's Accounting Officer, as are to be applied by all the institutions and union bodies.

I have obtained from the Authorising Officer, who certified its reliability, all the information necessary for the production of the accounts that show EU-OSHA's assets and liabilities and the budgetary implementation. Based on this information, and on such checks as I deemed necessary to sign off the accounts, I have reasonable assurance that the annual accounts present fairly, in all material aspects, the financial position, the results of the operations and the cash-flow of EU-OSHA.

Philippe Baillet
Interim Accounting Officer

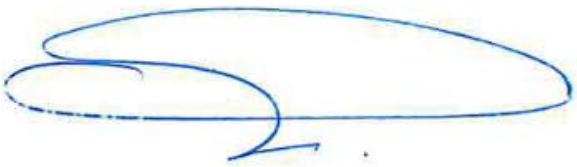

Bilbao, 22/05/2024

European Agency for Safety and Health at Work

Contents

GLOSSARY 4

1. BACKGROUND INFORMATION NOTE 5

1.1 General background of the entity 5
1.2 Annual accounts 7
1.3 Operational highlights 8
2.1 Balance sheet 11
2.2 Statements of financial performance 12
2.3 Statement of changes in net assets 13
2.4 Statement of cash-flow 13

3. ACCOUNTING POLICIES 14

3.1 Significant accounting policies 14

4. NOTES TO THE BALANCE SHEET 21

4.1 Assets 21
4.2 Liabilities 24

5. NOTES TO THE STATEMENT OF FINANCIAL PERFORMANCE 26

5.1 Revenue 26
5.2 Expenses 27

6. OTHER SIGNIFICANT DISCLOSURES 29

6.1 Reste-à-liquider and other outstanding commitments not yet expensed 29
6.2 Legal case 29
6.3 Related parties 29
6.4 Key management entitlements 30
6.5 Events after reporting date 30

7. FINANCIAL RISK MANAGEMENT 30

7.1 Currency risks 30
7.2 Credit risk 30
7.3 Liquidity risk 31

BUDGET IMPLEMENTATION REPORTS AND EXPLANATORY NOTES 32

1 BUDGETARY PRINCIPLES AND STRUCTURE 34

1.1 Budgetary principles 34
1.2 Structure and presentation of the budget 35

2 RESULT OF THE IMPLEMENTATION OF THE BUDGET 36

3 RECONCILIATION OF ECONOMIC RESULT WITH BUDGET RESULT 37

4 IMPLEMENTATION OF BUDGET REVENUE 38

5 IMPLEMENTATION OF BUDGET EXPENDITURE 41

6 OUTSTANDING COMMITMENTS 53

7 SUMMARY OF TRANSFERS OF APPROPRITIAONS 2023 56

European Agency for Safety and Health at Work

Glossary

Accounts payable	An organisation's current payables due within one year. Accounts payable are current liabilities.
Accrual accounting	Accounting methodology that recognizes income when it is earned and expenses when they occur, rather than when they are actually paid, as opposed to cash accounting.
Agreements	Agreements are grants or delegation agreements between the European Commission and EU-OSHA for specific tasks to be carried out by EU-OSHA
Assets	Assets are items owned by the Agency, which have commercial or exchange value. Assets may consist of specific property or claims against others.
C1/Current credit appropriations	Current year approved appropriations or funds set aside for current year operations and activities
C8/Carry forward	Appropriations carried forward automatically. Carry forward of appropriations committed but not paid during the previous exercise, also called "Reste à liquider" (RAL) standing for "appropriations remaining to be paid".
R0/Earmarked funds	Funds received from sources other than the European Commission for a specific purpose.
Cash accounting	Accounting methodology based on cash flows, i.e., transactions are recognised when cash is received or paid, as opposed to accrual accounting.
Current asset	The group of assets considered to be liquid in that they can be turned into cash within one (1) year. Balance sheet line items include: cash, accounts receivable and stocks.
Current liability	Current liabilities are liabilities to be paid within one year of the balance sheet date.
Financial statements	Written reports which quantitatively describe the financial health of an organisation. They comprise a balance sheet, a statements of financial performance (equivalent to a profit and loss statement), a cash flow statement, a statement of changes in capital, and explanatory notes.
Imprest account	Bank accounts and/or cash used for the payment of low value expenses.
Liability	A financial obligation, debt, claim or potential loss.
RAL	"Reste à liquider", standing for "appropriations remaining to be paid".

1. BACKGROUND INFORMATION NOTE

1.1 General background of the entity

Establishment

The European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA) is the European Union information agency for occupational safety and health. It is one of the key contributors to the implementation of EU policy priorities in this policy field – currently defined in the EU-OSHA Strategic Framework 2021-2027, but also in other policy documents. EU-OSHA was stablished in 1994 and it is based in Bilbao, Spain. Currently, the Agency operates on the basis of the founding regulation, which entered into force in early 2019[1]. The regulation defines its mandate and governance arrangements.

Mission

EU-OSHA's mission is to develop, gather and provide reliable and relevant information, analysis and tools to advance knowledge, raise awareness and exchange occupational safety and health (OSH) information and good practice, which will serve the needs of those involved in OSH.

Main operational activities

The Agency's long-term strategic objectives are established in the EU-OSHA Strategy 2022-2027 which addresses the main challenges of OSH in the EU as identified in the main EU policy documents – such as the EU strategic framework, adopted in 2021 and the Commission's 2017 Communication "Safer and Healthier Work for All-Modernisation of the EU Occupational Safety and Health Legislation and Policy".

These include, among others:

- Anticipating and managing OSH during the green, digital and demographic transitions
- Increasing preparedness to respond to health crises
- improving the prevention of work-related accidents and diseases, and striving towards a Vision Zero approach to work-related deaths
- The need to coordinate national strategies with a focus on implementation and enforcement;
- The importance of relying on comparable statistical data across Member States
- The challenge of facilitating compliance with OSH regulations by medium, small and micro enterprises
- The importance of managing dangerous substances at the workplace and ensuring adequate levels of prevention against work-related diseases
- Anticipating other unknown and underestimated and emerging risks.

[1] Regulation (EU) 2019/126 of the European Parliament and of the Council of 16 January 2019 establishing the European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA), and repealing Council Regulation (EC) No 2062/94, cf. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32019R0126

Governance[2]

As a tripartite organisation, EU-OSHA works closely with governments', employers' and workers' representatives – in addition to the European Union institutions - in order to share good practices and reach workers and workplaces across Europe. EU-OSHA's objective shall be to provide the Union institutions and bodies, the Member States, the social partners and other actors involved in the field of safety and health at work with relevant technical, scientific and economic information and qualified expertise in that field in order to improve the working environment as regards the protection of the safety and health of workers.

The Agency is headed by an Executive Director, who is responsible for the overall management of EU-OSHA including day-to-day administration as well as financial and human resources management.

The Executive Director is appointed by a Management Board (MB), that is responsible for providing the strategic orientations of the Agency's activities. It comprises representatives of:

- One member, representing the government, from each Member State
- One member, representing the employers' organisations, from each Member State
- One member, representing the employees' organisations, from each Member State
- Three members representing the European Commission
- One independent expert (without right to vote) appointed by the European Parliament.

The Management Board is assisted by an Executive Board, which is a smaller steering group drawn from the Management Board groups, i.e. governments, employers´organisations and the employees organisations as well as the Commission. It oversees the preparation and implementation of Management Board decisions.

Advisory Groups cover the Agency's main operational activities and provide it with strategic guidance and feedback on its work. Their members are appointed by interest groups at the MB and the Commission.

Sources of financing

EU-OSHA is largely financed from the European Union's budget.

Each year, EU-OSHA is allocated funds by the EU's budgetary authority, which is made up of the European Parliament (directly elected MEPs) and the Council of the European Union (representatives of the 27 Member State governments). EU-OSHA also receives a contribution from local authorities via the INSST (Instituto Nacional de Seguridad y Salud en el Trabajo) and OSALAN (Instituto Vasco de Seguridad y Salud Laborales).

EU-OSHA also runs specific projects under the IPA programs for which separate funds are earmarked.

[2] With the 2019 Regulation, the "Governing Board" and "Bureau" have become "Management Board" and "Executive Board", and the "Director" became the "Executive Director". In this report, the terminology from the new Regulation is used unless reference is made to actions and decisions taken before its entry into force on 20 February 2019.

1.2 Annual accounts

Basis for preparation

The legal framework and the deadlines for the preparation of the annual accounts are set by the Framework Financial Regulation (FFR). As per this regulation, the annual accounts are prepared in accordance with the rules adopted by the Accounting Officer of the Commission (EU Accounting Rules, EAR), which are based on internationally accepted accounting standards for the public sector (IPSAS).

Accounting Officer

In accordance with the FFR, the Management Board of the entity appoints the Accounting Officer who is, amongst other tasks, responsible for preparation of the annual accounts, which are consolidated in those of the EU.

The decision 2023/05 of the EU-OSHA Management Board of 20 October 2023, confirming the decision 2023/01 of Executive Board of 10 August 2023, appoints Philippe Baillet as interim Accounting Officer for EU-OSHA as from 16 August 2023.

Composition of the annual accounts

The annual accounts cover the period from 1 January to 31 December and comprise the financial statements and the reports on the implementation of the budget. While the financial statements and the complementary notes are prepared on an accrual accounting basis, the budget implementation reports are primarily based on movements of cash.

Process from provisional accounts to discharge

The provisional annual accounts prepared by the Accounting Officer are transmitted, by 1 March of the following year, to the European Court of Auditors (ECA) and to the audit company selected by the entity. Following the audit, the Accounting Officer prepares the final annual accounts and submits them to the Management Board for opinion.

The final annual accounts, together with the opinion of the management board, are sent to the Accounting Officer of the Commission, the Court of Auditors, the European Parliament and the Council by 1 July of the following financial year. The ECA scrutinises the final annual accounts and includes any findings in the annual report for the European Parliament and the Council.

It falls to the Council to recommend, and then to the European Parliament to decide, whether to grant discharge to the Executive Director in respect of the implementation of the budget for a given financial year. Amongst other elements this decision is also based on a review of the accounts and the annual report of the ECA.

1.3 Operational highlights

Achievements of the year

In 2023, EU-OSHA has been engaged in delivering on the priorities and principles identified in the European Pillar of Social Rights and the EU OSH Strategic Framework in different ways. An important milestone was the Commission's Stocktaking Summit which took place in Stockholm in May 2023 to assess the progress made on implementing the strategic framework. EU-OSHA contributed to this event across all themes. In particular, the Agency presented the "Occupational safety and health in Europe – State and trends 2023" report. Furthermore, at the request of the Commission, EU-OSHA presented a guidance document - Heat at work – Guidance for workplaces - that provides workplaces with practical guidance on how to manage the risks associated with working in heat and information on what to do if a worker begins to suffer from a heat-related illness.

EU-OSHA finalised its foresight study on the circular economy which has provided important knowledge for policymakers and researchers on the OSH issues this part of the green transition brings with it. Similarly, the work on OSH and digitalisation produced a broad range of publications from research reports to policy briefs and laid the groundwork for a Healthy Workplaces Campaign on the topic that was launched towards the end of 2023 and will run through to 2025 to raise awareness about safety and health at work issues related to the digital transition.

EU-OSHA also contributed to the second objective of the strategic framework, improving workplace prevention in line with the Vision Zero approach to work-related deaths. The research activities ("OSH Overviews") on supporting compliance, on psychosocial risks and on OSH in the health and social care sector will provide in-depth research results that can be used to improve both the monitoring and the prevention and management of risks in the workplace.

EU-OSHA's OSH Barometer provides authoritative information on the state of OSH in the EU and the large-scale surveys, ESENER and the recently finalised Workers' Exposure Survey on cancer risk factors, provide new and comparable data which enable development of evidence-based policy. EU-OSHA's project on Online Interactive Risk Assessment (OiRA) continued and made good progress in facilitating more and better risk assessments in European workplaces with a specific focus on MSEs and SMEs. This project is directly relevant to improving workplace prevention and supporting small businesses.

Finally, the Agency's awareness raising activities, in particular the Healthy Workplaces Campaign on "Safe and Healthy Work in the Digital Age", were the main European-level awareness raising actions on OSH in 2023.

On the third objective related to enhancing preparedness in relation to ensuring a fast response to threats, EU-OSHA's continued involvement in the management of the consequences of the COVID-19 pandemic should be mentioned. EU-OSHA has been strongly involved in the EU response to the crisis and since then has been strengthening its focus on preparedness and crisis management via its own foresight activities and by enhancing strategic collaboration with other EU Agencies, bodies and institutions.

EU-OSHA has been serving as an information-based resource and platform for debate, facilitating the exchange of information on OSH research, policy and practice. In particular, it has provided support to the Commission, other institutions and key stakeholders when requested, to strengthen the evidence base for their decision-making and to provide them with the input necessary for their policy work.

Budget and budget implementation

The annual adopted budget of the agency was EUR 17,038,950 in 2023 (+4% compared to 2022). The implementation of the adopted budget for commitment appropriations was 97% for a 100% implementation of the Annual Workprogramme. Total payment implementation reached 69%. A total of 28% was carried over to 2024.

Price indexation and salaries increase lower than expected led to six transfers of commitment and payment appropriations between the titles and within the chapters of the budget. The main reasons were to increase the financial resources for:

- the operational activities ESENER, OiRA and Multillingualism for a total of EUR 368,000 respectively under budget items 3020, 3030 and 3040
- the development of ICT projects (including cybersecurity) for a total of EUR 162,000.

EU-OSHA started a new instrument for a Pre-accession Assistance Program following the signature in 2022 of the contribution agreement IPA/2022/440-372 with the European Commission - DG NEAR. The contribution is for a total of EUR 598,078 and for the period 2023-2025.

Former contribution agreement IPA/2019/412-828 ended in 2022. Last payments were made in 2023. The agreement is pending final evaluation by the European Commission - DG NEAR.

Overall and considering all fund sources, the budget in commitment appropriations in 2023 was for a total EUR 17,719,386 of which 96% was committed when the total payment appropriations was for a total EUR 22,086,831 of which 72% was paid.

Finally, there was no amending budget in 2023.

Impact of the activities in the financial statements 2

In the financial statements, the impact of the above-mentioned activities can be noted in the:

- Increase in “Receivables and recoverables” (see **note 4.1.5**) of EUR 1,110,787 (2023: EUR 5,945,193 versus 2022: EUR 4,834,4057) mainly refers to the increase of the central treasury liaison accounts.
- Increase of the payables (see **note 4.2.3**) from EUR 2,697,443 in 2022 to EUR 2,793,663 in 2023 has been mainly driven by the increase of the pre-financing liability related to unused balancing and operating subsidy from the Commission partially compensated by the decrease of the accrued charges.
- Decrease in expenses (see notes **5.2.1 to 5.2.5**) from EUR 18,248,959 in 2022 to EUR 15,429,744 in 2023 mainly relates to the decrease of the operating and administrative costs for respectively 27% and 18%. The decrease of both costs in 2023 is directly linked to the increase of the outstanding commitments not expensed at 31.12.2023 (see **note 6.1.2**). Related obligations are to be paid in 2024. The staff costs increased by 1% in line with salary indexation and occupation of the staff in 2023.
- All in all, and compared to the financial year 2022, the significant decrease in operating expenditure (EUR 2,819,214, **see notes under 5.2**) coupled with the increase in operating revenues (EUR 2023: 16,453,279 versus 2022:EUR 16,177,004, **note 5.1.1**) leads to the economic result for 2023 of EUR 1,045,089.

2. FINANCIAL STATEMENTS 2023

All amounts are in EUR

2.1 Balance sheet

EUR

	Note	2023	2022
NON-CURRENT ASSETS			
Intangible assets		**0.00**	**0.00**
Property, Plant and Equipment	4.1.2	**167,639.22**	**137,117.98**
Land and buildings		0.00	207.37
Plant and equipment		22,168.14	0.00
Computer hardware		137,305.20	121,015.67
Furniture and vehicles		8,165.88	15,894.94
Other fixtures and fittings		0.00	0.00
Tangible assets under construction			
Financial assets		**0.00**	**0.00**
Long-term receivables and recoverables	4.1.3	**9,315.00**	**9,315.00**
Long-term receivables and recoverables		9,315.00	9,315.00
Long-term receivables from consolidated EC entities		0.00	0.00
Pre-financing		**0.00**	**0.00**
CURRENT ASSETS			
Inventories		**0.00**	**0.00**
Financial assets			
Pre-financing	4.1.4	**0.00**	**0.00**
Receivables and recoverables	4.1.5	**5,945,193.04**	**4,834,405.17**
Current receivables from non-exchange transactions		2,717.05	2,717.05
Current receivables from exchange transactions		5,942,475.99	4,831,688.12
Cash and cash equivalents	4.1.6	**7,000.00**	**7,000.00**
TOTAL ASSETS		**6,129,147.26**	**4,987,838.15**
NON-CURRENT LIABILITIES		**0.00**	**0.00**
Pension and other employee benefits		**0.00**	**0.00**
Provisions for risks and liabilities		**0.00**	**0.00**
Financial liabilities		**0.00**	**0.00**
Long-term liabilities to consolidated entities		**0.00**	**0.00**
Other liabilities		**0.00**	**0.00**
CURRENT LIABILITIES		**2,793,663.15**	**2,697,443.47**
Provisions for risks and liabilities		**0.00**	**0.00**
Financial liabilities		**0.00**	**0.00**
Payables	4.2.3		
Current payables		50,659.42	73,967.46
Accounts payable to consolidated EU entities		1,014,838.84	377,201.41
Accrued charges and deferred income		1,728,164.89	2,246,274.60
TOTAL LIABILITIES		**2,793,663.15**	**2,697,443.47**
NET ASSETS	4.2.1	**3,335,484.11**	**2,290,394.68**
Accumulated surplus/deficit		2,290,394.68	4,362,888.01
Economic result of the year		1,045,089.43	-2,072,493.33

2.2 Statements of financial performance

EUR

	Note	2023	2022
OPERATING REVENUE		**16,453,279.55**	**16,177,004.51**
Non-exchange revenue	5.1.1	**16,453,279.55**	**16,177,004.51**
European Union Contribution		16,353,179.55	16,076,904.51
Other non-exchange revenue		100,100.00	100,100.00
Exchange revenue		**0.00**	**0.00**
OPERATING EXPENSES		**-15,429,744.28**	**-18,248,958.72**
Operational expenses	5.2.1	-6,274,208.27	-8,617,771.29
Administrative expenses	5.2.2	-1,718,150.82	-2,097,428.65
Staff expenses	5.2.3	-7,348,501.02	-7,253,631.43
Fixed assets expenses	5.2.4	-66,788.87	-53,373.12
Other expenses	5.2.5	-22,095.30	-226,754.23
Financial expenses - interest late payment		0.00	0.00
SURPLUS/(DEFICIT) FROM OPERATING ACTIVITIES		**1,023,535.27**	**-2,071,954.21**
Financial revenue	5.1.2	22,099.16	0.00
Financial expenses		-545.00	-539.12
SURPLUS/(DEFICIT) FROM ORDINARY ACTIVITIES		**1,045,089.43**	**-2,072,493.33**
Extraordinary gains		0.00	0.00
Extraordinary losses/gains - exchange rates		0.00	0.00
SURPLUS/(DEFICIT) FROM EXTRAORDINARY ITEMS		**0.00**	**0.00**
ECONOMIC RESULT OF THE YEAR		**1,045,089.43**	**-2,072,493.33**

2.3 Statement of changes in net assets

	Accumulated Surplus/Deficit	Economic result of the year	Net Assets (Total)
Balance as at 31 December 2022	**4,362,888.01**	**-2,072,493.33**	**2,290,394.68**
Changes in accounting policies	0.00	0.00	0.00
Balance as at 1 January 2023	**4,362,888.01**	**-2,072,493.33**	**2,290,394.68**
Allocation of the economic result of previous year	-2,072,493.33	2,072,493.33	0.00
Economic result of the year	0.00	1,045,089.43	1,045,089.43
Balance as at 31 December 2023	**2,290,394.68**	**1,045,089.43**	**3,335,484.11**

2.4 Statement of cash-flow

EUR

	2023	2022
Economic result of the year	1,045,089.43	-2,072,493.33
Operating activities		
Amortisation	0.00	0.00
Depreciation	66,788.87	52,948.76
Decrease/(increase) in receivables and recoverables	-1,110,787.87	1,236,553.49
Decrease/(Increase) in pre-financing	0.00	0.00
Increase/(decrease) in payables	614,329.39	79,746.18
Increase/(decrease) in accrued charges	-518,109.71	765,798.06
Net cash flow from operating activities	**97,310.11**	**62,553.16**
Investing activities		
Increase in intangible assets and property, plant and equipment	-97,310.11	-62,184.05
Other…	0.00	424.36
Net cash flow from investing activities	**-97,310.11**	**-61,759.69**
Net increase / (decrease) in cash and cash equivalents	0.00	793.47
Cash and cash equivalents at the beginning of the year	7,000.00	6,206.53
Cash and cash equivalents at year-end	**7,000.00**	**7,000.00**

The Treasury of EU-OSHA is integrated into the Commission's treasury system. All payments and receipts are processed via the Commission's treasury system and registered on intercompany accounts, which are presented under the heading exchange receivables. EU-OSHA is titular of one bank account of which use is the imprest account for a maximum amount of EUR 7,000.

3. ACCOUNTING POLICIES

3.1 Significant accounting policies

3.1.1 Accounting principles

The objective of financial statements is to provide information about the financial position, performance and cashflows of an entity that is useful to a wide range of stakeholders.
The overall considerations (or accounting principles) to be followed when preparing the financial statements are laid down in EU Accounting Rule 1 'Financial Statements' and are the same as those described in IPSAS 1: fair presentation, accrual basis, going concern, consistency of presentation, materiality, aggregation, offsetting and comparative information. The qualitative characteristics of financial reporting are relevance, faithful representation (reliability), understandability, timeliness, comparability and verifiability.

3.1.2 Basis of preparation

3.1.2.1 Reporting period

Financial statements are presented annually. The accounting year begins on 1 January and ends on 31 December.

3.1.2.2 Currency and basis for conversion

The annual accounts are presented in euros, the euro being the EU's functional currency. Foreign currency transactions are translated into euros using the exchange rates prevailing at the dates of the transactions. Foreign exchange gains and losses resulting from the settlement of foreign currency transactions and from the re-translation at year-end exchange rates of monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are recognised in the statement of financial performance. Different conversion methods apply to property, plant and equipment and intangible assets, which retain their value in euros at the date when they were purchased.

Year-end balances of monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated into euros on the basis of the European Central Bank (ECB) exchange rates applying on 31 December.

Euro exchange rate

Currency	31.12.2023	31.12.2022
BGN	1.9558	1.9558
CZK	24.7240	24.1160
DKK	7.4529	7.4365
GBP	0.8691	0.8869
HUF	382.80	400.87
PLN	4.3395	4.6808
RON	4.9756	4.9495
SEK	11.0960	11.1218
CHF	0.9260	0.9847
JPY	156.33	140.66
USD	1.1050	1.0666

3.1.2.3 Use of estimates

In accordance with IPSAS and generally accepted accounting principles, the financial statements necessarily include amounts based on estimates and assumptions by management based on the most reliable information available. Significant estimates include, but are not limited to: amounts for employee benefit liabilities, accrued and deferred revenue and charges, provisions, financial risk on accounts receivable, contingent assets and liabilities, and degree of impairment of assets. Actual results could differ from those estimates.
Reasonable estimates are an essential part of the preparation of financial statements and do not undermine their reliability. An estimate may need revision if changes occur in the circumstances on which the estimate was based or as a result of new information or more experience. By its nature, the revision of an estimate does not relate to prior periods and is not the correction of an error. The effect of a change in accounting estimate shall be recognised in the surplus or deficit in the periods in which it becomes known.

3.1.2.4 Application of new and revised European Union Accounting Rules (EAR)

Revised EAR which is effective for annual periods beginning on or after 1 January 2021

In 2020, the Accounting Officer adopted the revised EAR 11 ‘Financial Instruments’, which is mandatorily effective as of 1 January 2021. The revised EAR 11 is based on the new IPSAS 41 ‘Financial Instruments’, the amended IPSAS 28 ‘Financial Instruments: Presentation’ and the amended IPSAS 30 ‘Financial Instruments: Disclosures’ which were issued in August 2018. It establishes the financial reporting principles for financial assets and financial liabilities. In accordance with the transition provisions of the revised EAR 11, the entity accounts for any changes from the initial application, on 1 January 2021. The revised EAR 11 does not require the restatement of prior periods.

Changes from the application of the revised EAR 11

The only financial instruments of the entity, are the receivables from exchange transactions. In accordance with the revised EAR 11 requirements, the entity has classified these receivables as ‘financial assets at amortised cost’ (‘loans and receivables’ in prior periods). The entity has applied the impairment requirements of the revised EAR 11 to the receivables, but no recognition of loss allowance in the accumulated surplus or deficit on 1 January 2021 was needed.

3.1.3 Balance sheet

3.1.3.1 Intangible assets

An intangible asset is an identifiable non-monetary asset without physical substance. An asset is identifiable if it is either separable, or arises from binding arrangements. Acquired intangible assets are stated at historical cost less accumulated amortisation and impairment losses. Internally developed intangible assets are capitalised when the relevant criteria of the EU accounting rules are met and the expenses relate solely to the development phase of the asset. Intangible assets are amortised on a straight-line basis over their estimated useful lives (3 to 11 years).

3.1.3.2 Property, plant and equipment

All property, plant and equipment are stated at historical cost less accumulated depreciation and impairment losses. Cost includes expenditure that is directly attributable to the acquisition, construction or transfer of the asset. Subsequent costs are included in the asset's carrying amount or recognised as a separate asset, as appropriate, only when it is probable that future economic benefits or service potential associated with the item will flow to the entity and its cost can be measured reliably. Repairs and maintenance costs are charged to the statement of financial performance during the financial period in which they are incurred. Land is not depreciated, as it is deemed to have an indefinite useful life. Assets under construction are not depreciated as these assets are not yet available for use. Depreciation on other assets is calculated using the straight-line method to allocate their cost less their residual values over their estimated useful lives, as follows:

Type of asset	Straight line depreciation rate
Buildings	4% to 10%
Plant and equipment	10% to 25%
Furniture and vehicles	10% to 25%
Computer hardware	25% to 33%
Other	10% to 33%

Gains or losses on disposals are determined by comparing proceeds minus selling expenses with the carrying amount of the disposed asset and are included in the statement of financial performance.

Leases

A lease is an agreement whereby the lessor conveys to the lessee, in return for a payment or series of payments, the right to use an asset for an agreed period of time. Leases are classified as either finance leases or operating leases.
Finance leases are leases where substantially all the risks and rewards incidental to ownership are transferred to the lessee.
An operating lease is a lease other than a finance lease, i.e. a lease where the lessor retains substantially all the risks and rewards incidental to ownership of an asset. When entering an operating lease as a lessee, the operating lease payments are recognized as an expense in the statement of financial performance on a straight-line basis over the lease term with neither an asset nor a liability recognized in the balance sheet.

3.1.3.3 Impairment of non-financial assets

Assets that have an indefinite useful life are not subject to amortization/depreciation and are tested annually for impairment. Assets that are subject to amortization/depreciation are tested for impairment whenever there is an indication at the reporting date that an asset may be impaired. An impairment loss is recognized for the amount by which the asset's carrying amount exceeds its recoverable (service) amount. The recoverable (service) amount is the higher of an asset's fair value less costs to sell and its value in use.
Intangible assets and property, plant and equipment residual values and useful lives are reviewed, and adjusted if appropriate, at least once per year. If the reasons for impairments recognised in previous years no longer apply, the impairment losses are reversed accordingly.

3.1.3.4 Receivables and recoverables

The EU accounting rules require separate presentation of exchange and non-exchange transactions. To distinguish between the two categories, the term 'receivable' is reserved for exchange transactions, whereas for non-exchange transactions, i.e. when the EU receives value from another entity without directly giving approximately equal value in exchange, the term 'recoverables' is used (e.g. recoverables from Member States related to own resources).

Receivables from exchange transactions meet the definition of financial instruments. The entity classified them as financial assets at amortized cost and measured them accordingly.

Recoverables from non-exchange transactions are carried at fair value as at the date of acquisition less write-down for impairment. A write-down for impairment is established when there is objective evidence that the entity will not be able to collect all amounts due according to the original terms of the recoverables. The amount of the write-down is the difference between the asset's carrying amount and the recoverable amount. The amount of the write-down is recognized in the statement of financial performance.

3.1.3.5 Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are financial assets at amortized cost and include cash at hand, deposits held at call or at short notice with banks, and other short-term highly liquid investments with original maturities of three months or less.

3.1.3.6 Payables

Included under accounts payable are both amounts related to exchange transactions such as the purchase of goods and services, and to non-exchange transactions e.g. to cost claims from beneficiaries, grants or other EU funding, or pre-financing. Refer to section 3.1.4.1 for further details.

Where grants or other funding are provided to the beneficiaries, the cost claims are recorded as payables for the requested amount, at the moment when the cost claim is received. Upon verification and acceptance of the eligible costs, the payables are valued at the accepted and eligible amount.

Payables arising from the purchase of goods and services are recognized at invoice reception for the original amount. The corresponding expenses are entered in the accounts when the supplies or services are delivered and accepted by the entity.

3.1.3.7 Accrued and deferred revenue and charges

Transactions and events are recognized in the financial statements in the period to which they relate. At year-end, if an invoice is not yet issued but the service has been rendered, or the supplies have been delivered by the entity or a contractual agreement exists (e.g. by reference to a contract), an accrued revenue will be recognized in the financial statements. In addition, at year-end, if an invoice is issued but the services have not yet been rendered or the goods supplied have not yet been delivered, the revenue will be deferred and recognized in the subsequent accounting period.

Expenses are also accounted for in the period to which they relate. At the end of the accounting period, accrued expenses are recognized based on an estimated amount of the transfer obligation of the period. The calculation of accrued expenses is done in accordance with detailed operational and practical guidelines issued by the Accounting Officer. These aim at ensuring that the financial statements provide a faithful representation of the economic and other phenomena they purport to represent. By analogy, if a payment has been made in advance for services or goods that have not yet been received, the expense will be deferred and recognized in the subsequent accounting period.

3.1.4 Statement of financial performance

3.1.4.1 Revenue

Revenue comprises gross inflows of economic benefits or service potential received and receivable by the entity, which represents an increase in net assets, other than increases relating to contributions from owners.
Depending on the nature of the underlying transactions in the statement of financial performance, revenue is distinguished between:

Revenue from non-exchange transactions

Revenue from non-exchange transactions are taxes and transfers, because the transferor provides resources to the recipient entity, without the recipient entity providing approximately equal value directly in exchange. Transfers are inflows of future economic benefits or service potential from non-exchange transactions, other than taxes. For the EU entities, transfers mostly comprise funds received from the Commission (e.g. balancing subsidy to the traditional agencies, operating subsidy for the delegation agreements).

The entity shall recognize an asset in respect of transfers when the entity controls the resources as a result of a past event (the transfer) and expects to receive future economic benefits or service potential from those resources, and when the fair value can be reliably measured. An inflow of resources from a non-exchange transaction recognized as an asset (i.e. cash) is also recognized as revenue, except to the extent that the entity has a present obligation in respect of that transfer (condition), which needs to be satisfied before the revenue can be recognized. Until the condition is met the revenue is deferred and recognized as a liability.

Revenue from exchange transactions

Revenue from the sale of goods and services is recognized when the significant risk and rewards of ownership of the goods are transferred to the purchaser. Revenue associated with a transaction involving the provision of services is recognized by reference to the stage of completion of the transaction at the reporting date.

3.1.4.2 Expenses

Expenses are decreases in economic benefits or service potential during the reporting period in the form of outflows or consumption of assets or the incurring of liabilities that result in decreases in net assets.

They include both the expenses from exchange transactions and expenses from non-exchange transactions.

Expenses from exchange transactions arising from the purchase of goods and services are recognized when the supplies are delivered and accepted by the entity. They are valued at the original invoice amount. Furthermore, at the balance sheet date expenses related to the service delivered during the period for which an invoice has not yet been received or accepted are recognized in the statement of financial performance.

Expenses from non-exchange transactions relate to transfers to beneficiaries and can be of three types: entitlements, transfers under agreement and discretionary grants, contributions and donations. Transfers are recognized as expenses in the period during which the events giving rise to the transfer occurred, as long as the nature of the transfer is allowed by regulation or an agreement has been signed authorising the transfer; any eligibility criteria have been met by the beneficiary; and a reasonable estimate of the amount can be made.

When a request for payment or cost claim is received and meets the recognition criteria, it is recognized as an expense for the eligible amount. At year-end, incurred eligible expenses due to the beneficiaries but not yet reported are estimated and recorded as accrued expense.

3.1.5 Contingent assets and liabilities

3.1.5.1 Contingent assets

A contingent asset is a possible asset that arises from past events and of which the existence will be confirmed only by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the control of the entity. A contingent asset is disclosed when an inflow of economic benefits or service potential is probable.

3.1.5.2 Contingent liabilities

A contingent liability is either a possible obligation of which the existence will be confirmed only by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the control of the entity; or a present obligation where it is not probable that an outflow of resources embodying economic benefits or service potential will be required to settle the obligation.

A contingent liability also arises in the rare circumstances where a present obligation exists but cannot be measured with sufficient reliability.

Contingent liabilities are not recognized in the accounts. They are disclosed unless the possibility of an outflow of resources embodying economic benefits or service potential is remote.

3.1.6 Consolidation

The accounts of this entity are fully consolidated in the consolidated annual accounts of the EU.

4. NOTES TO THE BALANCE SHEET

4.1 Assets

4.1.1 Intangible assets

	Software licences	Total
A. Purchase price		
Value on 1.1.2023	193,208.32	193,208.32
Changes during year		
· Additions	0.00	0.00
· Withdrawals / Reclassifications	0.00	0.00
· Correction on balance value		0.00
End of the year 31.12.2023	**193,208.32**	**193,208.32**
B. Amortisation		
Value on 1.1.2023	-193,208.32	-193,208.32
Changes during year		
· Additions	0.00	0.00
· Withdrawals / Reclassifications	0.00	0.00
· Correction on balance value		0.00
End of the year 31.12.2023	**-193,208.32**	**-193,208.32**
Net value (A + B)	**0.00**	**0.00**

No acquisition in 2023.

4.1.2 Property, Plant and Equipment

Property, plant and equipment are tangible assets that are held for use in the production or supply of goods or services, for rental to others, or for administrative purposes, and are expected to be used during more than one reporting period.

EUR

	Building	Plant & Machinery	Furniture and vehicules	Computer equipment	Other fixtures and fittings	Total
A. Purchase price						
Value on 1.1.2023	444,582.27	197,710.10	418,437.92	617,128.28	38,251.65	1,716,110.22
Changes during year						
· Reclassifications						0.00
· Additions	0.00	22,305.64	0.00	75,004.47	0.00	97,310.11
· Withdrawals / Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
· Correction on balance value						0.00
End of the year 31.12.2023	**444,582.27**	**220,015.74**	**418,437.92**	**692,132.75**	**38,251.65**	**1,813,420.33**
B. Depreciation						
Value on 1.1.2023	-444,374.90	-197,710.10	-402,542.98	-496,112.61	-38,251.65	-1,578,992.24
Changes during year						
· Reclassifications						0.00
· Additions	-207.37	-137.50	-7,729.06	-58,714.94	0.00	-66,788.87
· Withdrawals / Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
· Write-back						0.00
· Correction on balance value						0.00
End of the year 31.12.2023	**-444,582.27**	**-197,847.60**	**-410,272.04**	**-554,827.55**	**-38,251.65**	**-1,645,781.11**
Net value (A + B)	**0.00**	**22,168.14**	**8,165.88**	**137,305.20**	**0.00**	**167,639.22**

The new acquisitions of 2023 mainly relate to the installation of air conditioning equipment for the optimized functioning of the agency's servers and the purchase of multifunction photocopiers.

4.1.3 Long-term receivables

The long-term receivables relate guarantees for the rented office in Brussels that were paid in previous years and amount to EUR 9,315.

4.1.4 Short-term pre-financing

Pre-financing is one or more payments intended to provide contractors with a cash advance. It may be split into a number of payments over a period defined in the particular pre-financing agreement. At year-end outstanding pre-financing amounts are valued at the original amount(s) paid, deducting the amounts returned, eligible amounts cleared, estimated eligible amounts not yet cleared at year-end and value reductions. At the 31.12.2023, there was no pre-financing open to a third party.

4.1.5 Short-term receivables

Current receivables from non-exchange transactions	2023	2022
VAT Portugal	2,717.05	2,717.05
SUB - TOTAL	***2,717.05***	***2,717.05***
Current receivables from exchange transactions		
Central treasury liaison accounts	5,882,017.01	4,766,576.94
Staff	-22,228.96	6,594.18
Deferred charges	60,592.64	58,517.00
Accrued income exchange	22,095.30	0.00
SUB - TOTAL	***5,942,475.99***	***4,831,688.12***
TOTAL	**5,945,193.04**	**4,834,405.17**

The current receivables from non-exchange transactions represent VAT amounts to be recovered from Portugal.

The treasury of the agency is integrated into the Commission's treasury system. Therefore, all payments and receipts are processed via the Commission's central treasury system and registered on inter-company (liaison) accounts, which are presented under this heading. Only some small payments are made via the imprest account managed locally. Further details in section 4.1.6.

For the current receivables from exchange transactions, the increase of the balance available on the treasury liaison accounts is mainly explained by the increase of the amount related to outstanding commitments not expensed at 31.12.2023.

The accrued income exchange amount relates the record in the accounting of the accrued interests yielded by the receivable that was recognised in 2019 in favor of EU-OSHA. The EU-OSHA's legal service launched the appropriate legal action to obtain an enforcement order to recover the amount. In 2023, the amount has been provisioned for impairment due to the unlikelihood of partial or full recovery.

The deferred charges relate mainly to software licenses that cover part of 2023 and 2024.

4.1.6 Cash and cash equivalents

	2023	2022
Imprest account	6,026.29	5,547.89
Petty cash	973.71	1,452.11
TOTAL	**7,000.00**	**7,000.00**

In accordance with the financial regulation, the imprest accounts may be set up for the collection of revenue other than own resources and/or for the payment of small amounts where it is materially impossible or inefficient to carry out payment operations by budgetary procedures.

4.2 Liabilities

4.2.1 Net assets

The net assets are composed of the accumulated surplus/deficit from previous years plus the financial performance for the year.

	Accumulated Surplus/Deficit	Economic result of the year	Net Assets (Total)
Balance as at 31 December 2022	**4,362,888.01**	**-2,072,493.33**	**2,290,394.68**
Changes in accounting policies	0.00	0.00	0.00
Balance as at 1 January 2023	**4,362,888.01**	**-2,072,493.33**	**2,290,394.68**
Allocation of the economic result of previous year	-2,072,493.33	2,072,493.33	0.00
Economic result of the year	0.00	1,045,089.43	1,045,089.43
Balance as at 31 December 2023	**2,290,394.68**	**1,045,089.43**	**3,335,484.11**

4.2.2 Provision for risks and liabilities

In 2023, an impairment is performed on the outstanding receivable of EUR 22,095 corresponding to interests yielded by the receivable recognised in 2019 and related to a legal case ongoing against a former staff member of EU-OSHA. As it is unlikely that the amount will be recovered, a doubtful debt provision is booked.

Since March 2023, EU-OSHA is involved in an action for annulment brought by an economic operator. The case has been processed by the Court of Justice of the EU and the General Court. So far, both courts have ruled in favour of the Agency as regards the request for interim measures and subsequent appeals by the claimant. Nevertheless, EU-OSHA is still awaiting the General Court's decision. Considering courts 's former decisions, no specific amount has been provisioned.

4.2.3 Short-term payables

Current payables	2023	2022
Suppliers	50,659.42	73,967.46
SUB - TOTAL	***50,659.42***	***73,967.46***
Other payables		
Pre-financing received from EC - operating subsidy	532,278.21	86,825.76
Pre-financing received from EC - balancing subsidy	490,731.00	289,254.15
Other payables	-8,170.37	1,121.50
SUB - TOTAL	***1,014,838.84***	***377,201.41***
Accrued charges		
Holidays not taken 2023	155,878.98	151,198.47
Accrued charges on carry forward to 2023	1,572,285.91	2,095,076.13
SUB - TOTAL	***1,728,164.89***	***2,246,274.60***
TOTAL	**2,793,663.15**	**2,697,443.47**

The pre-financing liability for operating subsidy relates to delegation agreements for projects financed from the Commission's Instrument for Pre-Accession Assistance (IPAII & IPA III). The main goal of these projects is to prepare the EU candidate countries and potential candidates for their future participation in the European Agency for Safety and Health at Work network.

The pre-financing liability concerning the balancing subsidy comprises unused amounts of the 2023 balancing subsidy that is to be reimbursed by EU-OSHA to the European Commission in 2024.

Accruals are liabilities to pay for goods or services that have been received or supplied but - unlike payables - have not yet been invoiced or formally agreed with the supplier. They include amounts due to employees (e.g., accruals for untaken holidays). The calculation of accruals is based on the open amount of budgetary commitments at year-end.

5. NOTES TO THE STATEMENT OF FINANCIAL PERFORMANCE

5.1 Revenue

5.1.1 Non-exchange revenue

Revenue from non-exchange transactions relates to transactions where the transferor provides resources to the recipient entity without the recipient entity providing approximately equal value directly in exchange. The heading mainly includes amounts received from the Commission during the year and recoveries of operational expenses.

	2023	2022
EC subsidy	16,353,179.55	16,076,904.51
Miscellaneous	100,100.00	100,100.00
TOTAL	**16,453,279.55**	**16,177,004.51**

The heading funds from the Commission corresponds to the amounts of the Commission balancing subsidy of EUR 16,200,554 and operating IPA subsidy of EUR 152,625 used during 2023. Unused amounts are recorded as pre-financing liabilities under accounts payable. Further details in section 4.2.3.

The other non-exchange revenue refers to contributions to EU-OSHA for the administrative activities received from the Instituto Nacional de Seguridad y Salud en el Trabajo (EUR 60,100) and OSALAN, the Instituto Vasco Seguridad y Salud Laborales (EUR 40,000).

5.1.2 Exchange revenue

	2023	2022
Financial revenue	22,095.30	0.00
Other	3.86	0.00
TOTAL	**22,099.16**	**0.00**

The financial revenue consists in the record in the accounting of the accrued interests yielded by the receivable that was recognised in 2019 in favor of EU-OSHA. As per the applicable Financial Regulation, any recovery must be used to cover late payment interest generated by an overdue receivable. In 2023, the amount has been provisioned for impairment due to unlikelihood of partial or full recovery.

5.2 Expenses

5.2.1 Operational expenses

Included under this heading are expenses incurred in relation to operational activities.

	2023	2022
Operational expenses	6,274,208.27	8,617,771.29
TOTAL	**6,274,208.27**	**8,617,771.29**

Included under this heading are operational expenses incurred in relation to core tasks of the Agency. The operational costs also include amounts related to expert fees, the operational missions and activity related to the evaluation of the Agency.

The decrease of the operational costs is directly linked to the increase of the outstanding commitments not expensed at 31.12.2023 and related obligations to be paid in 2024.

5.2.2 Administrative

Included under this heading are expenses of administrative nature such as external non-IT services, operating leasing expenses, communications and publications, training costs etc.

	2023	2022
Office Supplies & Maintenance	393,457.61	773,681.32
PP&E related expenses	315,143.00	266,396.58
Operating leasing expenses	383,165.29	361,757.12
Training costs	99,396.61	101,604.38
External non IT services	261,156.76	195,520.03
Expenses with other consolidated entities	176,074.73	190,458.99
Communications & publications	38,328.30	112,407.56
Missions	7,459.20	92,923.24
Other	43,969.32	2,679.43
TOTAL	**1,718,150.82**	**2,097,428.65**

The decrease of administrative expenses has been driven mainly by the decrease of the activities related to the “Office supplies and maintenance” & “Communication & publications”. Since 2023, missions under operational activities are considered as operational costs and no more administrative costs.

The property, plant and equipment related expenses are mainly for the maintenance, security and insurance of the headquarters' offices in Bilbao. The operating lease expenses refer to the same premises. The amounts committed to be paid during the remaining term the lease contracts are as follows:

Future amounts to be paid				
	<1 year	1 - 5 years	>5 years	Total
Buildings	324,032.60			324,032.60

5.2.3 Staff

This heading includes the expenses for salaries, allowances and other employment-related benefits. Based on the service level agreement between the entity and the Commission, the calculations of staff-related costs are carried out by the Commission's Office for Administration and Payment of Individual Entitlements (also known as the Paymaster's Office - PMO). The pensions of the entity staff members are covered by the Pension Scheme of European Officials. This pension scheme is a defined benefit plan, i.e. the amount of benefit an employee will receive on retirement depends on several factors, the most important of which is years of service. Both the entity staff and the EU budget contribute to the pension scheme, with the contribution percentage being revised annually in line with the changes in the Staff Regulation governing the scheme. The cost to the EU Budget is not reflected in the entity accounts. Similarly, no provision related to the future pension payments is recognised in the annual accounts of the entity, as the obligation falls to the Commission. Consequently, both the annual cost to the EU budget, and the future benefits payable to the entity staff, are accounted for in the Commission's annual accounts as part of its provision for pensions and other post-employment benefits. The pension costs included in the Commission's Statement of Financial Performance represent current service cost (rights accrued during the year due to service) and interest cost (unwinding of the liability discounting) which have arisen following the year-end actuarial valuation of the employee benefits liabilities.

	2023	2022
Staff costs	7,348,501.02	7,253,631.43
TOTAL	**7,348,501.02**	**7,253,631.43**

Increase of staff costs by 1% is mainly due increase in basic salaries, adjustment of the weighting factor and the occupation of the staff during the year 2023.

5.2.4 Fixed assets

The property, plant and equipment related expenses are mainly for the 2023 depreciations.

	2023	2022
Depreciation of intangible fixed assets	0.00	0.00
Depreciation of tangible fixed assets	66,788.87	52,948.76
Amounts written off tangible fixed assets	0.00	424.36
TOTAL	**66,788.87**	**53,373.12**

Compared to 2022, the increase in the depreciation of the tangible fixed assets is mainly due to the purchase of multifunction photocopiers in 2023 and related depreciation.

5.2.5 Other

In 2023, an impairment is performed on the outstanding receivable of EUR 22,095. This amount corresponds to the interests yielded by the ongoing legal case against a former staff member of EU-OSHA. As it is doubtful that the amount will be recovered, a doubtful debt provision is booked.

	2023	2022
Impairment of current receivables	22,095.30	226,754.23
TOTAL	**22,095.30**	**226,754.23**

For the sake of consistency, the amount of 226,754 reported as negative in 2022 is reported positive in the annual accounts 2023.

European Agency for Safety and Health at Work

6. OTHER SIGNIFICANT DISCLOSURES

6.1 Reste-à-liquider and other outstanding commitments not yet expensed

6.1.1 Reste-à-liquider (RAL)

The RAL represents the open budgetary commitments for which payments and/or de-commitments have not yet been made. This is the normal consequence of the existence of multi-annual programmes.

EUR

	2023	2022
Reste à Liquider	5,171,806.31	4,362,032.07
TOTAL	**5,171,806.31**	**4,362,032.07**

6.1.2 Outstanding commitments not yet expensed

The outstanding commitments not yet expensed comprise the budgetary RAL ('Reste à Liquider') less related amounts that have been included as expenses in the current year's statement of financial performance (=accruals).

EUR

	2023	2022
Outstanding commitments not yet expensed	3,543,055.10	2,329,933.23
TOTAL	**3,543,055.10**	**2,329,933.23**

6.2 Legal case

	2023	2022
Number of legal case open	1	-

Since March 2023, EU-OSHA is involved in an action for annulment brought by an economic operator. So far, both General Court and the Court of Justice of the European Union ruled in favour of EU-OSHA as regards the request for interim measures and subsequent appeals by the claimant. Nevertheless, the Agency is still awaiting the General Court's decision on the main action. Considering the likelihood to have a final decision on the case in 2024 and not in favour of EU-OSHA is low, no provision has been raised for the case in 2023.

6.3 Related parties

The related parties of the entity are the other EU consolidated entities and the key management personnel of these entities. As transactions between the relevant entity and the parties involved take place as part of the normal operations of the entity and on terms and conditions that are normal for such transactions, no specific disclosures are required.

6.4 Key management entitlements

The Executive Director, or head of entity, is remunerated in accordance with the Staff Regulations of the European Union, which establish the rights and obligations of all officials of the EU. The Staff Regulations are published on the Europa website.

	2023	2022
Executive Director	AD14	AD 11

The recruitment of the post of Executive Director has been concluded in 2023. The appointment grade is AD14. Until the new Executive Director took office, the grade of the Interim Executive Director was AD11 in application of the article 4 of the implementing rules on temporary occupation of management posts (Decision 2018/24).

6.5 Events after reporting date

There are no major events after the reporting date to report.

7. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

Types of risk

Market risk is the risk that the fair value or future cashflows of a financial instrument will fluctuate, because of variations in market prices. Market risk embodies not only the potential for loss, but also the potential for gain. It comprises currency risk, interest rate risk and other price risk (the entity has no significant interest rate risk and other price risk).

(1) Currency risk is the risk that the entity operations will be affected by changes in exchange rates. This risk arises from the change in the price of one currency against another.

(2) Interest rate risk is the possibility of a reduction in the value of a security, especially a bond, resulting from an increase in interest rates. In general, higher interest rates will lead to lower prices of fixed rate bonds, and vice versa. The entity does not have any securities thus it is not exposed to the interest rate risk.

Credit risk is the risk of loss due to a debtor's non-payment or other failure to meet a contractual obligation. The default events include a delay in repayments, and bankruptcy.

Liquidity risk is the risk that an EU entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash or another financial asset.

7.1 Currency risks

At the end of the year, the financial assets are composed of exchange receivables. The financial liabilities are composed of accounts payable. Their ending balances are mainly quoted in EUR, the entity is thus not exposed to currency risk.

7.2 Credit risk

At the end of the year, the financial assets comprise exchange receivables that are not past due for more than 30 days except for the balance described in the section 4.1.5. As an impairment is performed on this

receivable, no other credit loss is expected during the lifetime of the receivables, the entity is not exposed to any significant credit risk.

7.3 Liquidity risk

The financial liabilities are mainly composed of accounts payable. All the accounts payable have remaining contractual maturity of less than 1 year.

European Agency for Safety and Health at Work

BUDGET IMPLEMENTATION REPORTS AND EXPLANATORY NOTES

European Agency for Safety and Health at Work

CONTENTS:

1 BUDGETARY PRINCIPLES AND STRUCTURE 34

2 RESULT OF THE IMPLEMENTATION OF THE BUDGET 36

3 RECONCILIATION OF ECONOMIC RESULT WITH BUDGET RESULT 37

4 IMPLEMENTATION OF BUDGET REVENUE 38

5 IMPLEMENTATION OF BUDGET EXPENDITURE 41

6 OUTSTANDING COMMITMENTS 53

1 BUDGETARY PRINCIPLES AND STRUCTURE

1.1 Budgetary principles

The establishment and implementation of the EU-OSHA budget is governed by the following basic principles set out in Article 5 of the Financial Regulation of the Agency adopted on 27 September 2019:

Principles of unity and budget accuracy

This principle means that no revenue shall be collected and no expenditure effected unless booked to a line in the EU-OSHA budget. No expenditure may be committed or authorised more than the appropriations authorised by the budget. An appropriation may be entered in the budget only if it is for an item of expenditure considered necessary.

Principle of annuity

The appropriations entered in the budget shall be authorised for a financial year which shall run from 1 January to 31 December.

Principle of equilibrium

Revenue and payment appropriations shall be in balance.

Principle of unit of account

The budget shall be drawn up and implemented in euros and the accounts shall be presented in euros.

Principle of universality

Total revenue shall cover total payment appropriations and all revenue and expenditure shall be entered in full without any adjustment against each other.

Principle of specification

Appropriations shall be earmarked for specific purposes by title and chapter. The chapters shall be further subdivided into articles and items.

Principle of sound financial management

Appropriations shall be used in accordance with the principle of sound financial management, namely in accordance with the principles of economy, efficiency and effectiveness.

Principle of transparency

The budget shall be established and implemented, and the accounts presented in accordance with the principle of transparency. The budget and any amending budgets shall be published in the Official Journal of the European Union within three months of their adoption.

1.2 Structure and presentation of the budget

Following the provisions of the EU-OSHA Financial Regulation adopted by the Management Board decision 2019/09 of 27 September 2019, the budget accounts shall consist of a statement of revenue and a statement of expenditure. The statement of expenditure must be set out on the basis of a nomenclature with a classification by purpose. That nomenclature shall be determined by EU-OSHA and shall make a clear distinction between administrative appropriations and operating appropriations:

Title 1

Budget lines relating to staff expenditure such as salaries and allowances for personnel working with EU-OSHA. It also includes recruitment expenses, training, expenses for the socio-medical infrastructure and representation costs.

Title 2

Budget lines relating to all buildings, equipment and miscellaneous administrative expenditure.

Title 3

Budget lines providing for the implementation of the activities and tasks assigned to EU-OSHA by its establishing Regulation (EU) No. 2019/126 of the European Parliament and of the Council of 16 January 2019 repealing Council Regulation (EC) No 2062/94.

Title 4 - Assigned revenue budget lines

These relate to the financing of specific items of expenditure. They are external assigned revenue.

European Agency for Safety and Health at Work

2 RESULT OF THE IMPLEMENTATION OF THE BUDGET

EUR

	2023	2022
Revenue (a)	**17,390,408.00**	**16,336,900.01**
EC subsidy	16,691,285.00	16,244,071.00
Other subsidies	598,078.00	-7,270.99
Miscellaneous revenue	101,045.00	100,100.00
Expenditure (b)	**-17,247,556.55**	**-16,393,359.21**
Staff - Title I of the budget		
Payments	-7,569,093.66	-7,400,694.84
Appropriations carried forward	-153,787.64	-65,023.22
Administration - Title II of the budget		
Payments	-937,829.45	-927,613.89
Appropriations carried forward	-693,436.98	-663,784.77
Operating activities - Title III of the budget		
Payments	-3,222,623.22	-3,494,104.99
Appropriations carried forward	-3,985,881.84	-3,633,224.08
Operating activities - Title IV of the budget		
Payments	-152,625.55	-122,087.66
Appropriations carried forward	-532,278.21	-86,825.76
Outturn for the financial year (a + b)	**142,851.45**	**-56,459.20**
Appropriations carried over and cancelled	261,040.43	129,529.46
Adjustment unused appropriations at the end of previous year	86,825.76	216,184.41
Exchange rate differences	13.77	-0.52
Balance of the outturn account for the financial year	**490,731.41**	**289,254.15**
Balance carried over from the previous financial year	289,254.15	154,654.69
Reimbursements to EC	-289,254.15	-154,654.69
Amount related to the financial year to be reimbursed to EC	**490,731.41**	**289,254.15**

European Agency for Safety and Health at Work

3 RECONCILIATION OF ECONOMIC RESULT WITH BUDGET RESULT

EUR

	2023
Financial performance year N	**1,045,089.43**
Adjustment for accrual items (items not in the budgetary result but included in the financial performance)	
Adjustments for Accrual Cut-off (reversal 31.12.N-1)	-2,314,889.11
Adjustments for Accrual Cut-off (cut- off 31.12.N)	1,774,696.97
Deferred charges	-24,170.94
Unpaid invoices at year end but booked in charges (class 6)	4,127.34
Depreciation of intangible and tangible fixed assets	66,788.87
Bad debt provision	22,095.30
Payments made from carry over of payment appropriations	4,106,403.96
Exchange rate differences	
Adjustment for budgetary items (item included in the budgetary result but not in the financial performance)	
Asset acquisitions	-97,310.11
Payment appropriations carried over to N+1	-5,365,384.67
New pre-financing received in the year and remaining open as at 31.12.N	936,183.86
Cancellation of unused carried over payment appropriations from previous year	261,040.43
Adjustment for carry-over from the previous year of appropriations available at 31.12.N arising from assigned revenue	81,413.44
Others	-5,353.36
TOTAL	**490,731.41**
Budgetary result year N	**490,731.41**
Delta not explained	0.00

European Agency for Safety and Health at Work

4 IMPLEMENTATION OF BUDGET REVENUE

4.1 Implementation of budget revenue – Title 1

in EUR

	Item	Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
		Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
10-0	EUROPEAN COMMISSION	16,306,443.00	16,306,443.00	16,065,899.00	-	16,065,899.00	16,065,899.00	-	16,065,899.00	99%	-
Total Chapter 10-0		16,306,443.00	16,306,443.00	16,065,899.00	-	16,065,899.00	16,065,899.00	-	16,065,899.00	99%	-
Total Title 10-0		**16,306,443.00**	**16,306,443.00**	**16,065,899.00**	**-**	**16,065,899.00**	**16,065,899.00**	**-**	**16,065,899.00**	**99%**	**-**

in EUR

	Item	Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
		Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
11-0	OTHER REVENUE	154,655.00	154,655.00	154,655.00	-	154,655.00	154,655.00	-	154,655.00	100%	-
Total Chapter 11-0		154,655.00	154,655.00	154,655.00	-	154,655.00	154,655.00	-	154,655.00	100%	-
Total Title 10-1		**154,655.00**	**154,655.00**	**154,655.00**	**-**	**154,655.00**	**154,655.00**	**-**	**154,655.00**	**100%**	**-**

in EUR

	Item	Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
		Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
12-0	EEA EFTA CONTRIBUTION	477,752.00	477,752.00	470,731.00	-	470,731.00	470,731.00	-	470,731.00	99%	-
Total Chapter 12-0		477,752.00	477,752.00	470,731.00	-	470,731.00	470,731.00	-	470,731.00	99%	-
Total Title 10-2		**477,752.00**	**477,752.00**	**470,731.00**	**-**	**470,731.00**	**470,731.00**	**-**	**470,731.00**	**99%**	**-**

European Agency for Safety and Health at Work

4.2 Implementation of budget revenue – Title 2

in EUR

	Item	Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
		Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
20-0	GRANT FROM BASQUE	40,000.00	40,000.00	40,000.00	-	40,000.00	40,000.00	-	40,000.00	100%	-
Total Chapter 20-0		40,000.00	40,000.00	40,000.00	-	40,000.00	40,000.00	-	40,000.00	100%	-
Total Title 20-0		**40,000.00**	**40,000.00**	**40,000.00**	**-**	**40,000.00**	**40,000.00**	**-**	**40,000.00**	**100%**	**-**

in EUR

	Item	Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
		Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
22-0	GRANT FROM SPAIN	60,100.00	60,100.00	60,100.00	-	60,100.00	60,100.00	-	60,100.00	100%	-
Total Chapter 22-0		60,100.00	60,100.00	60,100.00	-	60,100.00	60,100.00	-	60,100.00	100%	-
Total Title 20-2		**60,100.00**	**60,100.00**	**60,100.00**	**-**	**60,100.00**	**60,100.00**	**-**	**60,100.00**	**100%**	**-**

in EUR

	Item	Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
		Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
26-0	DG NEAR FOR IPA III	0	0	598,078.00	-	598,078.00	598,078.00	-	598,078.00	-	-
Total Chapter 26-0		0	0	598,078.00	-	598,078.00	598,078.00	-	598,078.00	-	-
Total Title 22-6		**0**	**0**	**598,078.00**	**-**	**598,078.00**	**598,078.00**	**-**	**598,078.00**	**-**	**-**

European Agency for Safety and Health at Work

4.3 Implementation of budget revenue – Title 5 and GRAND TOTAL

in EUR

		Income appropriations		Entitlements established			Revenue				Out-standing
	Item	Initial budget	Final budget	Current year	Carried over	Total	On entitlements of current year	On entitlements carried over	Total	%	
		1	2	3	4	5=3+4	6	7	8=6+7	9=8/2	10=5-8
50-0	MISCELLANEOUS REVENU	0	0	945.00	212,903.59	213,848.59	945.00	-	945.00	-	212,903.59
Total Chapter 50-0		0	0	945.00	212,903.59	213,848.59	945.00	-	945.00	-	212,903.59
Total Title 54-0		**0**	**0**	**945.00**	**212,903.59**	**213,848.59**	**945.00**	**-**	**945.00**	**-**	**212,903.59**
GRAND TOTAL		**17,038,950.00**	**17,038,950.00**	**17,390,408.00**	**212,903.59**	**17,603,311.59**	**17,390,408.00**	**-**	**17,390,408.00**	**102%**	**212,903.59**

European Agency for Safety and Health at Work

5 IMPLEMENTATION OF BUDGET EXPENDITURE

5.1 Breakdown & changes in commitment appropriations

5.1.1 Breakdown & changes in commitment appropriations – Title 1

in EUR

		Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
	Item	Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
1100	BASIC SALARIES	4,110,800.00	-	- 164,000.00	3,946,800.00	-	-	-	3,946,800.00
1101	FAMILY ALLOWANCES	567,000.00	-	-	567,000.00	-	-	-	567,000.00
1102	EXPATRIATION AND FOR	572,000.00	-	-	572,000.00	-	-	-	572,000.00
1103	SECRETARIAL ALLOWANC	2,000.00	-	-	2,000.00	-	-	-	2,000.00
1113	CONTRACT AGENTS	1,961,000.00	-	- 161,000.00	1,800,000.00	-	-	-	1,800,000.00
1120	PROFESSIONAL TRAININ	110,000.00	-	25,000.00	135,000.00	-	-	-	135,000.00
1130	INSURANCE AGAINST SI	190,000.00	-	-	190,000.00	-	-	-	190,000.00
1131	INSURANCE AGAINST AC	23,000.00	-	-	23,000.00	-	-	-	23,000.00
1132	INSURANCE AGAINST UN	75,000.00	-	-	75,000.00	-	-	-	75,000.00
1141	TRAVEL EXPENSES FOR	63,000.00	-	-	63,000.00	-	-	-	63,000.00
1175	INTERIM SERVICES	150,000.00	-	72,000.00	222,000.00	-	-	-	222,000.00
1177	INTERINSTITUTIONAL S	160,000.00	-	-	160,000.00	-	-	-	160,000.00
1178	INTERAGENCIES SECRET	2,200.00	-	-	2,200.00	-	-	-	2,200.00
1180	MISCELLANEOUS EXPEND	15,000.00	-	18,000.00	33,000.00	-	-	-	33,000.00
1181	TRAVEL EXPENSES	7,000.00	-	-	7,000.00	-	-	-	7,000.00
1182	INSTALLATION RESETTL	27,000.00	-	-	27,000.00	-	-	-	27,000.00
1183	REMOVAL EXPENSES	30,000.00	-	-	30,000.00	-	-	-	30,000.00
1184	TEMPORARY DAILY SUBS	16,000.00	-	-	16,000.00	-	-	-	16,000.00
Total Chapter 11		8,081,000.00	-	- 210,000.00	7,871,000.00	-	-	-	7,871,000.00
1410	MEDICAL SERVICES	20,000.00	-	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
1420	OTHER WELFARE EXPEND	7,000.00	-	-	7,000.00	-	-	-	7,000.00
Total Chapter 14		27,000.00	-	-	27,000.00	-	-	-	27,000.00
1522	TRAINEES	129,000.00	-	-	129,000.00	-	-	-	129,000.00
Total Chapter 15		129,000.00	-	-	129,000.00	-	-	-	129,000.00
1620	OTHER SOCIAL EXPENDI	20,000.00	-	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
Total Chapter 16		20,000.00	-	-	20,000.00	-	-	-	20,000.00
Total Title 1		**8,257,000.00**	**-**	**- 210,000.00**	**8,047,000.00**	**-**	**-**	**-**	**8,047,000.00**

European Agency for Safety and Health at Work

5.1.2 Breakdown & changes in commitment appropriations – Title 2

in EUR

		Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
	Item	Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
2000	RENT	394,150.00	-	-	394,150.00	-	-	-	394,150.00
2010	INSURANCE	7,500.00	-	-	7,500.00	-	-	-	7,500.00
2020	WATER GAS ELECTRICIT	110,000.00	-	-	110,000.00	-	945.00	945.00	110,945.00
2030	CLEANING AND MAINTEN	100,000.00	-	- 61,000.00	39,000.00	-	-	-	39,000.00
2040	FITTING OUT OF PREMI	36,000.00	-	- 26,000.00	10,000.00	-	-	-	10,000.00
2050	SECURITY AND SURVEIL	102,000.00	-	- 70,000.00	32,000.00	-	-	-	32,000.00
Total Chapter 20		749,650.00	-	- 157,000.00	592,650.00	-	945.00	945.00	593,595.00
2100	IT OPERATING EXPENDI	350,000.00	-	- 61,000.00	289,000.00	-	-	-	289,000.00
2120	SERVICES PROVIDED BY	350,000.00	-	182,000.00	532,000.00	-	-	-	532,000.00
2130	NEW AND REPLACEMENT	90,000.00	-	41,000.00	131,000.00	-	-	-	131,000.00
Total Chapter 21		790,000.00	-	162,000.00	952,000.00	-	-	-	952,000.00
2210	NEW AND REPLACEMENT	18,000.00	-	- 17,000.00	1,000.00	-	-	-	1,000.00
2232	VEHICLE UPKEEP PETRO	300.00	-	-	300.00	-	-	-	300.00
2250	PUBLICATIONS AND SUB	10,000.00	-	-	10,000.00	-	-	-	10,000.00
Total Chapter 22		28,300.00	-	- 17,000.00	11,300.00	-	-	-	11,300.00
2300	STATIONERY AND OFFIC	5,000.00	-	-	5,000.00	-	-	-	5,000.00
2320	BANK CHARGES	1,000.00	-	-	1,000.00	-	-	-	1,000.00
2330	LEGAL EXPENSES	10,000.00	-	30,000.00	40,000.00	-	-	-	40,000.00
2331	AUDIT SERVICES	11,000.00	-	-	11,000.00	-	-	-	11,000.00
2332	OTHER OUTSOURCED SER	48,000.00	-	- 29,000.00	19,000.00	-	-	-	19,000.00
2352	INTERNAL CATERING EX	2,000.00	-	-	2,000.00	-	-	-	2,000.00
Total Chapter 23		77,000.00	-	1,000.00	78,000.00	-	-	-	78,000.00
2400	POSTAGE AND DELIVERY	6,500.00	-	- 5,000.00	1,500.00	-	-	-	1,500.00
2410	TELEPHONE TELEGRAPH	65,000.00	-	-	65,000.00	-	-	-	65,000.00
Total Chapter 24		71,500.00	-	- 5,000.00	66,500.00	-	-	-	66,500.00
Total Title 2		**1,716,450.00**	**-**	**- 16,000.00**	**1,700,450.00**	**-**	**945.00**	**945.00**	**1,701,395.00**

European Agency for Safety and Health at Work

5.1.3 Breakdown & changes in commitment appropriations – Title 3

in EUR

		Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
	Item	Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
3010	ANTICIPATING CHANGE	143,500.00	-	- 25,000.00	118,500.00	-	-	-	118,500.00
3020	FACTS AND FIGURES AN	2,684,600.00	-	259,600.00	2,944,200.00	-	-	-	2,944,200.00
3030	TOOLS FOR OSH MANAGE	297,600.00	-	22,400.00	320,000.00	-	-	-	320,000.00
3040	RAISING AWARENESS AN	3,283,400.00	-	86,000.00	3,369,400.00	-	-	-	3,369,400.00
3050	NETWORKING KNOWLEDGE	187,300.00	-	- 40,000.00	147,300.00	-	-	-	147,300.00
3060	NETWORKING AND RELAT	408,000.00	-	- 73,000.00	335,000.00	-	-	-	335,000.00
Total Chapter 30		7,004,400.00	-	230,000.00	7,234,400.00	-	-	-	7,234,400.00
3100	SUPPORT TO OPERATION	61,100.00	-	- 4,000.00	57,100.00	-	-	-	57,100.00
Total Chapter 31		61,100.00	-	- 4,000.00	57,100.00	-	-	-	57,100.00
Total Title 3		**7,065,500.00**	**-**	**226,000.00**	**7,291,500.00**	**-**	**-**	**-**	**7,291,500.00**

5.1.4 Breakdown & changes in commitment appropriations – Title 4 and Grant total

in EUR

		Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
	Item	Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
4200	IPA II 2018 PROGRAMM	-	-	-	-	-	81,413.44	81,413.44	81,413.44
Total Chapter 42		-	-	-	-	-	81,413.44	81,413.44	81,413.44
4300	IPA III PROGRAMM	-	-	-	-	-	598,078.00	598,078.00	598,078.00
Total Chapter 43		-	-	-	-	-	598,078.00	598,078.00	598,078.00
Total Title 4		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**679,491.44**	**679,491.44**	**679,491.44**
GRAND TOTAL		**17,038,950.00**	**-**	**-**	**17,038,950.00**	**-**	**680,436.44**	**680,436.44**	**17,719,386.44**

European Agency for Safety and Health at Work

5.2 Breakdown & changes in payment appropriations

5.2.1 Breakdown & changes in payment appropriations – Title 1

in EUR

	Item	Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
		Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
1100	BASIC SALARIES	4,110,800.00	-	- 164,000.00	3,946,800.00	-	-	-	3,946,800.00
1101	FAMILY ALLOWANCES	567,000.00	-	-	567,000.00	-	-	-	567,000.00
1102	EXPATRIATION AND FOR	572,000.00	-	-	572,000.00	-	-	-	572,000.00
1103	SECRETARIAL ALLOWANC	2,000.00	-	-	2,000.00	-	-	-	2,000.00
1113	CONTRACT AGENTS	1,961,000.00	-	- 161,000.00	1,800,000.00	-	-	-	1,800,000.00
1120	PROFESSIONAL TRAININ	110,000.00	-	25,000.00	135,000.00	25,270.11	-	25,270.11	160,270.11
1130	INSURANCE AGAINST SI	190,000.00	-	-	190,000.00	-	-	-	190,000.00
1131	INSURANCE AGAINST AC	23,000.00	-	-	23,000.00	-	-	-	23,000.00
1132	INSURANCE AGAINST UN	75,000.00	-	-	75,000.00	-	-	-	75,000.00
1141	TRAVEL EXPENSES FOR	63,000.00	-	-	63,000.00	-	-	-	63,000.00
1175	INTERIM SERVICES	150,000.00	-	72,000.00	222,000.00	26,446.74	-	26,446.74	248,446.74
1177	INTERINSTITUTIONAL S	160,000.00	-	-	160,000.00	3,924.23	-	3,924.23	163,924.23
1178	INTERAGENCIES SECRET	2,200.00	-	-	2,200.00	137.09	-	137.09	2,337.09
1180	MISCELLANEOUS EXPEND	15,000.00	-	18,000.00	33,000.00	-	-	-	33,000.00
1181	TRAVEL EXPENSES	7,000.00	-	-	7,000.00	-	-	-	7,000.00
1182	INSTALLATION RESETTL	27,000.00	-	-	27,000.00	-	-	-	27,000.00
1183	REMOVAL EXPENSES	30,000.00	-	-	30,000.00	-	-	-	30,000.00
1184	TEMPORARY DAILY SUBS	16,000.00	-	-	16,000.00	-	-	-	16,000.00
Total Chapter 11		8,081,000.00	-	- 210,000.00	7,871,000.00	55,778.17	-	55,778.17	7,926,778.17
1410	MEDICAL SERVICES	20,000.00	-	-	20,000.00	6,353.92	-	6,353.92	26,353.92
1420	OTHER WELFARE EXPEND	7,000.00	-	-	7,000.00	1,730.05	-	1,730.05	8,730.05
Total Chapter 14		27,000.00	-	-	27,000.00	8,083.97	-	8,083.97	35,083.97
1522	TRAINEES	129,000.00	-	-	129,000.00	-	-	-	129,000.00
Total Chapter 15		129,000.00	-	-	129,000.00	-	-	-	129,000.00
1620	OTHER SOCIAL EXPENDI	20,000.00	-	-	20,000.00	1,161.08	-	1,161.08	21,161.08
Total Chapter 16		20,000.00	-	-	20,000.00	1,161.08	-	1,161.08	21,161.08
Total Title 1		**8,257,000.00**	**-**	**- 210,000.00**	**8,047,000.00**	**65,023.22**	**-**	**65,023.22**	**8,112,023.22**

European Agency for Safety and Health at Work

5.2.2 Breakdown & changes in payment appropriations – Title 2

in EUR

		Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
	Item	Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
2000	RENT	394,150.00	-	-	394,150.00	14,957.40	-	14,957.40	409,107.40
2010	INSURANCE	7,500.00	-	-	7,500.00	-	-	-	7,500.00
2020	WATER GAS ELECTRICIT	110,000.00	-	-	110,000.00	4,678.45	945.00	5,623.45	115,623.45
2030	CLEANING AND MAINTEN	100,000.00	-	- 61,000.00	39,000.00	80,989.09	-	80,989.09	119,989.09
2040	FITTING OUT OF PREMI	36,000.00	-	- 26,000.00	10,000.00	4,886.70	-	4,886.70	14,886.70
2050	SECURITY AND SURVEIL	102,000.00	-	- 70,000.00	32,000.00	102,081.22	-	102,081.22	134,081.22
Total Chapter 20		749,650.00	-	- 157,000.00	592,650.00	207,592.86	945.00	208,537.86	801,187.86
2100	IT OPERATING EXPENDI	350,000.00	-	- 61,000.00	289,000.00	36,935.00	-	36,935.00	325,935.00
2120	SERVICES PROVIDED BY	350,000.00	-	182,000.00	532,000.00	213,663.57	-	213,663.57	745,663.57
2130	NEW AND REPLACEMENT	90,000.00	-	41,000.00	131,000.00	103,102.11	-	103,102.11	234,102.11
Total Chapter 21		790,000.00	-	162,000.00	952,000.00	353,700.68	-	353,700.68	1,305,700.68
2210	NEW AND REPLACEMENT	18,000.00	-	- 17,000.00	1,000.00	3,161.57	-	3,161.57	4,161.57
2232	VEHICLE UPKEEP PETRO	300.00	-	-	300.00	290.00	-	290.00	590.00
2250	PUBLICATIONS AND SUB	10,000.00	-	-	10,000.00	2,195.67	-	2,195.67	12,195.67
Total Chapter 22		28,300.00	-	- 17,000.00	11,300.00	5,647.24	-	5,647.24	16,947.24
2300	STATIONERY AND OFFIC	5,000.00	-	-	5,000.00	2,189.38	-	2,189.38	7,189.38
2320	BANK CHARGES	1,000.00	-	-	1,000.00	-	-	-	1,000.00
2330	LEGAL EXPENSES	10,000.00	-	30,000.00	40,000.00	1,580.00	-	1,580.00	41,580.00
2331	AUDIT SERVICES	11,000.00	-	-	11,000.00	16,020.00	-	16,020.00	27,020.00
2332	OTHER OUTSOURCED SER	48,000.00	-	- 29,000.00	19,000.00	46,270.24	-	46,270.24	65,270.24
2352	INTERNAL CATERING EX	2,000.00	-	-	2,000.00	506.49	-	506.49	2,506.49
Total Chapter 23		77,000.00	-	1,000.00	78,000.00	66,566.11	-	66,566.11	144,566.11
2400	POSTAGE AND DELIVERY	6,500.00	-	- 5,000.00	1,500.00	1,376.03	-	1,376.03	2,876.03
2410	TELEPHONE TELEGRAPH	65,000.00	-	-	65,000.00	28,901.85	-	28,901.85	93,901.85
Total Chapter 24		71,500.00	-	- 5,000.00	66,500.00	30,277.88	-	30,277.88	96,777.88
Total Title 2		**1,716,450.00**	**-**	**- 16,000.00**	**1,700,450.00**	**663,784.77**	**945.00**	**664,729.77**	**2,365,179.77**

European Agency for Safety and Health at Work

5.2.3 Breakdown & changes in payment appropriations – Title 3

in EUR

	Item	Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
		Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
3010	ANTICIPATING CHANGE	143,500.00	-	- 25,000.00	118,500.00	28,310.87	-	28,310.87	146,810.87
3020	FACTS AND FIGURES AN	2,684,600.00	-	259,600.00	2,944,200.00	1,765,736.65	-	1,765,736.65	4,709,936.65
3030	TOOLS FOR OSH MANAGE	297,600.00	-	22,400.00	320,000.00	169,984.85	-	169,984.85	489,984.85
3040	RAISING AWARENESS AN	3,283,400.00	-	86,000.00	3,369,400.00	1,364,888.34	-	1,364,888.34	4,734,288.34
3050	NETWORKING KNOWLEDGE	187,300.00	-	- 40,000.00	147,300.00	173,605.34	-	173,605.34	320,905.34
3060	NETWORKING AND RELAT	408,000.00	-	- 73,000.00	335,000.00	130,698.03	-	130,698.03	465,698.03
Total Chapter 30		7,004,400.00	-	230,000.00	7,234,400.00	3,633,224.08	-	3,633,224.08	10,867,624.08
3100	SUPPORT TO OPERATION	61,100.00	-	- 4,000.00	57,100.00	-	-	-	57,100.00
Total Chapter 31		61,100.00	-	- 4,000.00	57,100.00	-	-	-	57,100.00
Total Title 3		**7,065,500.00**	**-**	**226,000.00**	**7,291,500.00**	**3,633,224.08**	**-**	**3,633,224.08**	**10,924,724.08**

5.2.4 Breakdown & changes in payment appropriations – Title 4 and Grand total

in EUR

	Item	Budget appropriations				Additional appropriations			Total appropr. available
		Initial adopted budget	Amending budgets	Transfers	Final adopted budget	Carry-overs	Assigned revenue	Total	
		1	2	3	4=1+2+3	5	6	7=5+6	8=4+7
4200	IPA II 2018 PROGRAMM	-	-	-	-	-	86,825.76	86,825.76	86,825.76
Total Chapter 42		-	-	-	-	-	86,825.76	86,825.76	86,825.76
4300	IPA III PROGRAMM	-	-	-	-	-	598,078.00	598,078.00	598,078.00
Total Chapter 43		-	-	-	-	-	598,078.00	598,078.00	598,078.00
Total Title 4		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**684,903.76**	**684,903.76**	**684,903.76**
GRAND TOTAL		**17,038,950.00**	**-**	**-**	**17,038,950.00**	**4,362,032.07**	**685,848.76**	**5,047,880.83**	**22,086,830.83**

European Agency for Safety and Health at Work

5.3 Implementation of commitment appropriations

5.3.1 Implementation of commitment appropriations – Title 1

in EUR

	Item	Total approp. available	Commitments made					Appropriations carried over to 2024			Appropriations lapsing			
			from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Assign. revenue	By decision	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10	11	12	13=10+11+12
1100	BASIC SALARIES	3,946,800	3,898,516	-	-	3,898,516	99%	-	-	-	48,283.80	-	-	48,283.80
1101	FAMILY ALLOWANCES	567,000	531,696	-	-	531,696	94%	-	-	-	35,303.55	-	-	35,303.55
1102	EXPATRIATION AND FOR	572,000	540,487	-	-	540,487	94%	-	-	-	31,512.90	-	-	31,512.90
1103	SECRETARIAL ALLOWANC	2,000	2,000	-	-	2,000	100%	-	-	-	-	-	-	-
1113	CONTRACT AGENTS	1,800,000	1,735,638	-	-	1,735,638	96%	-	-	-	64,362.13	-	-	64,362.13
1120	PROFESSIONAL TRAININ	135,000	124,433	-	-	124,433	92%	-	-	-	10,566.97	-	-	10,566.97
1130	INSURANCE AGAINST SI	190,000	188,657	-	-	188,657	99%	-	-	-	1,343.35	-	-	1,343.35
1131	INSURANCE AGAINST AC	23,000	21,119	-	-	21,119	92%	-	-	-	1,880.91	-	-	1,880.91
1132	INSURANCE AGAINST UN	75,000	72,766	-	-	72,766	97%	-	-	-	2,234.17	-	-	2,234.17
1141	TRAVEL EXPENSES FOR	63,000	60,715	-	-	60,715	96%	-	-	-	2,285.10	-	-	2,285.10
1175	INTERIM SERVICES	222,000	221,313	-	-	221,313	100%	-	-	-	687.48	-	-	687.48
1177	INTERINSTITUTIONAL S	160,000	158,644	-	-	158,644	99%	-	-	-	1,355.51	-	-	1,355.51
1178	INTERAGENCIES SECRET	2,200	2,200	-	-	2,200	100%	-	-	-	-	-	-	-
1180	MISCELLANEOUS EXPEND	33,000	32,685	-	-	32,685	99%	-	-	-	314.99	-	-	314.99
1181	TRAVEL EXPENSES	7,000	135	-	-	135	2%	-	-	-	6,864.76	-	-	6,864.76
1182	INSTALLATION RESETTL	27,000	2,164	-	-	2,164	8%	-	-	-	24,835.57	-	-	24,835.57
1183	REMOVAL EXPENSES	30,000	-	-	-	-	0%	-	-	-	30,000.00	-	-	30,000.00
1184	TEMPORARY DAILY SUBS	16,000	5,306	-	-	5,306	33%	-	-	-	10,693.87	-	-	10,693.87
Total Chapter 11		7,871,000	7,598,475	-	-	7,598,475	97%	-	-	-	272,525.06	-	-	272,525.06
1410	MEDICAL SERVICES	20,000	14,767	-	-	14,767	74%	-	-	-	5,233.38	-	-	5,233.38
1420	OTHER WELFARE EXPEND	7,000	6,934	-	-	6,934	99%	-	-	-	66.31	-	-	66.31
Total Chapter 14		27,000	21,700	-	-	21,700	80%	-	-	-	5,299.69	-	-	5,299.69
1522	TRAINEES	129,000	93,224	-	-	93,224	72%	-	-	-	35,776.45	-	-	35,776.45
Total Chapter 15		129,000	93,224	-	-	93,224	72%	-	-	-	35,776.45	-	-	35,776.45
1620	OTHER SOCIAL EXPENDI	20,000	9,483	-	-	9,483	47%	-	-	-	10,517.50	-	-	10,517.50
Total Chapter 16		20,000	9,483	-	-	9,483	47%	-	-	-	10,517.50	-	-	10,517.50
Total Title 1		**8,047,000**	**7,722,881**	**-**	**-**	**7,722,881**	**96%**	**-**	**-**	**-**	**324,118.70**	**-**	**-**	**324,118.70**

European Agency for Safety and Health at Work

5.3.2 Implementation of commitment appropriations – Title 2

		Total approp. available	Commitments made					Appropriations carried over to 2024			Appropriations lapsing			
	Item		from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Assign. revenue	By decision	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10	11	12	13=10+11+12
2000	RENT	394,150.00	385,792.45	-	-	385,792.45	98%	-	-	-	8,357.55	-	-	8,357.55
2010	INSURANCE	7,500.00	6,547.14	-	-	6,547.14	87%	-	-	-	952.86	-	-	952.86
2020	WATER GAS ELECTRICIT	110,945.00	110,000.00	-	945.00	110,945.00	100%	-	-	-	-	-	-	-
2030	CLEANING AND MAINTEN	39,000.00	28,972.67	-	-	28,972.67	74%	-	-	-	10,027.33	-	-	10,027.33
2040	FITTING OUT OF PREMI	10,000.00	9,949.73	-	-	9,949.73	99%	-	-	-	50.27	-	-	50.27
2050	SECURITY AND SURVEIL	32,000.00	30,841.03	-	-	30,841.03	96%	-	-	-	1,158.97	-	-	1,158.97
Total Chapter 20		593,595.00	572,103.02	-	945.00	573,048.02	97%	-	-	-	20,546.98	-	-	20,546.98
2100	IT OPERATING EXPENDI	289,000.00	285,252.93	-	-	285,252.93	99%	-	-	-	3,747.07	-	-	3,747.07
2120	SERVICES PROVIDED BY	532,000.00	507,545.18	-	-	507,545.18	95%	-	-	-	24,454.82	-	-	24,454.82
2130	NEW AND REPLACEMENT	131,000.00	127,122.27	-	-	127,122.27	97%	-	-	-	3,877.73	-	-	3,877.73
Total Chapter 21		952,000.00	919,920.38	-	-	919,920.38	97%	-	-	-	32,079.62	-	-	32,079.62
2210	NEW AND REPLACEMENT	1,000.00	-	-	-	-	0%	-	-	-	1,000.00	-	-	1,000.00
2232	VEHICLE UPKEEP PETRO	300.00	300.00	-	-	300.00	100%	-	-	-	-	-	-	-
2250	PUBLICATIONS AND SUB	10,000.00	8,087.50	-	-	8,087.50	81%	-	-	-	1,912.50	-	-	1,912.50
Total Chapter 22		11,300.00	8,387.50	-	-	8,387.50	74%	-	-	-	2,912.50	-	-	2,912.50
2300	STATIONERY AND OFFIC	5,000.00	4,000.00	-	-	4,000.00	80%	-	-	-	1,000.00	-	-	1,000.00
2320	BANK CHARGES	1,000.00	600.00	-	-	600.00	60%	-	-	-	400.00	-	-	400.00
2330	LEGAL EXPENSES	40,000.00	36,000.00	-	-	36,000.00	90%	-	-	-	4,000.00	-	-	4,000.00
2331	AUDIT SERVICES	11,000.00	10,680.00	-	-	10,680.00	97%	-	-	-	320.00	-	-	320.00
2332	OTHER OUTSOURCED SER	19,000.00	11,723.76	-	-	11,723.76	62%	-	-	-	7,276.24	-	-	7,276.24
2352	INTERNAL CATERING EX	2,000.00	1,559.02	-	-	1,559.02	78%	-	-	-	440.98	-	-	440.98
Total Chapter 23		78,000.00	64,562.78	-	-	64,562.78	83%	-	-	-	13,437.22	-	-	13,437.22
2400	POSTAGE AND DELIVERY	1,500.00	1,000.00	-	-	1,000.00	67%	-	-	-	500.00	-	-	500.00
2410	TELEPHONE TELEGRAPH	65,000.00	64,347.75	-	-	64,347.75	99%	-	-	-	652.25	-	-	652.25
Total Chapter 24		66,500.00	65,347.75	-	-	65,347.75	98%	-	-	-	1,152.25	-	-	1,152.25
Total Title 2		**1,701,395.00**	**1,630,321.43**	**-**	**945.00**	**1,631,266.43**	**96%**	**-**	**-**	**-**	**70,128.57**	**-**	**-**	**70,128.57**

European Agency for Safety and Health at Work

5.3.3 Implementation of commitment appropriations – Title 3

in EUR

	Item	Total approp. available	Commitments made					Appropriations carried over to 2024			Appropriations lapsing			
			from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Assign. revenue	By decision	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10	11	12	13=10+11+12
3010	ANTICIPATING CHANGE	118,500.00	109,590.11	-	-	109,590.11	92%	-	-	-	8,909.89	-	-	8,909.89
3020	FACTS AND FIGURES AN	2,944,200.00	2,927,442.76	-	-	2,927,442.76	99%	-	-	-	16,757.24	-	-	16,757.24
3030	TOOLS FOR OSH MANAGE	320,000.00	314,305.05	-	-	314,305.05	98%	-	-	-	5,694.95	-	-	5,694.95
3040	RAISING AWARENESS AN	3,369,400.00	3,364,958.52	-	-	3,364,958.52	100%	-	-	-	4,441.48	-	-	4,441.48
3050	NETWORKING KNOWLEDGE	147,300.00	131,223.83	-	-	131,223.83	89%	-	-	-	16,076.17	-	-	16,076.17
3060	NETWORKING AND RELAT	335,000.00	312,658.37	-	-	312,658.37	93%	-	-	-	22,341.63	-	-	22,341.63
Total Chapter 30		7,234,400.00	7,160,178.64	-	-	7,160,178.64	99%	-	-	-	74,221.36	-	-	74,221.36
3100	SUPPORT TO OPERATION	57,100.00	48,326.42	-	-	48,326.42	85%	-	-	-	8,773.58	-	-	8,773.58
Total Chapter 31		57,100.00	48,326.42	-	-	48,326.42	85%	-	-	-	8,773.58	-	-	8,773.58
Total Title 3		**7,291,500.00**	**7,208,505.06**	**-**	**-**	**7,208,505.06**	**99%**	**-**	**-**	**-**	**82,994.94**	**-**	**-**	**82,994.94**

5.3.4 Implementation of commitment appropriations – Title 4 and Grand total

in EUR

	Item	Total approp. available	Commitments made					Appropriations carried over to 2024			Appropriations lapsing			
			from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Assign. revenue	By decision	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10	11	12	13=10+11+12
4200	IPA II 2018 PROGRAMM	81,413.44	-	-	-	-	-	81,413.44	-	81,413.44	-	-	-	-
Total Chapter 42		81,413.44	-	-	-	-	-	81,413.44	-	81,413.44	-	-	-	-
4300	IPA III PROGRAMM	598,078.00	-	-	485,913.08	485,913.08	81%	112,164.92	-	112,164.92	-	-	-	-
Total Chapter 43		598,078.00	-	-	485,913.08	485,913.08	81%	112,164.92	-	112,164.92	-	-	-	-
Total Title 4		**679,491.44**	**-**	**-**	**485,913.08**	**485,913.08**	**72%**	**193,578.36**	**-**	**193,578.36**	**-**	**-**	**-**	**-**
GRAND TOTAL		**17,719,386.44**	**16,561,707.79**	**-**	**486,858.08**	**17,048,565.87**	**96%**	**193,578.36**	**-**	**193,578.36**	**477,242.21**	**-**	**-**	**477,242.21**

European Agency for Safety and Health at Work

5.4 Implementation of payment appropriations

5.4.1 Implementation of payment appropriations – Title 1

in EUR

		Total approp. availab.	Payments made					Appropriations carried over to 2024				Appropriations lapsing			
	Item		from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Autom. carry-overs	By decision	Assigned rev.	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assig. rev.	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11	12	13	14=11+12+13
1100	BASIC SALARIES	3,946,800.00	3,898,516.20	-	-	3,898,516.20	99%	-	-	-	-	48,283.80	-	-	48,283.80
1101	FAMILY ALLOWANCES	567,000.00	531,696.45	-	-	531,696.45	94%	-	-	-	-	35,303.55	-	-	35,303.55
1102	EXPATRIATION AND FOR	572,000.00	540,487.10	-	-	540,487.10	94%	-	-	-	-	31,512.90	-	-	31,512.90
1103	SECRETARIAL ALLOWANC	2,000.00	2,000.00	-	-	2,000.00	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
1113	CONTRACT AGENTS	1,800,000.00	1,735,637.87	-	-	1,735,637.87	96%	-	-	-	-	64,362.13	-	-	64,362.13
1120	PROFESSIONAL TRAININ	160,270.11	58,406.99	20,647.42	-	79,054.41	49%	66,026.04	-	-	66,026.04	10,566.97	4,622.69	-	15,189.66
1130	INSURANCE AGAINST SI	190,000.00	188,656.65	-	-	188,656.65	99%	-	-	-	-	1,343.35	-	-	1,343.35
1131	INSURANCE AGAINST AC	23,000.00	21,119.09	-	-	21,119.09	92%	-	-	-	-	1,880.91	-	-	1,880.91
1132	INSURANCE AGAINST UN	75,000.00	72,765.83	-	-	72,765.83	97%	-	-	-	-	2,234.17	-	-	2,234.17
1141	TRAVEL EXPENSES FOR	63,000.00	60,714.90	-	-	60,714.90	96%	-	-	-	-	2,285.10	-	-	2,285.10
1175	INTERIM SERVICES	248,446.74	172,608.60	23,145.20	-	195,753.80	79%	48,703.92	-	-	48,703.92	687.48	3,301.54	-	3,989.02
1177	INTERINSTITUTIONAL S	163,924.23	149,470.62	3,575.16	-	153,045.78	93%	9,173.87	-	-	9,173.87	1,355.51	349.07	-	1,704.58
1178	INTERAGENCIES SECRET	2,337.09	2,200.00	-	-	2,200.00	94%	-	-	-	-	-	137.09	-	137.09
1180	MISCELLANEOUS EXPEND	33,000.00	13,161.54	-	-	13,161.54	40%	19,523.47	-	-	19,523.47	314.99	-	-	314.99
1181	TRAVEL EXPENSES	7,000.00	135.24	-	-	135.24	2%	-	-	-	-	6,864.76	-	-	6,864.76
1182	INSTALLATION RESETTL	27,000.00	2,164.43	-	-	2,164.43	8%	-	-	-	-	24,835.57	-	-	24,835.57
1183	REMOVAL EXPENSES	30,000.00	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	30,000.00	-	-	30,000.00
1184	TEMPORARY DAILY SUBS	16,000.00	5,306.13	-	-	5,306.13	33%	-	-	-	-	10,693.87	-	-	10,693.87
Total Chapter 11		7,926,778.17	7,455,047.64	47,367.78	-	7,502,415.42	95%	143,427.30	-	-	143,427.30	272,525.06	8,410.39	-	280,935.45
1410	MEDICAL SERVICES	26,353.92	10,400.79	5,273.92	-	15,674.71	59%	4,365.83	-	-	4,365.83	5,233.38	1,080.00	-	6,313.38
1420	OTHER WELFARE EXPEND	8,730.05	4,045.83	1,350.85	-	5,396.68	62%	2,887.86	-	-	2,887.86	66.31	379.20	-	445.51
Total Chapter 14		35,083.97	14,446.62	6,624.77	-	21,071.39	60%	7,253.69	-	-	7,253.69	5,299.69	1,459.20	-	6,758.89
1522	TRAINEES	129,000.00	93,223.55	-	-	93,223.55	72%	-	-	-	-	35,776.45	-	-	35,776.45
Total Chapter 15		129,000.00	93,223.55	-	-	93,223.55	72%	-	-	-	-	35,776.45	-	-	35,776.45
1620	OTHER SOCIAL EXPENDI	21,161.08	6,375.85	741.09	-	7,116.94	34%	3,106.65	-	-	3,106.65	10,517.50	419.99	-	10,937.49
Total Chapter 16		21,161.08	6,375.85	741.09	-	7,116.94	34%	3,106.65	-	-	3,106.65	10,517.50	419.99	-	10,937.49
Total Title 1		**8,112,023.22**	**7,569,093.66**	**54,733.64**	**-**	**7,623,827.30**	**94%**	**153,787.64**	**-**	**-**	**153,787.64**	**324,118.70**	**10,289.58**	**-**	**334,408.28**

European Agency for Safety and Health at Work

5.4.2 Implementation of payment appropriations – Title 2

in EUR

		Total approp. availab.	Payments made					Appropriations carried over to 2024				Appropriations lapsing			
	Item		from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Autom. carry-overs	By decision	Assigned rev.	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assig. rev.	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11	12	13	14=11+12+13
2000	RENT	409,107.40	366,943.41	12,385.97	-	379,329.38	93%	18,849.04	-	-	18,849.04	8,357.55	2,571.43	-	10,928.98
2010	INSURANCE	7,500.00	6,547.14	-	-	6,547.14	87%	-	-	-	-	952.86	-	-	952.86
2020	WATER GAS ELECTRICIT	115,623.45	103,266.77	4,543.45	945.00	108,755.22	94%	6,733.23	-	-	6,733.23	- 0.00	135.00	-	135.00
2030	CLEANING AND MAINTEN	119,989.09	8,549.42	80,989.08	-	89,538.50	75%	20,423.25	-	-	20,423.25	10,027.33	0.01	-	10,027.34
2040	FITTING OUT OF PREMI	14,886.70	7,388.42	4,886.70	-	12,275.12	82%	2,561.31	-	-	2,561.31	50.27	-	-	50.27
2050	SECURITY AND SURVEIL	134,081.22	490.00	102,081.22	-	102,571.22	76%	30,351.03	-	-	30,351.03	1,158.97	-	-	1,158.97
Total Chapter 20		801,187.86	493,185.16	204,886.42	945.00	699,016.58	87%	78,917.86	-	-	78,917.86	20,546.98	2,706.44	-	23,253.42
2100	IT OPERATING EXPENDI	325,935.00	257,962.53	36,369.07	-	294,331.60	90%	27,290.40	-	-	27,290.40	3,747.07	565.93	-	4,313.00
2120	SERVICES PROVIDED BY	745,663.57	138,426.73	207,910.97	-	346,337.70	46%	369,118.45	-	-	369,118.45	24,454.82	5,752.60	-	30,207.42
2130	NEW AND REPLACEMENT	234,102.11	-	102,102.11	-	102,102.11	44%	127,122.27	-	-	127,122.27	3,877.73	1,000.00	-	4,877.73
Total Chapter 21		1,305,700.68	396,389.26	346,382.15	-	742,771.41	57%	523,531.12	-	-	523,531.12	32,079.62	7,318.53	-	39,398.15
2210	NEW AND REPLACEMENT	4,161.57	-	3,161.57	-	3,161.57	76%	-	-	-	-	1,000.00	-	-	1,000.00
2232	VEHICLE UPKEEP PETRO	590.00	-	-	-	-	0%	300.00	-	-	300.00	-	290.00	-	290.00
2250	PUBLICATIONS AND SUB	12,195.67	4,396.25	48.88	-	4,445.13	36%	3,691.25	-	-	3,691.25	1,912.50	2,146.79	-	4,059.29
Total Chapter 22		16,947.24	4,396.25	3,210.45	-	7,606.70	45%	3,991.25	-	-	3,991.25	2,912.50	2,436.79	-	5,349.29
2300	STATIONERY AND OFFIC	7,189.38	2,751.25	1,998.15	-	4,749.40	66%	1,248.75	-	-	1,248.75	1,000.00	191.23	-	1,191.23
2320	BANK CHARGES	1,000.00	545.00	-	-	545.00	55%	55.00	-	-	55.00	400.00	-	-	400.00
2330	LEGAL EXPENSES	41,580.00	25,000.00	-	-	25,000.00	60%	11,000.00	-	-	11,000.00	4,000.00	1,580.00	-	5,580.00
2331	AUDIT SERVICES	27,020.00	-	16,020.00	-	16,020.00	59%	10,680.00	-	-	10,680.00	320.00	-	-	320.00
2332	OTHER OUTSOURCED SER	65,270.24	-	45,680.74	-	45,680.74	70%	11,723.76	-	-	11,723.76	7,276.24	589.50	-	7,865.74
2352	INTERNAL CATERING EX	2,506.49	1,406.72	-	-	1,406.72	56%	152.30	-	-	152.30	440.98	506.49	-	947.47
Total Chapter 23		144,566.11	29,702.97	63,698.89	-	93,401.86	65%	34,859.81	-	-	34,859.81	13,437.22	2,867.22	-	16,304.44
2400	POSTAGE AND DELIVERY	2,876.03	453.94	233.53	-	687.47	24%	546.06	-	-	546.06	500.00	1,142.50	-	1,642.50
2410	TELEPHONE TELEGRAPH	93,901.85	12,756.87	28,759.05	-	41,515.92	44%	51,590.88	-	-	51,590.88	652.25	142.80	-	795.05
Total Chapter 24		96,777.88	13,210.81	28,992.58	-	42,203.39	44%	52,136.94	-	-	52,136.94	1,152.25	1,285.30	-	2,437.55
Total Title 2		**2,365,179.77**	**936,884.45**	**647,170.49**	**945.00**	**1,584,999.94**	**67%**	**693,436.98**	**-**	**-**	**693,436.98**	**70,128.57**	**16,614.28**	**-**	**86,742.85**

European Agency for Safety and Health at Work

5.4.3 Implementation of payment appropriations – Title 3

in EUR

	Item	Total approp. availab.	Payments made					Appropriations carried over to 2024				Appropriations lapsing			
			from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Autom. carry-overs	By decision	Assigned rev.	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assig. rev.	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11	12	13	14=11+12+13
3010	ANTICIPATING CHANGE	146,810.87	18,764.14	2,889.09	-	21,653.23	15%	90,825.97	-	-	90,825.97	8,909.89	25,421.78	-	34,331.67
3020	FACTS AND FIGURES AN	4,709,936.65	542,914.58	1,689,976.96	-	2,232,891.54	47%	2,384,528.18	-	-	2,384,528.18	16,757.24	75,759.69	-	92,516.93
3030	TOOLS FOR OSH MANAGE	489,984.85	80,030.05	153,575.58	-	233,605.63	48%	234,275.00	-	-	234,275.00	5,694.95	16,409.27	-	22,104.22
3040	RAISING AWARENESS AN	4,734,288.34	2,272,306.27	1,312,296.53	-	3,584,602.80	76%	1,092,652.25	-	-	1,092,652.25	4,441.48	52,591.81	-	57,033.29
3050	NETWORKING KNOWLEDGE	320,905.34	25,746.59	154,525.81	-	180,272.40	56%	105,477.24	-	-	105,477.24	16,076.17	19,079.53	-	35,155.70
3060	NETWORKING AND RELAT	465,698.03	264,503.92	85,823.54	-	350,327.46	75%	48,154.45	-	-	48,154.45	22,341.63	44,874.49	-	67,216.12
Total Chapter 30		10,867,624.08	3,204,265.55	3,399,087.51	-	6,603,353.06	61%	3,955,913.09	-	-	3,955,913.09	74,221.36	234,136.57	-	308,357.93
3100	SUPPORT TO OPERATION	57,100.00	18,357.67	-	-	18,357.67	32%	29,968.75	-	-	29,968.75	8,773.58	-	-	8,773.58
Total Chapter 31		57,100.00	18,357.67	-	-	18,357.67	32%	29,968.75	-	-	29,968.75	8,773.58	-	-	8,773.58
Total Title 3		**10,924,724.08**	**3,222,623.22**	**3,399,087.51**	**-**	**6,621,710.73**	**61%**	**3,985,881.84**	**-**	**-**	**3,985,881.84**	**82,994.94**	**234,136.57**	**-**	**317,131.51**

5.4.4 Implementation of payment appropriations – Title 4 and Grand total

in EUR

	Item	Total approp. availab.	Payments made					Appropriations carried over to 2024				Appropriations lapsing			
			from final adopt. budget	from carry-overs	from assign. revenue	Total	%	Autom. carry-overs	By decision	Assigned rev.	Total	from final adopt. budget	from carry-overs	from assig. rev.	Total
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11	12	13	14=11+12+13
4200	IPA II 2018 PROGRAMM	86,825.76	-	-	5,412.32	5,412.32	6%	-	-	81,413.44	81,413.44	-	-	-	-
Total Chapter 42		86,825.76	-	-	5,412.32	5,412.32	6%	-	-	81,413.44	81,413.44	-	-	-	-
4300	IPA III PROGRAMM	598,078.00	-	-	147,213.23	147,213.23	25%	-	-	450,864.77	450,864.77	-	-	-	-
Total Chapter 43		598,078.00	-	-	147,213.23	147,213.23	25%	-	-	450,864.77	450,864.77	-	-	-	-
Total Title 4		**684,903.76**	**-**	**-**	**152,625.55**	**152,625.55**	**22%**	**-**	**-**	**532,278.21**	**532,278.21**	**-**	**-**	**-**	**-**

GRAND TOTAL		**22,086,830.83**	**11,728,601.33**	**4,100,991.64**	**153,570.55**	**15,983,163.52**	**72%**	**4,833,106.46**	**-**	**532,278.21**	**5,365,384.67**	**477,242.21**	**261,040.43**	**-**	**738,282.64**

European Agency for Safety and Health at Work

6 OUTSTANDING COMMITMENTS

6.1 Outstanding commitments – Title 1

in EUR

		Commitments outstanding at the end of previous year				Commitments of the current year				Total commitm. outstanding at year-end
	Item	Commitm. carried for-ward from pre-vious year	Decommit. Revaluation Cancel-lations	Pay-ments	Total	Commit-ments made during the year	Pay-ments	Cancel-lation of commit. which cannot be	Commit. outstand-ing at year-end	
		1	2	3	4=1+2-3	5	6	7	8=5-6-7	9=4+8
1100	BASIC SALARIES	-	-	-	-	3,898,516.20	3,898,516.20	-	-	-
1101	FAMILY ALLOWANCES	-	-	-	-	531,696.45	531,696.45	-	-	-
1102	EXPATRIATION AND FOR	-	-	-	-	540,487.10	540,487.10	-	-	-
1103	SECRETARIAL ALLOWANC	-	-	-	-	2,000.00	2,000.00	-	-	-
1113	CONTRACT AGENTS	-	-	-	-	1,735,637.87	1,735,637.87	-	-	-
1120	PROFESSIONAL TRAININ	25,270.11	- 4,622.69	20,647.42	-	124,433.03	58,406.99	-	66,026.04	66,026.04
1130	INSURANCE AGAINST SI	-	-	-	-	188,656.65	188,656.65	-	-	-
1131	INSURANCE AGAINST AC	-	-	-	-	21,119.09	21,119.09	-	-	-
1132	INSURANCE AGAINST UN	-	-	-	-	72,765.83	72,765.83	-	-	-
1141	TRAVEL EXPENSES FOR	-	-	-	-	60,714.90	60,714.90	-	-	-
1175	INTERIM SERVICES	26,446.74	- 3,301.54	23,145.20	-	221,312.52	172,608.60	-	48,703.92	48,703.92
1177	INTERINSTITUTIONAL S	3,924.23	- 349.07	3,575.16	-	158,644.49	149,470.62	-	9,173.87	9,173.87
1178	INTERAGENCIES SECRET	137.09	- 137.09	-	-	2,200.00	2,200.00	-	-	-
1180	MISCELLANEOUS EXPEND	-	-	-	-	32,685.01	13,161.54	-	19,523.47	19,523.47
1181	TRAVEL EXPENSES	-	-	-	-	135.24	135.24	-	-	-
1182	INSTALLATION RESETTL	-	-	-	-	2,164.43	2,164.43	-	-	-
1184	TEMPORARY DAILY SUBS	-	-	-	-	5,306.13	5,306.13	-	-	-
Total Chapter 11		55,778.17	- 8,410.39	47,367.78	-	7,598,474.94	7,455,047.64	-	143,427.30	143,427.30
1410	MEDICAL SERVICES	6,353.92	- 2,967.82	3,386.10	-	14,766.62	10,400.79	-	4,365.83	4,365.83
1420	OTHER WELFARE EXPEND	1,730.05	- 379.20	1,350.85	-	6,933.69	4,045.83	-	2,887.86	2,887.86
Total Chapter 14		8,083.97	- 3,347.02	4,736.95	-	21,700.31	14,446.62	-	7,253.69	7,253.69
1522	TRAINEES	-	-	-	-	93,223.55	93,223.55	-	-	-
Total Chapter 15		-	-	-	-	93,223.55	93,223.55	-	-	-
1620	OTHER SOCIAL EXPENDI	1,161.08	- 419.99	741.09	-	9,482.50	6,375.85	-	3,106.65	3,106.65
Total Chapter 16		1,161.08	- 419.99	741.09	-	9,482.50	6,375.85	-	3,106.65	3,106.65
Total Title 1		**65,023.22**	**- 12,177.40**	**52,845.82**	**-**	**7,722,881.30**	**7,569,093.66**	**-**	**153,787.64**	**153,787.64**

European Agency for Safety and Health at Work

6.2 Outstanding commitments – Title 2

in EUR

		Commitments outstanding at the end of previous year				Commitments of the current year				Total commitm. outstanding at year-end
	Item	Commitm. carried forward from previous year	Decommit. Revaluation Cancellations	Payments	Total	Commitments made during the year	Payments	Cancellation of commit. which cannot be	Commit. outstanding at year-end	
		1	2	3	4=1+2-3	5	6	7	8=5-6-7	9=4+8
2000	RENT	14,957.40	- 3,295.16	11,662.24	-	385,792.45	366,943.41	-	18,849.04	18,849.04
2010	INSURANCE	-	-	-	-	6,547.14	6,547.14	-	-	-
2020	WATER GAS ELECTRICIT	4,678.45	- 135.00	4,543.45	-	110,945.00	104,211.77	-	6,733.23	6,733.23
2030	CLEANING AND MAINTEN	80,989.09	- 3,810.80	77,178.29	-	28,972.67	8,549.42	-	20,423.25	20,423.25
2040	FITTING OUT OF PREMI	4,886.70	- 2,493.76	2,392.94	-	9,949.73	7,388.42	-	2,561.31	2,561.31
2050	SECURITY AND SURVEIL	102,081.22	- 51,340.98	50,740.24	-	30,841.03	490.00	-	30,351.03	30,351.03
Total Chapter 20		207,592.86	- 61,075.70	146,517.16	-	573,048.02	494,130.16	-	78,917.86	78,917.86
2100	IT OPERATING EXPENDI	36,935.00	- 1,215.54	35,719.46	-	285,252.93	257,962.53	-	27,290.40	27,290.40
2120	SERVICES PROVIDED BY	213,663.57	- 14,042.60	199,620.97	-	507,545.18	138,426.73	-	369,118.45	369,118.45
2130	NEW AND REPLACEMENT	103,102.11	- 1,000.00	102,102.11	-	127,122.27	-	-	127,122.27	127,122.27
Total Chapter 21		353,700.68	- 16,258.14	337,442.54	-	919,920.38	396,389.26	-	523,531.12	523,531.12
2210	NEW AND REPLACEMENT	3,161.57	-	3,161.57	-	-	-	-	-	-
2232	VEHICLE UPKEEP PETRO	290.00	- 290.00	-	-	300.00	-	-	300.00	300.00
2250	PUBLICATIONS AND SUB	2,195.67	- 2,146.79	48.88	-	8,087.50	4,396.25	-	3,691.25	3,691.25
Total Chapter 22		5,647.24	- 2,436.79	3,210.45	-	8,387.50	4,396.25	-	3,991.25	3,991.25
2300	STATIONERY AND OFFIC	2,189.38	- 191.23	1,998.15	-	4,000.00	2,751.25	-	1,248.75	1,248.75
2320	BANK CHARGES	-	-	-	-	600.00	545.00	-	55.00	55.00
2330	LEGAL EXPENSES	1,580.00	- 1,580.00	-	-	36,000.00	25,000.00	-	11,000.00	11,000.00
2331	AUDIT SERVICES	16,020.00	-	16,020.00	-	10,680.00	-	-	10,680.00	10,680.00
2332	OTHER OUTSOURCED SER	46,270.24	- 24,745.66	21,524.58	-	11,723.76	-	-	11,723.76	11,723.76
2352	INTERNAL CATERING EX	506.49	- 506.49	-	-	1,559.02	1,406.72	-	152.30	152.30
Total Chapter 23		66,566.11	- 27,023.38	39,542.73	-	64,562.78	29,702.97	-	34,859.81	34,859.81
2400	POSTAGE AND DELIVERY	1,376.03	- 1,142.50	233.53	-	1,000.00	453.94	-	546.06	546.06
2410	TELEPHONE TELEGRAPH	28,901.85	- 286.86	28,614.99	-	64,347.75	12,756.87	-	51,590.88	51,590.88
Total Chapter 24		30,277.88	- 1,429.36	28,848.52	-	65,347.75	13,210.81	-	52,136.94	52,136.94
Total Title 2		**663,784.77**	**- 108,223.37**	**555,561.40**	**-**	**1,631,266.43**	**937,829.45**	**-**	**693,436.98**	**693,436.98**

European Agency for Safety and Health at Work

6.3 Outstanding commitments – Title 3

in EUR

		Commitments outstanding at the end of previous year				Commitments of the current year				Total commitm. outstanding at year-end
	Item	Commitm. carried forward from previous year	Decommit. Revaluation Cancellations	Payments	Total	Commitments made during the year	Payments	Cancellation of commit. which cannot be	Commit. outstanding at year-end	
		1	2	3	4=1+2-3	5	6	7	8=5-6-7	9=4+8
3010	ANTICIPATING CHANGE	28,310.87	- 25,990.04	2,320.83	-	109,590.11	18,764.14	-	90,825.97	90,825.97
3020	FACTS AND FIGURES AN	1,765,736.65	- 390,591.56	1,375,145.09	-	2,927,442.76	542,914.58	-	2,384,528.18	2,384,528.18
3030	TOOLS FOR OSH MANAGE	169,984.85	- 45,736.27	124,248.58	-	314,305.05	80,030.05	-	234,275.00	234,275.00
3040	RAISING AWARENESS AN	1,364,888.34	- 92,733.81	1,272,154.53	-	3,364,958.52	2,272,306.27	-	1,092,652.25	1,092,652.25
3050	NETWORKING KNOWLEDGE	173,605.34	- 82,789.53	90,815.81	-	131,223.83	25,746.59	-	105,477.24	105,477.24
3060	NETWORKING AND RELAT	130,698.03	- 44,306.23	86,391.80	-	312,658.37	264,503.92	-	48,154.45	48,154.45
Total Chapter 30		3,633,224.08	- 682,147.44	2,951,076.64	-	7,160,178.64	3,204,265.55	-	3,955,913.09	3,955,913.09
3100	SUPPORT TO OPERATION	-	-	-	-	48,326.42	18,357.67	-	29,968.75	29,968.75
Total Chapter 31		-	-	-	-	48,326.42	18,357.67	-	29,968.75	29,968.75
Total Title 3		**3,633,224.08**	**- 682,147.44**	**2,951,076.64**	**-**	**7,208,505.06**	**3,222,623.22**	**-**	**3,985,881.84**	**3,985,881.84**

6.4 Outstanding commitments – Title 4 and Grand total

in EUR

		Commitments outstanding at the end of previous year				Commitments of the current year				Total commitm. outstanding at year-end
	Item	Commitm. carried forward from previous year	Decommit. Revaluation Cancellations	Payments	Total	Commitments made during the year	Payments	Cancellation of commit. which cannot be	Commit. outstanding at year-end	
		1	2	3	4=1+2-3	5	6	7	8=5-6-7	9=4+8
4200	IPA II 2018 PROGRAMM	62,977.29	- 57,564.97	5,412.32	-	-	-	-	-	-
Total Chapter 42		62,977.29	- 57,564.97	5,412.32	-	-	-	-	-	-
4300	IPA III PROGRAMM	-	-	-	-	485,913.08	147,213.23	-	338,699.85	338,699.85
Total Chapter 43		-	-	-	-	485,913.08	147,213.23	-	338,699.85	338,699.85
Total Title 4		**62,977.29**	**- 57,564.97**	**5,412.32**	**-**	**485,913.08**	**147,213.23**	**-**	**338,699.85**	**338,699.85**
GRAND TOTAL		**4,425,009.36**	**- 860,113.18**	**3,564,896.18**	**-**	**17,048,565.87**	**11,876,759.56**	**-**	**5,171,806.31**	**5,171,806.31**

European Agency for Safety and Health at Work

7 SUMMARY OF TRANSFERS OF APPROPRIATIONS 2023

#	Ref.	Title	from to	item	Current appropriations	Transfer	New appropriations	Total transfer	Transfer(s) between Titles: FR Check Art. 26 10% limit	Transfer(s) between Titles: Cumulated amount	Transfer(s) between Titles: %	Date of decision	Decision
TR/01/23	OSH.6044	Title 2	from:	2050	102,000.00	- 30,000.00	72,000.00	40,000.00	n/a	n/a	n/a	21/04/2023	Ares(2023)2866609
				2330	10,000.00	30,000.00	40,000.00						

Justification: Security services are currently contracted until 30/11/2023 on budget 2022. In the view of decreasing carry forward amount from 2023 to 2024 and be more in adequacy with the principle of annuality, commitment for next provision of security services (under framework contract F4E-AFC-1176) will be for a period of 3 months (instead of 12) as of 01/12/2023. Subsequent contract will be for a period of 12 monhs as from 01/03/2024 on budget 2024.

This option implies the availability of EUR 70,000 on budget item 2050 of which EUR 30,000 are transferred to budget item 2330 in order to cover expenditure for assistance on legal proceedings T-126/23 and enforced recovery for case P.18.1215.F.

TR/02/23	OSH.6046	Title 1	from:	1100	4,110,800.00	- 52,000.00	4,058,800.00	52,000.00	n/a	n/a	n/a	26/05/2023	Ares(2023)4233837
			to:	1175	154,000.00	34,000.00	188,000.00						
				1180	15,000.00	18,000.00	33,000.00						

Justification: Job vacancies and unforeseen absence of staff involve an overload of work, the administrative and support aspects of which can be compensated by interim services. Unplanned vacancies also imply a further cost for the recruitment processes. Therefore further appropriations are re-allocated to the budget items "1175 - Interim services" and "1180 - Expenditure recruitment of staff" for respectively new total amounts of EUR 188,000 & EUR 33,000.

The total amount transferred from "1100 - Salaries" (EUR 52,000) is made possible by an adjusted/decreased weighting factor.

TR/03/23	OSH.6050	Title 1	from:	1100	4,058,800.00	- 47,000.00	4,011,800.00	47,000.00	n/a	n/a	n/a	14/08/2023	Ares(2023)5592027
			to:	1120	110,000.00	25,000.00	135,000.00						
				1175	184,000.00	22,000.00	206,000.00						

Justification: The function of accounting officer ad interim implies specific trainings that could not be anticipated. The impact of the budget envelope for trainings is estimated at EUR 25,000.
The new total for the budget item "1120 - Trainings to staff" after transfer is EUR 135,000.

Job vacancies and unforeseen absence of staff involve an overload of work, the administrative and support aspects of which can be compensated by interim services.
Therefore further to the transfer TR/02/23, additional appropriations (EUR 22,000) are allocated to the budget item "1175 - Interim services" for a new total of EUR 206,000.

The total amount transferred from "1100 - Salaries" (EUR 47,000) is made possible by an adjusted/decreased weighting factor and post temporarily unoccupied.

TR/04/23	OSH.6052	Title 1	from:	1113	1,961,000.00	- 6,000.00	1,955,000.00	6,000.00	n/a	n/a	n/a	20/09/2023	Ares(2023)6373571
			to:	1175	206,000.00	6,000.00	212,000.00						

Justification: Job vacancies and unforeseen absence of staff involve an overload of work, the administrative and support aspects of which can be compensated by interim services.
Therefore further to the transfer TR/03/23, additional appropriations (EUR 6,000) are allocated to the budget item "1175 - Interim services" for a new total of EUR 212,000.

European Agency for Safety and Health at Work

									Transfer(s) between Titles				
#	Ref.	Title	from to	item	Current appropriations	Transfer	New appropriations	Total transfer	FR Check Art. 26 10% limit	Cumulated amount	%	Date of decision	Decision
TR/05/23	OSH.6055	Title 1	from:	1100	4,011,800.00	- 65,000.00	3,946,800.00		Y	- 55,000.00	-1.3%	17/11/2023	Ares(2023)7842329
				1113	1,955,000.00	- 155,000.00	1,800,000.00		Y	- 155,000.00	-7.9%		
				2030	100,000.00	- 61,000.00	39,000.00						
				2100	350,000.00	- 45,000.00	305,000.00						
				3010	143,500.00	- 25,000.00	118,500.00						
				3050	187,300.00	- 40,000.00	147,300.00						
				3060	408,000.00	- 30,000.00	378,000.00						
			to:	1175	212,000.00	10,000.00	222,000.00						
				2120	350,000.00	45,000.00	395,000.00						
				2130	90,000.00	61,000.00	151,000.00						
			to:	3020	2,684,600.00	282,600.00	2,967,200.00						
				3030	297,600.00	22,400.00	320,000.00						

Justification:

1100: The total amount transferred from the salary line (EUR 65,000) is made possible by an adjusted/decreased weighting factor 2023 and the vacancy of a temporary agent post during a period of the year.
The amount tranferred consists in EUR 10,000 for the interim services and EUR 55,000 to the Title 3 of the budget.
The amount of EUR 55,000 is transferred to the Title 3 of the budget and is in line with the provisions of the article 26 of the Financial Regulation (<10% of initial credits for budget item 1100).

1113: The total amount transferred from the contract agents budget line (EUR 155,000) is made possible by an adjusted/decreased weighting factor 2023 and the occupation of 25 FTE

2030: Alignment of contracts for cleaning and maintenance services on the annual budget year added to more favorable financial conditions following signature of a new Framework Contract make possible to transfer the unused resources where needs identified.

2100: Reduction of the general cost for IT and software licences leads to savings on budget item 2100.

3010: Organization of final expert workshop for the activity "1.3. Anticipated changes" together with JRC & final work on mapping and integration of OSH knowledge leads to less resources than initially planned.

3050: For the activity "5.3. - Networking knwoledge", the translation of the heat guide (estimated cost of EUR 40,000) into several national languages has been carried out in the activity "4.8. - Multiliguism".

3060: Resources planned for an ad hoc Management Board meeting were finally not needed as required decision was taken by written procedure.
EUR 30,000 are available for transfer from the acticity "6.4 - Networking".

1175: Further appropriations are needed (EUR 10,000) in order to provide administrative support in the areas of recruitment and L&D of the HR section.

2120: Further appropriations needed (EUR 45,000) in order to launch the second phase of the DevSecOps project. The objective of the project is to improve the ICT development process, including the cybersecurity aspects.

2130: Purchase of specific technical equipment is necessary in to order improve energy conservation and energy efficiency. It is also needed for the stabilization of the air conditioning systems of the Agency's servers. The extra need is estimated at EUR 61,000 for a new total of EUR 151,000

3020: The transfer of EUR 282,600 is mainly to cover, after re-allocation between the activities of the priority 2, additional needs for the activity "2.1. - ESENER " in the view of contracting further services for the provision of trainings, the fieldwork execution and the data processing, delivery and storage. The contract will eventually cover a bigger number of countries than originally planned.

3030: Further appropriations needed (EUR 22,400) for the activity "3.1 - OiRA" in order to cover maintenance and developmental needs on OiRA Plone.

European Agency for Safety and Health at Work

									Transfer(s) between Titles				
#	Ref.	Title	from to	item	Current appropriations	Transfer	New appropriations	Total transfer	FR Check Art. 26 10% limit	Cumulated amount	%	Date of decision	Decision
TR/06/23	OSH.6064	Title 2	from:	2040	36,000.00	- 26,000.00	10,000.00					13/12/2023	Ares(2023)8558272
				2050	72,000.00	- 40,000.00	32,000.00						
				2100	305,000.00	- 16,000.00	289,000.00		Y	- 16,000.00	-4.6%		
				2130	151,000.00	- 20,000.00	131,000.00						
				2210	18,000.00	- 17,000.00	1,000.00						
				2332	48,000.00	- 29,000.00	19,000.00						
				2400	6,500.00	- 5,000.00	1,500.00						
		Title 3	from:	3020	2,967,200.00	- 23,000.00	2,944,200.00						
				3060	378,000.00	- 43,000.00	335,000.00						
				3100	61,100.00	- 4,000.00	57,100.00						
			to:	2120	395,000.00	137,000.00	532,000.00						
			to:	3040	3,283,400.00	86,000.00	3,369,400.00						

Justification:

2040, 2050, 2130, 2332, 2400 : Alignment of contracts services on the annual budget year, less internal resources for facility maangement and optimisation of the budget leads to the availability of commitment appropriations for IT projects 2023 as anticipated in the SPD2023-25 (annex XV)

2100, 2130, 3020, 3020, 3060, 3100: Re-organisation of the budget for IT (2100) and optimisation of the budget for "Facts & Figures" related activities (3020) together with less financial resources necessary for ad hoc Management Board meetings (3060) leads to the availability of commitment appropriations for IT projects 2023

The amount transferred from budget line 2100 (EUR 16 000) to the Title 3-3040 is in line with the provisions of the article 26 of the Financial Regulation (<10% of initial credits for the same budget line).

2120: As anticipated in the SPD2023-25 (annex XV), availabilty of appropriations in the course of the year could be used for covering IT services that were not possible to budget at the time of the preparation of the budget budget 2023 due to limited appropriations. Therefore the transfer of EUR 137 000 is to finance further 2023 IT projects, more specifically for the items DEVSECOPS, CODE REVIEW, DRUPAL 10.

3040: As for budget item 2120 (see above) and anticipated in the SPD2023-25 (annex XV), availabilty of appropriations in the course of the year could be used for covering IT services that were not possible to budget at the time of the preparation of the budget due to limited appropriations. Therefore the transfer of EUR 86 000 is to finance further 2023 IT projects in the area of Awareness & Communication, more specifically the development of an application to manage the FAST process (FAST and Convergence projects).

Electronically signed on 22/05/2024 15:37 (UTC+02)

European Agency for Safety and Health at Work

Annex XII: GRI content index

GRI content index			
Statement of use	EU-OSHA has reported the information cited in this GRI content index for the period 1 January to 31 December 2023 with reference to the GRI Standards.		
GRI 1 used	GRI 1: Foundation 2021		
GRI STANDARD	**DISCLOSURE**	**LOCATION**	**Contribution to Sustainable Development Goals[21]**
GRI 2: General Disclosures 2021	2-1 Organizational details	Consolidated Annual Activity Report (CAAR) 2023, "The Agency in brief" Website: https://osha.europa.eu/en/contact-us	
	2-2 Entities included in the organization's sustainability reporting	CAAR, Part II (a), "2.3. Budget and Financial management"	
	2-3 Reporting period, frequency and contact point	CAAR, "Introduction"	
	2-5 External assurance	CAAR, Part II (a) 2.8.2. "European Court of Auditors", 2.10 "Follow up of recommendations following investigation by OLAF"; Part II b) "External Evaluations"	

[21]The mapping between GRI standards and disclosures and the SDG is based on the Guidance document issued by GRI called "Linking SDGs to GRI standards" from May 2022.

	2-6 Activities, value chain and other business relationships	CAAR, "Executive Summary - The Year in Brief"; Part I "Policy achievements"	
	2-7 Employees	CAAR, Part II (a) 2.6 Human Resources Management ; Annex IV: Establishment plan and additional information on Human Resources management; Single Programming Document (SPD) 2023-2025, Annex V - Human resources (qualitative) - Table 1 - A: statutory staff and SNE; Table 1 - B. Additional external staff expected to be financed from grant, contribution or service-level agreements; Table 2 - C: gender representation, Table 2 - D: Geographical balance	SDG 8 "Decent work and economic growth"
	2-8 Workers who are not employees	SPD 2023-2025, Annex V - Human resources (qualitative) - Table 1 - C: Other Human resources (Structural service providers)	SDG 8 "Decent work and economic growth"
	2-9 Governance structure and composition	CAAR 2023, "Executive Summary, The Agency in brief"; Annex IX - List of Management Board members as 31/12/2023 Management Board members and alternates	SDG 5 "Gender equality" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	2-10 Nomination and selection of the highest governance body	EU-OSHA's founding regulation, Section 1, article 4 Council Decision of 28 March 2023 appointing members and alternate members of the Management Board of the European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA) 2023/C 116/06 Management Board members and alternates	SDG 5 "Gender equality" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	2-11 Chair of the highest governance body	CAAR 2023, Annex X: Decisions taken by the Management Board in 2023 Management Board members and alternates	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"

	2-12 Role of the highest governance body in overseeing the management of impacts	EU-OSHA's founding regulation, Section 1, article 5 CAAR 2023, "Management Board's analysis and assessment of the Consolidated Annual activity report"; Part II (a) 2.1 Management Board (p.23)	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	2-13 Delegation of responsibility for managing impacts	EU-OSHA's founding regulation, Section 1, article 5 Management and Executive Boards' rules of procedure	
	2-14 Role of the highest governance body in sustainability reporting	EU-OSHA's founding regulation, Section 1, Article 5 CAAR 2023: "Management Board's analysis and assessment of the CAAR"	
	2-15 Conflicts of interest	EU-OSHA's policy on prevention and management of conflict of interest policy CAAR 2023, Part II (a) - 2.4.4 " Fraud prevention and conflict of interest; Website: Management Board members; declarations of interests and absence of conflict of interests	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	2-16 Communication of critical concerns	CAAR 2023 - "Part II (a) Management - section 2.1. "Management Board"	
	2-17 Collective knowledge of the highest governance body	CAAR 2023 - "Part II (a) Management - section 2.1. "Management Board"	
	2-18 Evaluation of the performance of the highest governance body	CAAR 2023 – "Part II (b) External evaluations"	
	2-19 Remuneration policies	Staff Regulations of officials of the EU , Title V. Chapter 1: Section 1: Remuneration, Articles 62-70	
	2-20 Process to determine remuneration	Staff Regulations of officials of the EU , Title V. Chapter 1: Section 1: Remuneration, Articles 62-71	

	2-21 Annual total compensation ratio	2023 Annual update of the remuneration and pensions of the official and other servants of the EU and correction coefficient applied thereto (C/2023/1544)	
	2-22 Statement on sustainable development strategy	CAAR 2023, Part II. 2.11 Environmental management; Annex VII on Environmental management	
	2-23 Policy commitments	EU-OSHA's strategy 2022-2027	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	2-24 Embedding policy commitments	SPD (2023-2025) - Annual Work programme 2023 CAAR 2023 - "Part I - Policy achievements of the year"	
	2-25 Processes to remediate negative impacts	EU-OSHA's appeal procedure	
	2-26 Mechanisms for seeking advice and raising concerns	EU-OSHA's appeal procedure Policy on access to document Code of good administrative behaviour	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	2-27 Compliance with laws and regulations	CAAR 2023, "Part III - 3.1 Effectiveness of the internal control systems"; "Part II - 2.7.2. European Court of Auditors"; "2.9 Follow-up of recommendations and action plans for audits"; "2.10 Follow-up of recommendations following investigations by OLAF"	
	2-29 Approach to stakeholder engagement	EU-OSHA's founding regulation, Chapter II, Section 4, article 12; Chapter V, article 30 Focal points network EU-OSHA's strategy 2022-2027	
	2-30 Collective bargaining agreements	Working & contractual conditions for all statutory staff are based on the Staff Regulations (SR) and the CEOS	
GRI 3: Material Topics 2021	3-1 Process to determine material topics	2023 public consultation on EU Agencies: EUROFOUND, CEDEFOP, ETF and EU OSHA EU-OSHA's stakeholders surveys	

	3-2 List of material topics	EU-OSHA strategy 2022-2027 CAAR 2023 "Part I - Policy achievements of the year and implementation of work programme"	
	3-3 Management of material topics	CAAR 2023, "Part I - Policy achievements of the year"; "Part II (a) - 2.13 Assessment by management"; "Part II (b) - "External evaluations"; "Part III - Conclusions of assessments on the effectiveness of internal control systems" Annex I - Core business statistics; Annex VIII. Follow up to evaluation recommendations; Annex X. Decisions taken by the Management Board in 2023	
GRI 201: Economic Performance 2016	201-3 Defined benefit plan obligations and other retirement plans	Staff Regulations, Title V, Chapter 3: Pensions and invalidity allowances, articles 77-84	
	201-4 Financial assistance received from government	EU-OSHA budgets CAAR 2023 - "Part II(a) 2.3 Management - Budgetary and financial management"; Annex II - Statistics on financial management	
GRI 203: Indirect Economic Impacts 2016	203-2 Significant indirect economic impacts	CAAR 2023, "Part I, Policy achievements"	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 8 "Decent work and economic growth"
GRI 205: Anti-corruption 2016	205-1 Operations assessed for risks related to corruption	CAAR 2023 - "Part III Assessment of the effectiveness of the internal control systems"	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	205-2 Communication and training about anti-corruption policies and procedures	CAAR 2023- Part II (a) 2.4 Management - Control effectiveness and efficiency Fraud and conflict of interest prevention at EU-OSHA	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	205-3 Confirmed incidents of corruption and actions taken	CAAR 2023 - "Part II(a): Management - 2.10 Follow-up of recommendations following investigations by OLAF"	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"

GRI 302: Energy 2016	302-1 Energy consumption within the organization	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management	SDG 7 "Affordable and clean energy" SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 12 "Sustainable consumption and production" SDG 13 "Climate action"
	302-4 Reduction of energy consumption	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management. 2023 is the baseline year.	SDG 7 "Affordable and clean energy" SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 12 "Sustainable consumption and production" SDG 13 "Climate action"
GRI 303: Water and Effluents 2018	303-5 Water consumption	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management, description of measures to reduce water consumption. No data related to actual consumption are available at the moment.	SDG 6 "Clean water and sanitation" SDG 12 "Sustainable consumption and production" SDG 13 "Climate action"
GRI 305: Emissions 2016	305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 12 "Sustainable consumption and production" SDG 14 "Life below water" SDG 15 "Life on land"
	305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 12 "Sustainable consumption and production" SDG 14 "Life below water" SDG 15 "Life on land"
	305-5 Reduction of GHG emissions	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management - 2023 is baseline year	SDG 13 "Climate action" SDG 14 "Life below water" SDG 15 "Life on land"

GRI 306: Waste 2020	306-3 Waste generated	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management. At the moment, data are only available for office paper.	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 11 "Sustainable cities and communities" SDG 12 "Sustainable consumption and production" SDG 15 "Life on land"
	306-4 Waste diverted from disposal	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management. Data provided on recycled paper and information on circularity measures.	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 11 "Sustainable cities and communities" SDG 12 "Sustainable consumption and production"
GRI 308: Supplier Environmental Assessment 2016	308-1 New suppliers that were screened using environmental criteria	CAAR 2023, Annex VII on Environmental management. Information provided on sustainability requirements included in calls for tender. EU-OSHA makes regular use of EC's templates for procurement procedures. Conditions for participation and minimum requirements include compliance with applicable obligations under environmental, social and labour law established by Union law, national law and collective agreement or by international environmental, social and labour law provisions listed in Annex X to Directive 2014/24/EU.	
GRI 401: Employment 2016	401-1 New employee hires and employee turnover	CAAR 2023 "Part II(a): Management - 2.6. Human resources management"	SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth"
	401-3 Parental leave	Staff Regulations, Title III, Chapter 2, Section 6: Parental or Family Leave: article 42(a)	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth"
GRI 402: Labor/Management Relations 2016	402-1 Minimum notice periods regarding operational changes	Staff Regulations of officials of the EU, Title I. General provisions, Article 9	SDG 8 "Decent work and economic growth"

GRI 403: Occupational Health and Safety 2018	403-1 Occupational health and safety management system	CAAR 2023: "Part II.2.6.4 Occupational Safety and Health policy"	SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation	CAAR 2023: "Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy"	SDG 8 "Decent work and economic growth"
	403-3 Occupational health services	CAAR 2023: "Part II (a) 2.6.1 Human Resources Management (on Staff Committee) and Part II.2.6.4 Occupational Safety and Health policy	SDG 8 "Decent work and economic growth"
	403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy	SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	403-5 Worker training on occupational health and safety	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy	SDG 8 "Decent work and economic growth"
	403-6 Promotion of worker health	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy	SDG 3 "Good health and well-being"
	403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy	SDG 8 "Decent work and economic growth"
	403-8 Workers covered by an occupational health and safety management system	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy	SDG 8 "Decent work and economic growth"

	403-9 Work-related injuries	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy. Information provided on preventative, management and reporting measures in the context of OSH policy.	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
	403-10 Work-related ill health	CAAR 2023: Part II (a) 2.6.4 Occupational Safety and Health policy. Information provided on preventative, management and reporting measures in the context of OSH policy.	SDG 3 "Good health and well-being" SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
GRI 404: Training and Education 2016	404-1 Average hours of training per year per employee	CAAR 2023, "Part II (a) Management: 2.6.1 Human resources management "	SDG 4 "Quality education" SDG 8 "Decent work and economic growth"
	404-2 Programs for upgrading employee skills and transition assistance programs	CAAR 2023, "Part II (a) Management: 2.6.1 Human resources management"	
	404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews	Staff Regulations, Title III, Chapter 3, Reports, advancement to a higher step and promotion: articles 43 and 44 CAAR 2023 "Part II (a) Management: 2.5 Human resources management"	SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth"
GRI 405: Diversity and Equal Opportunity 2016	405-1 Diversity of governance bodies and employees	CAAR 2023 " Part II (a) Management: 2.6.1 Human resources management"; Annex IX - List of Management Board members as at 31.12.2023	SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth"
	405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men	An official who is duly appointed is entitled to the remuneration carried by his or her grade and step, not by gender, as defined in the Staff Regulations	SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth"
GRI 406: Non-discrimination 2016	406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken	Staff Regulations, Title I: General provisions, article 1d, 12 a, 42a. During 2023, there were no incidents of discrimination or corrective actions taken.	SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth"

GRI 413: Local Communities 2016	413-1 Operations with local community engagement, impact assessments, and development programs	Europe Day events	
GRI 414: Supplier Social Assessment 2016	414-1 New suppliers that were screened using social criteria	EU-OSHA makes regular use of EC's templates for procurement procedures. Conditions for participation and minimum requirements include compliance with applicable obligations under environmental, social and labour law established by Union law, national law and collective agreement or by international environmental, social and labour law provisions listed in Annex X to Directive 2014/24/EU.	SDG 5 "Gender equality" SDG 8 "Decent work and economic growth" SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"
GRI 418: Customer Privacy 2016	418-1 Substantiated complaints concerning breaches of customer privacy and losses of customer data	CAAR 2023 " Part III Assessment of the effectiveness of the internal control systems - Data protection"	SDG 16 "Peace, justice and strong institutions"

Santiago de Compostela 12, 5e étage - 48003 Bilbao · Espagne
Tél. +34 944 358 400 · Télécopieur +34 944 358 401
information@osha.europa.eu · http://osha.europa.eu